

# Projet Educatif de Territoire de la Ville de Rouen

2019-2022



# DIAGNOSTIC PREALABLE ET PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2019-2022



DTE, Service Politiques Educatives, juillet 2019

# Table des matières

<b>Edito</b>	<b>10</b>
A. La concertation : vers une gouvernance partagée permettant des choix concertés	12
1/ LA CONCERTATION ET LES MODALITES D'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR 2019 : UN PROCESSUS AYANT FAVORISE L'EXPRESSION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE...	12
2/ POUR CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE	16
B. La structuration des instances de réflexion et de décision du PEDT	18
1/ UN ETAT DES LIEUX PARTAGE	18
2/ UN FUTUR PEDT AUX AMBITIONS ELARGIES	19
<b>Diagnostic éducatif de la Ville de Rouen</b>	<b>20</b>
<b>I. Les singularités du contexte démographique et social</b>	<b>21</b>
A. Eléments de diagnostic sociodémographique de la population rouennaise	21
1/ UNE POPULATION STABILISEE EN 2014, QUI AMORCE DEPUIS UNE TRES LEGERE BAISS	21
2/ UNE TAILLE DES MENAGES QUI BAISS TRES LEGEREMENT	21
3/ EVOLUTION DU PUBLIC ENTRE 2009 ET 2014	22
4/ UNE POLITIQUE DE LOGEMENT TRES ACTIVE SUR LA RIVE GAUCHE, L'OUEST ET LES HAUTS DE ROUEN	23
B. Des effectifs scolaires dont la tendance est à la hausse depuis la mise en place du premier PEDT en 2013	24
1/ DES EFFECTIFS MATERNELS QUI ONT GLOBALEMENT LEGEREMENT AUGMENTE EN ECOLE PUBLIQUE	24
2/ DES EFFECTIFS ELEMENTAIRES EN AUGMENTATION DE PRES DE 9% EN ECOLE PUBLIQUE	24
3/ LES ECOLES DES QUARTIERS EN RESTRUCTURATION PARTICULIEREMENT TOUCHES PAR LA HAUSSE DES EFFECTIFS	25
C. Une fragilisation des populations de la Ville de Rouen avec des réalités territoriales contrastées	26
1/ LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) TOUJOURS PARTICULIEREMENT TOUCHES PAR LA PAUVRETE	26
2/ UNE TENDANCE GLOBALE A LA PAUPERISATION, ACCENTUEE SUR LA RIVE GAUCHE	27
3/ DES FAMILLES MONOPARENTALES EN AUGMENTATION	29
4/ DES INEGALITES DE SANTE CHEZ LES ENFANTS CONSTATEES PAR LES PROFESSIONNELS	30
5/ UNE POPULATION IMMIGREE INEGALEMENT REPARTIE SUR LE TERRITOIRE QUI AUGMENTE, SE DIVERSIFIE ET IMPACTE L'INTEGRATION SCOLAIRE	31
6/ DES FAMILLES DONT LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE IMPOSE UNE VIGILANCE	32
7/ UN TISSU ASSOCIATIF URBAIN DENSE MAIS FRAGILISE	34
<b>II. La politique éducative de la Ville : les services à destination des 0-11 ans</b>	<b>35</b>
A. L'accueil de la petite enfance dans toute sa diversité	35
1/ LES STRUCTURES ET LES SERVICES	35
2/ LES BESOINS DES FAMILLES	37
3/ UN PROJET POLITIQUE FORTEMENT AXE SUR LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES (SOUTENU PAR LA CAF)	38
4/ UN SERVICE DE QUALITE QUI S'APPUIE SUR UNE CULTURE ET DES VALEURS COMMUNES	39
5/ PAUVRETE, HANDICAP, USURE PROFESSIONNELLE : LES ENJEUX DE DEMAIN	43
B. L'essor et la structuration spectaculaire du périscolaire	43

1/SIX ANS ET DEUX PEDT POUR INTRODUIRE ET STRUCTURER UNE OFFRE PERISCOLAIRE A GRANDE ECHELLE	44
2/ L'ACCUEIL DU MATIN : 7H45-8H20	55
3/ LE TEMPS DU MIDI : 11H30-13H30	57
4/ LE TEMPS DU SOIR : 15H45 – 18H	70
5/ LE MERCREDI APRES-MIDI	73
6/ UN DEFICIT PERSISTANT DE RECONNAISSANCE DES METIERS D'ANIMATION	77
7/L'INSTAURATION COMPLEXE DE LA COHERENCE EDUCATIVE	80
8/ UNE INTERROGATION SUR L'ADEQUATION DU SERVICE AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES FAMILLES	88
 C. Des offres extrascolaires complémentaires en ALSH municipal et associatif	90
1/ UNE OFFRE EN CONSTANTE EVOLUTION, ADAPTEE AUX BESOINS DES FAMILLES ?	91
2/ DES PROJETS RICHES ET COMPLEMENTAIRES MAIS INSUFFISANTS AU REGARD DES ENJEUX EDUCATIFS	98
3/ DES CONTEXTES D'ACCUEIL PARTICULIEREMENT HETEROGENES	101
4/ L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE : UNE NECESSAIRE ADAPTATION A L'EVOLUTION DU PROFIL DES FAMILLES	103
5/ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, UN ENJEU DE TAILLE POUR UNE AMBITION EDUCATIVE AFFICHEE	104
6/ UN DEFICIT DE COMMUNICATION VERS LES FAMILLES EN CE QUI CONCERNE L'OFFRE DES VACANCES	106
 D. La Ville partenaire du temps scolaire	109
1/ UN PATRIMOINE SCOLAIRE PORTEUR D'ENJEUX FORTS LIES AUX CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ENFANTS	109
2/ DES ACTIONS EDUCATIVES RICHES ET VARIEES	112
4/UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	116
5/ LA FAIBLESSE DES ACTIONS EN DIRECTION DE LA SANTE DES ENFANTS	119
6/ LE CONTRAT DE DIRECTEUR : POINT SUR UN CONTRAT AUX FONDEMENTS OBSOLETES AU REGARD DU FONCTIONNEMENT ACTUEL	125
 E. Le Programme de réussite éducative : un outil qui doit poursuivre son adaptation aux besoins des quartiers prioritaires	126
1/ LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : UN OUTIL ADAPTE AUX BESOINS DES QPV PRESENTANT DES SIGNES DE FRAGILITE	126
3/ LES INQUIETUDES AU REGARD DE LA COMPLEXIFICATION DES SITUATIONS FAMILIALES	128
4/ DE MOINS EN MOINS DE REPONSES DE DROIT COMMUN	129
 <b>III. Les actions en faveur de l'enfance s'inscrivant dans les politiques publiques transversales</b>	<b>130</b>
 A. Les actions portées par la DTE qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Agenda 21 et du Plan Energie Climat à développer et à structurer	130
1/ LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE	130
2/ PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	132
3/ COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ET EPANOUISSEMENT DE TOUS	133
 B. Mon Restau Responsable : un engagement fort pour une restauration collective durable et responsable	137
1/ LE CONTEXTE DE LA DEMARCHE MON RESTAU RESPONSABLE	137

2/ UNE PRESTATION DE HAUTE QUALITE DEPUIS LA REPRISE EN REGIE DE LA RESTAURATION EN 2011	138
3/ MAIS UN GASPILLAGE ALIMENTAIRE ECONOMIQUEMENT ET EDUCATIVEMENT INSUPPORTABLE	140
4/ UNE ORGANISATION DU MIDI A REPENSER POUR REDONNER UNE PLACE AU TEMPS DU REPAS	143
5/ 12 ENGAGEMENTS A TRADUIRE EN ACTIONS POUR PROGRESSER	144
<b>C. La modernisation de la relation citoyenne : entre progrès et nécessaire vigilance</b>	<b>145</b>
1/ DES EVOLUTIONS POSITIVES POUR LES FAMILLES	145
2/ DES SERVICES QUI S'ÉLOIGNENT DES FAMILLES A L'ÈRE DE L'ACCUEIL UNIQUE, DU NUMÉRIQUE ET DE LA DEMATERIALISATION	146
<b>DIAGNOSTIC, LES ELEMENTS A RETENIR</b>	<b>147</b>
<b>LES GRANDS ENJEUX</b>	<b>147</b>
<b>Le PEDT 2019-2022 : les grandes ambitions éducatives au service de l'accueil, l'accompagnement, la réussite et l'épanouissement de tous les enfants</b>	<b>148</b>
<b>Cadrage des grandes orientations des temps de l'enfant</b>	<b>149</b>
A. Une journée à la crèche	149
B. Une journée à l'école	152
1/ LE TEMPS DU MATIN (7H45-8H20), UN TEMPS D'ÉVEIL EN DOUCEUR	152
152	
2/ LE TEMPS DU MIDI (12H-14H) SELON LES ENGAGEMENTS DE MON RESTAU RESPONSABLE, UN TEMPS POUR SOUFFLER ET SE RESTAURER, ASSORTI D'ACTIVITES	153
3/ LE TEMPS DU SOIR (16H30-18H) : « A CHACUN SON RYTHME » ; ACTIVITES EN MATERNELLE, LEÇONS EN ELEMENTAIRE	154
C. Le mercredi dans les ALSH municipaux, un temps de relâche et de qualité ouvert à tous	155
1/ LES HORAIRES	155
2/ LES LOCAUX ET LES CAPACITES D'ACCUEIL	156
4/ LE PERSONNEL MOBILISE	157
5/ LE PROJET D'ACCUEIL	158
D. Une journée de vacances en ALSH municipal	165
<b>Le plan d'action pour 2019-2022</b>	<b>166</b>
A. Ambition éducative n°1 : Réaffirmer et partager des valeurs éducatives pour les ancrer dans un processus de professionnalisation ambitieux	166
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	166
2/ LES VALEURS REAFFIRMEES	167
3/ LES ENJEUX IDENTIFIES	168
4/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	168
5/ LE PLAN D' ACTIONS	168
Action A1: Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives dans toutes les équipes	169
Action A2: Développer un tronc commun de formation interservices à destination des agents intervenant sur les temps péri et extrascolaires	171
Action A3 : Se former à l'accueil d'enfants en situation de handicap	173
Action A4 : Se former à l'accueil d'enfants allophones	174
Action A5 : Se former aux repérages d'enfants en danger, victimes de violences intra familiales	175

Action A6 : Décliner la notion d'équipe éducative dans les écoles et les ALSH	176
Action A7 : Lutter contre le turn over des équipes et répondre à l'enjeu des remplacements	177
B. Ambition éducative n° 2 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants	179
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	179
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	179
3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	180
4/ LE PLAN D' ACTIONS	180
Action B1: Implanter une nouvelle offre d'activités artistiques, culturelles et sportives sur les Hauts de Rouen	181
Action B2 : Créer un outil de communication commun pour les vacances et le mercredi	183
Action B3 : Construire une alternative au Contrat partenaire Jeunes (CPJ) pour les 6-10 ans	185
Action B4 : Etendre les cycles d'ateliers et les actions éducatives sur le mercredi (axes 3 et 4 du Plan Mercredi)	187
Action B5 : Optimiser l'occupation des places du mercredi et des vacances	189
Action B6 : Faciliter l'accès des familles aux offres du mercredi (axe 2 du Plan Mercredi) et des vacances	191
Action B7 : Renforcer les projets / rencontres inter-centres (municipal et associatif), sur les mercredis et vacances	193
C. Ambition éducative n°3 : Faire vivre la question de la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs	195
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	195
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	196
3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	196
4/ LE PLAN D' ACTIONS	196
Action C1 : Etendre, développer et structurer les conseils d'enfants dans chaque école élémentaire	197
Action C2 : Diffuser une méthode de prévention et résolution de conflits	198
Action C3 : Faire évoluer le contrat de respect	199
Action C4 : Développer les liens entre le CME et son environnement	200
D. Ambition éducative n°4 : Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif	202
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	202
3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	203
4/ LE PLAN D' ACTIONS	203
Action D1 : Adapter le service de la prestation de restauration	204
Action D2 : Anticiper davantage les volumes à commander	206
Action D3 : Poursuivre et développer l'accompagnement de l'enfant sur le temps du repas	207
Action D4 : Développer le lien entre acteurs et consommateurs de la chaîne de restauration	208
Action D5 : Organiser un don aux associations	209
Action D6 : Expérimenter le plan de réduction des consommations d'énergie sur le groupe scolaire Debussy	210
Action D7 : Adapter nos bâtiments aux enjeux liés à la transition écologique	211

Action D8 : Etendre le tri des biodéchets	213
Action D9 : Développer le tri sur les sites DTE	214
Action D10 : Développer les lignes pédibus	216
Action D11 : Aménager des parcs à vélos et à trottinettes	218
Action D12 : Développer des projets en lien avec la transition écologique et énergétique	219
Action D13 : Réguler l'utilisation du wi-fi sur les sites DTE	221
E. Ambition éducative n°5 : Lutte contre les discriminations : développer notre engagement autour de l'égalité filles-garçons et de l'inclusion	222
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	222
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	222
3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	223
4/ LE PLAN D' ACTIONS	223
Action E1: Développer des actions pédagogiques sur l'égalité filles-garçons	224
Action E2 : Former sur les réflexes et postures professionnelles sur l'égalité femmes/hommes en lien avec les familles et avec les enfants	226
Action E3 : Fournir un cahier des charges avant travaux dans les cours de récréation	227
Action E4 : Préparer la mise en place de l'école inclusive	228
Action E5 : Développer les actions pédagogiques liées au handicap	230
Action E6 : Développer le programme Ad'AP dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants	231
F. Ambition éducative n°6 : Développer la parentalité à trois niveaux : communication, participation et accompagnement des parents les plus fragiles	232
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	232
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	234
3/ LES LEVIERS ET LES FREINS IDENTIFIES	235
4/ LE PLAN D' ACTIONS	235
Action F1: Créer un guide famille 0-13 ans et permettre aux acteurs de se l'approprier	236
Action F2: Organiser des rencontres territorialisées (par secteur) à destination des professionnels en interface avec les familles	238
Action F3 : Développer les lieux d'échange avec les parents	239
Action F4 : Développer les temps dédiés à la présence des familles dans les structures	241
Action F5 : Renforcer la collaboration avec les parents élus	242
Action F6 : Former les acteurs aux problématiques sociales	244
Action F7 : Expérimenter des permanences sur les sites en REP, REP+ et zones de vigilance	245
G. Ambition éducative n° 7 : Lutter contre les inégalités sociales, territoriales, de santé et de réussite pour tous	246
1/DE QUOI PARLE- T-ON ?	246
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	246
3/ LES LEVIERS ET LES FREINS IDENTIFIES	247
4/LE PLAN D' ACTIONS	247
Action G1: Proposer des places dédiées en ALSH pour les enfants PRE (mercredis et vacances)	248
Action G2: Adapter les taux d'encadrement et les formations des agents sur les Hauts de Rouen	249

Action G3 : Poursuivre les projets Petite enfance axés sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales	250
Action G4 : Renforcer les réponses éducatives de promotion de la santé en REP et REP+ et territoires en zone de vigilance	251
Action G5 : Former les agents municipaux à la déclinaison du « sport santé »	253
Action G6 : Favoriser l'accès aux soins	255
Action G7 : Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants en dehors de la classe	257
Action G8 : Diversifier nos actions d'incitation à la lecture	259
Action G9 : Favoriser l'accès des « p'tits dej de la prévention » aux acteurs de l'enfance	261
<b>H. Ambition éducative n°8 : Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps de la crèche à l'école, en passant par le centre de loisirs</b>	<b>262</b>
1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?	262
2/ LES ENJEUX IDENTIFIES	262
3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES	262
4/ LE PLAN D' ACTIONS	262
Action H1: Etendre le développement des projets petite enfance/enfance	263
Action H2: Construire les temps de transition dans le cadre de la nouvelle organisation sur 4 jours	264
Action H3 : Travailler la cohérence de l'offre dans le cadre du Plan Mercredi (axe 1 de la charte qualité)	265
Action H4 : Développer les temps d'échange Ville/Education Nationale	267
Action H5 : Mettre en place des projets et des outils communs Ville /Education Nationale	268
Action H6 : Renforcer l'information aux familles dans les écoles	269
<b>Conclusion</b>	<b>270</b>
<b>Les partenaires institutionnels</b>	<b>271</b>
<b>Les structures associées au Plan Mercredi</b>	<b>272</b>
<b>Annexes</b>	<b>273</b>
Annexe 1 Les quartiers de la Ville de Rouen	274
Annexe 2 : Les écoles maternelles et élémentaires publiques	275
Annexe 3 : La sectorisation DTE	276
Annexe 4 : Vigilance sociale des écoles publiques de Rouen	277
Annexe 5 : L'offre de loisirs à Rouen	278
Annexe 6 : Les équipements sportifs et culturels à Rouen	279
Annexe 7 : Les établissements d'accueil de la petite enfance	280
Annexe 8 : Le fonctionnement du CLAS	281
Annexe 9 : Le projet politique de la petite enfance	283
Annexe 10 : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant : 10 grands principes pour grandir en toute confiance	284
Annexe 11 : Tarifs périscolaires et extrascolaires applicables au 1er septembre 2019	285
Annexe 12 : Règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires (avril 2019)	287
Annexe 13 : Convention relative à la mise en place d'un PEDT	296



## **La Ville au service de la réussite éducative et de la formation citoyenne des jeunes rouennais**

L'éducation est l'un des enjeux fondamentaux de notre société. Tout commence dès le plus jeune âge. Rouen, Ville amie des enfants, prend pleinement sa place dans l'alliance éducative au service de la réussite de l'enfant.

Dès la crèche, puis ensuite à l'école et au sein des accueils collectifs, les acteur.rice.s de la communauté éducative sont attentif.ve.s aux besoins de l'enfant. Ils.elle.s accompagnent et encouragent l'enfant dans sa construction, son ouverture et son épanouissement, et enseignent, au-delà des savoirs indispensables, le respect et le vivre ensemble.

Notre ambition a toujours été de placer l'enfant au cœur du projet, tout en répondant aux attentes des familles, qui verront les services évoluer à la rentrée 2019 : nouvelle organisation sur 4 jours issue de la grande consultation citoyenne, nouvelle offre alimentaire tenant compte des évolutions sociétales, ou encore augmentation des capacités d'accueil des centres de loisirs du mercredi pour répondre au mieux aux besoins des familles.

Enfin, la Ville a fait un choix fort, celui de maintenir les conditions et la qualité d'accueil des enfants sur leur pause méridienne conformément à sa démarche « Mon Restau Responsable », pour continuer à développer ce en quoi nous croyons : un temps de restauration convivial assorti d'une alimentation responsable et durable pour nos enfants, des ateliers de découverte et des temps de repos pour tous les enfants.

C'est aussi le choix du travail, sur le handicap, mais aussi de l'investissement, la modernisation de l'équipement informatique, ou encore sur les bâtiments et les travaux qui ont permis des économies d'énergie tout en améliorant les conditions d'accueil et de travail des enfants, comme des agent.e.s. Nous avons aussi fait le choix de la concertation jusqu'à la constitution de ce document en lien avec le comité de suivi et d'évaluation des rythmes éducatifs.

Sortir du quotidien pour se projeter, c'est l'ambition de ce projet éducatif, qui s'inscrit dans la continuité des deux premiers PEDT mis en place depuis 2013, tout en allant plus loin. Sa vocation est de fixer un cap et des objectifs, tout en restant un outil vivant.

Un grand merci aux agent.e.s qui ont travaillé sur cette évaluation qui nous a permis d'avancer autant.

Yvon ROBERT

Maire de Rouen

Frédéric MARCHAND

Adjoint en charge des écoles,  
des centres de loisirs et de la  
restauration scolaire

# Introduction

---

Après deux PEDT élaborés en 2013 et 2016, la Ville de Rouen souhaite réaffirmer son ambition éducative auprès des jeunes rouennais.

Le deuxième PEDT de la Ville de Rouen s'achève dans un contexte national où la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur 8 ou 9 demi-journées dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été donnée aux communes, par la publication du décret 2017-1108 du 27 juin 2017.

En décembre 2017, la Ville a fait le choix de mener à terme son deuxième PEDT, afin de prendre le temps de rassembler les acteurs éducatifs, et d'organiser les échanges et les débats, autour de deux chantiers :

- la mise en place d'une grande consultation des acteurs éducatifs sur la future organisation de la semaine scolaire
- la réalisation d'un état des lieux élargi des politiques éducatives de la Ville

L'année 2018 a donc été consacrée à la mise en place de ces instances participatives, de façon à créer les conditions pour réécrire ensemble une nouvelle page et concourir ainsi collectivement à l'accueil, l'accompagnement, la réussite et l'épanouissement de tous les enfants, base commune et partagée sur laquelle se construit le futur PEDT.

Le choix a été fait de cibler l'ensemble de notre public - l'enfant de 0 à 11 ans - de son premier mode de garde à l'entrée au collège, sur les temps d'accueil collectifs potentiels dans lesquels il s'inscrit. Il faut néanmoins noter que certains de nos services et dispositifs touchent également les enfants jusqu'à 13 ans (ALSH, actions du PRE), et qu'il en sera donc fait état dans ce document. Une ouverture est faite sur le secteur jeunesse, dont les passerelles restent à définir, au regard de la nouvelle organisation des services.

Les politiques éducatives prennent place dans un contexte plus large, celui des politiques publiques transversales portées par la Ville, qui apparaîtront en filigrane tout au long du présent diagnostic, avec une volonté de renforcer cet ancrage dans un souci de cohérence.

Dans un premier temps, le diagnostic, préalable à la rédaction du prochain Projet Educatif de Territoire, prendra appui sur des éléments de contexte actualisés, avant de porter sur une analyse sur le contenu des politiques éducatives de la Ville.

Dans un deuxième temps, le PEDT sera constitué d'une première partie axée sur les services municipaux, présentant leurs missions, leurs fonctions et les évolutions à venir pour la rentrée 2019, et d'une *deuxième* sous la forme d'un plan d'actions sur la période 2019-2022.

## A. La concertation : vers une gouvernance partagée permettant des choix concertés

### 1/ LA CONCERTATION ET LES MODALITES D'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES POUR 2019 : UN PROCESSUS AYANT FAVORISE L'EXPRESSION DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE...

- ✓ La démocratie participative et locale : une volonté affirmée à Rouen

**La participation citoyenne prend une place centrale dans les politiques publiques à Rouen**, dont la déclinaison est confiée à la Direction de la Démocratie Participative et des Politiques de Proximité (2D3P) au moyen de divers outils : conseils de quartiers, conseils citoyens, appel à projet citoyen et budget participatif...

C'est donc logiquement que la Ville de Rouen a décidé d'associer les acteurs concernés à la redéfinition de l'organisation scolaire et périscolaire en mettant en place une large consultation.

- ✓ La démarche et l'organisation

La démarche suivante a été mise en place entre mars et décembre 2018 :

- **Trois réunions publiques** : présentation de la démarche et échanges
- **Une conférence d'experts** avec Claire Leconte, experte en chronobiologie qui a apporté des éléments d'éclairage sur la chronobiologie et l'aménagement des temps de l'enfant et Laurent Lescouarch, chercheur en sciences de l'éducation qui a développé la notion d'éducation globale.
- **Une quinzaine de réunions de concertation de proximité** auxquelles étaient conviés enseignants, parents et agents municipaux.
- **Une campagne de questionnaires** (internet et présentiel) aux parents, enseignants, agents, associations et enfants ayant vocation à connaître les grandes tendances et préparer les scénarios à soumettre au vote.
- **Un vote** ouvert aux familles, enseignants et agents sur la base de trois scénarios.
- **Une décision** prise en conseil municipal du 10 décembre 2018.

- ✓ La faible mobilisation des acteurs pendant les échanges

**Les temps d'échanges, réunions et débat d'experts n'ont que peu mobilisé les acteurs** en dehors des agents municipaux (parents, associatifs et enseignants).

La campagne de questionnaires a elle aussi été relativement peu suivie, même s'il est toujours compliqué de mobiliser sur ce type de concertation.

- 32% des agents des écoles

37% des agents vie scolaire et 30% des animateurs ont répondu

- 30 à 35% des enseignants

Des enseignants majoritairement de cycle 1, sans sur-représentation géographique particulière, mais désirant le changement

- Environ 10% de parents dont 70% de réponses spontanées et 30% réalisées en présentiel à la sortie des écoles

Les parents d'enfants en maternelle sur représentés (47% alors qu'ils ne représentent que 40% des élèves)

- 20 structures ont répondu au questionnaire « associations » sur plus de 300 qui ont reçu le lien pour y accéder.

- ✓ Les principaux éléments issus des échanges
  - Les argumentaires lors du débat d'experts

Claire Leconte, chronobiologiste : « Il faut connaître les rythmes biologiques de l'enfant pour pouvoir les respecter. La fatigue de l'enfant est multi cause et pas seulement liée à l'école. Tous les acteurs de la communauté éducative sont coresponsables de la fatigue et des rythmes biologiques ».

L'organisation idéale de la semaine serait : des grandes matinées entre 3h30 et 4h, une organisation avec école le samedi matin pour éviter une coupure trop grande et 3 après-midi d'enseignement et une de découverte. Le rallongement de la matinée est plus propice à la concentration et aux apprentissages ».

Laurent Lescouarch, chercheur en sciences de l'éducation : « Il faut favoriser l'interaction entre le scolaire et le périscolaire afin de favoriser la création d'outils communs et ainsi permettre d'avoir une continuité éducative. Chacun des temps à sa spécificité. »

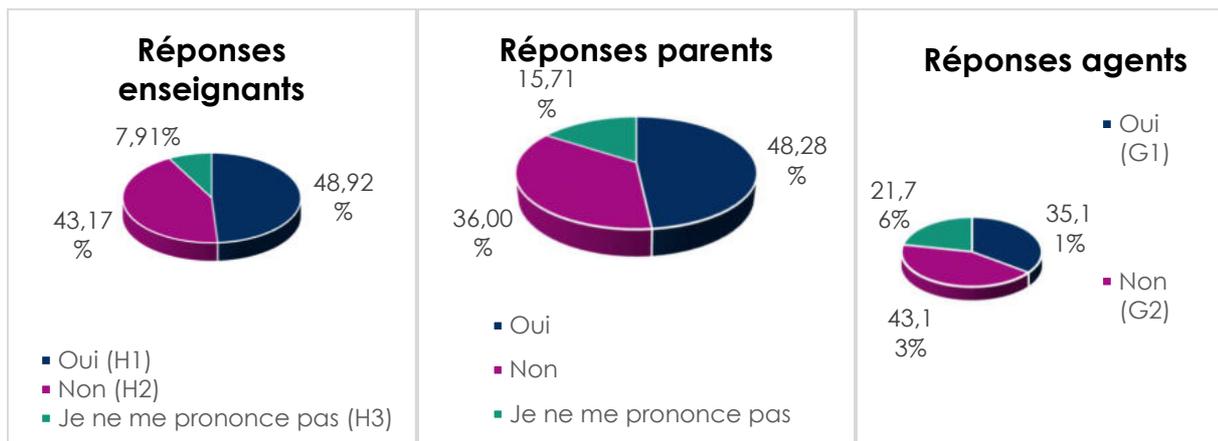
- Les réunions publiques de proximité

Quelques remarques non exhaustives du public pendant ces réunions sont ici compilées : « fatigue des enfants avec une semaine lourde, notamment ceux qui fréquentent tous les accueils périscolaires – en cas de changement d'organisation, les enfants devront se lever quand même pour être gardés quand les parents travaillent – bienfait d'une organisation régulière sur 5 jours plus favorable aux apprentissages – les temps périscolaires permettent aux enfants de bénéficier d'activités nouvelles – bienfait d'un allongement de la matinée – il faut se caler sur les rythmes de l'enfant, c'est aux adultes de s'adapter – en cas de changement d'organisation, que proposera la Ville en termes de contenu et d'organisation ? – quel impact financier, organisationnel pour les familles ? – un égal accès à l'ensemble des activités périscolaires sur le territoire ? – des rythmes différents pour la maternelle et l'élémentaire ? – la pause du midi est longue, les activités parfois sollicitantes ou excitantes – quelle sont les possibilités en termes de repos le midi ? – que vont devenir les animateurs en cas d'organisation sur 4 jours ? »

Les décisions prises suite à cette consultation et à la campagne de questionnaires qui a suivi sont les suivantes :

**- L’allongement de la matinée d’école**

Etes-vous favorable à l’allongement de la matinée d’école ?



L’allongement de la matinée scolaire est un élément désigné par les experts comme étant propice aux apprentissages, approuvé majoritairement par une large majorité d’enseignants d’élémentaire (74% en cycle 2, 62.5 % en cycle 3, mais seulement 24% en cycle 1).

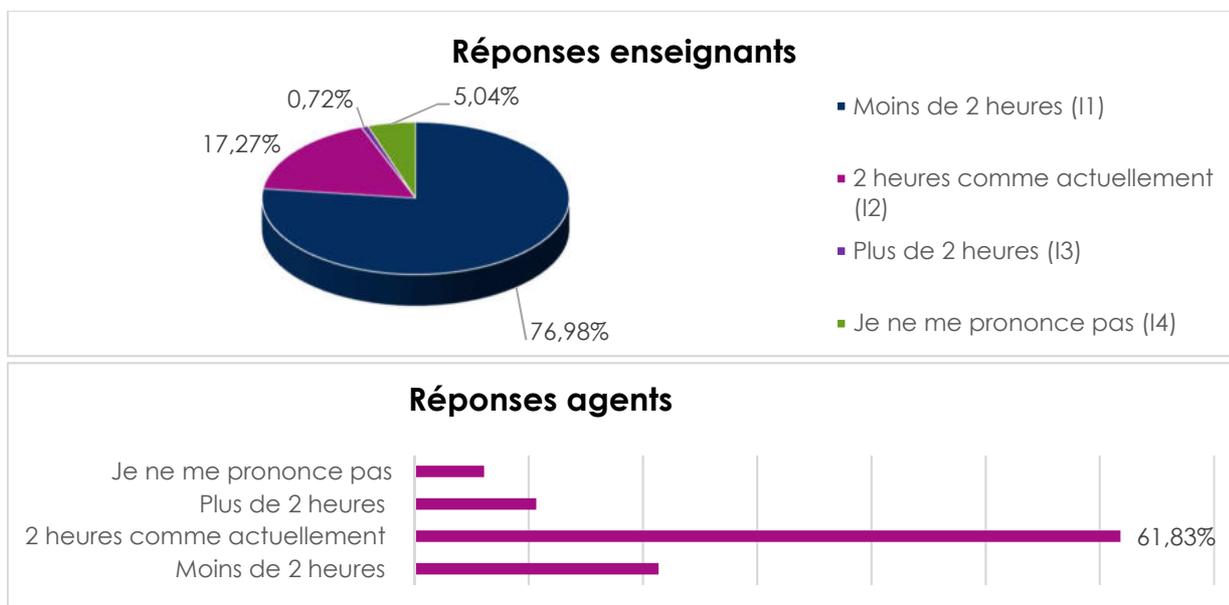
Les parents se sont également dits favorables à cet allongement.

Les agents se sont plutôt exprimés contre.

**- Le maintien de la pause méridienne de 2h**

La pause méridienne de 2h a régulièrement été citée lors des échanges comme étant trop longue, trop fatigante, même si, paradoxalement, des activités riches et variées sont demandées par les familles.

La durée de la pause méridienne idéale :



On constate que les agents, et notamment les agents d’animation (70% des agents d’animation qui se sont exprimés) souhaitent le maintien de la pause méridienne à 2h.

Les enseignants la trouvent plutôt trop longue, les parents n’ont pas été interrogés.

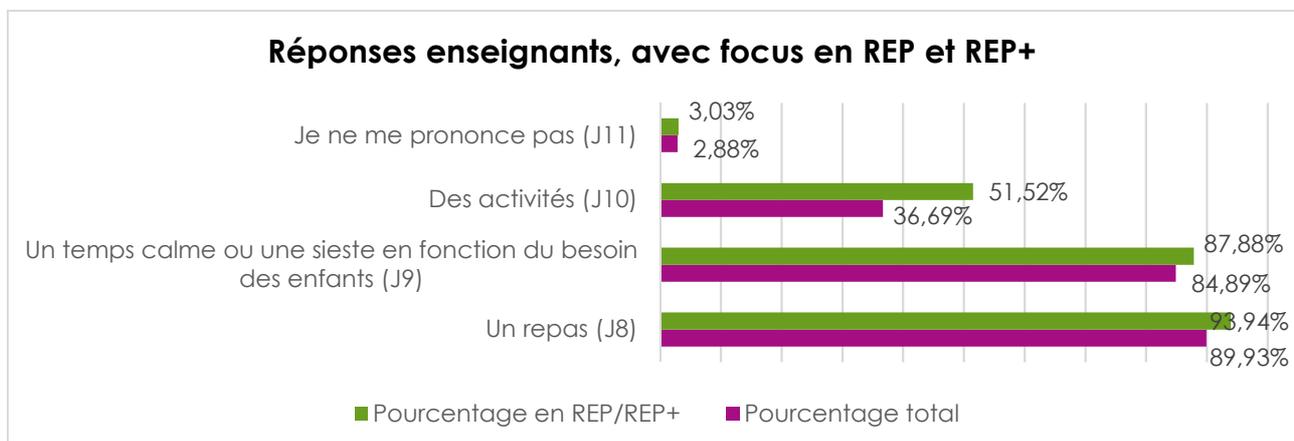
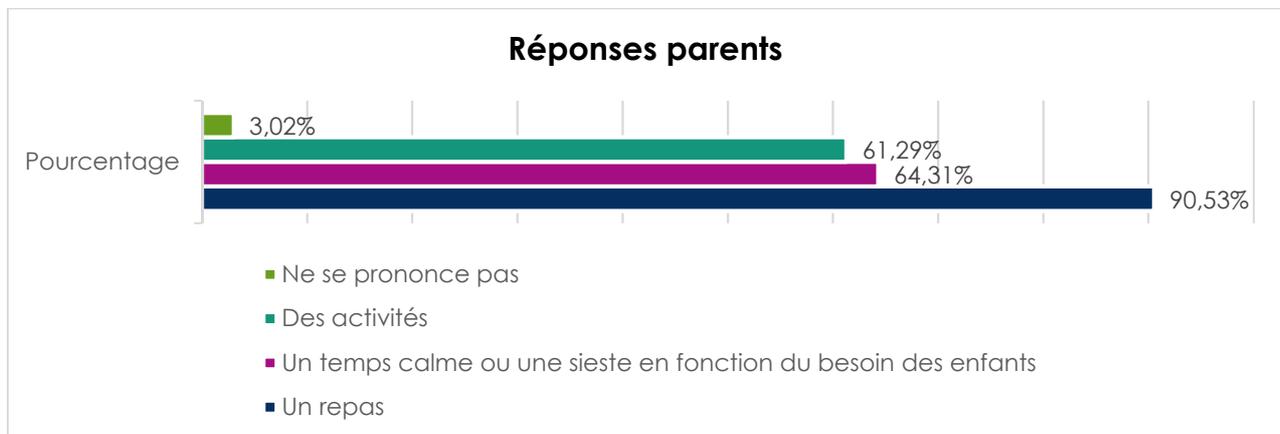
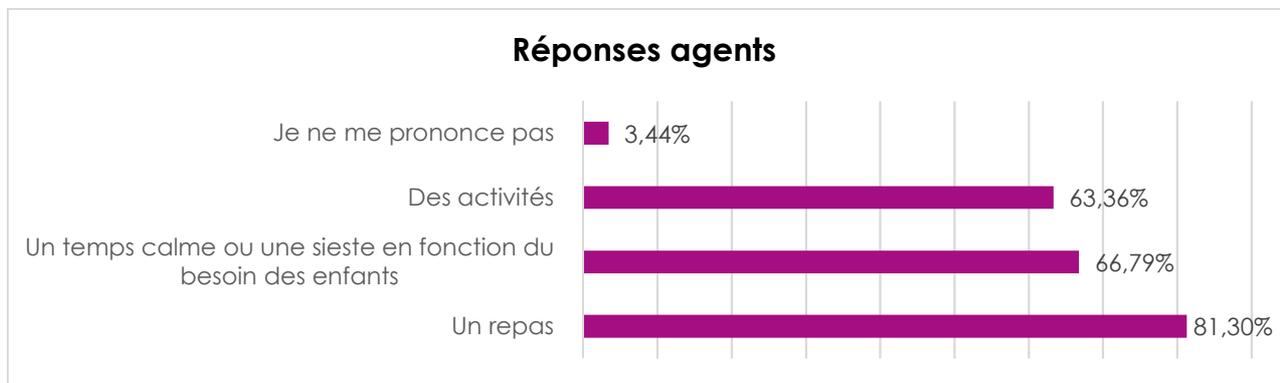
Trois raisons principales ont poussé la Ville à opter pour le maintien de la pause méridienne de 2h :

- L'organisation technique : la Ville compte 8 écoles dont la fréquentation le midi avoisine voire dépasse les 200 convives (Balzac, Dubocage, Mullot, Cavelier, Pottier, Pouchet, Bimorel, Debussy). Les 2h sont une nécessité pour organiser le service de la restauration scolaire, avec parfois 3 services.
- L'engagement pris par la Ville dans le cadre de « Mon restau responsable » qui vise à faire allonger le temps passé à table par les enfants pour atteindre 25 minutes en élémentaire, de façon à prendre le temps de manger.
- Le souhait de maintenir des activités pour une majorité d'enfants du fait de la fréquentation des temps du midi, en complément des activités qui seront proposées le mercredi mais qui toucheront au maximum 1.000 enfants.

L'enjeu sera de favoriser la détente, le repos et le retour au calme dans le cadre du maintien de cette pause méridienne.

**- Le maintien d'une proposition d'activités libres et d'ateliers structurés le midi**

Les attentes à propos du temps du midi :

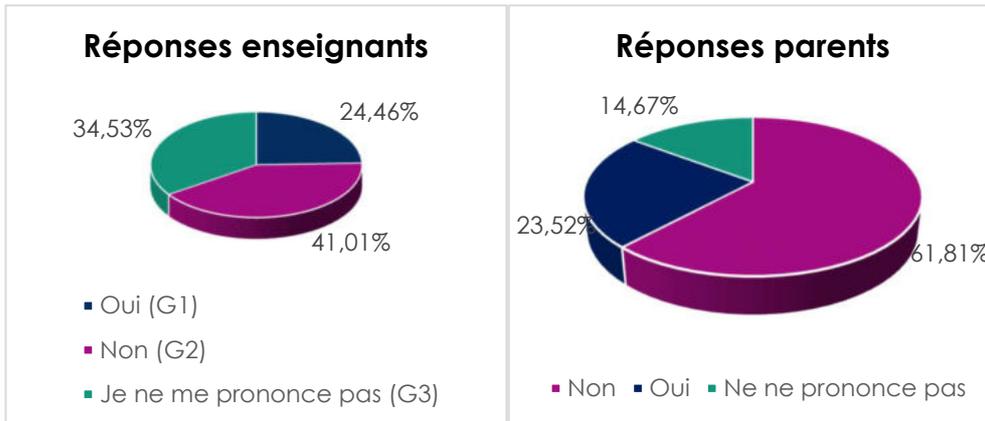


On constate que la question du repas a été mal comprise. La proposition d'activités reste une demande forte des familles, moins chez les enseignants qui plébiscitent le repas, sauf en REP/REP+,

où la demande d'activités est plus forte. On constate que le repos prend une place importante dans l'organisation de la pause méridienne.

- **Pas d'organisation différenciée entre la maternelle et l'élémentaire**

Une organisation différente ?



Ni les enseignants, ni les parents ne se sont exprimés pour une différenciation des horaires entre maternelle et élémentaire. Cette piste a donc été écartée.

✓ Une large expression lors du vote

Si les temps d'échange n'ont pas fortement mobilisé, on peut en revanche constater que **la mobilisation a été importante pour le vote avec une participation de 44,7%**.

Le dépouillement de cette consultation a été effectué le lundi 12 novembre 2018 en présence d'un huissier de justice. Les résultats sont les suivants :

**INSCRITS : 9 836 / VOTANTS : 4 398 / EXPRIMES : 4 249**

**SCENARIO A (4,5 jours) : 977 (23%)**

**SCENARIO B (4 jours) : 2 728 (64,2%)**

**SCENARIO C (5 matins/3 a-m) : 544 (12,8%)**

Ce résultat a été entériné par le Conseil Municipal en décembre 2018.

## 2/ POUR CONSTRUIRE UNE NOUVELLE ORGANISATION SCOLAIRE

Une organisation scolaire conforme aux souhaits majoritairement exprimés et techniquement réalisable a été construite.

Afin d'anticiper la demande des familles pour un accueil le mercredi à la journée, 188 places ont été créées pour porter la capacité d'accueil des ALSH municipaux à 1000 places à la rentrée 2019.

## **ORGANISATION RETENUE POUR LA RENTREE 2019**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>7H45-8H30</b>	Périscolaire	Périscolaire	Centre de loisirs (8h-18h) ou matinée avec repas : 8h-13h	Périscolaire	Périscolaire	
<b>8H30-12H</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire	
<b>12H-14H</b>	Temps méridien	Temps méridien		Temps méridien	Temps méridien	
<b>14H-16h30</b>	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire	
<b>16h30 - 18H</b>	Périscolaire	Périscolaire		Périscolaire	Périscolaire	

En parallèle à la préparation de cette nouvelle organisation, c'est le PEDT, qui arrive à échéance en juin 2019, qu'il faut actualiser. Il est également nécessaire de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux éducatifs et la définition de l'ambition éducative à réaffirmer ou à impulser pour la période 2019-2022.

## B. La structuration des instances de réflexion et de décision du PEDT

La construction du diagnostic et du PEDT a été réalisée selon une méthode qui s'appuie sur l'intelligence collective, l'expérience de terrain, la participation des acteurs pour le partage des constats, la co-construction des enjeux, objectifs et actions.

Les participants invités à la réflexion sont des agents municipaux représentatifs des différentes directions et services, des associatifs, des parents, des enseignants, et les partenaires. Leur apport est complété par des données quantitatives et qualitatives issues de différents travaux.

Un comité technique s'est réuni une dizaine de fois au cours de la démarche. Le comité de suivi et d'évaluation des rythmes scolaires, composé d'élus et de partenaires, s'est réuni deux fois, et les avancées ont été présentées en conseil de majorité.

### 1/ UN ETAT DES LIEUX PARTAGE

Le contenu de ce document est avant tout le compte rendu de ce qui a été rapporté dans les groupes de travail et au cours des différents échanges ayant eu lieu dans le cadre de la consultation et de la démarche de diagnostic. Ces échanges ont permis de compiler des témoignages concourant à mettre en lumière points forts et points faibles, et de produire une analyse préalable.

Neuf groupes de travail ont été mis en place pour centraliser les données ayant vocation à alimenter le diagnostic :

- Réussite scolaire
- Réussite éducative
- Actions éducatives et cycles d'ateliers
- Extrascolaire
- Petite enfance
- Santé, handicap
- Action associative
- Mon restau responsable
- Contexte

Le PEDT 2019-2022 se veut novateur dans ses ambitions :

- Un élargissement des réflexions quant au public cible, aux acteurs éducatifs et aux différents temps (petite enfance, extrascolaire, complémentarité avec les associations...)
- Un ancrage plus fort dans la politique municipale : solidarités, égalité femmes-hommes, agenda 21, Mon restau responsable...
- L'affirmation d'un plan d'actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs
- Une participation des acteurs de terrain renforcée (interne et partenaires) pour la construction et la réalisation des actions

7 groupes de travail thématiques ont été mis en place :

- Valeurs éducatives et professionnalisation
- Développement durable
- Lutte contre les discriminations
- Réduction des inégalités
- Citoyenneté, vivre ensemble
- Accès aux loisirs
- Parentalité

Trois étapes ont rythmé le travail : définition collective des termes, détermination des enjeux et des objectifs, construction du plan d'actions.

La notion de cohérence des temps et de continuité éducative reste présente, dans le cadre de la poursuite des travaux réalisés avec l'éducation nationale sur les précédents PEDT.

# Diagnostic éducatif de la Ville de Rouen

---



# I. Les singularités du contexte démographique et social

## A. Eléments de diagnostic sociodémographique de la population rouennaise

### 1/ UNE POPULATION STABILISEE EN 2014, QUI AMORCE DEPUIS UNE TRES LEGERE BAISSE

**La Ville de Rouen comptait en 2014 une population de 110 618 habitants** (données Insee 2014). La cartographie des quartiers est disponible en annexe 1.

**La population s'est stabilisée entre 2009 et 2014** (-70 habitants). Cette stabilisation intervient après une forte hausse de la population depuis les années 1980. Plus récemment, dans les 10 années précédentes, entre 1999 et 2009, la population rouennaise avait encore augmenté de plus de 4000 habitants, soit presque 4%.

Elle amorce depuis 4 ans une très légère baisse (110 117 / données INSEE 2018, -0.45%), alors que la population métropolitaine, elle, pendant ce temps augmente (+0.6% depuis 2013).

**On constate cependant un dynamisme particulièrement important dans certains quartiers de la Ville.**

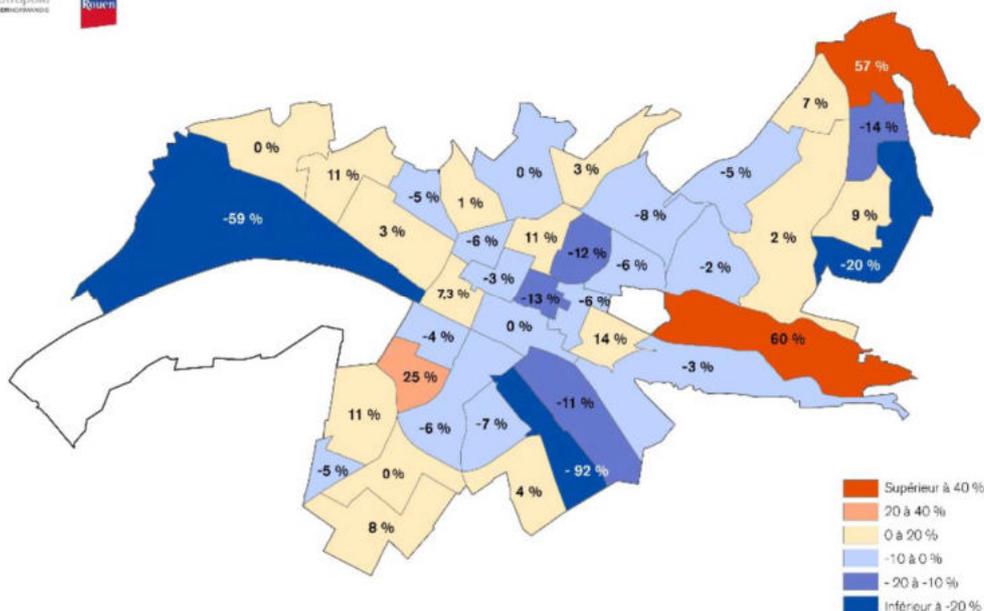
En effet, 4 territoires particulièrement dynamiques en termes de population (entre 4 et 5,5% d'augmentation) ne se reconnaissent pas dans cette stabilisation globale :

- La rive gauche : Grammont et Saint Clément
- Les Hauts de Rouen : Châtelet
- Le Mont Gargan

Quant aux plus fortes baisses, elles sont constatées sur le quartier des Sapins et Saint Marc/Croix de Pierre (environ 3%). Le centre-ville (rive droite comme rive gauche) perd également des habitants, mais de façon plus modérée (Vieux Marché, Gare, Jouvenet, Pasteur : entre 0.5 et 2% de baisse).



**Variation de la population par Iris entre 2009 et 2014**



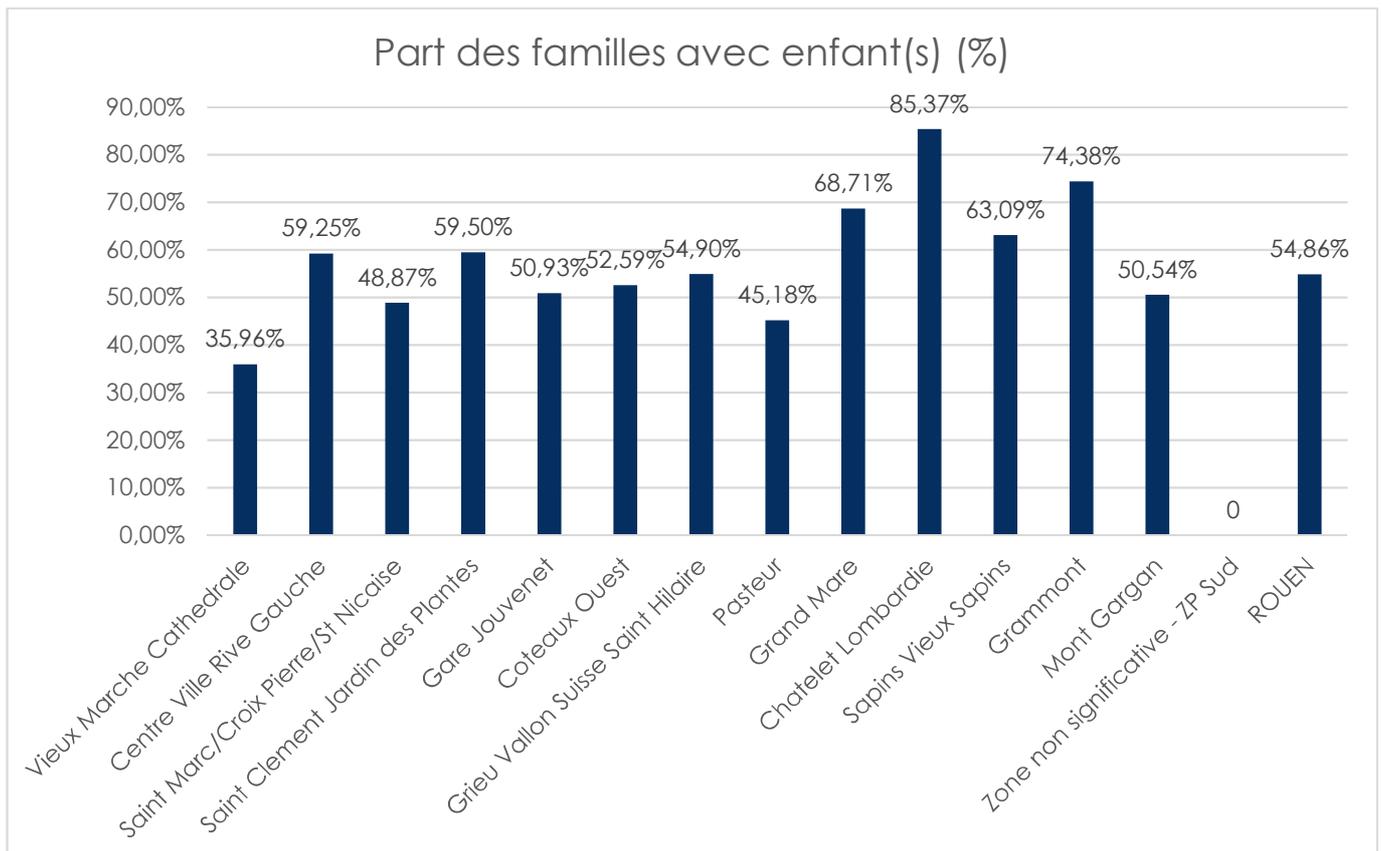
Sources : ©INSEE RP2014 - IRIS

### 2/ UNE TAILLE DES MENAGES QUI BAISSA TRES LEGEREMENT

**La taille des ménages continue globalement de diminuer. Les familles avec enfants investissent différemment les quartiers.**

**Le poids des ménages<sup>1</sup> avec famille<sup>2</sup> baisse légèrement** sur presque tous les quartiers de Rouen entre 2009 et 2014 (de 41 à 40%). **La taille moyenne des ménages s'est stabilisée après plusieurs décennies de baisse** (1.8), même si on constate que ce chiffre varie fortement en fonction des quartiers (1.5 sur Vieux Marché/ Cathédrale, 2.7 sur Châtelet Lombardie).

**Le grand écart en termes de répartition territoriale des familles avec enfants reste cependant vrai** (Insee 2014) : 85% des familles ont des enfants sur Châtelet Lombardie, 74% sur Grammont, 60% sur le centre-ville rive gauche, contre 46% sur Pasteur et 36% sur Vieux Marché Cathédrale. Il faut remarquer que l'hyper centre de Rouen possède beaucoup de logements de petite taille (1 à 2 pièces) inadaptés aux familles, Vieux Marché Cathédrale étant le quartier qui en possède le plus.



### 3/ EVOLUTION DU PUBLIC ENTRE 2009 ET 2014

Les enfants de moins de 3 ans étaient au nombre de 3632 en 2014, **soit une baisse de 5% depuis 2009.**

Grammont et Chatelet Lombardie ont, pendant cette même période, vu une augmentation respective de leur population préscolaire de 55 et 79%, alors que, dans le même temps, Vieux Marché Cathédrale et Mont Gargan ont perdu environ 30% d'enfants de moins de 3 ans.

Il est à noter que le solde naturel est plutôt constant, et que la population stagne malgré un solde migratoire négatif (-0.3%). Les naissances sont bien le moteur de la démographie à Rouen (Insee 2017).

<sup>1</sup> Ménage : ensemble des occupants d'un même logement. Un ménage peut être composé d'une seule personne

<sup>2</sup> La famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes (un couple sans enfant est une famille)

**En ce qui concerne le public scolaire, le public maternel augmente** : le taux de 3-5 ans entre 2009 et 2014 (CAF) passe de 2.8 à 3%, **alors que le public élémentaire reste stable** (4.5% de 6-10 ans).

#### 4/ UNE POLITIQUE DE LOGEMENT TRES ACTIVE SUR LA RIVE GAUCHE, L'OUEST ET LES HAUTS DE ROUEN

En 2014, le parc de logements rouennais comptait au total 70 356 logements (Insee), soit une augmentation de 4% depuis 2009 (+2800 logements).

**Les opérations de démolition, rénovation, construction sont nombreuses à Rouen.** Cinq quartiers de Rouen sont concernés par le Programme National pour la Rénovation Urbaine depuis 2005 (Lombardie, Châtelet, Sapins, Grand Mare et Grammont). On peut aussi citer la future démolition des « Verre et acier » de Pépinières, celle déjà réalisée Avenue Jean Rondeaux rive gauche ou à la Grand Mare, la redynamisation du quartier Saint Sever, ou encore la création des éco quartiers Flaubert et Luciline. La Ville de Rouen mène une politique de création de logements très active, et l'influence de la réalisation des grands projets urbains est d'ores et déjà visible sur la fréquentation des écoles concernées (effectifs scolaires et consommation des services périscolaires), mais également sur les demandes en place dans les crèches. En 2016, le plus grand nombre de demandes émane du quartier centre-ville rive gauche (280 sur les 1763 demandes, soit 15% des demandes, alors que la population représente 7% de la population rouennaise en 2014).

**On constate que la rive gauche est particulièrement concernée** puisque « Les quartiers ayant été les plus dynamiques en termes de construction sont les quartiers Saint-Clément/Jardin des Plantes et le centre-ville rive Gauche. A l'inverse, les opérations de renouvellement urbain réalisées sur le quartier de la Grand Mare ont fait baisser sur cette période le nombre de logements sur ce territoire » (420 logements détruits contre 159 construits (Insee)).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> ABS 2018, Logement et habitat.

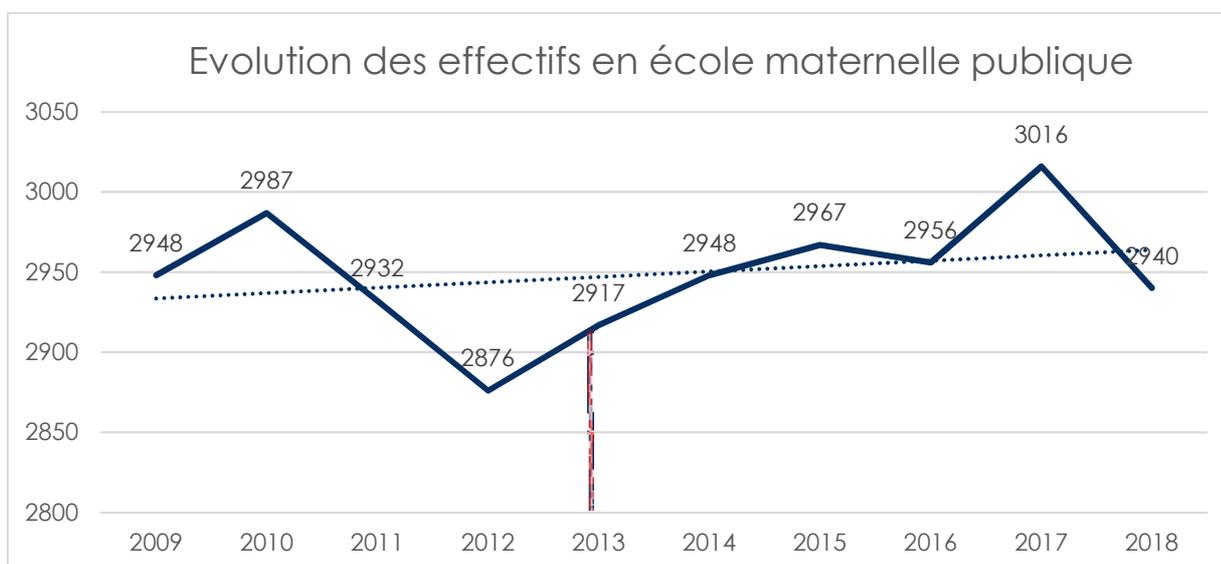
## B. Des effectifs scolaires dont la tendance est à la hausse depuis la mise en place du premier PEDT en 2013

La carte des écoles de la Ville ainsi que la sectorisation DTE sont disponibles en annexes 2 et 3.

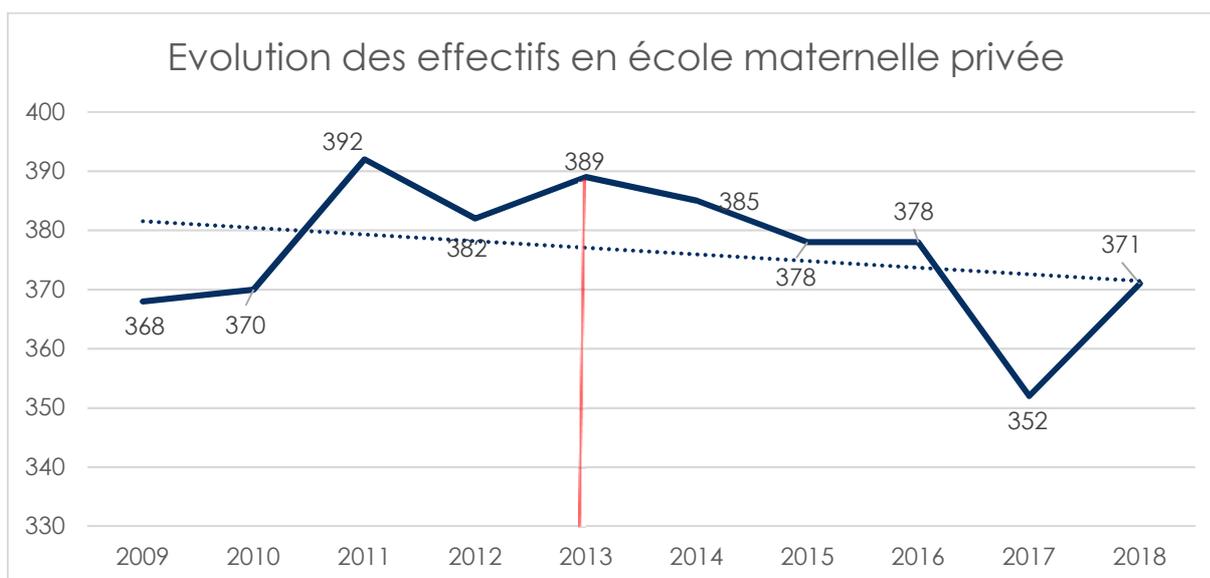
### 1/ DES EFFECTIFS MATERNELS QUI ONT GLOBALEMENT LEGEREMENT AUGMENTE EN ECOLE PUBLIQUE

A la rentrée 2018, 2940 enfants étaient scolarisés dans les 28 écoles maternelles publiques, auxquels on peut ajouter 371 rouennais et 373 non rouennais scolarisés dans les 9 écoles privées sous contrat, soit **au total 3311 enfants scolarisés dans les écoles situées sur le territoire de la Ville.**

On constate que, depuis 2013, les effectifs maternels scolarisés dans les écoles publiques subissent une hausse légère, dont l'évolution est à observer car la rentrée 2018 a amorcé la plus importante baisse depuis le début de la décennie.



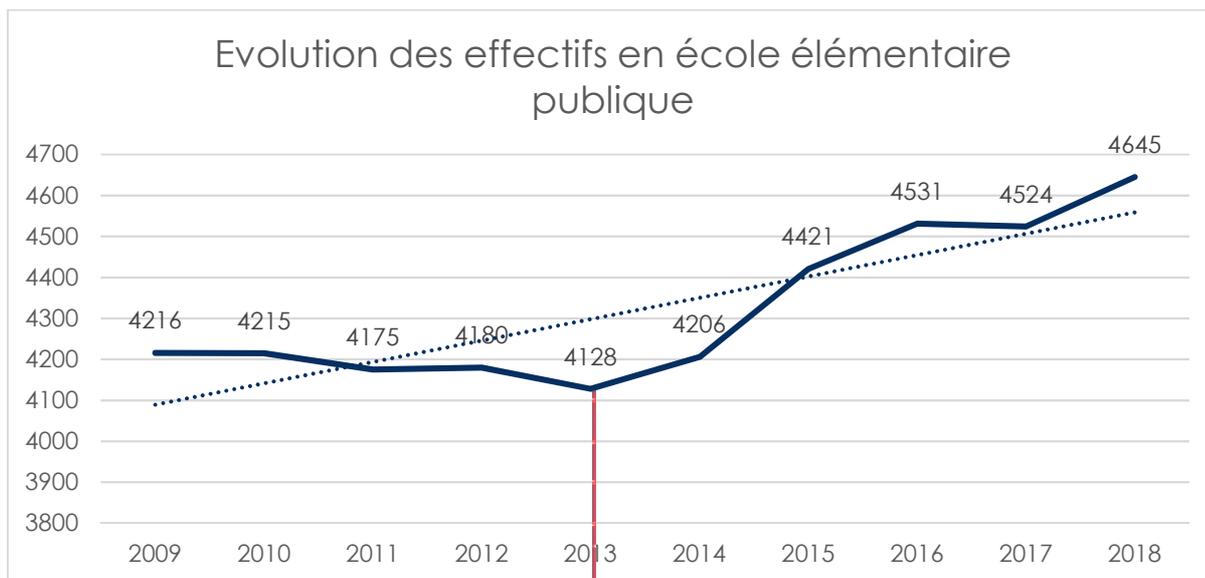
En école privée, la tendance est plutôt à la baisse.



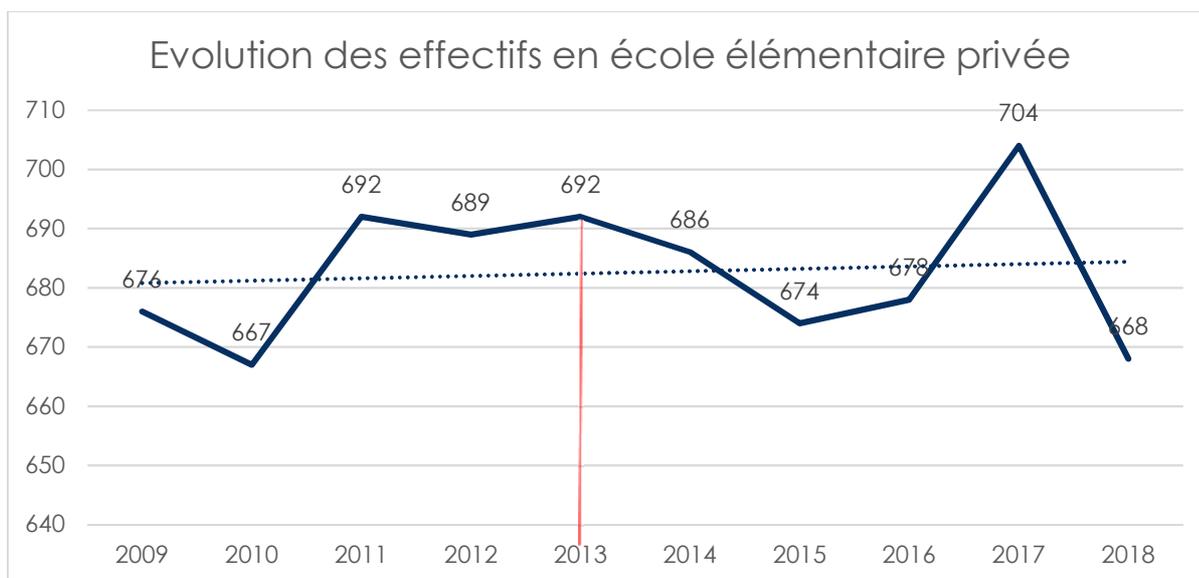
### 2/ DES EFFECTIFS ELEMENTAIRES EN AUGMENTATION DE PRES DE 9% EN ECOLE PUBLIQUE

A la rentrée 2018, 4645 élèves étaient scolarisés dans les 26 écoles publiques, auxquels on peut ajouter 868 rouennais et 976 non rouennais scolarisés dans les 9 écoles privées sous contrat, soit au total 5513 enfants scolarisés dans les écoles situées sur le territoire de la Ville.

L'augmentation des effectifs en école publique est importante et régulière, de plus de 500 enfants depuis 2013.



Dans les écoles privées on constate un pic important des effectifs en 2018, mais isolé. Il n'y a pas réellement de tendance mais plutôt des évolutions assez irrégulières. On peut néanmoins affirmer que la forte augmentation d'effectifs dans le public ne se reproduit pas dans le privé.



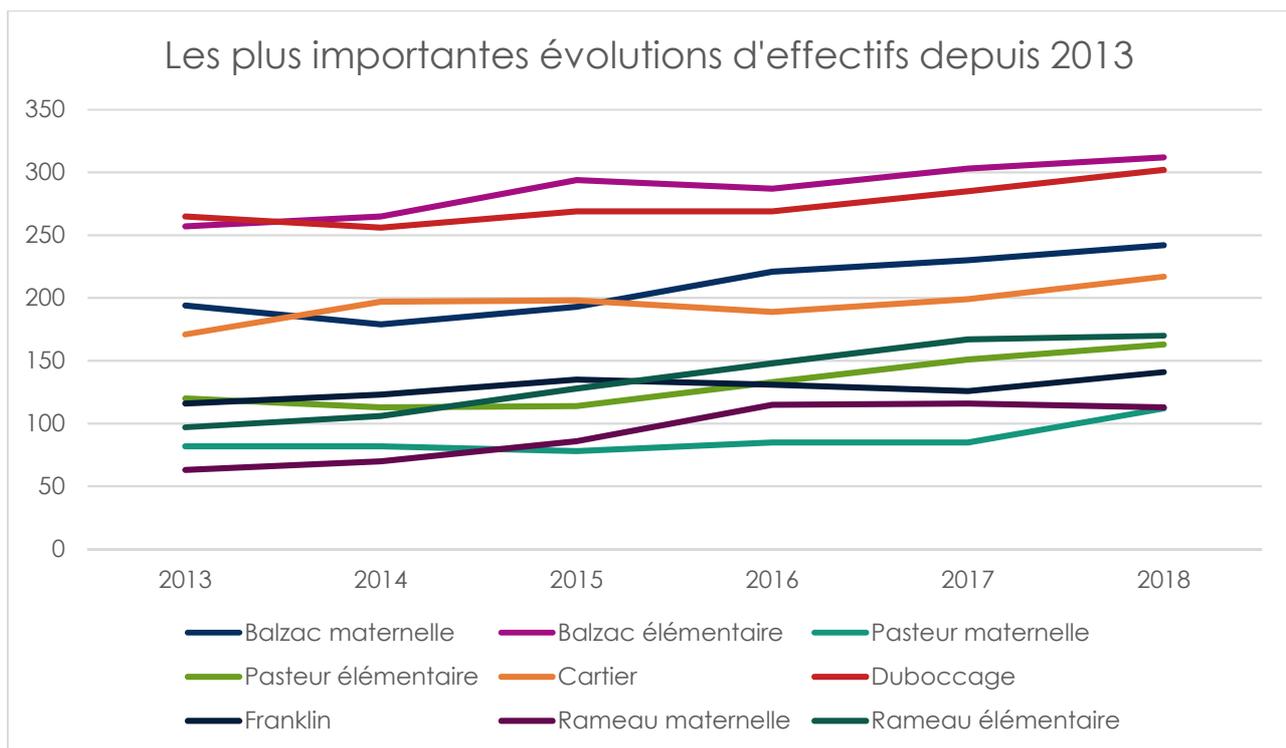
On peut donc confirmer ou souligner en maternelle comme en élémentaire, qu'il n'y a pas eu de fuite du public vers le privé en 2013, au moment de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

### 3/ LES ECOLES DES QUARTIERS EN RESTRUCTURATION PARTICULIEREMENT TOUCHES PAR LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Avec quelques 517 élémentaires et 23 maternelles supplémentaires accueillis dans les écoles publiques rouennaises en 6 ans, **on constate une explosion des effectifs dans certaines écoles situées dans les quartiers en pleine restructuration urbaine** et donc un manque d'espace dans la plupart d'entre elles.

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	% de hausse
<b>Rive Gauche</b>	Balzac maternelle	194	179	193	221	230	242	24,74
	Balzac élémentaire	257	265	294	287	303	312	21,40
	Cartier (maternelle)	171	197	198	189	199	217	26,90
	Dubocage (élémentaire)	265	256	269	269	285	302	13,96
<b>Hauts de Rouen</b>	Rameau maternelle	63	70	86	115	116	113	79,37
	Rameau élémentaire	97	106	128	148	167	170	75,26
	Marot élémentaire	76	86	81	92	92	100	31,58
<b>Ouest</b>	Pasteur maternelle	82	82	78	85	85	112	36,59
	Pasteur élémentaire	120	113	114	133	151	163	35,83
	Franklin (élémentaire)	116	123	135	131	126	141	21,55

La hausse des effectifs cumulée avec le nécessaire partage des espaces entre le scolaire et le périscolaire, **la situation des écoles Balzac, Cartier Dubocage, Franklin, et Pasteur est préoccupante.**



### C. Une fragilisation des populations de la Ville de Rouen avec des réalités territoriales contrastées

1/ LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV) TOUJOURS PARTICULIEREMENT TOUCHÉS PAR LA PAUVRETE

Si le revenu médian rouennais est déjà inférieur à la référence nationale (située à 1679€), on constate que dans les QPV, le revenu médian<sup>4</sup> est encore plus bas que le revenu médian communal<sup>5</sup>.

Quartier	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	Médiane	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	Ecart interdéciles D9/D1
Sapins/Vieux Sapins	14 €	206 €	453 €	662 €	908 €	1 145 €	1 423 €	1 700 €	2 138 €	2 124 €
Grammont	34 €	282 €	474 €	704 €	889 €	1 155 €	1 382 €	1 705 €	2 153 €	2 118 €
Grand Mare	321 €	586 €	784 €	960 €	1 117 €	1 336 €	1 576 €	1 905 €	2 382 €	2 061 €
Châtelet/Lombardie	0 €	36 €	201 €	329 €	461 €	639 €	790 €	1 027 €	1 315 €	1 315 €
<b>ROUEN</b>	<b>441 €</b>	<b>815 €</b>	<b>1 123 €</b>	<b>1 391 €</b>	<b>1 650 €</b>	<b>1 931 €</b>	<b>2 263 €</b>	<b>2 692 €</b>	<b>3 458 €</b>	<b>3 017 €</b>

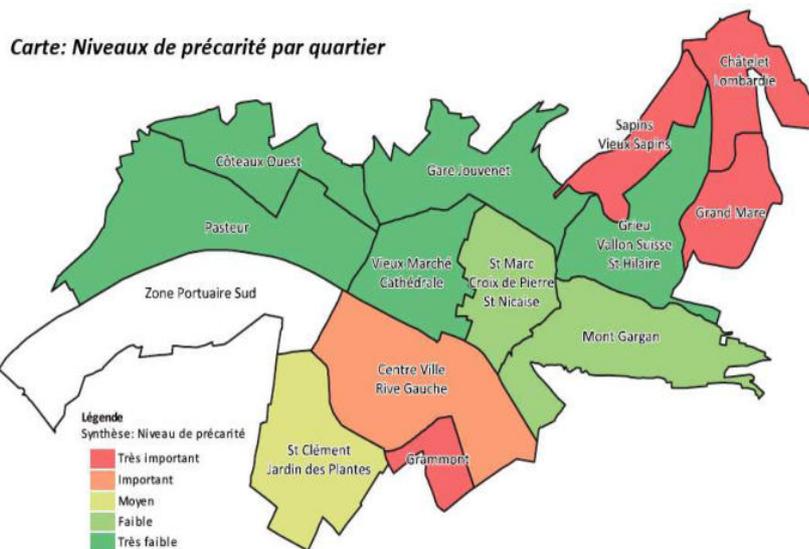
© INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA (FiLoSoFi)

On constate également que 50% des allocataires CAF des quartiers prioritaires ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales (données CAF de Seine-Maritime, 2016).

On constate par ailleurs une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, (à mettre en parallèle avec une hausse de la démographie de 1.44%), qui ne révèle pas une tendance à l'amélioration du niveau de vie des populations vivant sur ces territoires.

## 2/ UNE TENDANCE GLOBALE A LA PAUPERISATION, ACCENTUEE SUR LA RIVE GAUCHE

**La concentration de personnes pauvres<sup>6</sup> est et reste très importante dans les quartiers prioritaires (entre 60 et 80%), mais on peut constater que la pauvreté est de plus en plus présente dans toute la Ville : 75% de la population rouennaise pauvre se situe en dehors des quartiers prioritaires.**



Carte : Métropole/ ABS.

<sup>4</sup> Revenu médian : « Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. » (définition INSEE).

<sup>5</sup> ABS 2018, synthèse QPV.

<sup>6</sup> Personne pauvre : le seuil de pauvreté est situé à 60% du niveau de vie médian. En France en 2012, une personne seule était considérée comme pauvre si son niveau de vie (= revenu disponible rapporté à la taille du ménage) était inférieur à 987 € par mois. On comptait en 2012 8.5 millions de personnes pauvres en France. (éléments INSEE)

On constate donc qu'il existe des « **poches** » de **pauvreté dans tous les quartiers**, y compris dans les quartiers les plus favorisés.

Par ailleurs, **les écarts de revenus se sont accentués entre 2009 et 2014**. Les deux quartiers de Rouen dont les habitants ont les revenus médians les plus hauts (Gare Jouvenet : 2516 € / Vieux Marché Cathédrale : 2018 €)<sup>7</sup> comportent néanmoins également des personnes en situation de pauvreté. La part estimée de population couverte sous le seuil de bas revenus sur le quartier Gare/Jouvenet est à 24 % (population couverte par la CAF à bas niveau de revenu, au 31/12/2016)<sup>8</sup>, soit presque un quart, ce qui s'explique par la présence du foyer Emergence, proposant aide et soutien aux personnes en difficultés sociales, en situation d'exclusion voire de grande fragilité. Ce chiffre monte à 44% sur le quartier Vieux Marché Cathédrale, même s'il faut le relativiser concernant notre public cible, puisque ce quartier n'héberge que peu de familles, étant constitué majoritairement de petits logements.

Si on observe plus particulièrement les chiffres CAF, plus représentatifs de la situation des familles, fin 2016, la CAF comptait 13 226 allocataires à bas revenus à Rouen, ce qui représentait une population totale de 23 699 rouennais « pauvres », soit 47% de la population couverte par la CAF.

**On peut constater que des territoires hors politique de la ville sont particulièrement touchés par la pauvreté : Saint Marc/ Croix de Pierre/ Saint Nicaise, et le centre-ville rive gauche.** Sur ce territoire on constate que la paupérisation s'est accélérée en 2014 :

- le revenu médian est plus faible que la référence ville<sup>9</sup>.
- un tiers des allocataires CAF de la rive gauche ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales
- on constate une augmentation conséquente du nombre de bénéficiaires du RSA
- plus de la moitié des allocataires CAF sont sous le seuil de bas revenus

Dans ce contexte, les professionnels constatent une fragilisation de deux écoles, particulièrement vulnérables et pourtant uniquement reliées à du dispositif de droit commun : Cavelier de la Salle et Cartier/Dubocage.

---

<sup>7</sup> D'importants écarts de revenus entre les quartiers rouennais, synthèse ABS 2018

<sup>8</sup> CAF de Seine Maritime – Fileasc au 31/12/2016, ABS 2018

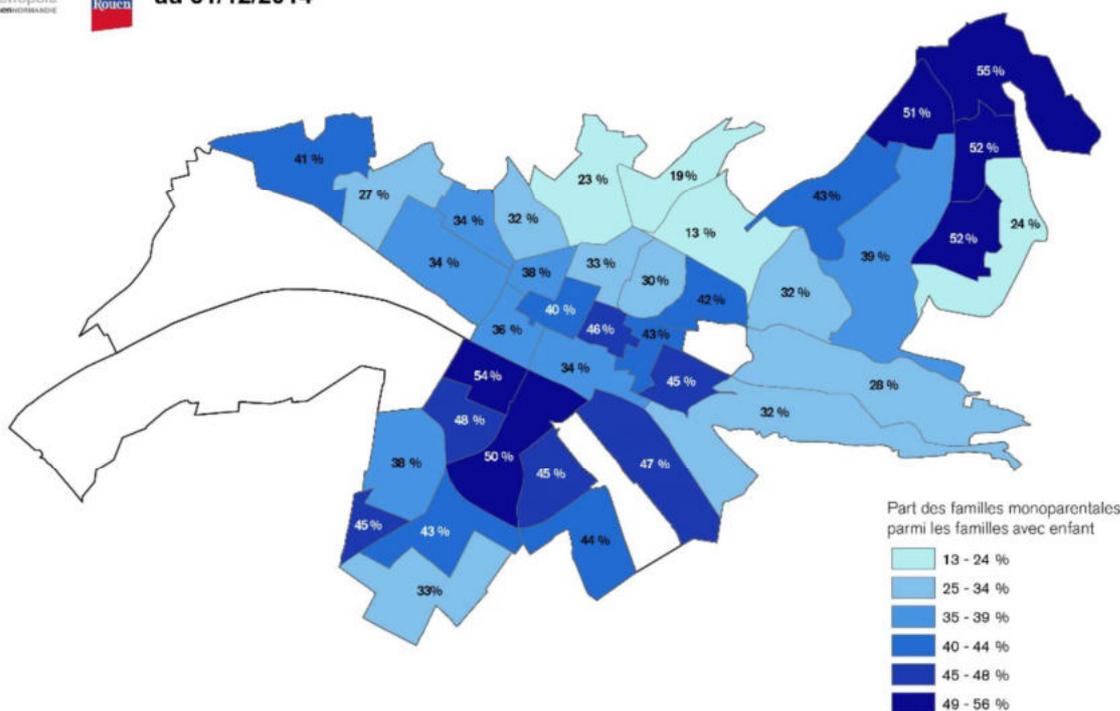
<sup>9</sup> Revenu médian centre-ville rive gauche : 1415 €/ revenu médian ville : 1650 €

Le taux de familles monoparentales est passé de 19.7% en 2009 à 21.45% en 2014 (Insee). Il reste en dessous de la moyenne nationale qui se situait à 23.3 % en 2014. Dans près de 9 cas sur 10, ce sont des femmes seules avec enfants.

Là encore, les disparités par quartiers sont très importantes puisque le taux de familles monoparentales monte sur tous les quartiers prioritaires de la Ville et le centre-ville rive gauche. Une famille nombreuse monoparentale sur deux vit dans un quartier prioritaire.



Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF avec enfant au 31/12/2014



**Les familles nombreuses (3 enfants et plus) sont également majoritairement situées en quartier prioritaire** (de 22% à Sapins / Vieux Sapins à 35% sur Châtelet Lombardie, contre une moyenne rouennaise à 18%). Elles sont également davantage représentées sur la rive gauche.

« En 2014, les familles rouennaises avec enfant(s) étaient surtout présentes sur les quartiers prioritaires, sur le centre-ville rive gauche et sur Saint-Clément/Jardin des Plantes, à l'inverse des quartiers du centre-ville rive droite et Pasteur où plus d'une famille sur deux n'avait pas d'enfant ». <sup>10</sup>.

On constate que les difficultés se cumulent sur les QPV puisqu'ils **comptent la plus grande part de familles monoparentales, avec notamment Châtelet-Lombardie où plus d'une famille sur trois ne compte qu'un seul parent mais également la plus grande part de familles nombreuses.**

<sup>10</sup> ABS 2018, Revenu, niveau de vie et pauvreté.

En tant que ville centre de son agglomération, la Ville de Rouen n'est pas particulièrement touchée par la problématique d'accès aux soins, malgré une répartition inégale sur le territoire. Cependant, « l'espérance de vie à la naissance est plus faible qu'à l'échelle nationale, conséquence notamment des consommations d'alcool et de tabac responsables de 20% des décès normands »<sup>12</sup>, et un certain nombre d'inégalités sociales et territoriales de santé sont repérées par l'Atelier Santé Ville.

Les enjeux de santé publique repérés dans le cadre du diagnostic local de santé de 2015 sont : la santé mentale (mal-être, stress...), les addictions (dont l'usage des écrans), la nutrition (alimentation et activité physique, lutte contre l'obésité), l'hygiène (corporelle et domestique), la contraception, l'accès à la santé (connaissance des structures et leur recours) et l'isolement des personnes âgées.

Les problématiques qui touchent particulièrement les enfants des QPV ont été analysées via un questionnaire distribué sur les territoires politique de la ville en 2016, auquel 38% des familles ont répondu. Avec les précautions au regard de la représentativité des répondants, la perception de la santé de leurs enfants est plutôt bonne.

Il semble qu'il y ait une **couverture correcte de la vaccination** (92% des parents ayant répondu déclarent que les vaccins sont à jour), malgré un manque d'information constaté sur le suivi de la vaccination dans certaines familles.

Cependant, les acteurs du territoire ont relevé un **problème d'hygiène dès le plus jeune âge**, et **l'hygiène bucco-dentaire** est un enjeu sur le territoire notamment chez les plus jeunes (augmentation des enfants cariés voire polycariés).

Les professionnels de santé ont repéré un problème d'**obésité, directement liée à l'alimentation**, mais pas toujours perçue par les parents qui estiment majoritairement que leur enfant a une alimentation variée et équilibrée.

Concernant l'activité physique et sportive, 16% des parents affirment que leur enfant ne pratique jamais d'activité sportive. La Direction de la Vie Sportive qui intervient auprès des enfants sur le temps scolaire remarque de plus en plus de limites de coordination et que ces **inégalités face à la pratique sportive sont territorialisées**.

31% des parents ayant répondu trouvent que leur **enfant est encore fatigué au réveil**. Plus de 20% affirment coucher leur enfant entre 21h et 21h30 et ils sont 10% à coucher leur enfant entre 21h30 et 22h.

Par ailleurs, les parents qui rencontrent des **soucis de communication** avec leurs enfants évoquent deux sujets difficiles : les écrans, et le comportement des enfants.

Enfin, on peut citer les retours des acteurs qui travaillent dans certaines écoles particulièrement fragiles, pas nécessairement sur des territoires politique de la ville, concernant le **manque d'hygiène corporelle globale**, les **déficits sur l'habillement des enfants en maternelle notamment** (pas de sous-vêtements ou portant des couches souillées de la veille), ou encore les problèmes liés à une **alimentation insuffisante ou inadaptée des enfants** (pas d'équilibre alimentaire, pas de diner, pas de petit déjeuner)...

On constate aussi l'**existence d'épidémies de poux, de gale, de teigne ou encore des invasions de punaises de lit**, dont la propagation est directement liée aux conditions de vie précaires, à la vie en collectivité, au coût et à la disponibilité des traitements.

<sup>11</sup> *La Santé perçue des habitants*, diagnostic de Santé des Hauts de Rouen et de Grammont, ASV 2016.

<sup>12</sup> ABS 2018, l'état de santé des rouennais.



Selon les données Insee 2014, les moins de 15 ans ne représentent que 5% de la population immigrée rouennaise. « On peut supposer que beaucoup d'immigrés arrivent en France une fois adulte »<sup>16</sup>. Néanmoins, sur le terrain, **les écoles et crèches en quartier prioritaire accueillent de plus en plus d'enfants qui nécessitent un accompagnement particulier lié à leur parcours** (acquisition des compétences langagières, prise en charge des traumatismes rencontrés durant leur parcours migratoire, accompagnement général dans le processus d'intégration...).

**Les professionnels du Programme de Réussite Educative, dont 40% des prises en charge concernent des enfants présents depuis moins de 3 ans en France, ont accompagné en 2017 des parcours d'enfants de 35 origines différentes.** « Tous les acteurs institutionnels et associatifs sont impactés par le manque d'outils pour faire face à ces situations, qui fragilisent l'intégration à l'école des enfants et le bassin de vie des familles » (...) La particularité cette année, c'est l'augmentation des enfants venant des DOM TOM. Ils sont supposés parler le français alors qu'ils ne le maîtrisent pas correctement ou ne le parlent pas du tout (...). Aussi, on relève que l'Anglais Nigérian, l'Arabe, les langues de l'Afrique de l'ouest et le Roumain sont les langues les plus parlées et pour lesquelles il nous faut connaître des accès de communication et de traduction ».<sup>17</sup>

## 6/ DES FAMILLES DONT LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE IMPOSE UNE VIGILANCE

**Les indicateurs évoqués plus haut concernant les fragilités des familles ont des conséquences sur les propositions éducatives à apporter aux enfants et aux familles** accueillis au sein des services enfance de la Ville.

Afin d'objectiver le ressenti des professionnels éducatifs des écoles, un outil de vigilance sociale des écoles a été construit dans le cadre de l'Observatoire des données éducatives de la DTE, disponible en annexe 4 et dont la méthode d'élaboration est la suivante :

- 1. Les écoles ont été rattachées à leur IRIS.
- 2. Quatre indicateurs ont été retenus (part des familles à bas revenus, part des familles monoparentales, part des familles nombreuses, part des populations immigrées). La corrélation de ces indicateurs est révélateur de besoins éducatifs renforcés
- 3. Ces critères ont été pondérés de façon à prendre en compte leur importance dans le contexte éducatif d'un enfant.
- 4. La moyenne rouennaise a été déterminée comme un taux de référence prenant en compte le cumul des 4 indicateurs pondérés.
- 5. De la même façon, un taux de référence pondéré a été attribué à chaque école.

Un élargissement de cet outil à la petite enfance et aux accueils de loisirs pourrait être envisagé comme perspective de travail.

Plusieurs constats peuvent être faits :

- **6 des 8 écoles situées en quartier prioritaire** (rattachées aux quartiers Châtelet Lombardie, Sapins/Vieux Sapins, Grand Mare) **concentrent un niveau de difficultés particulièrement préoccupant**, au regard des 4 indicateurs retenus (zone de vigilance 3)
- **Les 2 autres écoles situées en QPV** (rattachées au quartier Grammont et Grand Mare) **présentent un cumul de difficultés quasi identique à deux autres écoles hors QPV, rattachées toutes les deux au quartier centre-ville rive gauche**, dont la paupérisation a été relevée dans le diagnostic social 2018 de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Ces 4 écoles sont en zone de vigilance 2, et pourtant ne peuvent pas prétendre aux mêmes réponses éducatives, selon la cartographie de la géographie prioritaire actuelle.

<sup>16</sup> ABS 2018, Population immigrée par âge et pays de naissance.

<sup>17</sup> Programme de Réussite Educative, *Bilan 2017 et perspectives 2018*.

- **Plusieurs écoles situées dans les quartiers précédemment cités pour leur paupérisation** (Saint Marc/Croix de Pierre ou Saint Clément Jean Rondeaux//Pépinieres par exemple) **sont également à surveiller** (zone de vigilance 1), au regard également d'évolutions urbaines, des services ou des orientations pédagogiques prises. Par exemple, l'implantation d'une classe UPE2A à l'école Bimorel, ou encore sa proximité du CCAS qui propose un service de domiciliation aux personnes sans domicile fixe, font évoluer la répartition du public accueilli. L'apparition de nouvelles problématiques ou fragilités (public allophone par exemple) nécessite une réflexion sur l'adaptation de l'offre éducative.
- **Les écoles plutôt favorisées par rapport à la moyenne rouennaise**, situées hors zone de vigilance, **accueillent également une part non négligeable d'enfants dont les situations familiales sont fragiles** (quartier Gare/Jouvenet, à l'école Hachette - Pottier, ou dans le quartier Vieux marché / Cathédrale, à l'école Houdemare, presque un quart des enfants inscrits au périscolaire font partie de familles à bas revenus).

On constate que les acteurs éducatifs sont nombreux à avoir évoqué le ressenti d'une **accélération de ces fragilités depuis 2014**, qui n'apparaissent pas encore dans les indicateurs mais impactent directement l'accueil, l'accompagnement et la réussite des enfants fréquentant les services de la Ville aujourd'hui.

La paupérisation de la Ville et notamment de la rive gauche, le développement d'une pauvreté diffuse dans tous les quartiers, la concentration des familles qui cumulent les difficultés, l'augmentation des fragilités liées aux parcours migratoires... Ces réalités rouennaises appellent des réponses institutionnelles, publiques mais également rejaillissent sur le tissu associatif de la Ville.

**L'offre associative sur le territoire de la Ville de Rouen est riche**, et 50% d'entre elles sont soutenues par la Ville, via une subvention en nature.

« En 2018, 1 177 associations ont leur siège sur la commune de Rouen. Ce sont 104 associations de plus par rapport à 2012. Bien que le nombre d'associations ait diminué sur le quartier Vieux-Marché/Cathédrale (-9), c'est toujours ce quartier qui compte le plus d'associations, suivi par le centre-ville Rive Gauche (+ 20 associations par rapport à 2012) et Saint-Marc/Croix de Pierre/Saint-Nicaise (180 comme en 2012). Le quartier ayant connu le plus grand nombre de créations d'associations est Gare Jouvenet avec 24 associations de plus par rapport à 2012.

Les objets de ces associations sont très divers (culturel, sportif, loisir, social, séniors...) et la catégorisation de celles-ci s'avère donc très complexe, tout comme la définition de leurs territoires d'intervention »<sup>18</sup>.

**L'évolution du secteur associatif est révélateur des besoins des habitants** : naissances d'associations autour du Français Langue Etrangère/ FLE, davantage de naissances de structures qui œuvrent dans le social, aide aux migrants, créations également dans le secteur de la culture et de l'économie sociale et solidaire...

**Les cartographies de l'offre de loisirs et des équipements sportifs et culturels, disponibles en annexe 5 et 6, soulignent de fortes disparités territoriales.** L'offre culturelle (en rouge sur la carte) est concentrée sur la rive droite. Sur les Hauts de Rouen, on trouve peu d'offre culturelle, une offre sportive (en vert) mais restreinte, plutôt masculine et stéréotypée au regard des disciplines. Sur la rive gauche, l'offre est plutôt homogène, excepté sur le territoire de Grammont.

Par ailleurs, **les associations et plus particulièrement celles investies dans le champ de l'accompagnement de l'enfance et des familles (petite enfance, loisirs, vacances familles, actions parentalité, accompagnement à la scolarité), ont rencontré ces dernières années d'importantes difficultés** : l'arrêt des contrats aidés depuis 2017, les problématiques financières liées aux baisses des subventions, de gestion administrative ou de qualification du personnel. Le territoire a dû faire face à la fermeture d'associations œuvrant dans le champ de la réussite éducative sur des territoires fragilisés (Mer & campagne, APMAR) et il reste des territoires prioritaires non couverts (écoles Marot- Villon par exemple).

---

<sup>18</sup> ABS 2018, Vie associative.

## II. La politique éducative de la Ville : les services à destination des 0-11 ans

### A. L'accueil de la petite enfance dans toute sa diversité

Les enfants entre 10 semaines et trois ans sont accueillis par divers acteurs : associatifs, municipaux, assistants maternels qui proposent aux familles des projets d'accueils collectifs ou individuels différents.

#### 1/ LES STRUCTURES ET LES SERVICES

##### ✓ QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES

En 2019, sur le territoire rouennais, on comptabilise 37 établissements d'accueil du jeune enfant, 1096 places en accueil collectif au total (463 places à gestion municipale, 633 places à gestion associative ou privée), 11 Maisons d'Assistants Maternels (MAM), 4 Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP), 410 assistants maternels indépendants<sup>19</sup>.

Le taux de couverture en janvier 2017 était de 59.4%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (58%).

En ce qui concerne les services municipaux, on dénombre 11 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) : 9 crèches (toutes sauf Pierre de Lune ont également un service de Halte-garderie), une halte-garderie et une crèche familiale. Il existe aussi un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

<b>Les accueils collectifs municipaux</b>				
	Crèche	Halte garderie	Crèche familiale	Nombre de places agréées PMI
Pierre de Lune	x			130
Terre Adélie	x	x		40
Pain d'Epices	x	x		20
Les Cigognes	x	x		12
Etoile du Sud	x	x		60
Terre des Enfants	x	x		35
Ile aux Trésors	x	x		35
Rose des Vents	x	x		60
Graine de Vanille	x	x		20
Les explorateurs		x		12
Soleil Levant			x	39
<b>TOTAL</b>				<b>463</b>

##### ✓ L'ATTRIBUTION DES PLACES MUNICIPALES

**La commission d'attribution a pour but de mettre en adéquation les places disponibles** dans les établissements avec les souhaits émis par l'ensemble des familles. 4 réunions se tiennent par an. En 2017, elle a traité 1626 demandes, dont celles de 1000 nouvelles familles.

<sup>19</sup> Cf Annexe 7 « Les établissements d'accueil de la petite enfance »

L'ordre de priorité d'examen des demandes se décline ainsi (selon le règlement intérieur) :

- Domiciliation de la famille sur Rouen à la date souhaitée d'entrée de l'enfant
- Date d'antériorité de la demande
- Famille monoparentale

**Environ 250 places en crèche sont attribuées chaque année.**

**La Ville subventionne les crèches associatives qui développent des places pour les rouennais.** Onze crèches associatives sont concernées sur son territoire, et deux crèches hors territoire de la Ville (toutes les places ne sont pas subventionnées).

<b>Les structures associatives subventionnées</b>
Baby Récré
Gribouille
Liberty mini club
Liberty
Ma P'tite récré
Liberty Luciline
Graffiti's
Les Petits Matelots
Le jardin des Bisous
Le jardin des Bisous (rue Pavée)
Micro-crèche « 1001 bisous »
Pernet
ABC La Loupiote

**En 2017, le coût net d'un berceau municipal pour la Ville représente 6481 €, alors que la part dédiée au financement des structures associatives représente 1450 € par berceau,** auquel peuvent s'ajouter quelques bonus en lien avec l'accueil d'enfants en situation de handicap, l'amplitude horaire, la priorité donnée aux rouennais ou la petite taille de la structure (20 berceaux ou moins).

✓ **LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)**

**Le RAM est un lieu d'accueil, d'informations, de soutien et d'animation** mis à disposition :

- des familles (recherche d'un mode d'accueil, mise à jour du fichier des assistants maternels, renseignement sur les aspects juridiques et administratifs...)
- des assistants maternels agréés (écoute et soutien dans la relation avec l'employeur, droits et devoirs du métier, échange sur les pratiques professionnelles...)
- des enfants (accès à un espace de découverte, de jeux et de socialisation avec d'autres enfants et adultes, activités...)

Nous comptons sur l'ensemble du territoire rouennais, 410 assistants maternels indépendants agréés (chiffres au 31/12/18). Environ 190 assistants maternels fréquentent les ateliers proposés par les animatrices du RAM. Les ateliers sont proposés dans différents sites de la Ville (Terre des Enfants, MJC Grieu, Centre Malraux, Soleil Levant).

✓ **L'ACCUEIL INDIVIDUEL : UN BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS ET DES FAMILLES**

La Ville a repris la gestion du RAM de la rive droite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Aujourd'hui, l'équipe est insuffisante pour mener à bien tous les projets et répondre aux besoins d'accompagnement des familles comme des assistants maternels.** En effet, la CAF préconise un animateur pour 70 assistants maternels, la proportion à Rouen est de 2.2 animateurs pour 440 assistants maternels, soit un pour 200. Pourtant, dans la mesure où l'on ne développe plus de places en accueil collectif, il existe un fort enjeu dans les années à venir autour de la **montée en compétence des assistants maternels indépendants et notamment sur leur professionnalisation.**

✓ **UNE FORTE DEMANDE DES FAMILLES POUR DES PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF**

En complément des 60 nouvelles places ouvertes à l'Etoile du Sud lors du précédent mandat, 10 nouvelles places ont été créées en janvier 2017 à l'occasion de la reconstruction de la crèche Rose des Vents. L'agrément de cette structure a été transformé à l'occasion en multi-accueil polyvalent, permettant de compléter les places de crèches par de l'accueil occasionnel de halte-garderie, très sollicitées dans le quartier des Hauts de Rouen.

Les places en crèche familiale ont quant à elles diminué de façon régulière, en raison du départ à la retraite des assistantes maternelles qui n'ont pas été remplacées. Cela s'est traduit en septembre 2018 par la fermeture de la crèche familiale des Cigognes et le regroupement des assistantes maternelles au sein de la crèche familiale Soleil Levant. Au 1 septembre 2019, l'effectif est de dix assistantes maternelles pour 30 enfants.

**Cependant, les places en structures collectives** sont toujours fortement plébiscitées par les familles, et particulièrement sur le quartier ouest et le centre rive gauche, au regard des évolutions démographiques constatées dans ces quartiers.

Une des réponses apportées par la Ville est la **participation au financement des structures associatives qui développent des places pour les rouennais.** Le nombre de places financées est en augmentation, mais à budget constant du fait de la disparition de certaines structures et de la révision des critères de financement.

✓ **UN FORT BESOIN DE REPONSES POUR LES FAMILLES LES PLUS EN DIFFICULTE**

L'accueil collectif de la petite enfance a longtemps été considéré comme un service à destination des familles qui travaillent. Hors, **les besoins des familles sont pluriels, et de plus en plus dans le contexte socio-démographique.** En effet, les professionnels constatent de plus en plus de situations particulières très dégradées, qui reposent sur un cumul de difficultés (handicap, sans abris, sans papiers...), auxquelles l'attribution d'une place en crèche est une réponse partielle. La municipalité s'est adaptée à ces nouveaux besoins, en accueillant des familles qui auraient eu davantage de difficultés à trouver une réponse en crèche associative.

**C'est pour répondre à ces situations que le projet politique a été particulièrement axé sur la lutte contre les inégalités sociales.**

✓ **LE PROGRAMME « PARLER BAMBIN »**

**Un des axes développés concerne le développement des compétences langagières de l'enfant**, déterminantes dans son développement, et ayant une influence sur les apprentissages et la future maîtrise du langage écrit. Etant donné l'importance de l'environnement social et éducatif de l'enfant sur le développement langagier, la Ville a décidé de s'inscrire dans le programme national « **Parler Bambin** »<sup>20</sup>, dans 4 établissements dont 3 situés en QPV (deux sur les Hauts de Rouen, un à Grammont et un dans le quartier Saint Julien). Le protocole du programme de recherche scientifique est le suivant : deux crèches formées et deux crèches « témoin », avec la réalisation d'une évaluation nationale.

La difficulté réside dans l'obtention de moyens humains complémentaires nécessaires dans la réalisation de ce projet chronophage pour les professionnels.

✓ **LE PROJET « STIMULATIONS PRECOCES » ET L'INCLUSION D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Le deuxième axe concerne la **participation au programme d'interventions précoces pour les enfants avec suspicion de trouble du spectre autistique (TSA) ou avec TSA**, avec pour objectifs de participer au repérage, d'adresser les familles aux structures de 1<sup>ère</sup> ligne, et de participer à la stimulation des enfants repérés, tout en informant et apportant un soutien aux familles. Ce programme est financé par le Ministère des Affaires sociales et de la santé, en partenariat avec le CHU de Rouen<sup>21</sup>, le Centre Hospitalier du Rouvray<sup>22</sup> et la Ville de Rouen. Quatre places sont réservées dans les crèches de la Ville. Ce projet a nécessité une augmentation de 20% du temps de travail du médecin de crèche pour le suivi des enfants, des équipes concernées et la coordination du projet, permis par un financement partiel de la CAF sur ce poste.

**L'inclusion des enfants en situation de handicap est également une priorité.** La démarche a été initiée à partir d'une interrogation de la Ville quant à l'absence de demandes des familles. Un long processus a démarré pour harmoniser les protocoles d'accueil, former nos agents et communiquer largement sur nos potentialités<sup>23</sup>. Aujourd'hui, 9 places sont dédiées sur 3 crèches, ce qui permet aux parents de ne pas attendre de décision d'admission via la commission d'attribution des places. Des enfants sont accueillis dans les autres crèches. La CAF a financé l'acquisition de matériel spécialisé en 2017.

✓ **L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MERES INCARCEREES**

Le troisième axe concerne **l'accueil des enfants de mères incarcérées** à la Maison d'arrêt de Rouen. Deux enfants ont été accueillis en 2018, en partenariat avec l'Association Relais Enfance Famille, pour assurer le trajet entre la crèche des Cigognes et la Maison d'Arrêt.

**L'amélioration de la mixité sociale dans les crèches** est également un axe fort. Pour ce faire, la Ville s'est organisée pour favoriser l'accueil des familles les plus vulnérables. Une convention tripartite CAF / Département/ Ville dans le cadre du dispositif «accueil social » permet d'accueillir sur 5 places réparties dans 6 crèches, des enfants proposés par les centres médico-sociaux du Département. Depuis 2017, l'attribution des places est désormais mensuelle pour augmenter la réactivité et optimiser la gestion des places. Il est à noter que ce dispositif départemental prendra fin

---

<sup>20</sup> Approche pédagogique innovante favorisant le développement du langage selon 3 volets : « le langage au quotidien » (selon le principe de « parler avec l'enfant » et non « à l'enfant »), les ateliers langage (discussion entre un professionnels et 2 à 3 enfants) et « coopération avec les familles » (sensibilisation et partage autour des acquisitions de langage de l'enfant).

<sup>21</sup> Via l'UNIDEP (UNité d'Intervention Développementale Précoce) du Centre d'Action Médico Social Précoce (CAMSP) du CHU de Rouen.

<sup>22</sup> Via le CRAN (Centre de Ressources Autisme Normandie Seine Eure)

<sup>23</sup> Campagne de communication mise en place en 2013 chez les professionnels médicaux et paramédicaux, 200 envois dans toute la Ville)

au 31 décembre 2019. Par ailleurs, une réflexion sur les critères d'attribution a lieu à l'occasion des commissions d'attribution.

✓ **LE DEVELOPPEMENT DE L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES CRECHES**

Un des autres axes fortement assumé concerne le **développement de l'éveil artistique et culturel dans les crèches**. Des actions étaient déjà mises en place depuis 2010 dans ce domaine (partenariat avec les musées, les bibliothèques, les associations) avec l'élaboration depuis 2012 d'un projet d'animation. Afin de renforcer cette action, le service petite enfance travaille en lien avec la DCJVA et la DRAC sur un nouveau partenariat dans le cadre du **Contrat « Culture Territoire Enfance Jeunesse » (CTEJ)**, qui est en préparation depuis septembre 2018, en lien avec tous les partenaires, pour co-construire sur un territoire une politique de développement des publics. En ce qui concerne la petite enfance, ce nouveau partenariat se traduira par la mise en place de nouvelles modalités de partenariat, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un éveil artistique et culturel dès le plus jeune âge (crèches et assistantes maternelles).

Par ailleurs, un volontaire en service civique intervient désormais depuis 2017 pour développer l'éveil musical dans les crèches.

4/ UN SERVICE DE QUALITE QUI S'APPUIE SUR UNE CULTURE ET DES VALEURS COMMUNES

✓ **DES EQUIPES STABLES, QUALIFIEES ET INSCRITES DANS UNE DYNAMIQUE DE TRAVAIL COMMUNE**

**Le premier atout du service municipal d'accueil de la petite enfance repose sur des équipes qualifiées**, qui travaillent en étroite collaboration avec psychologue et médecin municipal, atouts majeurs au sein du service afin d'apporter une expertise sur les questions spécifiques à la petite enfance, dont le sommeil, l'alimentation, les troubles du comportement et accompagner les familles dont les enfants sont en situation de handicap. 160 agents interviennent dans le secteur de la petite enfance.

Les équipes possèdent des bases solides et **interviennent dans une démarche de soin** (respect du rythme et des besoins de l'enfant, développement psychomoteur et affectif de l'enfant). Elles sont **régulièrement formées**, grâce à des partenariats qui fonctionnent (en intra avec le CNFPT jusqu'en 2017, ou avec les différents partenaires des projets évoqués plus haut).

L'organisation en place laisse une part importante à la **démarche d'amélioration permanente et continue du service**, qui se questionne sur la façon dont les agents peuvent faire coïncider les besoins de l'enfant avec leur propre organisation. Une journée pédagogique annuelle est mise en place depuis 2015, avec fermeture des crèches, permettant d'institutionnaliser un temps de recul sur les pratiques professionnelles (ateliers thématiques, réflexion sur les projets pédagogiques) complémentaire aux réunions régulières et permettant de maintenir un dynamisme de travail et **une culture et des valeurs communes**.

La **stabilité des équipes et le respect des taux d'encadrement** permettent de maintenir une cohérence éducative et de gagner la confiance des enfants et des familles. En effet, il n'y a pas de recours aux contrats aidés et une réflexion est en cours sur le recrutement afin de stabiliser une équipe de remplaçants compétente.

Enfin, la réalisation d'un « quiet book », en lien avec une médiatrice des bibliothèques chaque année pour une dizaine d'agents poursuit un double objectif : l'information des familles et la **valorisation du travail des agents**.

**Un second atout repose l'information aux familles, le soutien et la valorisation de la fonction parentale.** Dans les structures municipales petite enfance, dès 2010, le travail des professionnels pour le soutien et la valorisation de la fonction parentale a été mis en lumière et développé en lien avec la CAF, dans un projet de service ambitieux en la matière et décliné autour de trois aspects principaux :

- **Le développement des transmissions et des informations** : au quotidien (matin, soir), mais aussi par l'intermédiaire de courriers de l'élue, de réunions de rentrée, ou encore par le biais d'affichage (réalisation d'une série d'affiches intitulée « GRANDIR... ») ou un journal de crèche (La Gazette de Pain d'épices).

- **Le développement de la participation des familles à la vie des crèches** : mise en place de périodes d'adaptation en amont d'un nouvel accueil, organisation de temps conviviaux avec les familles (fêtes, sorties, spectacles...) d'ateliers parents-enfants, de réunions à thème (coéducation, alimentation...)

On note que la participation des parents est en augmentation sur les sorties ou les ateliers parents-enfants, de façon générale la convivialité du temps est fondamentale et sert de préalable ou de prétexte à l'échange.

- **L'accompagnement à la parentalité** : des rencontres et échanges réguliers en individuel avec la direction de la crèche et l'équipe éducative, le médecin ou la psychologue du service, des rencontres régulières par le médecin pour bien connaître l'enfant et tout particulièrement dans les situations d'inclusion, très chronophages, allant jusqu'à l'accompagnement de l'orientation après la crèche.

Le **Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)** « Ludobulle » a également été mis en valeur pour une optimisation de son activité. Ce LAEP répond aujourd'hui à une forte demande d'accompagnement de la part des familles. Situé au sein de l'espace multi accueil « Terre des Enfants » dans le quartier Grammont, il reçoit les enfants de moins de 4 ans accompagnés par leur(s) parent(s), deux demi-journées par semaine. C'est un lieu d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité ainsi qu'un espace de jeux et de socialisation pour l'enfant dans un espace convivial.

Un travail autour **de la communication aux familles** a été réalisé de façon à s'adresser au plus grand nombre<sup>24</sup> (affiches pédagogiques, compréhension pour tous les parents en utilisant des pictogrammes, des messages en anglais...). On peut également citer le guide petite enfance<sup>25</sup> et le site de la Ville, les plaquettes d'informations par service, le site de la CAF mon-enfant.fr, ainsi que les livrets d'accueil (Pierre de Lune)...

**Des projets en lien avec les écoles permettent aux enfants et à leur famille de préparer la future scolarisation de l'enfant** : temps de chansons et de lecture organisés par les primaires à destination des enfants de crèche, visites ou délocalisations d'ateliers dans les écoles, temps d'échanges organisés avec les acteurs de l'école : direction, périscolaire...

---

<sup>24</sup> Cf Alpha bébé : outil de communication à destination des familles allophones.

<sup>25</sup> Guide de la Petite Enfance qui présente les différents modes d'accueil, l'ensemble des équipements rouennais, les démarches d'inscription ainsi que les coûts et prestations.



**Le projet « Lire à la crèche » en lien avec les écoles de quartier**, par Aude Bous, directrice de la Crèche l'Île aux trésors, en lien avec Carole Elloussi, professeure des écoles de la classe de Cm2 à l'école Maupassant

Les élèves de Cm2 racontent aux plus petits des histoires ce qui permet à chacun d'interagir autour du livre, avec plusieurs objectifs :

- un objectif de rencontre intergénérationnelle où les plus grands viennent à la rencontre des plus petits.
- un objectif centré sur le livre, la lecture, la rencontre avec les mots, les images...

« Les élèves de CM2 (entre 15 et 20 enfants) lisent des livres aux enfants de façon individuelle. Les élèves sont répartis dans les différentes unités, au contact des enfants. Les professionnels restent en soutien pour faciliter l'approche et rassurer les plus petits souvent impressionnés de prime abord. Au préalable, une sélection de livres adaptés à l'âge des enfants de crèche est faite avec la bibliothèque du Châtelet, puis nous acheminons les livres (une quarantaine) pour le jour de l'intervention ».



✓ **UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE AU TEMPS DU REPAS**

On peut également citer en troisième lieu une **attention particulière portée sur le temps du repas**<sup>26</sup>, avec un menu unique pour toutes les crèches, en liaison froide pour les petites crèches, une livraison des denrées brutes pour les grandes crèches, en lien avec les objectifs « Mon restau responsable » en faveur d'une restauration collective responsable et durable.



**Le rituel du déjeuner au multi accueil Pain d'Epices**, par Dorothée Bourre, Directrice

Un temps de présentation du menu a lieu quotidiennement de façon à éveiller la curiosité des enfants, contribuer à développer leur goût, et intégrer progressivement des notions d'équilibre alimentaire. Extrait de la Gazette de février 2019 :

« Nos journées au multi-accueil sont ponctuées de rituels. A notre âge, ils sont très importants, ils nous rassurent et nous permettent de nous repérer dans le temps. Vous allez aujourd'hui en savoir plus sur nos habitudes lors du déjeuner.

Notre matinée s'achève toujours par de la lecture puis des chansons. Nous sommes pour cela tous, enfin... tous ceux qui le souhaitent, mais le désir est souvent unanime, installés sur le tapis.

Vient ensuite le moment de découvrir ce qui se cache dans « l'enveloppe ». On y trouve en images le menu du repas que nous allons déguster, de même que les ingrédients qui le composent. C'est ainsi que nous savons maintenant que le pain est fait avec du blé par exemple. »



<sup>26</sup> Reprise en régie avec le SIREST, développement à venir dans la partie « périscolaire »

✓ **ASSURER LA MIXITE SOCIALE**

Aujourd'hui, sur l'ensemble des crèches municipales rouennaises, 60% des familles sont sous le seuil de pauvreté (tarif à moins de 1 euro par heure). Sur l'une des structures des Hauts de Rouen, ce chiffre s'élève même à 93%. On constate donc une surreprésentation des familles à bas revenus dans les crèches municipales<sup>27</sup>.

**La Ville a fait des choix ambitieux pour permettre l'accès des services petite enfance aux familles les plus vulnérables.** Cette politique a porté ses fruits, et rend aujourd'hui possible l'accueil de familles qui cumulent des difficultés, et dont la préoccupation principale est de mettre à l'abri et de donner à manger à leur enfant, ce qui permet de concourir à la réduction des inégalités sociales. En effet, sur les QPV, l'offre municipale est une des seules réponses, l'offre associative étant très peu développée, et la plus accessible financièrement<sup>28</sup>.

**Cet engagement et la tarification sociale qui y est associée ont des répercussions financières pour la Ville du point de vue des recettes potentielles.** Par ailleurs, il est plus difficile de fiabiliser l'occupation des places, ce qui a des conséquences financières sur le versement de la Prestation de Service Unique (PSU) de la CAF, calculée sur les présences heures/enfant réelles, d'où la création d'un « bonus mixité sociale » qui permettra dès 2019 de compenser pour partie ce différentiel.

✓ **REORGANISER NOS SERVICES POUR ASSUMER L'INCLUSION**

**La problématique est similaire en ce qui concerne l'accueil des enfants en situation de handicap, avec également un choix assumé tourné vers l'inclusion.** Les enfants présentant des troubles autistiques sont de plus en plus nombreux et bénéficient de repérages précoces, mais la capacité d'accueil de ces enfants dans les crèches et en simultané, pose parfois des difficultés. Il en est de même en ce qui concerne leur devenir après la crèche.

L'inclusion des enfants en situation de handicap a fortement impacté le temps de travail du médecin, et il n'existe aucun moyen humain supplémentaire sur ces projets spécifiques. Les crèches « Terre des enfants » et « Ile aux trésors » sont aujourd'hui très sollicitées (A Terre des Enfants : 7 enfants avec autisme, impossible de les accueillir en simultanée).

A noter qu'à compter de l'année 2019, la Caisse d'Allocations Familiales instaure un « bonus inclusion handicap » qui permet de valoriser financièrement les initiatives pour ce type d'accueil. Malgré

**La Ville est confrontée à l'enjeu du maintien de la mixité au sein de ses structures, en favorisant un juste équilibre entre les différentes situations familiales.**

✓ **PRESERVER NOS AGENTS**

**Enfin, dans les années à venir, le service devra maintenir sa qualité et préserver ses agents, soumis à une usure professionnelle précoce** (bruit, usure physique et forte charge mentale). Un projet initié par la Direction des Ressources Humaines est en cours pour réduire ce phénomène auprès des auxiliaires de puériculture. Ce phénomène est également constaté chez les agents techniques qui travaillent dans les écoles.

Les premières actions portées sont les suivantes : test des bouchons d'oreilles, étude sur les tables de linge, formations sur la technique Alexander.

## B. L'essor et la structuration spectaculaire du périscolaire

<sup>27</sup> NB : pour mémoire, en 2016, 47% de la population rouennaise couverte par la CAF vit sous le seuil de bas revenus.

<sup>28</sup> Tarif horaire familles en moyenne dans les crèches associatives : aux alentours de 2€ / dans les crèches municipales : 1.20 € en 2018.

✓ **UN PEU D'HISTOIRE...**

Dans les années 2000, on était bien loin du service proposé actuellement dans les écoles : un service de restauration en liaison froide assuré dans le cadre d'une délégation de service public par une société privée, des « surveillants de cantine », accompagnés de quelques animateurs permettant d'arriver à un taux d'encadrement d'1 pour 30 environ, et pouvant monter jusqu'à 1 pour 40 dans certaines écoles. 70% des écoles bénéficiaient d'un accueil périscolaire du matin et du soir, service qui n'était par conséquent pas généralisé.

**La Ville a pris conscience dès 2009 de l'importance du rôle éducatif qui se joue durant les temps périscolaires, bien que morcelés.** Les premiers projets éducatifs de structure sont nés il y a une dizaine d'années, avec le Plan Périscolaire de 2010. Dans la foulée, en 2011, la Ville a souhaité **progresser dans la qualité des repas servis aux enfants** et a repris en régie la gestion de sa restauration. Les Villes de Rouen et Bois-Guillaume ont ensuite acté la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, dénommé Syndicat Intercommunal de Restauration collective ROUEN- BOIS-GUILLAUME (SIRest) à compter du 5 juillet 2014. 7300 repas y sont préparés chaque jour.

En 2013, Rouen a mis en place la Réforme des rythmes scolaires<sup>29</sup>, dont les objectifs initiaux étaient de mieux répartir les enseignements scolaires et de dégager du temps pour la mise en place d'activités périscolaires, portées par les collectivités dans le cadre d'un PEDT en lien avec les acteurs locaux. **La rédaction du premier PEDT a donc accéléré la réflexion éducative portée sur les temps périscolaires, et décliné à grande échelle la mise en place d'une offre d'activités sur le temps du midi.**

L'instauration d'une pause méridienne de deux heures avec un taux d'encadrement assoupli à 1 pour 14 en maternelle et 1 pour 18 en élémentaire avec la mise en place des « cycles d'ateliers » a ainsi permis à près de 80% des enfants demi-pensionnaires de bénéficier d'activités périscolaires.

Ainsi, la généralisation du poste de référent périscolaire par groupe scolaire et la montée en puissance progressive des missions qui lui sont confiées a permis de structurer cette offre, de la diversifier et de la décliner sur tous les sites. **Le 2eme PEDT, signé en 2016, a centré ses objectifs sur l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et sur la qualification des agents d'animation**, et a amorcé une réflexion plus large sur la plus-value éducative apportée par la professionnalisation des agents.

✓ **UN REFERENT PERISCOLAIRE DANS CHAQUE GROUPE SCOLAIRE**

Depuis 2013, 27 référents<sup>30</sup> assurent la coordination de l'action municipale en termes d'animation dans les écoles, mais leurs missions ont progressivement évolué depuis, et vont bien au-delà puisqu'ils sont aujourd'hui en position **d'assurer l'interface entre tous les acteurs éducatifs de l'école.**

De cette structuration récente découle une progression qui va dans le sens des objectifs fixés par la réforme initiale, en termes de :

- **Conception et suivi de projets de qualité** (pédagogiques et d'animation) en lien avec les objectifs du PEDT
- Mise en place des conditions pour assurer la **cohérence éducative, la coordination des acteurs et la relation familles**
- Démarche **de recherche de qualité permanente de l'accueil** des enfants

<sup>29</sup> Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

<sup>30</sup> Niveau de recrutement minimum : BPJEP LTP (Loisirs Pour Tous) ou autre BPJEPS avec un UC (Unité Capitalisable) Direction ou équivalence

- **Montée en compétence des équipes** d'animateurs via le management de l'équipe, la déclinaison des attentes pédagogiques et de temps de formation/information

Le référent assure aussi une part de plus en plus importante de **gestion administrative** (effectifs, pointage, déclaration pour l'établissement des états de paie des animateurs, bilan des ateliers prestataires, réflexion sur l'amélioration de l'accueil, déclarations d'accidents...)

Il joue un rôle important en termes de **parentalité**. En effet, les référents mènent tous des actions en faveur de la parentalité, parfois en lien avec la Direction de l'école en fonction du degré de collaboration des équipes. Ils favorisent :

- **la communication** : en restant à disposition des parents, en favorisant les échanges réguliers, en assurant en permanence les échanges sur la sortie du soir

- **la présence et la participation des parents** : les valorisations pendant lesquelles les parents participent aux ateliers, les spectacles, projets en lien avec les compétences des parents... Le carnaval ou la kermesse de l'école sont cités comme des temps fédérateurs, qui parfois associent les projets périscolaires. Ces temps sont en général appréciés des familles, et la mobilisation est bonne, ce qui est moins le cas pour les instances représentatives ou de réflexion. Le conseil d'école ou périscolaire, ou encore les groupes de travail PEDT ne sont pas plébiscités, encore moins en quartier prioritaire où l'on trouve des écoles sans représentants ou avec des représentants « désignés ».

Plusieurs fois le temps du mercredi est cité comme étant plus facile pour associer les parents sur les temps d'activité.

- **L'accompagnement des parents les plus fragiles** : dans 4 écoles sont organisés des cafés parents (Rameau, Corneille, Maupassant/Messier, Bimorel, en lien avec l'Education Nationale et le périscolaire).



**Les "Ateliers participatifs du temps du soir avec les familles"**, avec Emilie Artino, référente périscolaire du groupe scolaire Pouchet Graindor

L'objectif est de faire entrer les familles des enfants de maternelle dans la vie des temps périscolaires en participant avec leurs enfants à des animations menées par l'équipe. Ainsi, sur Graindor, nous avons mis en place un atelier d'illustration pour les histoires, un atelier cirque, danse ou jardinage. Ces temps sont préparés en amont par les enfants et partagés le soir, ce moment étant le plus propice pour les familles. La demande des familles étant forte, nous avons organisé ces moments sur inscription (10 à 15 parents maximum par soir) et multiplié les initiatives sur 2018 de façon à ce que chacun puisse s'organiser pour venir. »



*Atelier illustration d'histoires*

*Atelier danse*



La généralisation du poste de référent a permis le **développement d'un lien qualitatif avec les familles**. Ces derniers reçoivent les familles dans le cadre de leur mission éducative et dans le cadre de l'accueil des enfants avec Projet d'Accueil Individualisé. On constate que ce temps consacré aux familles est très marqué dans les « gros » groupes scolaires ou qui rencontrent davantage de difficultés. Par ailleurs, **la majorité des référents vont au-delà de leurs missions strictement éducatives en accompagnant les familles en difficulté dans leurs démarches administratives**<sup>31</sup>.

Enfin, le référent est souvent un **point de repère accessible pour les enfants en situation de fragilité** (grande précarité, mal-être, harcèlement, rupture ou violence familiale...) et constitue un point d'appui incontournable au sein de l'école.

Si cette évolution est positive afin d'atteindre les ambitions affichées en termes de plus-value éducative et de cohérence des temps, il n'en reste pas moins qu'il reste des freins à lever :

- Les référents périscolaires n'ont pas toujours une légitimité reconnue par l'ensemble des agents municipaux qui participent à la mise en place du projet impulsé et coordonné par le référent sur le temps du midi.

<sup>31</sup> Cf questionnaire référents, bilan PEDT 2016-2019.

- L'adaptation de leur traitement (adjoint, NBI) ne reflète pas suffisamment les contextes hétérogènes auxquels ils sont confrontés dans les écoles de la Ville (taille des effectifs, problématiques éducatives, temps à consacrer en fonction des besoins et attentes des familles, niveau de complexité des relations au sein d'une école...).
- Certains souffrent encore d'un complexe d'infériorité face à l'éducation nationale qui nuit à l'établissement d'une relation d'égal à égal avec la direction de l'école.

Leur cadre d'emploi (catégorie C) ne correspondait plus aux missions qu'ils remplissent : pour y répondre, il a été validé le principe d'une revalorisation de la cotation des postes des référents périscolaires en catégorie B sur un métier animateur (IFSE B11) mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

✓ **DES SERVICES PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR OUVERTS A TOUS SUR LA QUASI-TOTALITE DES ECOLES**

**Le développement des services permet aujourd'hui de proposer un service quasi uniforme aux familles, hormis trois cas, tous situés en QPV, qui néanmoins posent question en termes d'égalité d'accès devant le service public.**

A la rentrée 2018-2019, **53 écoles sur 54 offrent un accueil périscolaire le matin**. L'accueil de Villon a ouvert en cours d'année 2017, après un sondage auprès des parents ayant fait apparaître un besoin. A Marot, l'accueil a ouvert en 2016-2017, et celui de Rameau en cours d'année scolaire 2015-2016.

En 2018-2019, **seule l'école Guy de Maupassant ne bénéficie pas de service d'accueil périscolaire du matin**, initialement en raison d'une absence de demande des familles. Les enseignants ayant recueilli depuis lors la demande de plusieurs familles pour l'accueil d'une dizaine d'enfants, le service sera ouvert à la rentrée 2019.

**En ce qui concerne l'accueil du soir, aujourd'hui, seules deux écoles ne bénéficient pas du service périscolaire municipal** : les enfants de Rameau élémentaire et de Sapins sont en effet orientés sur un accueil associatif assuré respectivement par l'APEHR et Pernet.

A Pernet, les places sont limitées à 16 enfants d'âge maternel et 25 enfants de l'école Sapins sont accueillis au Centre Pernet dans le cadre d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Pour des raisons structurelles, l'espace du centre social Pernet ne permet pas d'accueillir un nombre d'enfants supérieur. Des critères sont donc instaurés en fonction de l'activité professionnelle des parents : fréquentation limitée à deux soirs par semaine, commission d'attribution, forte demande avec liste d'attente, sur un territoire où le besoin est particulièrement important.

A Rameau, les élémentaires inscrits au CLAS sont accueillis sur l'école par les encadrants de l'APEHR. Les enfants sont en présence de trois acteurs éducatifs dans la même journée, ce qui nécessite une attention particulière et supplémentaire en termes de coordination. L'association est pleinement engagée dans une expérimentation sans devoirs en lien avec certains enseignants de l'école et le coordonnateur REP+.

Ces deux exceptions sur l'accueil du soir sont vouées à évoluer à la rentrée 2019 : renfort d'animateurs municipaux sur les deux sites et mise à disposition des locaux scolaires sur Sapins maternelle.

**Dans l'optique des futures cités éducatives, nous avons intérêt à renforcer des collaborations partagées sur les thématiques liées à la réussite éducative.**

✓ **QUALITE DES PROJETS ET VALORISATIONS : UNE MONTEE EN PUISSANCE DE L'OFFRE**

Dès janvier 2014, la Ville de Rouen a fait le choix de déclarer tous ses temps périscolaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), et donc de se **fixer un niveau d'exigence en termes de taux d'encadrement, de contenus pédagogiques et d'attentes** par rapport aux animateurs.

Une tolérance a été appliquée au démarrage, le temps de structurer projets et équipes. Aujourd'hui, on constate **une nette progression sur les objectifs pédagogiques poursuivis**.

**Chaque référent construit son projet pédagogique en lien avec son responsable de secteur.**



**Les projets pédagogiques du secteur Lefort, par Jimmy Buré, responsable de secteur animation**

« Sur le secteur Lefort, il existe une trame commune à tous les accueils, et des parties spécifiques à chaque groupe scolaire. On y trouve les valeurs structurantes ou portées par la ville et décliner au niveau des référents, les principaux éléments auxquels l'équipe devra veiller au regard de son public cible, les objectifs pédagogiques et opérationnels poursuivis, les outils et les moyens pour y parvenir, un déroulé organisationnel des accueils et leur règlement, et les critères d'évaluation du projet ».



Les projets qui en résultent sont donc travaillés en réponse à des enjeux de secteur, et en vue d'harmoniser les pratiques à l'échelle du secteur, mais ont pour principale limite celle de manquer d'une trame commune à l'échelle de la Ville.

**Le projet d'animation porté dans les groupes scolaires est coordonné par le référent**, qui le construit en lien avec son équipe, au regard de son projet pédagogique, et des compétences spécifiques des animateurs. Les animations sont proposées par période, au rythme théorique de 2 ateliers par enfants et par semaine, tout en respectant le choix de l'enfant et son envie de ne rien faire, le cas échéant. Elles sont mises en place pour la majeure partie par les animateurs municipaux (85%), et complétées par l'action des prestataires (15%).

L'information aux familles est réalisée par le biais du panneau anim'action, de flyers distribuées aux familles, ainsi que par de l'affichage et la mise en place de temps de valorisation, auxquels les familles sont régulièrement conviées. Ce sont d'ailleurs ces temps qui sont particulièrement plébiscités par les familles et les référents, qui les jugent intéressants pour communiquer et créer du lien, alors que le flyer est lui, est plutôt jugé inutile<sup>32</sup>.)

Les référents sont unanimes pour affirmer qu'ils ont développé les « coins permanents »<sup>33</sup>, en lien avec les objectifs en termes d'autonomie qu'ils défendent, favoriser le choix de l'enfant et leur besoin de jouer librement.

**Les projets d'accueil sont également en nette progression et visent à une amélioration constante des organisations** que les référents mettent en place au quotidien. Ils développent des outils et des fonctionnements visant à :

- Fixer un cadre, des règles communes : comportement dans les espaces communs, droits et devoirs...
- Améliorer l'accueil des enfants : gestion du bruit dans les réfectoires, gestion des flux d'enfants, rituels et sécurisation des plus petits...
- Faciliter les transmissions et le lien avec les temps d'apprentissage
- Optimiser le temps imparti pour chaque action, les ressources humaines et matérielles
- ...

**On trouve également des initiatives intéressantes visant à ouvrir les projets périscolaires aux réflexions de quartier** existantes et inversement. L'objectif est de considérer l'enfant dans son territoire vécu, en prenant en compte les différents temps de sa journée.

---

<sup>32</sup> Questionnaire référents, bilan PEDT 2016-2019. A la question « comment jugez-vous l'intérêt des familles pour les valorisations ? » (échelle de 1 à 10), 3 référents seulement ont mis une note entre 1 et 4, 14 ont mis une note entre 7 et 10. La moyenne est à 6.6.

A la question, « Pensez-vous qu'un flyer papier est utile pour les familles ? » : réponse aux 2/3 négative.

<sup>33</sup> Aménagement de l'espace qui consiste à mettre à disposition des enfants du matériel pédagogique sans intervention dirigée de l'adulte.



**L'ancrage du groupe scolaire Cartier Dubocage à la vie du quartier**, par Jordan Leflon, référent périscolaire

« L'idée est d'ouvrir l'école à la vie de quartier, de s'entourer au maximum de ses ressources pour enrichir les projets périscolaires et placer les enfants en tant qu'acteurs de la vie de leur quartier. » Plusieurs projets ont vu le jour dans cette optique :

- **Participer au réaménagement du square Saint-Sever** prévu pour 2020 :

Les enfants et les habitants du quartier fréquentant l'école et l'ALSH ont participé à une « marche exploratoire » pour exprimer remarques et propositions d'amélioration.

Le projet de jardin pédagogique dans le square Saint Sever a pour but de sensibiliser les enfants à la maîtrise des déchets et à leur valorisation en créant du lien entre projet cantine et projet jardin (cf « de l'assiette au jardin », mené par l'association *Saveurs et Savoirs*).

Une grande partie des acteurs ayant un intérêt pour le square travaillent dorénavant en réseau (maison de retraite, Projet de jardin dans le parc Saint Sever, projet photo d'un parent d'élève porté par *Diagonal*, réseau national de centres photographiques...)

- **S'approprier la bibliothèque de quartier**

Deux fois par semaine, des enfants vont par groupe d'une quinzaine à la bibliothèque Saint Sever, où une sélection de livres et documentaires les attend. Ils se familiarisent avec le lieu et le système d'emprunt. Un projet de contes est en cours.

- **Créer du lien intergénérationnel dans le quartier**

Toutes les deux semaines, des enfants vont à la maison de retraite pour des rencontres intergénérationnelles, construites autour du jeu.

#### ✓ **DES ANIMATEURS** Les formations qualifiantes

Pour rappel, les exigences réglementaires sont les suivantes : 50% de titulaires du BAFA ou équivalent, 30% de stagiaires BAFA ou équivalent, 20% de personnes non qualifiées. Les agents diplômés ou les stagiaires en cours de formation sont dénommés « agents qualifiés ».

A la mise en place du premier PEDT, la Ville a été confrontée à des difficultés de recrutement, 350 animateurs formés étaient nécessaires pour intervenir simultanément sur le temps du midi. La Ville a mis en place un plan de formation, validé par la DDCS, pour répondre aux exigences en matière du taux de diplômés et de qualification. Le plan de formation triennal a fixé comme objectif les taux suivants : 32% en 2014, 40% en 2015, 45% en 2016.

En 2019, à l'issue du 2<sup>ème</sup> PEDT, ils sont 80%, conformément aux recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Même s'il reste un chemin important à parcourir du fait des disparités entre secteurs, il faut souligner les **efforts consentis en termes de qualification et de recrutement ciblé**.

Le soir, sur les 175 animateurs requis, ce taux atteint les 90%, avec un taux de diplômés à montant à 60% sur l'ensemble des secteurs.

Afin d'augmenter la qualification des animateurs et d'encourager leur fidélisation, la Ville finance les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) depuis 2015. Dans ce cadre, 85 « bases » et 66 « perf » ont été financés, dont 21 Contrats Uniques d'Insertion (CUI).

En novembre 2018, la Ville a mis en place les premières formations « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1). 20 CUI et 48 animateurs ont été touchés pour cette première année.

Les animateurs concernés sont priorisés par leur responsable, sur critère d'ancienneté, selon les besoins du secteur, dans le cadre de la valorisation de leur parcours et du développement des contrats mensuels.

- Les formations professionnalisantes

Cependant, si la qualification des animateurs permet d'être davantage en phase avec les exigences DDCS, on constate que la **formation reste prépondérante pour faire monter les agents en compétence.**

Là encore, un effort important a été consenti par la mise en place de plusieurs sessions de formation à l'échelle de la Ville, principalement via **les formations en interne sur chaque secteur**, qui s'appuient sur les compétences de leurs équipes et les besoins éducatifs particuliers de chaque site.

Voici, pour exemple, quelques-uns des modules dispensés dans ce cadre :

- Création de projets pour maternelles et élémentaires
- Jeux de cours et coins permanents
- Grands jeux, jeux d'antan, jeux de société
- Rituels
- Gestion du bruit et communication enfants
- Expression corporelle
- Connaissance des publics
- Valorisations et finalités



**Quelques initiatives du secteur Renard**, par Lucie Alleaume, responsable de secteur animation

### **Formations de secteur « participatives et ludiques »**

« Ces formations sont mises en place pour l'ensemble des animateurs du secteur. L'objectif est de cibler les manques des animateurs sur le terrain et leur proposer une formation en adéquation avec leurs besoins ».

Menées par les référents, elles sont au nombre de une par période en élémentaire et une en maternelle. Les thématiques suivantes ont été abordées : "Les jeux sportifs sur le handicap", "Les activités manuelles", "Les valorisations", "La posture", "La gestion de projets".

Bientôt des formations "Partage d'expériences" vont avoir lieu, où ce sont les animateurs qui mènent les temps pour les autres sur des thématiques "Langues des signes", "Musique et chants avec les enfants" "Théâtre"...

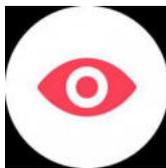
### **Formation « troubles spectres de l'autisme par des professionnels »**

« Cette formation a été menée sur Graindor par une enseignante en ULIS et dispensée aux animateurs de Pouchet et Graindor ainsi que les référents volontaires du secteur en octobre 2018. L'objectif est d'acquérir des outils pour encadrer des enfants porteurs des troubles autistiques et de mieux appréhender les comportements des enfants ».

### **Accompagnement des animateurs en charge d'enfants en rupture familiale**

Sur l'école Brière, qui accueille des enfants en rupture familiale, des temps d'échanges avec les éducateurs du foyer sont mis en place pour aider les animateurs périscolaires à trouver des solutions lorsqu'ils se sentent désarmés.

Des formations sont également proposées par les **directions partenaires** : DCJVA et DVS en projet, de façon à transmettre des compétences particulières aux animateurs qui interviennent dans le champ artistique et culturel ou sportif.



### **Formations des animateurs dans le domaine artistique, par la DCJVA**

En 2017-2018, 22 animateurs ont suivi une formation dans le domaine artistique de 13h.

4 formations étaient proposées :

Théâtre / Yann Dacosta, compagnie du Chat Foin

Conte / Ulrich N'Toyo, Youle compagnie

Arts plastiques / Sophie Grassart, atelier Tigre

Arts Numériques / Marie-Charlotte Bonamy, la Boîte à médias

L'objectif de ces ateliers de pratique est de permettre à des animateurs de pouvoir proposer par la suite des activités à un groupe d'enfants dans le cadre d'un atelier périscolaire et/ou extrascolaire, dans le domaine artistique découvert.

Ce projet s'est avéré positif malgré la réalité des organisations des périscolaires, les fonctionnements, les limites liées à un temps de préparation aujourd'hui insuffisant.

**Des formations sur la posture professionnelle de l'animateur ont eu lieu en 2018, et seront complétées par la « charte de l'animateur »**, qui sera transmise à tous les agents en 2019 après passage en CHSCT. Cette charte reprend les prérequis pour exercer ce métier et véhiculer des trucs et astuces à mettre en place au quotidien.

**Des formations dispensées par la DDCS sont également proposées aux animateurs via leurs référents**, (animer la pause méridienne », « les temps informels : accueil, repas, vie quotidienne, » « lutter contre les discriminations »,) mais ne séduisent que peu d'animateurs (une vingtaine en 2018).

Depuis 2017, **les infirmières municipales proposent 2h de formation à tous les animateurs réunis par secteur sur deux objets :**

- les incidents de santé : plaies, premiers soins, coups...
- les généralités et les principaux traitements dans le cadre des Parcours d'Accompagnement Individualisés (PAI) : asthme, diabète, épilepsie, allergies alimentaires (comment reconnaître une hypoglycémie ?, qu'est-ce que l'asthme ? à quoi ressemble une allergie et comment administrer de la Ventoline® ...

La perspective est d'étendre ce parcours aux agents de la vie scolaire.

Les directeurs d'ALSH pourront aussi dispenser des temps de formations aux acteurs selon leurs compétences transversales : citoyenneté et spectacle, cuisine pédagogique, handicap.

**Il reste néanmoins des efforts importants à fournir pour développer les compétences** (savoir-être, savoir-faire, connaissances) dans la mesure où les profils, les expériences et les sensibilités sont très différents. On peut dénombrer 4 profils : étudiants, personnes à la recherche d'un complément de revenu, animateurs par « défaut », animateurs volontaires souhaitant rentrer dans une démarche semi-professionnelle.

Pour cela, deux axes sont particulièrement à travailler : **l'augmentation des temps dédiés** est une nécessité, et **la création d'un tronc commun de formation**, car ce domaine est aujourd'hui trop lié à une logique de secteurs.

✓ **UNE TARIFICATION ADAPTEE AUX DISPARITES SOCIOECONOMIQUES ET AUX CAPACITES CONTRIBUTIVES DES FAMILLES, MAIS COMPLEXE**

**La dernière restructuration de la tarification date de 2012. Sa dimension sociale est évidente.**

Une analyse de ces questions est disponible dans le rapport de stage de l'élève administrateur INET, Guillaume Bobet, datant d'octobre 2017 :

« Il suffit pour s'en rendre compte de prendre, par exemple, **le tarif plancher de la restauration scolaire, qui s'élève à 0,34 € en 2018-2019, pour un coût global estimé à plus de 8,90 euros** (ce chiffre est en cours d'actualisation par la Direction des Finances) qui prend en compte les coûts depuis l'achat des matières premières jusqu'au service du repas : les matières premières, la production et le transport du repas, les couts liés à la préparation dans les écoles, au service, au nettoyage des réfectoires). A titre de comparaison, très peu de collectivités pratiquent des tarifs aussi bas : à Lyon le tarif plancher est de 1,10 euros (3 fois plus élevé), à Strasbourg il est de 1,50 (4,5 fois plus cher), à Nice, qui pratique le tarif unique, le repas coûte 2,90 euros pour toutes les familles (soit 9 fois plus que le tarif rouennais le plus bas). A Caen, il est de 0,38 € mais la première tranche correspond à un QF compris entre 0 et 249, tandis qu'à Rouen elle est comprise entre 0 et 350. Seule la ville de Paris, avec 0,16 € semble faire mieux, mais au prix d'une tarification extrêmement étendue, allant jusqu'à plus de 10 euros pour le tarif plafond. **A Rouen, l'amplitude entre le tarif planché et le tarif plafond s'élève à plus de 5 euros, ce qui souligne la capacité de la Ville à réellement prendre en compte les capacités contributives des familles.**

**Le taux de participation moyen des parents au coût du repas est de 34,58%**, il varie de 3,71% pour le tarif plancher à 60,56% pour le tarif plafond.

Cependant, si le fonctionnement d'une grille tarifaire à 8 tranches permet d'appliquer une forme d'équité entre les usagers, la grille se distingue par la multiplicité des tarifs et sa complexité. Avec plus de 128 tarifs pour plus de 7 prestations, hors petite enfance, pas moins de 896 possibilités tarifaires coexistent. En effet, à l'échelle de la Ville, plusieurs modes de tarification coexistent. Ainsi, la petite enfance pratique le taux d'effort, tandis que le péri et l'extrascolaire utilisent le QF. Ces modes de tarification différenciés, en plus de la complexité de la grille elle-même, limitent la lisibilité des dispositifs de la part des usagers ». A noter que la tarification petite enfance est basée sur le barème national de la CNAF.

A la rentrée 2019, dans le cadre de la nouvelle offre « avec ou sans viande », le système d'inscription est revu mais pas la tarification, dont le découpage à 8 tranches est maintenu. La mise en place d'un forfait incitera les familles à réserver les repas en amont, avec pour objectif de lutter contre le gaspillage induit par le système de « table ouverte ».

### ○ L'ORGANISATION

Depuis la rentrée 2017-2018, un effort de mutualisation supplémentaire a été réalisé dans un souci de rationalisation des moyens affectés à l'accueil du matin. Sur **20 sites représentant 40 écoles, l'accueil des maternelles et des élémentaires est mutualisé** dans les locaux de la maternelle<sup>34</sup>.

Sur chaque site, les référents ont travaillé à l'aménagement des locaux et le partage des espaces, de façon à améliorer l'accueil des enfants. Globalement, cette organisation fonctionne, malgré les limites liées aux locaux (toilettes des maternelles inadaptés aux élémentaires, manque de place, manque de matériel pour les coins repos sur certains sites).

Les familles se sont progressivement adaptées à ce changement dans leurs habitudes, qui facilite leur organisation quand il y a des fratries.

A ce jour **il reste 13 écoles accueillant dans leurs locaux uniquement leurs propres élèves**. A Claudel, Lefort, Bachelet, Brière, Franklin, Hameau des Brouettes, Nibelle, Michelet, Mullot, Pape Carpentier, les écoles ont été jugées trop isolées pour envisager une mutualisation en interne au secteur. Messier n'accueille que ses propres enfants en l'absence de besoin d'accueil pour les enfants de Maupassant.

La mutualisation intersectorielle n'a pas été envisagée. A Pottier/Hachette, la fréquentation est importante et les aménagements urbains insuffisants pour envisager des déplacements d'enfants quotidiens, justifiant le maintien de deux accueils distincts.

A la rentrée 2019, les enfants de Maupassant seront accueillis dans les locaux de Messier permettant ainsi de proposer un accueil du matin pour tous les enfants scolarisés en école publique de la Ville.

### ○ LES LOCAUX

**Les enfants sont accueillis dans divers types de locaux** : des salles périscolaires dans la majorité des cas, mais on trouve aussi des sites où les enfants sont accueillis en salle de motricité (Rameau), dans le réfectoire (Balzac, Cavelier ou Franklin) ou encore dans les cours de récréation quand le temps le permet.

### ○ LES AGENTS MOBILISÉS

**Dans chaque école, les équipes du matin sont composées d'ATSEM, animateurs et référents périscolaires en fonction des jours et des organisations**. De façon générale, dans les accueils mutualisés, l'équipe est composée de trois agents (deux ATSEM et un animateur ou le référent), et dans les accueils non mutualisés de deux agents (en maternelle, deux ATSEM et en élémentaire deux animateurs ou un animateur et un référent). Les enfants d'élémentaire qui sont accueillis dans les locaux de la maternelle sont reconduits dans leur école à l'ouverture des portes par un agent du service animation.

Cette organisation est vouée à changer à la rentrée avec la mise en place de la nouvelle organisation sur 4 jours.

---

<sup>34</sup> Balzac, Bimorel/Lion, Cavelier, Corneille, Debussy, Cartier/Dubocage, Ferry, Jean de la Fontaine, Anatole France, Houdemare, Legouy/Kergomard, Marot, Charles Nicolle, Pasteur, Rosa Parks, Pepinières, Pouchet/Graindor, Rameau, Sapins, Villon/Ronsard.

○ LA FREQUENTATION

**En moyenne, 7% des enfants fréquentent l'accueil périscolaire du matin, mais il existe une forte disparité selon les sites.**

	Accueils mutualisés	Accueils non mutualisés
Fréquentation moyenne entre 0 et 4 % des élèves scolarisés	Debussy, Villon/Ronsard, Marot, Rameau, Sapins, Pasteur, Cartier/Dubocage, Balzac	Claudé, Messier, Franklin,
Fréquentation moyenne entre 5 et 9 % des élèves scolarisés	Ferry, Lion/Bimorel, Legouy/Kergomard, Pouchet/Graindor, Houdemare, Charles Nicolle, Cavelier, Pépinières, Rosa Parks	Pottier, Mullot, Carpentier, Hameau des Brouettes, Brière
Fréquentation moyenne entre 10 et 14 % des élèves scolarisés	Anatole France, Corneille, Jean de la Fontaine	Hachette, Michelet, Bachelet
Fréquentation moyenne supérieure ou égale à 15 % des élèves scolarisés		Nibelle, Lefort

Il n'existe **pas de fréquentation minimum pour maintenir l'ouverture du service.**

Le taux d'encadrement théorique en maternelle est de 1 pour 14 et en élémentaire 1 pour 18, mais en pratique, il est bien plus favorable, à savoir **en moyenne inférieur à 1 adulte pour 10 enfants**, seuil correspondant aux recommandations des services de la Protection Maternelle Infantile (PMI).

Quelques écoles ont des effectifs inférieurs à 5 enfants le matin :

- Marot : entre 1 et 4 enfants
- Claudé : entre 1 et 2 enfants
- Villon Ronsard : entre 4 et 8 enfants
- Messier : entre 4 et 5 enfants

○ **CE QU'ON Y FAIT : UNE ENTREE EN DOUCEUR DANS LA JOURNEE**

Des jeux (cartes, construction, société), des livres et du matériel pour dessiner sont mis à disposition des enfants. Les enfants peuvent également écouter un peu de musique sur certains sites. C'est un temps où l'on trouve souvent des adultes qui jouent avec les enfants. **Le temps du matin est un temps calme, sans trop de sollicitation**, qui doit permettre à l'enfant d'entrer doucement dans sa journée. Aucune prestation de restauration n'est servie. A noter qu'à Mullot, les enfants profitent de ce temps pour réviser leurs leçons, de façon volontaire.

○ **L'ORGANISATION**

**Un temps du midi type est mis en place par le référent** qui adapte son projet d'accueil aux particularités du site et aux ressources et contraintes rencontrées. Il organise plusieurs services de restauration et met en œuvre son projet d'animation au moyen des ressources internes et des partenariats inscrits dans le dispositif anim'actions. Le PEDT prévoit néanmoins la déclinaison d'éléments d'organisation communs à toutes les écoles :

- En maternelle :
  - Les petites sections sont priorisées sur le premier service de restauration, et conduits immédiatement après au dortoir pour un temps de sieste.
  - Les moyennes et grandes sections se voient proposer un temps d'activités après le repas, suivis de temps calmes ou de temps de relaxation.
  - La mise en place d'outils favorisant le repère chez l'enfant de maternelle (trombinoscope, signalisation...)
  - Encouragement à placer dès que possible « l'adulte à table » : selon le questionnaire « Bilan PEDT » transmis aux référents périscolaire en janvier 2018, la situation est la suivante au regard de cette préconisation :

Oui, le plus souvent possible	9 référents
Oui, de temps en temps	6 référents
Non, jamais	12 référents

- En élémentaire :
  - Les temps du midi sont organisés entre repas, ateliers et activités libres.
  - La Ville s'engage à proposer à chaque enfant deux activités par semaine.
  - Les retours au calme sont systématisés à l'issue des temps d'activités.
- En maternelle et en élémentaire :
  - Un travail conjoint entre scolaire et périscolaire pour l'organisation des temps de transition, en maternelle comme en élémentaire.
  - La notion de choix laissée à l'enfant (choix des activités, de ne rien faire).
  - Une organisation par cycle, à l'issue desquels une valorisation peut être présentée aux familles.

○ **LES LOCAUX**

Les contraintes liées aux locaux sont importantes sur les temps périscolaires. Elles sont différentes en fonction des configurations des sites et peuvent devenir bloquantes lorsqu'elles sont couplées avec une forte tension sur les effectifs scolaires. Les tailles des cours de récréation, les aménagements permettant de matérialiser des espaces, le nombre de classes inoccupées, le nombre de salles polyvalentes, l'accessibilité, l'insonorisation des espaces...) sont des problématiques que chaque référent intègre à la construction de son projet. 6 ans après la mise en place du premier PEDT, **le partage et l'utilisation des locaux sur le temps du midi restent un sujet sur certains sites**, tout comme les règles imposées aux enfants : règles communes, divergence, tolérance ?

o **LES AGENTS MOBILISES**

**Environ 430 agents au total interviennent simultanément sur un service du midi.** Ce temps a la particularité de mobiliser tous les métiers dédiés partiellement ou totalement à l'accueil des enfants :

- 360 animateurs (sur un vivier de 450 environ)
- 100 ATSEM
- 70 responsables d'office
- 50 agents d'entretien
- Entre 80 et 100 agents horaires pour la vie scolaire
- 27 référents périscolaires

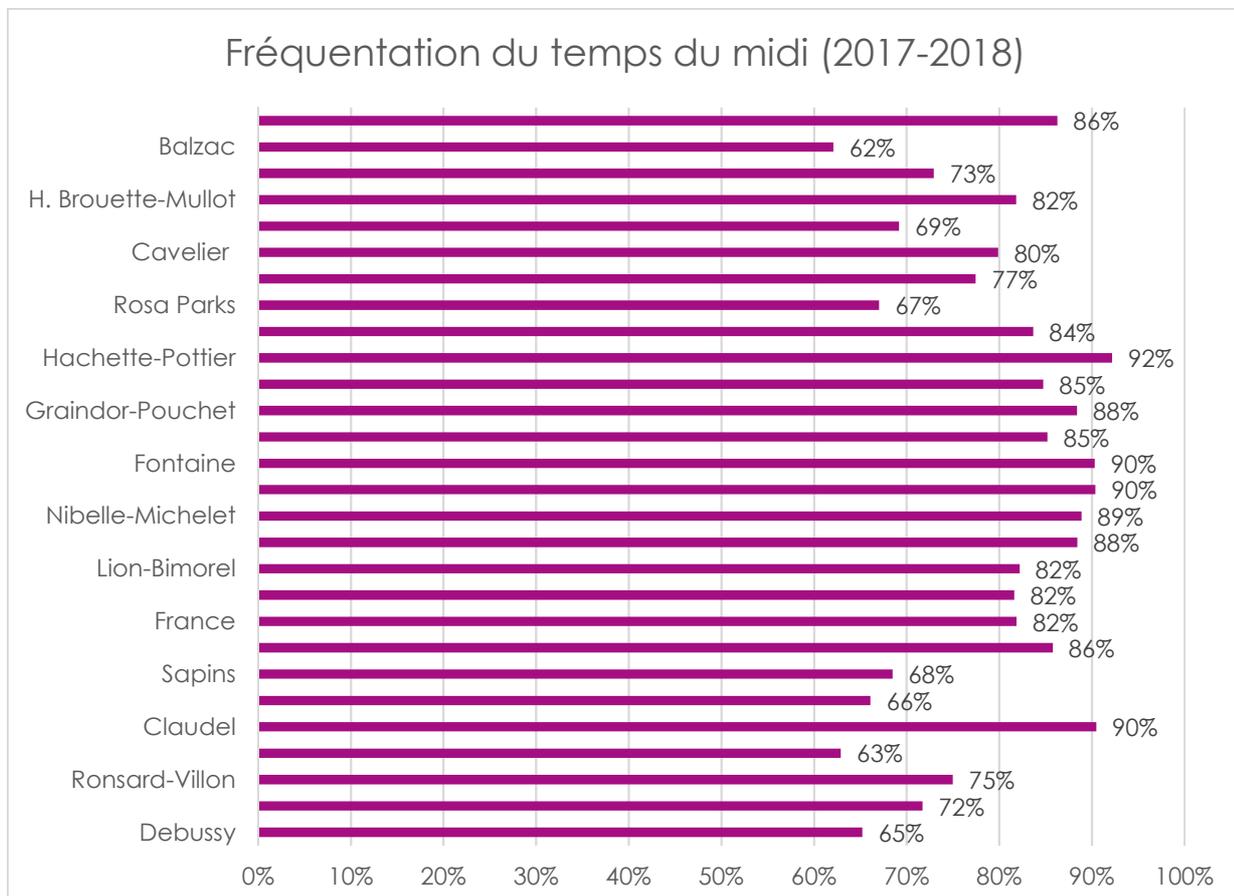
Les animateurs sont affectés en fonction des effectifs, à raison d'un adulte pour 18 enfants en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle (hors prestataires, hors référent, hors personnel vie scolaire). **Le taux d'encadrement dit « assoupli » dans le cadre d'un PEDT pose des difficultés aux équipes, notamment sur les sites où les enjeux éducatifs sont forts.** A ceci s'ajoute l'absentéisme des animateurs qui fragilise l'organisation du midi, surtout en élémentaire (7% contre 5% en maternelle), un quart environ des absences ne sont pas justifiées.

32 remplacements sont encore effectués tous les jours, même si ce chiffre est en baisse progressive.

La DTE mène des actions pour valoriser et encourager le développement de la prise de conscience du rôle éducatif qu'ont à jouer tous les agents des écoles, rôle parfois moins assumé par certains agents techniques qui ne s'autorisent pas toujours à prendre leur juste place, et pour lequel un accompagnement reste nécessaire.

o **LA FREQUENTATION**

77% des enfants sont demi-pensionnaires, avec encore une fois, de grandes disparités en fonction des sites.



o **CE QU'ON Y FAIT : ACTIVITES, REPAS, TEMPS CALME OU SIESTE**

**Le temps du midi permet aux enfants de se restaurer, de pratiquer des « activités », ou de participer à un « atelier ». Il est ponctué par un temps calme avant le retour en classe.**

- Le dispositif « anim'actions », les activités périscolaires au cœur des précédents PEDT



Outre la question de la répartition des apprentissages scolaires, l'introduction d'animations de qualité faisait partie des grands objectifs de la réforme. Ainsi, **la Ville de Rouen a fait le choix dès le début de positionner ces animations le midi**, de façon à toucher davantage d'enfants et permettre potentiellement aux 80% d'enfants déjeunant le midi d'avoir accès à des activités diversifiées ce qui est **positif en termes de réduction des inégalités d'accès à l'offre de loisirs**.

Par activités, on entend un certain nombre de propositions libres, mais structurées par un animateur (coins permanents développés ces dernières années, jeux en autonomie, coins lecture, jeux de cour...). Contrairement à l'atelier, ces propositions libres ne sont pas inscrites dans une progression. Deux fois par semaine en moyenne, il leur est également proposé de s'inscrire dans un parcours de découverte via un atelier, mené par un animateur de la Ville ou par un prestataire.

Le dispositif anim'actions désigne une large proposition d'activités et d'ateliers faite aux enfants sur le temps du midi. Elles sont mises en place à 85% par des animateurs municipaux.

Il faut souligner que **les enfants ont désormais accès à une large palette d'activités. Certains ont l'opportunité de s'épanouir dans des projets plus informels, de développer des compétences et contrer les situations d'échec qui peuvent parfois être vécues sur le temps scolaire**, tous ont aujourd'hui l'opportunité d'interagir avec d'autres adultes que les enseignants.

**Les projets donnent souvent lieu à de très belles réalisations, dont les valorisations sont régulièrement présentées aux familles.**

**Les ateliers proposés par les animateurs municipaux prennent place dans le projet périscolaire mis en place par le référent.** On peut citer pour exemple la mise en place en des ateliers suivants :

Thème	Atelier	Description	Secteur
Activités physiques	Atelier « mise en forme »	Jeux sportifs et gym	Renard
	Atelier « Bouge ton corps »	Parcours de motricité en tous genres	Balzac
	Atelier « Torball » 	Sport handicap visuel	Renard
	Rencontres sportives inter-écoles 	Rencontre inter écoles de basket	Rosa Parks Petit Prince
Arts dramatiques/ langue	Atelier « slam »	Ecriture d'un texte et slam	Balzac
	Atelier « conte animé » 	Jouer un grand classique de la littérature	Balzac
		Création d'un conte, d'éléments de décors et valorisation sous forme de livre	Lefort
Arts graphiques	Atelier « dessin »	Comme des petits artistes, les enfants font des dessins dans la nature	Renard
	Atelier « pixel art »	Création de figurines	Balzac

	Atelier « manga »	Réalisation des dessins et jeux avec les personnages	Balzac
	Atelier « création de carte postale »	Réalisation de cartes postales et correspondance	Renard
Créations manuelles	Atelier « tricot »	Réalisation de bandeaux ou tour de cou	Balzac
	Atelier « broderie »	Création de napperons et broderies	Renard
	Atelier « fimo » 	Réalisation de bijoux ou porte-clés en pâte fimo	Balzac
	Atelier inter-école	Réalisation d'un arbre en papier mâché, création collective	Balzac
Citoyenneté	Atelier démocratique	Election de délégué du périscolaire, assemblée et propositions d'idées d'amélioration	Lefort
Détente	Atelier yoga	Yoga et relaxation	Renard
Danse / chant	Atelier danse	Réalisation d'un flash mob	Balzac
	Atelier comédie musicale	Création d'une histoire et d'un spectacle	Renard
Culture et langue	Atelier « découverte du monde »	Découverte d'un pays par le biais de danse, chant, jeux	Renard, Lefort
		Création d'un spectacle autour des continents : costume, décors, danse	Lefort
Ecriture / journalisme	Atelier « Boite à lettres » 	Correspondance écrite entre les enfants de deux écoles + organisation d'une rencontre autour d'un goûter animé	Lefort
	Atelier « roman photo »	Ecriture d'une histoire (outil numérique), création des décors, mise en scène par les enfants	Lefort
	Atelier « journal périscolaire »	Création d'articles sur le temps du midi	Renard
Environnement/nature	Atelier « jardin »	Plantation, entretien, récolte et consommation	Rosa Parks
	Atelier « hôtel à insectes »	Conception des plans, découverte des outils, fabrication, création des milieux adéquats pour les insectes	Lefort
Jeux	Atelier « Pokemon »	Jeu autour des Pokémons avec tournoi de carte	Renard
	Atelier « escape game »	Réalisation d'enquête géante	Renard
	Atelier « mater-élem »	Conception et animation de jeux par les CM2 pour les plus petits	Rosa Parks Petit Prince
Santé et alimentation	Atelier « bien-être »	Jeux sur les légumes et les fruits et le bien être à table	Renard



**Trois projets menés par les animateurs périscolaires sur le secteur Lefort**, par Jimmy Buré, responsable de secteur animation



**A Legouy, de la conception à la fabrication d'un hôtel à insectes**

A travers cet atelier, les enfants ont dessiné les plans, découvert et utilisé les outils nécessaires à la fabrication. Ils ont été sensibilisés à la biodiversité en créant les milieux adéquats pour les insectes.



**Projet « Boîte à lettres », : une correspondance entre les accueils maternels Lion et Lefort**

L'objectif est de correspondre et d'échanger avec les enfants d'un autre accueil périscolaire : des dessins pour présenter leur accueil, des histoires inventées par les enfants, une bande dessinée autour des Fables de la Fontaine... et des rencontres autour de goûters animés.

**A l'école Jean de la Fontaine, création d'un conte sur la piraterie**

Les enfants de maternelle et d'élémentaire construisent une histoire sur le thème de la piraterie. Ils créent des éléments de décor en commun : bateau, cocotier, pieuvre, coffre, déguisement...

La mise en scène est réalisée par les enfants, des photographies servent à la réalisation du livre, qui fera objet de valorisation en fin de projet.



**Il faut noter que ces projets seraient irréalisables sans l'investissement particulier d'un certain nombre d'animateurs.** Pour exemple, le projet mené sur l'école Fontaine a mobilisé une animatrice en maternelle à hauteur de 80 heures devant les enfants pour 40h de bénévolat, en élémentaire, une animatrice à hauteur de 40 heures devant les enfants pour 200 heures de bénévolat...

Ces projets sont l'occasion de provoquer les rencontres entre écoles, une façon de promouvoir la mixité, et ceci malgré les difficultés des équipes d'animation (manque de formation, turn over, difficultés de recrutement, absentéisme...)

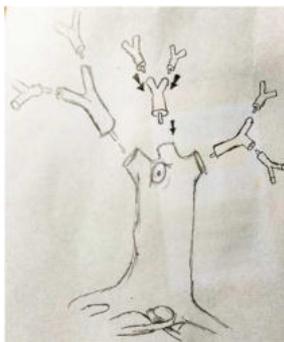


**Finale de la rencontre inter-écoles de basket**, secteur Rosa Parks, par Franck Audebert, responsable de secteur animation

Les 4 écoles du secteur se sont retrouvées sur l'école Cavelier de la salle le 1<sup>er</sup> février 2019 pour la finale du tournoi de basket. Les équipes ont un maillot aux couleurs de leur école, des supporters (les maternelles se déplacent pour encourager) et une équipe pour gérer la logistique.



**Rencontre Artistique inter-écoles**, secteur Balzac par Caroline Fournier, responsable de secteur animation



Les 3 écoles du secteur participent à la création de l'Yggdrasil, un arbre en papier mâché, l'arbre de la connexion entre le ciel et la Terre pour les Vikings (en lien avec la thématique de l'année), décoré selon différents styles et techniques artistiques.

Cependant aujourd'hui, selon une logique de secteur, les compétences des animateurs restent au sein des écoles du secteur de recrutement. Il n'existe pas de système de mutualisation des animateurs « à haute valeur ajoutée » à l'échelle des écoles de la Ville.

**La ville fait également appel à des prestataires** pour compléter l'offre, ce qui représente 15% des ateliers proposés. Un appel à projet autour de quatre grandes thématiques est lancé annuellement : arts et culture, sport, citoyenneté, santé & environnement. Ainsi, un peu plus de 1000 heures d'animation sont dispensées annuellement par des prestataires (le sport et la culture se répartissent équitablement 85% de l'offre), pour un budget d'environ 70 000 €.

<b>Cycles d'ateliers périscolaires</b>				
	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
Nb de cycles	566	477	446	433
Nb de séances	3333	3219	3001	2882
Nb d'enfants	6792	5724	5352	5196
Budget	83 758,00 €	72 816,00 €	72 302,00 €	68 626,00 €

En 2016-2017, 446 cycles étaient proposés, représentant 3049 séances, selon la répartition suivante<sup>35</sup>.

	<b>Art &amp; culture</b>	<b>Sport</b>	<b>Citoyenneté</b>	<b>Environnement et santé</b>
Nb cycles	182	187	48	24
Nb séances	1289	1251	316	166

Une douzaine de structures sont présentes tous les ans sur les temps périscolaires du midi depuis la création du dispositif (en gras dans le tableau ci-dessous).

	<b>Prestataires 2014/15</b>	<b>Prestataires 2015/16</b>	<b>Prestataires 2016/17</b>	<b>Prestataires 2017/18</b>	<b>Prestataires 2018/19</b>
<b>DEV DURABLE</b>	IRQUA	IRQUA	IRQUA	IRQUA	
	CARDERE	CARDERE	CARDERE		
	A Vélo				
	Guidoline				
					Ateliers Pierre Papier...
					Barbara Henri
				Clémentine	ARTECREA

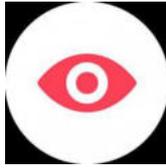
<sup>35</sup> Cf bilan cycles d'ateliers 2017-2018, service animation.

	Prestataires 2014/15	Prestataires 2015/16	Prestataires 2016/17	Prestataires 2017/18	Prestataires 2018/19
<b>CULTURE</b>	François AVISSE	François AVISSE	François AVISSE	François AVISSE	
	<b>Cie du Théâtre à la Renverse</b>				
	<b>Le Khalif</b>	<b>Le Khalif</b>	<b>Le Khalif</b>	<b>Le Khalif</b>	<b>Le Kalif</b>
	<b>Naxos théâtre</b>				
	<b>Just Kiff Dancing</b>				
	Au cœur des mondes	Au coeur des mondes	Au coeur des mondes		
	Canko & Co	Canko & Co	Canko & Co		
	Safran collectif	Safran collectif		Safran collectif	
	Agogo percussions	Agogo percussions			
	Xperimental hip hop	Xperimental hip hop			
	Jeux d'rôles	Particules	Particules	Particules	Particules
	AGOEL / RC2				
	La Ruche Rouen				
	ESADHAR				
	Makitouch et Cie				
	Le temps des cuivres				
	Cie Impact				
	Les amis de la renaissance				
		Musée maritime	Musée maritime	Musée maritime	Musée maritime
		Asso J.Lancelot	Asso J.Lancelot		
		PIX3L	PIX3L	PIX3L	
		Christophe BARDON	Christophe BARDON	Christophe BARDON	Christophe BARDON
		Alforria capoeira	Alforria capoeira	Alforria capoeira	Alforria capoeira
		La Boîte à médias			
		Le pôle image			
			Connivences	Connivences	Connivences
			Cie La part des anges		
				Alsafadi SAWSAN	
					La Maraude film
				Le Poème harmonique	
				Les ateliers pierre papier ciseaux	
				Défonce ta rame	

	Prestataires 2014/15	Prestataires 2015/16	Prestataires 2016/17	Prestataires 2017/18	Prestataires 2018/19
<b>SPORT</b>	ASPTT Lutte	ASPTT Lutte	ASPTT Lutte		
	ASPTT Basket	ASPTT Basket			
	<b>ASPTT Volley</b>	<b>ASPTT Volley</b>	<b>ASPTT Volley</b>	<b>ASPTT Volley</b>	<b>ASPTT Volley</b>
	<b>ASPTT Athlétisme</b>	<b>ASPTT Athlétisme</b>	<b>ASPTT Athlétisme</b>	<b>ASPTT Athlétisme</b>	<b>ASPTT Athlétisme</b>
	Taekwondo Elite 76	Taekwondo Elite 76			
	<b>R S Pétanque</b>	<b>R S Pétanque</b>	<b>R S Pétanque</b>	<b>R S Pétanque</b>	<b>R S Pétanque</b>
	<b>Les Huskies</b>	<b>Les Huskies</b>	<b>Les Huskies</b>	<b>Les Huskies</b>	<b>Les Huskies</b>
	<b>Stade Rouennais Rugby</b>	<b>Stade Rouennais Rugby</b>	<b>Stade Rouennais Rugby</b>	<b>Stade Rouennais Rugby</b>	<b>Stade Rouennais Rugby</b>
	<b>Rouen échecs</b>	<b>Rouen échecs</b>	<b>Rouen échecs</b>	<b>Rouen échecs</b>	<b>Rouen échecs</b>
	Rouen 76 Université Handball	Rouen 76 Université Handball	Rouen 76 Université Handball	Rouen Handball	Rouen Handball
	ACS Judo				
	Rouen Sapins Football Club Grand-Mare	Rouen Sapins Football Club Grand-Mare	RSFCGM		
	HDR Basket				
	Rouen Triathlon				
	Les Spiders				
		Elan Gymnique Rouennais	Elan Gymnique Rouennais	Elan Gymnique Rouennais	Elan Gymnique Rouennais
			ASRUC	ASRUC	ASRUC
		Rouen Taekwondo Academy	Rouen Taekwondo Academy	Rouen Taekwondo Academy	

	Prestataires 2014/15	Prestataires 2015/16	Prestataires 2016/17	Prestataires 2017/18	Prestataires 2018/19
<b>HANDICAP</b>	Ligue de sport adapté				

	Prestataires 2014/15	Prestataires 2015/16	Prestataires 2016/17	Prestataires 2017/18	Prestataires 2018/19
<b>CITOYENNETÉ et DECOUVERTE DU MONDE</b>	<b>AGA ENGLISH</b>				
	L&C	L&C	L&C		
				Aux fils conducteurs.	
				Gloria GONZALEZ	Gloria GONZALEZ
				La boîte à médias	La boîte à médias
				Génération médias	Génération médias



**L'atelier « musique et développement durable »** menée par Paul Jourdainne, professeur de musique et musicien intervenant (Le Khalif)

Un projet de 6 mois est mis en place auprès de 12 groupes périscolaires, répartis dans 6 écoles maternelles, qui donne lieu à une valorisation en fin d'année.

L'intervenant travaille sur la spontanéité musicale des enfants, qui doivent accompagner une histoire racontée. Petites percussions, jeux rythmiques sont au cœur du projet.



L'intervention des prestataires est un atout en termes d'image et de partenariat, un prérequis dans le cadre du PEDT. Cependant, les limites sont celles que l'on peut imputer à une prestation : peu de temps de préparation, peu d'échanges avec l'équipe, peu de connaissance des enfants, pas suffisamment d'intégration dans un projet global, peu de valorisation du travail effectué.

S'il est indéniable que l'offre proposée aux enfants s'est développée, enrichie, structurée au cours des deux derniers PEDT, ce constat très positif doit néanmoins être nuancé pour deux raisons principales :

- **L'activité est encore majoritairement envisagée comme une fin en soi.**

Si cet objectif est louable, dans la mesure où il permet une pratique à de nombreux enfants n'ayant pas accès à d'autres formes de loisirs sur leur temps familial, il peut occulter le fondement même de l'animation : celle de la notion de responsabilité éducative.

De ce point de vue, réaliser une œuvre collective ou participer à un tournoi sportif n'est qu'un **support, un prétexte à la transmission de valeurs collectives et individuelles**, dont la primordiale est peut-être la transmission d'un message positif à l'enfant.

La difficulté réside encore une fois dans la capacité de la collectivité à décliner cet enjeu à tous les maillons de la chaîne éducative, du recrutement à la formation jusqu'au temps d'échanges dans les équipes, qui sont composées de métiers différents. Les référents et les directeurs de centres de loisirs portent ces valeurs mais sont souvent en difficulté pour les décliner dans leurs équipes, dont le socle commun de formation et les postures sont trop hétérogènes.

- **La priorité est souvent donnée aux temps d'activité par rapport aux temps de repas et de repos.**

L'esprit de la réforme, encourageant les collectivités à enrichir leur offre d'activités périscolaires, a provoqué une surenchère dans l'offre et accentué la notion d'obligation de résultat vis-à-vis des familles, voire de pression pour tenir le calendrier des animations (produire un objet, présenter un spectacle...). Des objectifs en ce sens sont fixés aux équipes : deux activités par semaine affichées au PEDT, des projets à renouveler à chaque période, des cycles d'ateliers voire des actions éducatives sur le temps du midi, des valorisations régulières...

Ainsi, le ressenti général est que **l'organisation actuelle néglige le temps de restauration en lui-même, le besoin en repos des enfants, voire la nécessité de les placer dans de bonnes conditions en vue de la reprise des apprentissages de l'après-midi.**

Ainsi, **les acteurs sont nombreux à remarquer une sur sollicitation des enfants** sur un temps qui est un temps de pause<sup>36</sup> :

- Des enseignants qui regrettent une surexcitation des enfants le midi et un manque de disponibilité à la reprise de l'école l'après midi
- Des parents qui se questionnent sur le rythme soutenu et la fatigue de leurs enfants, au-delà de la question de l'école le mercredi matin,
- Des agents techniques qui trouvent que les enfants sont trop pressés d'aller en activité
- Des référents qui coordonnent un temps du midi rythmé et chronométré

De nombreux experts se positionnent également pour un temps de repos le midi, au moment où la courbe d'intensité des enfants est en baisse.

- Bien se restaurer sur les temps périscolaires : un challenge important, surtout en élémentaire

La Ville est particulièrement attentive à la qualité du repas, et l'a prouvé par le travail partenarial entrepris avec le Sirest depuis 2011.

Ces ambitions se sont encore accrues avec la signature en janvier 2018 des engagements « Mon restau responsable », prenant en compte de façon large les enjeux liées à la proposition d'une restauration collective durable.<sup>37</sup>

Si les engagements concernent tous les accueils municipaux de la Ville (crèches, ALSH, pause méridienne périscolaire), c'est bien le temps du midi en périscolaire, et particulièrement en élémentaire qui est porteur des plus gros enjeux, au regard des mesures de gaspillage alimentaire.

---

<sup>36</sup> Cf comptes rendus des échanges sur les réunions de proximité, consultation 2018, réunions métiers des agents de la vie scolaire 2017/2018.

<sup>37</sup> Cf III. B. Les engagements dans le cadre du label « Mon restau responsable »

**Il existe des initiatives très positives autour du temps du repas** : décoration des restaurants scolaires, explication des menus, projets autour du gaspillage ou encore animations autour de l'éducation alimentaire. Certains référents ont particulièrement travaillé sur des initiatives pour limiter le bruit dans les réfectoires et pour développer l'autonomie des enfants. On trouve des équipes dont la capacité à travailler ensemble entre technique et animation permet la mise en place d'expérimentations intéressantes.

Ce travail manque aujourd'hui de valorisation auprès des premiers intéressés, les enfants, mais aussi de leurs familles.

**Cependant, le temps de restauration est aujourd'hui encore trop souvent la variable d'ajustement face aux aléas du quotidien et aux difficultés liées au taux d'encadrement, particulièrement en élémentaire.** Ce taux est souvent adapté sur les sites de façon à renforcer l'encadrement dans les ateliers et le détendre dans le réfectoire. Une étude sur le temps passé à table en élémentaire permet de constater que les élémentaires restent environ 15 minutes à table la semaine en périscolaire, les 25 minutes sont en revanche respectées le mercredi et en extrascolaire. La plupart des écoles ont deux à trois services bien distincts, mais certaines ont des flux continus d'enfants, ce qui est encore plus compliqué à gérer en termes de temps à table.

**Trop d'adultes restent passifs dans les réfectoires.** L'adulte est debout, parfois en simple situation de surveillance, peu motivé pour inciter l'enfant à goûter, y compris dans les selfs « qui font grandir » qui ne sont aujourd'hui pas animés mais servent uniquement de buffets.

**En élémentaire, les animateurs préfèrent souvent mener une activité plutôt que d'animer le réfectoire.** Pendant ce temps, les agents de la vie scolaire sont plus souvent affectés à des tâches techniques et très peu auprès des enfants, ce qui est encore plus vrai sur certains sites où les contraintes techniques sont fortes (3 services, manque de vaisselle, agents non remplacés...)

Enfin, on constate que, dans de nombreux réfectoires, les agents démarrent le ménage alors que ce temps devrait être exclusivement dédié à la prise de repas des enfants. En effet, on constate que dans certaines écoles, à 12h45, voire avant, plus aucun enfant n'est dans le réfectoire et le ménage est déjà commencé. **Déterminer une heure de démarrage du ménage prenant en compte les contraintes techniques et les objectifs éducatifs permettrait de contribuer à augmenter le temps passé à table des enfants.**

Aujourd'hui, **la problématique de l'accompagnement à table est moindre chez les maternelles.** Il y a davantage d'adultes (1 pour 14). Les ATSEM sont un maillon essentiel sur le temps du midi et les initiatives sont nombreuses pour valoriser ce temps (chef de table, initiatives d'acquisition de l'autonomie progressive, présentation des aliments en classe, adulte à table sur la moitié des sites environ : fréquemment ou occasionnellement). C'est un temps en maternelle où l'on voit davantage les adultes discuter avec les enfants.

**Les petites sections sont systématiquement installés au premier service de restauration, afin d'être immédiatement conduits à la sieste après la fin du repas. Le temps de repos est aujourd'hui systématisé uniquement pour les petites sections** ce qui pose question quant à notre capacité à s'adapter au besoin de repos des plus grands. Sur certaines écoles, des initiatives existent pour offrir un temps de sieste également aux moyennes sections (Corneille, Lefort), mais la plupart du temps les questions de la place, du matériel et de la coordination avec les équipes enseignantes sont des freins à ce type de propositions. Les principales difficultés auxquelles font face les agents sont le manque de place et de matériel pour organiser les coins calmes, et le manque de temps, les enfants étant souvent pressés pour tenir le rythme.

**Des temps de relaxation sont proposés,** mais pas tous les jours ni pour tous les enfants, les contraintes spatiales et organisationnelles étant importantes. A Rameau, Cartier, Balzac, qui sont des écoles fortement confrontées aux hausses d'effectifs, les référents constatent un manque de place qui nuit au repos des enfants de maternelle. Certaines écoles moins touchées par une hausse d'effectifs ont néanmoins des problématiques liées aux locaux (Debussy, Charles Nicolle, Hachette par exemple).

**Les prestataires sont peu nombreux en maternelle**, ce qui est regretté par les référents, car ils apportent de la nouveauté, des projets complémentaires et spécifiques par rapport au travail des animateurs. Ils permettent de lutter contre l'inégalité d'accès aux loisirs dès le plus jeune âge. En revanche, les référents sont peu nombreux à remettre en question la place des activités le midi, contrairement aux autres acteurs.

**Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements « Mon restau responsable », un accompagnement spécifique est mis en place sur les écoles** pour aider les référents dans la mise en place de choix d'organisation redonnant au temps du repas une place centrale, en le considérant comme un temps d'activité en lui-même (aménagement du restaurant, adaptation du nombre de services, allongement du temps passé à table, service des enfants par eux-mêmes, éducation alimentaire, accompagnement renforcé par les agents...).

- Le retour au calme : une préconisation majoritairement respectée

Le retour au calme fait en théorie partie de chaque temps d'animation. Globalement il est plutôt respecté, mais concrètement, on constate qu'il est :

- Différemment mis en place par les animateurs en fonction de leur formation
  - Pas toujours réalisé pour tous les enfants tous les jours
  - Parfois difficile à réaliser dans de bonnes conditions pour des questions de locaux
  - Peu efficace si la transition avec le temps scolaire ne peut pas être assurée dans de bonnes conditions
- La gestion des temps de transition en lien avec l'Education Nationale : une difficulté persistante.

**Ce temps est sous la responsabilité de l'Education Nationale.**

**Globalement, la gestion des temps de transition pose problème en termes de responsabilité et d'organisation. Celui de la fin de la pause méridienne, entre 13h20 et 13h30, pose également la question du contenu et de la sécurité.**

C'est pour cette raison que la question de l'articulation des temps a été placée au centre du PEDT et a fait l'objet d'un projet spécifique pour les maternelles, conformément aux recommandations du groupe de travail PEDT « maternelles ». Une fiche projet a été proposée par l'Inspection Académique en mars 2018 à toutes les écoles maternelles, à laquelle aucune n'a répondu positivement.

**L'organisation de ce temps de transition reste aujourd'hui très hétéroclite en fonction des sites.**

Les transmissions s'organisent sur certains sites où équipe enseignante et équipe d'animation trouvent un moment pour s'échanger les informations. Les organisations divergent en fonction du degré de collaboration trouvé entre le référent et les enseignants de chaque école. C'est globalement un temps dont les enjeux sont connus mais pour lequel il est très difficile de trouver une organisation efficace sur le terrain. Sur encore de nombreux sites, les enfants repassent par la cour de récréation après leur temps calme, ce qui en annule les bénéfices. En revanche, dans certaines écoles, les animateurs conduisent les enfants auprès des enseignants (dans les classes, sous le préau), pour limiter l'excitation potentielle de la cour.

○ **L'ORGANISATION**

**L'organisation choisie a le mérite de préserver des temps qui permettent la mise en place de contenus, tout en permettant aux familles d'avoir plusieurs possibilités pour venir chercher leur enfant (4 sorties). La contrepartie réside dans la complexité de la proposition** et son pendant en termes d'inscription et de pointage des présences pour les agents.

En élémentaire, la difficulté est de s'organiser afin que les enfants qui ont terminé leurs leçons les premiers ne gênent pas les autres. La configuration des salles est sur ce point primordiale.

A la fin de la journée, les parents qui ont des fratries dans les deux écoles attendent l'heure d'ouverture devant l'élémentaire (15' de battement entre les deux écoles).

○ **LES LOCAUX**

Les salles de classes sont souvent utilisées. Il faut parfois, pour des raisons de configuration de l'école, investir le réfectoire ou des salles polyvalentes.

○ **LES AGENTS MOBILISES**

Ce sont les animateurs qui assurent la mise en œuvre de ce temps, en lien avec leur référent.

Au total, 182 animateurs interviennent en moyenne sur le temps du soir, et un enseignant.

En élémentaire, les animateurs du soir sont forcément titulaires du baccalauréat. Le taux de diplômés monte à 73% (+19% de stagiaires soit 92% de personnel qualifié selon les chiffres 2018-2019).

Administrativement, la fin de l'intervention des enseignants sur ce temps (hors Charles Nicolle) a permis de mettre fin à deux incohérences : celle de voir les enseignants sous la responsabilité hiérarchique du référent à ce moment, et celle de la différence de traitement entre les adultes assurant une même mission.

Certains parents et enseignants investis regrettent néanmoins le travail qui était réalisé sur ce temps.

○ **LA FREQUENTATION**

37% des enfants participent au TAR et 31% fréquentent l'accueil du soir.

Les accueils les plus fréquentés sont ceux du centre-ville. Nibelle /Michelet et Bachelet / Lefort sont les sites les plus fréquentés : respectivement 53% et 57% des enfants présents.

○ **CE QU'ON Y FAIT**

- En élémentaire

Le temps du soir est découpé en 4 :

- Temps d'Activités Récréatives (TAR)
- Goûter
- Temps des leçons
- Accueil du soir

Avec 3 sorties : (15h45) /16h15/ 16h45/de 17h45 à 18h

Aujourd'hui, le TAR est un moment qui permet aux enfants de décompresser librement après la classe, bénéfique pour ceux qui poursuivent sur l'accueil périscolaire.

Il y a peu d'enjeux sur le temps du goûter. On peut citer des initiatives rendues possibles par l'aménagement des locaux : par exemple, sur Rosa Parks maternelle et élémentaire se retrouvent pour goûter ensemble, ce qui permet de réunir les fratries. Des animations particulières peuvent être mises en place pour rendre le moment convivial : adultes à table, jeux, musique, chansons...

Le temps de révision des leçons est lui porteur de gros enjeux. Le service est défini par la collectivité de la façon suivante : « **Mise à disposition de moyens pour que l'enfant puisse réviser ses leçons** ». **Il ne s'agit pas d'aide individualisée aux devoirs.**

**Ce temps est systématisé**, sauf exception, un enfant qui ne veut pas faire ses devoirs n'est pas forcé, mais il n'y a pas de choix d'inscription entre accueil de loisirs/activités ou révision des leçons.

Les retours des référents sont les suivants : **en l'état actuel du service, ce temps manque globalement d'efficacité :**

- **pour les CP/ voire CE1, qui ne sont pas capables de travailler en autonomie.**
- **Pour les enfants en difficulté**
- **Dans les sites où les enfants sont vraiment 1 pour 18 en élémentaire**

**Les freins à cette efficacité sont nombreux :**

- **La formation des animateurs**, leur propre rapport à l'écrit et/ou à l'école, leur sérieux et l'importance qu'ils accordent à ce temps. Les agents d'animation sont par ailleurs nombreux à affirmer que cette mission ne relève pas de leur métier, qu'ils ne sont pas formés pour un accompagnement individualisé, et que ce temps devrait être consacré à l'animation.
- **Les locaux utilisés** qui sont variables en fonction des écoles (classes, salles...).
- **Le taux d'encadrement est trop important dans beaucoup d'écoles pour faire du travail d'accompagnement**, encore plus dans les écoles où les difficultés sont les plus nombreuses. C'est un temps qui est frustrant pour les agents investis, qui essaient à tout prix d'aider individuellement les enfants en difficulté, alors que les conditions ne le permettent pas et que ce n'est pas leur mission.
- **Certains enseignants donnent des devoirs écrits, qui vont au-delà de la simple révision de leçons**, et qui sont impossibles à faire dans le temps imparti.

**Enfin, il existe d'importantes incompréhensions de la part des familles et des enseignants sur ce temps. Les concepts sont flous, le service rendu peu uniforme. Devoirs faits, révision des leçons, accompagnement individualisé, objectif de résultat, simple mise à disposition de locaux et de moyens...**

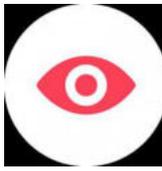
En ce qui concerne la couverture du service, deux écoles ne bénéficient pas du service périscolaire municipal du soir : Rameau et Sapins qui sont orientés sur un service associatif (APEHR, Pernet)<sup>38</sup>, ce qui pose problème en termes d'égalité devant le service public, d'autant plus que les enjeux éducatifs sont particulièrement importants sur les deux écoles concernées.

- En maternelle

En maternelle, on communique aujourd'hui aux parents sur la proposition d' « activités encadrées entre 17h et 17h30 ». Ce qui est proposé est en réalité beaucoup plus large, pour de multiples raisons (contraintes de temps, envie des enfants, besoin de repos...). C'est en effet un temps où l'on voit beaucoup de coins permanents, et parfois des coins repos. L'activité encadrée sur le temps du soir (jardin, jeux, lecture...) existe mais n'est pas systématique. Le taux d'encadrement du soir à un pour 12 est plus confortable.

---

<sup>38</sup> Cf plus haut, II. B. 1/ « Des services périscolaires du matin et du soir ouverts à tous sur la quasi-totalité des écoles »



### **Le temps des leçons à Rosa Parks, par Omar Oulad Alkadi, référent périscolaire**

L'organisation est celle proposée sur l'ensemble de la Ville : un temps récréatif, un goûter, puis une orientation des enfants qui fréquentent l'accueil du soir vers les salles dédiées à la révision des leçons. Cependant, à Rosa Parks, le projet s'appuie sur une collaboration étroite avec l'équipe enseignante, une continuité dans l'utilisation des outils numériques sur temps scolaire et périscolaire, une équipe périscolaire stable et investie, des locaux adaptés, avec un retour particulièrement favorable des enfants et familles.

« Chaque classe a une salle avec un animateur référent à l'année en lien avec l'enseignant pour qu'il n'y ait pas de déperdition d'informations, les enfants ne peuvent pas jouer dans les intervalles. Comme il y a un Tableau Blanc Interactif (TBI) dans les classes de CM, nous travaillons donc sur la continuité des outils numériques en utilisant la vidéo projection des leçons le soir.

Le contexte matériel est propice : salle équipée, mur blanc, de la place pour mettre un ou deux enfants par table. Nous plongeons les enfants dans une semi pénombre avec des lampes d'appoint, pour favoriser une ambiance zen, à l'instar de ce qu'un enfant peut retrouver dans sa chambre.

La collaboration étroite avec l'équipe enseignante permet la mise en place de ce projet, abouti après 3 ans de réflexion et d'expérimentation ».



Cet exemple particulièrement abouti ne représente pas l'organisation classique des accueils du soir de la Ville, et va bien au-delà de l'aide aux leçons telle qu'elle se pratique dans les accueils périscolaires municipaux et également au-delà de ce qui est demandé aux équipes.

### ○ L'ORGANISATION

**La restauration est proposée à tous les enfants sur les sites des écoles**, y compris ceux qui ne fréquentent pas de centre l'après-midi. Les familles peuvent venir récupérer les enfants à l'issue de ce temps de restauration, ce qui a permis de laisser davantage de temps aux familles.

**Des micro-accueils sont proposés dans 15 écoles maternelles** de façon à ce que les plus petits puissent aller se reposer directement après le repas. Dolto accueille les enfants de 7 écoles maternelles des Hauts de Rouen, le centre Lefort uniquement les enfants de l'école Lefort.

L'accueil du Petit Prince accueille les mercredis maternelles et élémentaires issus de 5 groupes scolaires et celui de Rosa Parks accueille également les maternelles et élémentaires de 3 groupes scolaires. La MJC Grieu est le seul partenaire associatif à accueillir des enfants d'âge maternel (à partir de 4 ans).

Les enfants du groupe scolaire Balzac sont accueillis au sein de l'école.

**3 centres municipaux sont dédiés uniquement aux élémentaires** (Renard, Dubocage, Salomon), ainsi que la Fraternité, la MJC du Mont Gargan, MJC Rouen Cité Jeunes et la MJC Grieu qui accueille également des enfants d'âge maternel.

**Il n'existe pas d'inscription libre mais des centres de rattachement en fonction des écoles.** 5 écoles élémentaires du centre-ville sont rattachées au Centre Salomon, qui souffre toujours d'un déficit d'image auprès des familles, qui préfèrent pour certaines trouver une autre solution le mercredi après-midi pour leur enfant.

Un service de minibus permet aux enfants de rejoindre le centre Petit Prince. Pour les autres, les trajets se font en transport en commun ou à pied.

**Comme en extrascolaire, les sites d'accueils dédiés en fonction des âges des enfants pose des problèmes d'organisation aux familles qui ont des fratries sur des sites différents.** Il se peut également qu'une famille obtienne une place pour un enfant en maternelle, mais pas pour son frère ou sa sœur en élémentaire.

Enfin, il faut noter le **caractère particulièrement inégalitaire du système d'inscription du mercredi**, puisque seules les familles dont les parents travaillent ont accès au service, qui est envisagé davantage comme un mode de garde que comme une réponse éducative. Ce critère sera supprimé à la rentrée 2019, dans le cadre de la mise en place du Plan Mercredi, parallèlement à la proposition d'une offre plus ouverte sur les partenariats.

### ○ LES LOCAUX

Les enfants qui sont accueillis au sein d'une école n'ont pas de rupture le mercredi après-midi et pratiquent leurs loisirs dans les mêmes locaux que le reste de la semaine, c'est une limite forte de la proposition municipale actuelle.

### ○ LES AGENTS MOBILISES

Les référents périscolaires et les directeurs permanents d'ALSH sont mobilisés en direction sur les sites. 160 agents interviennent le mercredi après-midi.

## ○ LA FREQUENTATION

32% des enfants déjeunent le mercredi midi, mais 602 restent en moyenne sur les accueils municipaux, soit 8% en moyenne. La répartition de la fréquentation des centres municipaux est la suivante :

- 5% des élèves scolarisés en élémentaire (244 enfants)
- 12% des élèves scolarisés en maternelle (358 enfants)

La capacité le mercredi est de 812 places au total.

## ○ CE QU'ON Y FAIT

**Il n'existe pas aujourd'hui de coordination spécifique dédiée aux mercredis**, ce qui laisse la latitude aux directeurs et référents périscolaires d'organiser ce temps, qui manque d'une orientation municipale. L'opportunité du Plan mercredi permettra de davantage cadrer les attentes des partenaires signataires dans ce cadre.

Pour les plus petits, les temps de sieste, de transition et du goûter sont importants, l'activité vient secondairement après ces temps de vie.

Pour les plus grands et en élémentaire, chaque directeur ou référent met en place son projet pour le mercredi.

Les contraintes sont nombreuses (temps, budget, locaux, organisation) qui limitent la proposition municipale d'offre de loisirs. En effet, il est compliqué de faire le lien avec les associations dans ce cadre contraint : peu d'intervenants extérieurs, pas de partenariat pour permettre à un enfant de pratiquer une activité en club, à contrario des organisations qui ont pu être trouvées dans certaines MJC qui ont continué à accueillir des enfants sur toute la journée.



**Un mercredi type à Salomon, temps propice à la détente, aux rencontres et à la mixité, par Amar Ouldja, directeur du Centre de Loisirs Salomon**

Le ramassage reste complexe en termes d'organisation mais il est garant d'une forme de mixité, dans la limite des critères actuels liés à l'activité professionnelle des familles, puisqu'environ 2/3 viennent du centre-ville, 1/3 des Hauts de Rouen.

L'arrivée des enfants est échelonnée et des jeux leur sont proposés en attendant l'arrivée de tous. 2h d'activités sont suivies d'un goûter et d'un temps de cohésion, moment de retour au calme et d'échange sur la journée.

Deux projets principaux structurent cette année 2019, la citoyenneté et l'Armada. Dans ce cadre, des œuvres collectives sont réalisées.

L'association Unis-cité propose des ateliers sur la citoyenneté numérique (fake news, protection de la vie privée...). Quelques sorties peuvent être organisées, en lien avec les événements du quartier (Expositions au centre Malraux), lecture d'histoires à la bibliothèque du Châtelet...



Œuvre réalisée dans le cadre de l'Armada



Détente en extérieur



**Projet autour des droits de l'enfant**, par Amar Ouldja, directeur du centre de loisirs Salomon

Les mercredis peuvent être l'occasion de voir se développer des projets collaboratifs. En 2018, sur la thématique de la citoyenneté, une fresque de douze mètres de long a été coréalisée par les enfants accueillis le mercredi en ALSH de Petit Prince, Charles Nicolle, Salomon et Marie Dubocage, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant.



Crédit photo : L. Voient, Ville de Rouen

✓ **RECRUTEMENT & REMUNERATION : DES CONDITIONS DE TRAVAIL PEU ATTRACTIVES**

• **Des contrats horaires morcelés**

Un agent d'animation qui intervient sur tous les temps périscolaires peut prétendre travailler 27h15, 5 jours sur 7, par semaine scolaire, sur une amplitude horaire de plus de 10h par jour, ce qui est un frein réel au cumul d'emploi.

Seule une minorité des animateurs intervient sur tous les temps périscolaires. La majorité d'entre eux n'intervient que 2h durant la pause méridienne. Ce sont des agents horaires, ils sont au nombre de 138, auxquels on peut ajouter les agents de l'équipe volante, qui assurent les remplacements.

Pendant les vacances scolaires, les animateurs qui le souhaitent peuvent postuler en ALSH, mais ils seront alors rémunérés à la vacation et non au taux horaire. 50% de l'équipe doit être composée d'animateurs du secteur, ce qui permet à la fois de garantir un complément d'heures aux animateurs périscolaires, sans pour autant s'enfermer dans une logique de secteur.

Afin de sécuriser les agents les plus investis et leur proposer une rémunération lissée, sans décalage de paie, 134 animateurs ont signé un des 3 contrats mensualisés sur l'année scolaire 2018-2019, ce qui se voulait être un argument en faveur de la fidélisation de nos animateurs.

3 types de contrats ont été expérimentés en février 2018, puis généralisés à la rentrée de septembre 2018 :

- C1 (matin, midi, soir, mercredi) : 6 agents concernés
- C2 (midi, soir, mercredi) : 34 agents
- C3 (midi et soir) : 94 agents

Les agents qui n'interviennent que le midi ne peuvent pas prétendre au contrat mensualisé.

A ce titre, le bilan est plutôt positif puisque seules 8 démissions sont enregistrées à 2/3 de l'année scolaire. Côté agents, l'intérêt d'un contrat lissé est réel, sauf en cas d'absences importantes (la régularisation qui est faite le mois suivant est parfois telle que l'agent peut rester un mois sans salaire). Cependant, ce contrat n'offre aucun autre avantage.

Cette démarche va se poursuivre sur l'année à venir malgré la diminution du nombre d'heures d'intervention sur le matin, le midi et le soir du fait de la nouvelle organisation scolaire et périscolaire, tout en prenant en compte un volant d'heures de préparation.

• **Des métiers qui souffrent d'un manque de polyvalence**

Etre animateur, c'est pour la plupart des agents soit un job d'étudiant, soit un complément de revenus, soit un temps partiel subi. Les conditions salariales proposées dans l'animation sont peu attractives pour les agents qui souhaitent faire de l'animation leur métier. Une des pistes travaillées est de pouvoir proposer à ceux qui le souhaitent un complément de revenus, en développant la polyvalence avec la vie scolaire par exemple.

Aujourd'hui, il n'existe pas de montage possible pour proposer aux agents un temps complet (dans les écoles ou en lien avec d'autres compétences municipales). Il n'y a pas de polyvalence inter direction, les agents de la DTE restent à la DTE. Or, plusieurs directions font appel de leur côté à des contrats horaires (DVS, DCJVA notamment). Une expérience de mutualisation avec la DVS a déjà été réalisée avec un bilan mitigé tant pour les directions que pour l'agent du fait de la complexité administrative et de la difficulté à concilier les heures d'interventions.

La plupart des engagements dans ce métier restent donc transitoires et engendrent un fort turn over.

- **Un taux horaire peu attractif, mais dans la moyenne supérieure**

Initialement, les taux de rémunération se basaient sur le SMIC et cela concernait les « surveillants de cantine » et les animateurs chargés des ateliers.

Depuis 2016, il existe trois taux horaires appliqués à la Ville de Rouen en fonction des qualifications (montant brut) :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ non diplômé : 10.07 €</li><li>○ stagiaire BAFA : 10.60 €</li><li>○ diplômé : 10.84 €</li></ul> | } | auquel on ajoute l'indemnité de résidence, les congés payés, l'indemnité compensatrice de CSG et un avantage en nature : le repas |
|--|---|---|

A titre d'exemple, les animateurs ayant signé un contrat mensualisé pour le midi et le soir (le contrat le plus fréquent : 94 sur environ 450 soit moins d'un quart) sont rémunérés mensuellement sur 10 mois 626.55 € bruts.

On trouve des taux horaires inférieurs dans d'autres collectivités comparables<sup>39</sup>. A Caen, où seul le temps méridien est géré par la municipalité, le taux horaire est à 10.04 €. Au Havre ou au Mans, c'est le SMIC horaire qui est utilisé (10.03 €), avec une plus-value au Havre pour les animateurs dits « techniques ». Orléans applique un taux plus élevé et adapté en fonction des missions : de 11.03 € pour de la surveillance, à 13.74 € pour l'aide aux devoirs, jusqu'à 15.87 € pour les animateurs en charge d'ateliers « ludo-éducatifs ».

La différence se fait davantage sur la capacité des collectivités à proposer des volumes horaires attractifs aux animateurs. Au Havre, l'annualisation des temps est facilitée par l'adoption d'un taux unique pour le périscolaire et l'extrascolaire, mais rares sont les collectivités à avoir fait ce choix.

En ce qui concerne les communes limitrophes, les grilles de rémunération sont propres à chaque collectivité (tarifs différents pour l'accueil du matin, du midi et du soir, critères différents correspondant aux niveaux de diplômes), ce qui rend compliqué une étude comparative. On peut cependant avancer que la concurrence entre collectivités, si elle existe concernant les prestataires et en extrascolaire, semble être un phénomène qui concerne ne les animateurs périscolaires qu'à la marge, car toutes les collectivités sont confrontés aux mêmes problématiques liées au manque d'attractivité et à la difficile fidélisation de leurs agents.

- **Des conditions salariales contraignantes**

Les décalages de paie sont contraignants pour les animateurs (le mois de septembre est payé fin octobre), sauf pour les contrats mensualisés.

Toute absence est déduite. Aucune autorisation spéciale d'absence n'est accordée aux animateurs (journée enfant malade, décès...). En cas de maladie, 3 jours de carence sont appliqués, avec une prise en charge partielle de la sécurité sociale.

- **Des temps de préparation non rémunérés**

Les temps de préparation restent non rémunérés, ce qui est coutumier dans l'animation. Il n'existe aucune place pour la préparation des ateliers, les temps dits « de coordination » étant souvent dédiés à l'échange ou à la formation et non à la préparation en tant que telle. Proposer des ateliers plus élaborés passe très souvent par un investissement personnel des animateurs et du référent.

<sup>39</sup> Benchmark, mai 2019.

Les équipes sont unanimes pour dire que ces temps sont pourtant nécessaires pour participer à la reconnaissance du métier, des évolutions en ce sens seront mises en place à la rentrée : une enveloppe annuelle de temps de préparation et de coordination pour chaque type de contrat mensuel et une enveloppe de 500 heures de préparation est prévue, affectée au service, à répartir par l'encadrement suivant les dynamiques de projets entre les équipes d'animation.

✓ **FORMATION & INFORMATION : UN MANQUE DE MOYENS POUR FAIRE MONTER LES AGENTS EN COMPETENCE**

- **Des temps d'échanges insuffisants**

L'une des principales difficultés reste le manque de temps en dehors des temps de face à face avec les enfants. Les objets sont divers : temps de régulation et d'échanges de pratiques, temps de préparation, temps de rencontres intermétiers, à l'instar de ce qui se passe dans les crèches municipales.

Certaines collectivités choisissent de rémunérer leurs animateurs au forfait, en intégrant les temps de formation, de réunion, de préparation. La Ville de Rouen a fait le choix de rémunérer ses agents à l'heure d'animation, auxquelles sont rajoutées 22h par an et par agent, consacrées à la formation et à la réunion sous forme d'enveloppe gérée par chaque responsable de secteur. Chaque heure doit être négociée et justifiée, ce qui présente de réels freins à la coordination sur le terrain. Une augmentation du volume est à prévoir à la rentrée, avec une répartition variant en fonction des types de contrat, ce qui sera bénéfique pour les animateurs les plus chevronnés mais risque de creuser l'écart avec ceux qui ont moins d'heures d'animation, moins d'expérience et qui auraient besoin de davantage d'accompagnement.

- **Une collectivité frileuse à investir dans des formations**

La Ville a fortement développé les temps de formation à destination des animateurs : 2265h en 2017-2018, 4363 en 2018-2019. 350 animateurs ont bénéficié d'une ou plusieurs formations sur cette période.

Cependant, les formations sont des temps rémunérés, ce qui pose la question de l'investissement financier dans des parcours de formation pour des animateurs qui ont vocation à quitter la collectivité sans réinvestir les compétences acquises.

Par ailleurs, il faut remplacer les agents pendant l'absence dans un contexte déjà contraint sur les écoles.

Ces freins sont conséquents, il en résulte que les animateurs sont peu inscrits dans des dynamiques d'échanges autour de leurs pratiques, de formations, de séminaires où l'agent vient chercher des connaissances ou les réactualiser.

- **une quasi absence de sentiment d'appartenance à une identité ville**

Les animateurs sont peu nombreux à se considérer comme faisant partie d'une équipe municipale. La plupart d'entre eux envisagent leur action à l'échelle de l'école dans laquelle ils interviennent, ce qui engendre des problématiques diverses en terme de posture (socle commun, droits et devoirs des fonctionnaires, connaissance du cadre et du PEDT...) et rend parfois la mobilité difficile. La mobilité participe pourtant à la montée en compétences des agents.

**Contrats à temps partiel, faibles rémunérations, temps de préparation bénévoles, temps de d'enrichissement insuffisants : ces éléments induisent nécessairement un turn over important dans les équipes et fragilisent grandement un métier que par ailleurs, la collectivité souhaite à haute valeur éducative conformément aux ambitions affichées.**

✓ **LA DIFFICILE COORDINATION DE L'ACTION DES ADULTES AU QUOTIDIEN**

○ **Trouver sa place, partager le temps et l'espace**

**La place de l'animation dans les écoles est encore relativement récente et la question de la cohérence éducative a pris toute son importance avec la mise en place des rythmes** et l'arrivée massive de nouveaux adultes, ni enseignants, ni agents historiques des écoles.

On constate encore aujourd'hui, 6 ans après, que la coordination des adultes n'est pas naturelle partout. **Au quotidien, les questions de partage des locaux, de l'espace, du matériel, des règles, des outils de transmission, des tâches des agents, restent des questions qui occupent fortement les équipes municipales et l'Education Nationale.**

○ **Donner de la cohérence à son action**

**Des temps spécifiques sont donc nécessaires pour apprendre à se connaître, à connaître les missions, les contraintes et les difficultés, à partager valeurs et objectifs dans l'intérêt de l'enfant.** Réaffirmer dans les objectifs donnés à chaque agent qu'il doit être facilitateur dans les échanges est nécessaire. Les futures chartes des métiers de la Ville le réaffirmeront.

Dans chaque secteur, les responsables ont encouragé le développement de temps réguliers entre agents municipaux, (« points fixes ») qui ont vocation à compléter les échanges informels existant souvent sur les sites. C'est un progrès important. Par ailleurs, les référents et les directeurs d'écoles échangent régulièrement dans la plupart des cas, et la moitié d'entre eux ont des outils partagés (cahiers de transmission, charte bonne conduite, règles de vie, passeports toilette...). Les écoles où il n'existe ni échange formalisé, ni échange informel sont très rares : 2 sur 54 selon les référents (janvier 2019).

Les adultes sont unanimes pour dire que ces temps d'échange sont essentiels mais insuffisants. Au cours du dernier PEDT, cette prise de conscience a fortement émergé et des premières réponses ont été données :

- **La mise en place de réunions triparties** au premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019, a permis la mise en place d'un temps d'échange généralisé de 2h regroupant agents municipaux (animation et vie scolaire), et Education Nationale, co-animée par le référent et le directeur.  
Outre les difficultés de préparation entre institutions, les règles différentes à propos de l'obligation de participation, et le cadre contraint des horaires, le bilan est plutôt positif.
- **Les réunions « métiers »**, spécifiques aux métiers de la vie scolaire (ATSEM, responsables d'Office, Agents d'Entretien), existent depuis 2017, et sont mises en place annuellement et constituent un moment fédérateur pour les agents.

Ces initiatives constituent un premier pas vers l'institutionnalisation de temps d'échanges, mais ne sont pas suffisantes. Cependant, développer ces temps reste compliqué dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires et organisationnelles sont faibles, notamment en ce qui concerne les horaires et les volumes dédiés à l'échange et à la coordination, tant au niveau de la Ville que de l'Education Nationale.

○ **Mettre en place des temps de transition efficaces**

Il existe des enjeux de transmission des informations et de sécurité autour de chaque temps de transition de la journée : le matin à l'issue du temps d'accueil, le midi avant la pause méridienne, le début d'après-midi avant le retour en classe, la fin d'après-midi scolaire.

**La plus grande difficulté consiste en la gestion des 10 minutes entre 13h20 et 13h30**, dont le contenu constitue un enjeu supplémentaire : se placer dans des conditions propices au retour aux apprentissages de l'après-midi. Les animateurs ont terminé leur service et ce temps, sous responsabilité de l'Education Nationale, reste organisé comme il le souhaite par chaque enseignant.

De façon générale, le précédent PEDT a mis en lumière la difficulté de généraliser la mise en place d'un temps de transition efficace. **Pour autant, il existe des initiatives, coordonnées par le référent en lien avec les enseignants**, de façon à trouver une organisation spécifique avec ceux qui le souhaitent. On constate que sur les sites qui concentrent les difficultés éducatives, des formes de collaboration poussées sont plus naturellement mises en place entre les acteurs :



### **Cinq exemples de temps de transition du midi sur les Hauts de Rouen**

Germain Chevallier, référent périscolaire à Rameau – Emilie Briselet, directrice de l'école maternelle et Catherine Houx, directrice de l'école élémentaire

« En maternelle, chaque classe est gérée par un adulte référent. Les enfants sont en relaxation dans une salle spécifique, les enseignants se déplacent pour chercher leur groupe dans le calme.

En élémentaire, les enfants sont rangés par les animateurs et les enseignants dans la cour, la passation se fait en même temps qu'un point collectif avec enseignants enfants et animateurs. »

Romanick M'Vouele, référent périscolaire à Villon – Magali Briançon, directrice

« Les animateurs sont placés dans le couloir et les enfants rejoignent les classes dans lesquelles les enseignants sont déjà présents ». Par la suite, les animateurs transmettent les informations importantes auprès des enseignants ».

Valérie Fouque, référente périscolaire à Debussy – Nathalie Renneville, directrice de l'école maternelle et Eric Morel, directeur de l'école élémentaire.

« En maternelle, la transition se fait par un retour au calme de 13h10 à 13h20 où les enfants de la même classe se rassemblent autour de petits jeux de ronde puis les différentes classes se rangent dans les couloirs en attendant les maitresses.

En élémentaire, dès 13h10 les enfants se rassemblent auprès de leur animateur référent (par niveau de classe) afin de réaliser un retour au calme puis un temps de discussion, de jeu avant un retour dans les classes ou, et mise en rang dans l'attente des enseignants en fonction de l'accord passé entre animateur et enseignant. »

Sylvain Ulpat, référent périscolaire à Marot – Fabien Gonzalez, directeur

« En élémentaire, les enfants sont rangés devant les portes du préau selon leur classe, ils remontent en présence d'animateur une fois le retour au calme effectué, ensuite ils se rangent devant leur classe.

En maternelle, les enfants remontent dans leur classe avec l'animateur et effectuent un retour au calme ».

Jessica Brianchon, référente périscolaire à Maupassant – Marie Ribemont, directrice

« Un animateur est référent de sa classe voire de deux classes. Les animateurs viennent chercher les enfants dans leur classe à 11h30 et les ramènent dans leur classe à 13h20 pour avoir un lien avec les enseignants et un suivi des enfants ».

Une fois ces questions d'organisation traitées, vient celle de la cohérence des projets.

✓ **L'ESSOR DE LA COLLABORATION AUTOUR DE PROJETS COHERENTS**

**On constate de façon générale une méconnaissance par les acteurs municipaux des projets d'école**, pour plusieurs raisons (calendriers distincts, temps à mobiliser...). La moitié des référents sont associés aux projets d'école, en maternelle comme en élémentaire. **Il existe néanmoins des binômes référent / directeurs enclins à développer des projets partagés**, ce qui a été encouragé ces dernières années en développant l'attribution d'actions éducatives portées conjointement sur temps scolaire et temps périscolaire.



**« Copains du Niger », une action éducative menée conjointement sur le temps scolaire et le temps périscolaire à l'école Pépinières Saint Julien**, par Laurent Ledemé, référent périscolaire, Catherine Renard, animatrice, Françoise Blondel, enseignante et Pascal Beuzeulin, directeur d'école

Action autour de la solidarité internationale en lien avec le Secours Populaire Français (SPF) : les enfants sont sensibilisés à la citoyenneté et aux solidarités en abordant les notions de droits fondamentaux et en découvrant une autre culture, celle du Niger.

Les enfants choisissent leurs actions et des bénévoles les accompagnent dans la réalisation en animant des temps d'échange autour des valeurs de la solidarité. A Pépinières ont été organisés :

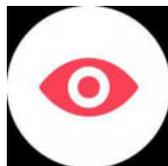
- Des temps théoriques sur les droits des enfants menés en classe
- Un temps de présentation de l'action de l'association et visite des locaux
- Une collecte de livres dans l'école ensuite revendus pour construire une bibliothèque au Niger
- Une fabrication d'objets destinés à la vente : doudous, porte-clés, marque-pages réalisés sur le temps périscolaire avec animateurs et enseignants.

Tous les fonds récoltés grâce à ces actions sont investis dans l'amélioration de la scolarisation au Niger.



A ces binômes peuvent s'ajouter un troisième acteur : les associations. Plusieurs d'entre elles interviennent sur les temps périscolaires, le soir, les mercredis et pendant les vacances.

Dans ce cadre, des projets sont menés conjointement avec les acteurs municipaux et l'école.



## **Le projet de l'équipe du Mont Gargan au service des enfants**

Anthony Panel, référent périscolaire, Fabienne Lamy, Responsable d'office et l'équipe de la vie scolaire, Noémie Debeauvais, Directrice d'école, Romain Parcellier, Directeur de la Maison de Quartier du Mont Gargan.

Le fonctionnement du site repose une **étroite collaboration entre les membres de l'équipe**. Curiosité, communication et confiance sont les bases d'un fonctionnement global dans lequel chacun s'insère et qui s'articule à plusieurs niveaux :

### **Des locaux et du matériel optimisés :**

Bureau du référent et de la directrice partagé, mise à disposition de salles de la MJC qui conditionne la réalisation des activités artistiques, prêt et échange de matériel... Les acteurs ont adapté le guide d'utilisation des locaux et construit leurs propres outils adaptés aux usages du site.

### **Des temps de travail et des échanges permanents :**

Ces temps d'échange sont la plupart du temps informels. Ils reposent sur la volonté de chacun de connaître, respecter et valoriser le travail de l'autre, de partager des règles communes et de renforcer la notion d'équipe éducative afin de donner du poids à l'action de tous adultes auprès des enfants.

### **Une stabilité des équipes d'animation renforcée :**

Les animateurs de la MJC proposent des animations sur le temps du midi. Leur présence permet d'offrir aux enfants stabilité et référence. C'est un argument supplémentaire en faveur d'une cohérence éducative travaillée en profondeur.

### **Une complémentarité et une qualité de service fourni aux familles :**

Le soir et les mercredis, les familles ont le choix entre la proposition associative et la proposition municipale, qui sont deux offres différentes (horaire, contenu, fonctionnement). Des passerelles existent entre les deux services (possibilité qu'un animateur de la MJC vienne chercher un enfant au périscolaire municipal pour son activité théâtre par exemple).

L'information aux familles est également mutualisée (conseil d'école, réunion des futurs CP, fêtes de fin d'année et valorisations...)

### **Des projets en commun :**

Les exemples sont nombreux : projet à écrire sur le cirque en 2017-2018 réalisé conjointement entre le scolaire et le périscolaire, formation conjointe des animateurs municipaux et associatifs, poursuite du projet jardinage par la MJC l'été, projet d'exposition partagé par les trois acteurs, temps festif à Noël et à Pâques initié par la responsable d'office avec mobilisation de toutes les équipes et financement des décorations du réfectoire par la coopérative scolaire...



Projet CLEAC autour du cirque, mené sur temps scolaire et périscolaire



En route vers le repas de Noël



Projet inter-centres, en lien avec la Maison de Quartier

✓ **LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) : UN ENJEU EDUCATIF DE TAILLE**

Le CLAS est un dispositif financé par la CAF, qui a vocation à favoriser l'épanouissement de l'enfant et sa réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où l'enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui (cf CAF, *mon enfant.fr*)<sup>40</sup>.

Huit acteurs proposent des CLAS sur la Ville : Grieu, Rouen Cité Jeunes, Pernet, APEHR, 1001 saveurs, Comité de Coordination de la Grand'Mare, La Fraternité, Centre socio-culturel Simone Veil.

<sup>40</sup> Cf annexe 9, dépliant CLAS.

Plusieurs fragilités sont à noter :

En termes de répartition géographique, **il existe des territoires non couverts sur des territoires Politique de la Ville, où les besoins éducatifs doivent être renforcés** (Chatelet Lombardie), c'est la priorité n°1.

**Certaines écoles, hors éducation prioritaire, auraient également besoin de réponses éducatives** en dehors du temps scolaire ne sont pas couvertes, même si on peut noter le démarrage d'un travail partenarial en lien avec Rouen Cité Jeunes sur les écoles Cavelier et Dubocage.

**Deux CLAS souffrent d'une confusion née de l'absence de périscolaire municipal** sur les écoles Rameau et Sapins. A Rameau, les frontières entre périscolaire et CLAS sont floues, du fait de l'engouement des familles pour ce temps, en partie lié au tarif attractif proposé par l'APEHR. Le CLAS Sapins est lui mis en place par le Centre Social Pernet, qui n'a pas les moyens matériels et humains de répondre aux besoins.

On peut aussi constater qu'il n'y a **pas de CLAS sur le centre-ville rive droite**, or il existe des besoins également sur ce territoire.

Malgré un travail indéniable sur la mise en cohérence des acteurs, qui travaillent en complémentarité avec l'école, le PRE et le périscolaire municipal, **il existe des fragilités incontestables en ce qui concerne les compétences** (faible qualification des acteurs, part du bénévolat, diversité des profils...) et une interrogation quant à l'articulation de ce dispositif avec les objectifs du Ministère de l'Education Nationale (Comment préparer une éventuelle extension du dispositif « devoirs faits » en élémentaire, quel avenir pour le CLAS dans ce contexte ?).

Enfin, **il n'existe aucun accompagnement financier fléché de la Ville, uniquement des subventions de fonctionnement ponctuelles, ce qui représente un frein essentiel dans la capacité de la Ville à accompagner la structuration de ces outils.**



#### **Le CLAS à la MJC Grieu, par Nathalie Piquet, Coordinatrice**

« 30 enfants sont concernés tous les soirs, scolarisés à l'école Anatole France et Corneille. Plusieurs acteurs peuvent faire appel à nous : des parents d'enfants en difficulté, des enfants pour être avec leurs copains, des Assistantes Sociales ou des enseignants. Suite à la baisse des contrats aidés, nous ne faisons plus de communication, nous ciblons le public qui en a le plus besoin, mais toujours dans le cadre de notre projet social autour de la mixité. C'est la seule activité gratuite de la MJC, financée à 100% par la CAF, avec une subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen pour la coordination, l'administratif.

Les enfants sont répartis en 2 groupes : les CP / CE d'un côté et les CM de l'autre (30' devoirs puis 45' d'activité obligatoire mais au choix). Pour chaque groupe, les enfants tournent : un temps de devoir (30') et un temps d'activité au choix (45'). Nous proposons des jeux de société originaux, des activités d'expression, des jeux coopératifs, du sport, des activités artistiques.

Notre force par rapport au public : accompagner les parents (pour qui les devoirs sont un temps conflictuel) et répondre aux enfants, qui sont très soulagés de faire les devoirs à la MJC. Grace à la gratuité, l'enfant se trouve en position d'être comme tout le monde « je fais de l'activité à la MJC moi aussi ».

## ✓ LES DIFFICILES ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Malgré l'existence d'exemples de collaboration qui fonctionnent sur le terrain, on peut néanmoins constater que **les échanges d'informations entre les institutions restent difficiles**. On constate des postures de défiance, des incompréhensions, nées d'une problématique de redescende des informations, ou encore liées à un flux important d'informations à transmettre au regard des temps d'échanges existants.

On peut les imputer à un manque de temps dédié, à un manque de connaissance des fonctionnements et contraintes des deux institutions, mais également à un format de rencontres qui reste à optimiser, malgré les nombreuses adaptations apportées aux instances d'échanges ces dernières années, visant à trouver un format constructif.

En effet, à l'issue de ce 2<sup>e</sup> PEDT, on dénombre trois temps :

- Un moment convivial en début d'année (Maire, élus, IEN, CPC, directeurs d'école)
- Une réunion stratégique des politiques éducatives trimestrielle (IEN, directrice DTE, chargée de coordination et d'information, chefs de services DTE)
- Une réunion Ville/Education Nationale trimestrielle, (IEN, CPC, 2 directeurs par circonscription, Directrice, chargée de coordination et d'information et chefs de services DTE, qui traite davantage de sujets quotidiens).

Si ces deux réunions de travail apportent du positif, il faut néanmoins aller plus loin, notamment vers les directeurs, auprès desquels il apparaît indispensable de travailler les questions du quotidien (commandes, travaux, titres de transport, information en cas de grève...), et de transmettre les grandes informations, préalable à la construction d'un degré de collaboration plus poussé.

### ✓ DES AMPLITUDES HORAIRES ADAPTEES AUX FAMILLES QUI TRAVAILLENT ?

Le processus de consultation mis en place sur 2018 a permis aux familles de s'exprimer de façon large sur les organisations actuelles et les attentes via un questionnaire. Deux questions portaient sur l'amplitude horaire des services périscolaires (horaires d'accueil le matin et le soir). Environ 1000 personnes ont répondu à ce questionnaire<sup>41</sup>.

A la question, « Utilisez-vous le service d'accueil périscolaire du matin/la garderie du matin ? » 310 personnes, soit 32% des personnes ayant répondu, se sont déclarées utilisatrices du service. Sur ces 310 personnes, 170 déclarent que les horaires correspondent à leurs contraintes (55%) et 140 auraient besoin d'une ouverture avant 7h45 (45%).

La même question a été posée sur le temps du soir. 655 personnes, soit 68% des personnes ayant répondu, se sont déclarées utilisatrices du service. Sur ces 655 personnes, 390 (soit 60%) ont répondu que les horaires correspondaient à leurs contraintes et 265 (40%) qu'ils auraient besoin d'une amplitude horaire plus importante (ouverture après 18h).

La représentativité de ces résultats n'est pas prouvée, mais corroborent une demande récurrente des familles qui travaillent et réitèrent la demande d'une extension (7h30 au lieu de 7h45 pour les usagers du matin, et 18h30 au lieu de 18h pour les usagers du soir).

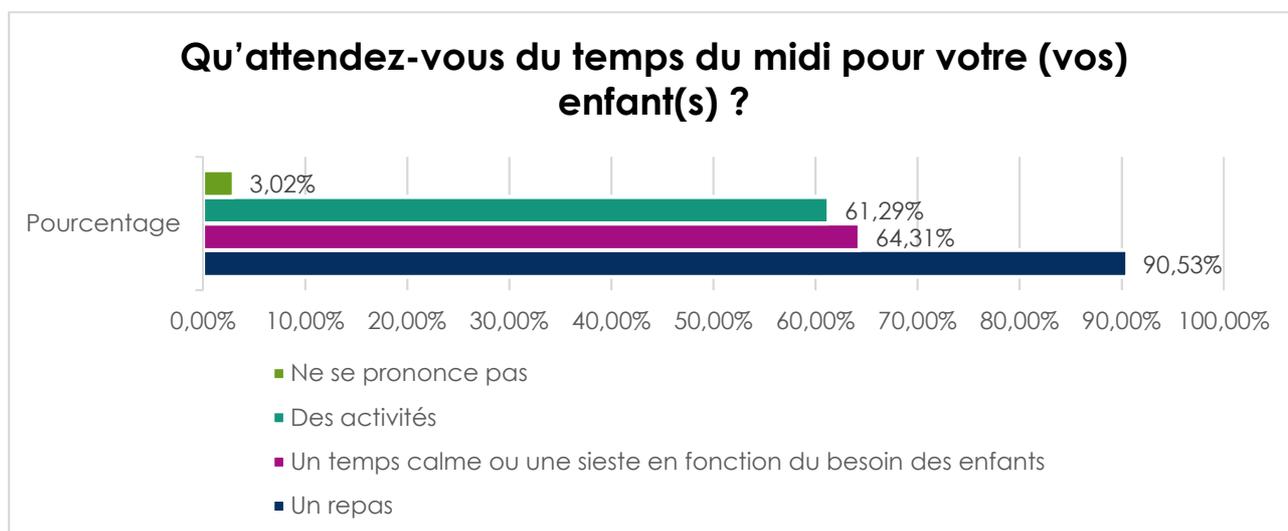
**La question de l'extension du temps de l'accueil du soir est récurrente**, et l'ambition actuelle de limiter l'amplitude d'accueil en collectivité d'un enfant se confronte à la réalité des contraintes organisationnelles des familles dont les deux parents travaillent, parfois avec un temps de déplacement important et aléatoire. Pour la rentrée 2019, l'amplitude de l'accueil périscolaire sera maintenue.

### ✓ LE MIDI, UN RYTHME DEVENU TROP SOUTENU ?

Le même questionnaire abordait la question du contenu du temps du midi. Avant toute chose, il faut préciser que les parents d'enfants de maternelle étaient surreprésentés dans cette consultation, ce qui peut expliquer que les réponses en faveur du repos soient nombreuses.

**On constate cependant que les familles sont demandeuses d'un temps du midi reposant**, même si la demande d'activités reste importante. Ce paradoxe existait déjà dès le démarrage du PEDT, et il est encore présent, même si une évolution dans les demandes des familles se dessine en faveur du repos. Cela pose la question du temps le plus favorable pour proposer les activités.

Enfin, plusieurs parents interrogés en présentiel ont noté qu'en moyenne section, leurs enfants auraient encore besoin de faire une sieste et que cette proposition n'existait pas, tant au niveau périscolaire qu'au niveau de l'Education nationale.



<sup>41</sup> En juin 2018, soit de manière autonome sur rouen.fr, soit avec un agent en présentiel à la sortie de certaines écoles et / ou ALSH.

✓ **UNE OFFRE ALIMENTAIRE ACTUELLE DEVENUE INADAPTEE AUX EVOLUTIONS SOCIETALES ET AUX DEMANDES DES FAMILLES**

La viande est de moins en moins consommée, et cela correspond à une orientation forte prise ces dernières années par les familles, aux multiples raisons : choix culturels, de santé, religieux, modification des comportements alimentaires en lien avec l'impact de la consommation de viande sur l'environnement... **Or, la Ville de Rouen proposait jusqu'en 2018, une prestation de restauration unique servie dans son intégralité aux enfants**, avec une variante sans porc le cas échéant, au moment où d'autres collectivités ont fait le choix d'ouvrir davantage le choix des formules proposées. A Angers, à Bordeaux, Besançon, Toulouse ou encore Lyon, trois choix sont proposés aux familles : standard, sans viande et sans porc. A Lille, deux repas végétariens par semaine sont proposés aux enfants.

**Dans ce contexte, le maintien d'une seule et unique proposition était génératrice d'un fort gaspillage et non valorisante pour le travail de toute la chaîne de production.**

Afin de s'adapter à la demande des familles et de lutter contre le gaspillage alimentaire, une expérimentation est organisée sur la dernière période de l'année scolaire 2018-2019, proposant dans 7 écoles test **deux formules sur inscription : une standard et une dite « sans viande »**, offrant un repas équilibré par des substituts protéiniques (œuf, poisson, fromage).

Après bilan de cette expérimentation et mise en place des adaptations nécessaires, sa généralisation sera réalisée sur tous les accueils scolaires et extrascolaires de la Ville dès la rentrée 2019.

Cette adaptation permettra de rentrer pleinement dans les objectifs de la loi Alimentation promulguée le 30 octobre 2018, qui prévoit d'introduire l'obligation, dans la restauration collective des collectivités, de servir d'ici 2022 au moins 50 % de produits durables (dont les produits locaux) ou de labels de qualité, avec un minimum de 20 % de produits bio. Il faudra attendre un décret en Conseil d'État pour connaître la définition précise des produits qui entrent dans le champ de cette obligation nouvelle. A Rouen, ces objectifs sont déjà atteints, et même dépassés. En effet, depuis l'adoption de la loi sur les menus végétariens par l'Assemblée nationale en octobre 2018 dans le cadre du projet de loi EGALIM, il faudra proposer un menu végétarien dans les cantines scolaires, dernier délai au 1er novembre 2019.

✓ **UN TEMPS DE REVISION ADAPTE AUX BESOINS ET AUX ENJEUX EDUCATIFS ?**

Pour mémoire, sur le temps de l'accueil périscolaire du soir, la Ville met à disposition des moyens pour que l'enfant puisse réviser ses leçons, dans la limite des contraintes suivantes : réponse aux familles en termes de besoin de garde et de nombre de sorties potentielles, contraintes liées à Vigipirate... Il ne s'agit pas d'une aide individualisée aux devoirs avec objectif de résultat.

Permettre à un enfant qu'il rentre chez lui en ayant fait ses devoirs est une **demande fortement exprimée des familles, majoritairement partagée et pour diverses raisons : conditions inadaptées à la maison, manque de compétences des parents, parents qui rentrent tard, temps conflictuel...** Ce temps est délicat à envisager dans la mesure où l'Education Nationale n'est pas censée donner des devoirs écrits, que l'on sait que ce temps est générateur d'inégalités, que les enfants sont peu réceptifs à retravailler après la journée d'école, et encore plus s'ils ont déjà été en difficulté au cours de la journée. Par ailleurs, ce temps est aujourd'hui fragile car nos animateurs ne sont pas formés pour le mettre en place. **Un travail est donc à mener prioritairement avec l'Education Nationale** pour :

- limiter le nombre de devoirs
- les positionner sur du temps scolaire
- travailler sur des jeux en lien avec les programmes à proposer sur les temps périscolaires du soir
- travailler sur l'accompagnement et la montée en compétences des parents

✓ **UNE OFFRE EGALITAIRE POUR TOUS, NE TENANT PAS COMPTE DES BESOINS EDUCATIFS SPECIFIQUES**

Les deux précédents PEDT ont vu la mise en place généralisée d'une offre périscolaire à grande ampleur, d'un taux d'encadrement lissé, tendant vers le « partout et pour tous ». On peut considérer cet objectif presque atteint, en dehors des trois cas déjà évoqués concernant les accueils périscolaires du matin à Maupassant et du soir à Rameau et Sapins, mais qui vont être résolus à la rentrée.

**Cependant, les réalités de terrain et les besoins éducatifs étant très différents entre les écoles, un légitime questionnement autour de la question de l'égalité VS l'équité naissait dans le 2<sup>e</sup> PEDT signé en 2016.**

L'évolution du contexte démographique et social, la paupérisation des rouennais, marquée particulièrement dans certains territoires qui se fragilisent, l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques et la complexité des situations individuelles rencontrées par les professionnels relancent ce débat.

Aujourd'hui, de façon très concrète se pose la question de la façon dont la Ville répond aux problématiques suivantes à moyens identiques :

- Comment mieux répartir les offres éducatives ?
  - Des critères de répartition des actions éducatives et cycles d'ateliers encore trop déconnectés des besoins éducatifs
  - Le nécessaire engagement de la collectivité pour l'ouverture artistique et culturelle de tous les enfants
- Comment inciter les animateurs à investir tous les territoires ?
  - Des remplacements plus difficiles sur les QPV
  - Des animateurs pas toujours à l'aise avec le public qu'ils méconnaissent, peu enclins à la mobilité
- Comment adapter une organisation permettant l'accompagnement des publics les plus en difficulté ?
  - Des enfants en grande fragilité qui demandent dialogue et attention
  - Davantage de temps consacré à la régulation, à la gestion des conflits
  - Des besoins affectifs accrus
  - Une communication plus complexe liée à la barrière de la langue
  - Un temps des leçons inadapté aux enfants en difficulté
  - Un accompagnement des familles sur des problématiques éducatives

On constate aujourd'hui qu'il existe **une forme de rupture entre le projet petite enfance, fortement axé en faveur de la réduction des inégalités, et celui de l'enfance, qui s'est construit plutôt autour d'une déclinaison égalitaire.** Bien qu'il s'agisse de deux projets d'accueil fortement différents, rythmés par une temporalité différente, à une échelle sans comparaison possible, on peut s'interroger sur les passerelles potentielles à créer pour trouver davantage de cohérence.

## C. Des offres extrascolaires complémentaires en ALSH municipal et associatif

Sur les temps périscolaires, c'est de loin la Ville qui accueille la majorité d'enfants, les associations se mobilisent davantage autour de leurs missions spécifiques. Sur les temps extrascolaires, associations et municipalité sont deux acteurs phares qui créent l'offre aux familles. L'objet est donc de montrer la complémentarité qui existe autour de cette offre.

- ✓ **UNE CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE DES 3-13 ANS QUI RESTE RELATIVEMENT FAIBLE AU REGARD DU PUBLIC, MALGRE LES GROS EFFORTS CONSENTIS**

**La Ville compte à ce jour 8 sites municipaux** représentant la majeure partie de la capacité d'accueil, **710 places (740 l'été)**. A ses côtés, **5 associations représentent une capacité de 316 places au total**, soit une capacité d'accueil d'un peu plus de 1000 places sur la Ville (répartie de la façon suivante : environ 70% municipal et 30% associatif). L'accueil des 3-6 ans est assumé par 2 acteurs seulement : la Ville (376 places) et la MJC Grieu (50 places).

Les acteurs associatifs et municipaux ont la capacité d'accueillir **environ 13% des enfants scolarisés dans les écoles publiques** (11,6% de places réservées aux maternelles et 15,6% de places pour les élémentaires).

Ce chiffre moyen tombe à 11% si l'on rajoute les enfants rouennais scolarisés dans les écoles privées et 10% si l'on prend en compte tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de la Ville<sup>42</sup>.

**Les ALSH associatifs et municipaux accueillent tous les enfants de la Ville jusqu'à 13 ans, quelle que soit leur sectorisation scolaire, les enfants des écoles privées et les non rouennais scolarisés à Rouen.** Les ALSH associatifs sont aussi susceptibles d'accueillir à la marge des non rouennais non scolarisés à Rouen.

On retrouve des enfants scolarisés dans les écoles privées dans le secteur associatif mais également municipal. En revanche, les familles hors commune semblent se tourner plus volontiers vers le secteur associatif.

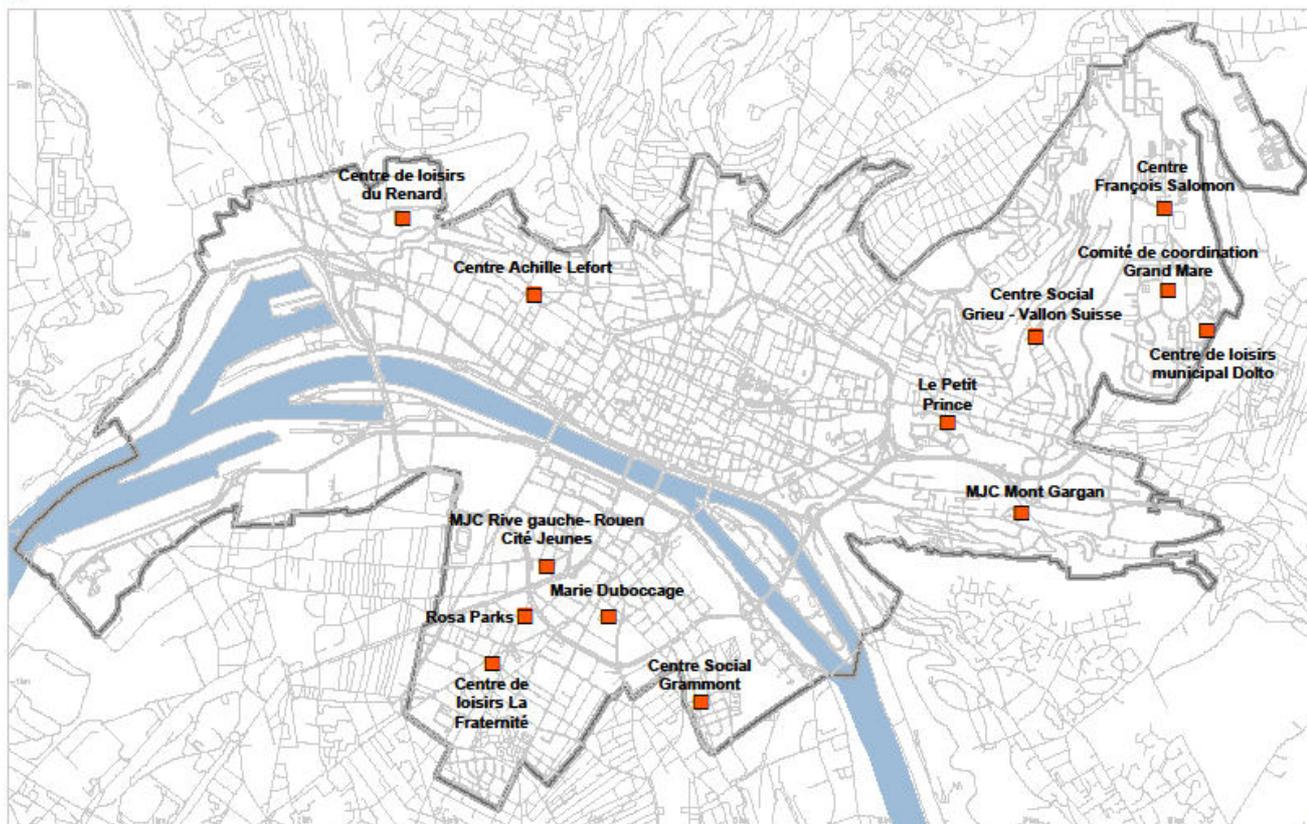
- ✓ **UN SERVICE AUX FAMILLES INEGALEMENT REPARTI SUR LE TERRITOIRE, CONTRAIGNANT POUR LE CENTRE-VILLE RIVE DROITE, SURTOUT POUR LES FAMILLES AVEC FRATRIES**

Géographiquement parlant, ces accueils sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

- 5 sur la Rive gauche,
- 5 sur la Rive droite,
- 3 sur les Hauts de Rouen.

---

<sup>42</sup> 7585 enfants scolarisés à la rentrée 2018-2019 +1056 rouennais en écoles privées. 9697 en tout.



**En observant la cartographie des accueils, on constate que l'hyper centre-ville rive droite (intra boulevard) ne possède pas d'ALSH alors qu'il concentre 17% des familles rouennaises avec enfants<sup>43</sup>.** Cette répartition géographique induit de fait davantage de déplacements des familles concernées, même si la problématique de la mobilité est moindre dans ce secteur de la Ville.

Par ailleurs, pour la rive droite se pose particulièrement la question de l'accueil des élémentaires. Les plus proches se situent à Renard ou Salomon. Ce dernier souffre par ailleurs encore d'une réputation négative et ne séduit pas largement les familles du centre-ville.

Rosa Parks, premier centre mixte de la Ville, suivi dans cette organisation par Dubocage et Grammont, sont des centres particulièrement appréciés des familles qui ont des fratries pour des raisons de praticité et de temps de déplacement. Cependant, la question des horaires différenciés reste posée : l'horaire d'accueil des enfants de maternelle est différé pour répondre aux recommandations de la PMI.

Il n'y a pas de centre mixte sur la rive droite et les Hauts de Rouen, ce qui pose un réel problème organisationnel aux familles qui doivent multiplier les déplacements (Lefort / Renard ou Petit Prince / Salomon), car les centres maternels et élémentaires restent séparés.

Parmi les 5 associatifs, on compte 3 petites structures de proximité : la Fraternité, la MJC du Mont Gargan, le Comité de Coordination de la Grand'Mare. La MJC Grieu représente la plus grosse capacité d'accueil (110 plus de 6 ans et 50 moins de 6 ans), suivi de la MJC Rouen Cité Jeunes (60 places pour les 6-12 ans, et 20 places pour les 13-15 ans à ce jour, avec une perspective de baisse de la capacité d'accueil et de redéfinition des groupes d'âge pour 2019.)

<sup>43</sup> Quartiers Vieux Marché, Beauvoisine, Saint-Nicaise, Croix de Pierre, CHU, Martainville, Saint-Marc, Saint-Maclou, Grand-Pont (2 284 familles sur les 13 393 familles avec enfants, données ABS 2014)

ALSH ASSOCIATIF
ALSH MUNICIPAL
MIXTE
MATERNEL
ELEMENTAIRE

	RIVE GAUCHE				
LOCALISATION	<b>SAINT SEVER</b>	<b>SAINT SEVER</b>	<b>VOLTAIRE GRAMMONT</b>	<b>SAINT CLEMENT</b>	<b>SAINT CLEMENT</b>
	7, rue Marie Duboccage 76100 ROUEN	Place de Hanovre 76100 ROUEN	74, Rue Jules Adeline 76100 ROUEN	7, rue des Murs St Yon 76100 ROUEN	183 Rue Saint Julien 76100 ROUEN
CAPACITE ET PUBLIC	<b>Accueil DUBOCCAGE MIXTE 50 ENFANTS</b> <i>16 ENFANTS DE 3 A 6 ANS 34 ENFANTS DE 6 A 13 ANS</i>	<b>MJC Rouen Cité Jeunes ELEMENTAIRE</b> <i>60 ENFANTS DE 6 A 12 ANS</i>	<b>Accueil GRAMMONT MIXTE 80 ENFANTS</b> <i>30 ENFANTS DE 3 A 6 ANS 50 ENFANTS DE 6 ANS A 13 ANS</i>	<b>Accueil ROSA PARKS MIXTE 100 ENFANTS</b> <i>50 ENFANTS DE 3 A 6 ANS 50 ENFANTS DE 6 A 13 ANS</i>	<b>La Fraternité ELEMENTAIRE</b> <i>24 ENFANTS DE 6 A 11 ANS</i>
HORAIRES	<b>Accueil matin : 3 A 6 ANS ET FRATRIES</b> 8h30 à 9h00  <b>6 A 13 ANS : 8h00 à 9h00</b>  <b>Départ Soir : 17h00 à 18h00</b>	<b>Accueil matin :</b> arrivées échelonnées de 8h à 9h  <b>Départ Soir :</b> départs échelonnés de 17h à 18h	<b>Accueil matin : 3 A 6 ANS ET FRATRIES</b> 8h30 à 9h00  <b>6 A 13 ANS : 8h00 à 9h00</b>  <b>Départ Soir : 17h00 à 18h00</b>	<b>Accueil matin : 3 A 6 ANS ET FRATRIES</b> 8h30 à 9h00  <b>6 A 13 ANS : 8h00 à 9h00</b>  <b>Départ Soir : 17h00 à 18h00</b>	<b>Accueil matin :</b> 8h à 8h30  <b>Départ soir :</b> 17h-17h30
PERIODES D'OUVERTURE	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture en février, avril, 4 semaines en juillet, et octobre. Fermeture en août et à Noël.	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture en février, avril, 2 semaines en été, octobre et une semaine à Noël.
SYSTEME D'INSCRIPTION	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	En face à face, avec pré-paiement et reliquat différé si besoin. Inscription dès 15 jours avant et tout au long de la session s'il reste des places.	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	En face à face, ou par mail.

# RIVE DROITE

	RIVE DROITE				
LOCALISATION	<b>CHU</b>	<b>PASTEUR</b>	<b>SACRE COEUR</b>	<b>MONT GARGAN</b>	<b>GRIEU VALLON SUISSE</b>
	Rue des Petites Eaux du Robec 76000 ROUEN	97, rue du Renard 76000 ROUEN	154, rue du Renard 76000 ROUEN	2 Rue de la Chasse 76000 ROUEN	3 rue de Genève 76000 ROUEN
CAPACITE ET PUBLIC	<b>Accueil PETIT PRINCE MATERNEL</b>  150 ENFANTS DE 3 A 6 ANS	<b>Accueil LEFORT MATERNEL</b>  50 ENFANTS DE 3 A 6 ANS	<b>Accueil RENARD ELEMENTAIRE</b>  50 ENFANTS DE 6 A 13 ANS	<b>MJC Mont Gargan ELEMENTAIRE</b>  24 ENFANTS DE 6 A 12 ANS, MONTE A 36 L'ETE	<b>MJC Grieu MIXTE</b>  50 ENFANTS DE 3 A 6 ANS 110 ENFANTS DE 6 A 11 ANS
HORAIRES	<b><u>RIVE DROITE</u></b>  <b>Accueil matin :</b> DIRECTEMENT PETIT PRINCE 8h30 à 9h00  <b>Départ Soir :</b> DIRECTEMENT PETIT PRINCE 17h00 à 18h00	<b>Accueil matin :</b> 8h30 à 9h00  <b>Départ Soir :</b> 17h00 à 18h00	<b>Accueil matin :</b> 8h00 à 9h00  <b>Départ Soir :</b> 17h00 à 18h00	<b>Accueil matin :</b> arrivées échelonnées de 8h30 à 9h45  <b>Départ Soir :</b> départs échelonnés de 16h à 18h00	<b>Accueil matin :</b> péricentre payant entre 8h30 et 9h  <b>Départ Soir :</b> péricentre payant entre 17h30 et 18h
PERIODES D'OUVERTURE	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture en février, avril, 4 semaines en juillet, et octobre. Fermeture en août et à Noël.	Ouverture à toutes les vacances, dont une semaine à Noël
SYSTÈME D'INSCRIPTION	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	En face à face, avec pré-paiement et reliquat différé si besoin. Possibilité de s'inscrire jusqu'au dernier moment s'il reste des places.	En face à face, avec pré-paiement et reliquat différé si besoin. Possibilité de s'inscrire jusqu'au dernier moment s'il reste des places.

# HAUTS DE ROUEN

	HAUTS DE ROUEN		
LOCALISATION	<b>GRAND MARE</b>	<b>GRAND MARE</b>	<b>GRAND MARE</b>
	79 rue Jean Baptiste Lully 76000 ROUEN	8, rue Le Verrier 76000 ROUEN	Rue François Couperin 76000 ROUEN
CAPACITE ET PUBLIC	<b>Accueil DOLTO MATERNEL</b> <i>80 ENFANTS DE 3 A 6 ANS</i>	<b>Accueil SALOMON ELEMENTAIRE</b> <i>150 ENFANTS DE 6 A 13 ANS</i>	<b>Comité de Coordination de la Grand Mare ELEMENTAIRE</b> <i>24 ENFANTS DE 6 A 10 ANS 24 ENFANTS DE 11 A 14 ANS</i>
HORAIRES	<b>Accueil matin :</b> 8h30 à 9h00  <b>Départ Soir :</b> 17h00 à 18h00	<b>Accueil matin :</b> 8h00 à 9h00  <b>Départ Soir :</b> 17h00 à 18h00	
PERIODES D'OUVERTURE	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture à toutes les vacances sauf Noël	Ouverture en février, avril, 4 semaines en juillet, et octobre. Fermeture en août et à Noël.
SYSTÈME D'INSCRIPTION	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OU AUPRES DE L'ACCUEIL UNIQUE SUR UNE PERIODE DE 3 SEMAINES (ouverture des inscriptions une semaine après la session écoulée)	

## ✓ **UNE COMPLEMENTARITE DANS LES PERIODES D'OUVERTURE ET LES HORAIRES**

Les périodes d'ouverture sont relativement complémentaires. **La municipalité propose une offre similaire dans tous ses accueils, à savoir une ouverture à toutes les vacances scolaires, sauf à Noël et les derniers jours du mois d'août.** L'été - et en particulier juillet – est traditionnellement la période qui concentre le plus de besoins, l'offre municipale est complétée par les associatifs, Grieu étant le seul centre associatif à rester également ouvert en août. Il faut par ailleurs noter que la Fraternité et Grieu sont les seuls acteurs à proposer une offre sur la période de Noël : une semaine d'ouverture. Sur cette période, la Fraternité accueille en moyenne une vingtaine d'enfants de 6/11 ans et Grieu une trentaine, auxquels on peut ajouter une douzaine de moins de 6 ans.

En ce qui concerne les horaires, hormis quelques cas isolés, on peut considérer que **l'amplitude horaire municipale est suffisante pour une grande majorité des familles.** En revanche, selon les recommandations de la PMI, l'amplitude horaire des accueils maternels ne dépasse pas 9h30, ce qui oblige les familles qui ont des fratries à s'aligner sur les horaires d'ouverture des maternels (8h30 contre 8h pour les élémentaires). Cet accueil différencié dans les centres mixtes est très mal compris des familles.

Côté associatif, les horaires d'ouverture sont similaires pour les élémentaires (8h, sauf Grieu et Mont Gargan qui accueillent les enfants à partir de 8h30, et la fin de journée est fixée à 18h partout, sauf à la fraternité : 17h30). On trouve en revanche des disparités sur les plages horaires d'accueil. Par exemple, à la MJC du Mont Gargan, la période d'accueil est très large, ce qui permet aux familles qui le peuvent de respecter le besoin en sommeil des enfants. Quant à la MJC Grieu, elle propose un péri-centre payant (8h30-9h et 17h30-18h). Il est à noter que les associations ne proposent pas de repas le midi, les familles fournissent donc de quoi se restaurer pour leurs enfants.

## ✓ **LES MULTIPLES REORGANISATIONS MUNICIPALES ONT OBLIGE LES FAMILLES A SE READAPTER SANS CESSER CES DERNIERES ANNEES**

**Côté Ville, on constate beaucoup de renouvellement dans les sites d'accueil depuis la mise en place du premier PEDT.** Les familles ont vu successivement la fermeture de L'Ile des Loisirs en 2013 et du Centre de Loisirs des Essarts en 2016, l'ouverture Rosa Parks en 2015, puis de Dubocage, complété peu après par Grammont, ce qui a demandé une adaptation des pratiques des familles. Par ailleurs, **la Ville a mis en place en 2016 un système de préinscription des familles avec des priorités de choix.** Les attributions se font en fonction de l'antériorité de la demande. Le 2<sup>e</sup> choix des familles implique souvent un temps de déplacement plus long. Les familles n'ayant pas du tout obtenu de place sont ensuite réorientées vers le secteur associatif, ce qui permet de faire le lien entre les offres.

Du côté des associations, on constate davantage de stabilité dans l'offre, avec une certaine constance dans les organisations. En effet, ils ont un système d'inscription avec prépaiement sur place, et des périodes d'inscription plus souples, ce qui correspond davantage aux attentes des familles qui peinent à s'organiser.

## ✓ **UNE TENSION CHEZ LES MATERNELS QUI DEMEURE MALGRE L'OUVERTURE DE ROSA PARKS**

L'ouverture en 2015 de l'accueil de Rosa Parks, puis celui de Dubocage et de Grammont, a partiellement répondu à une forte demande de places en maternelle, et a permis d'augmenter la capacité de la Ville en maternelle (+ 46 places). Cependant, cela s'est fait partiellement au détriment des places élémentaires (- 16 places).

**On comptabilise donc un solde municipal légèrement positif (+30 places) au cours des dernières années, qui reste volontariste dans le contexte de maîtrise budgétaire.**

**En ce qui concerne la fréquentation, côté municipal, il est difficile de dresser une tendance constante.** En effet, les différentes restructurations, puis l'évolution dans les modalités d'inscription et la période de rodage qui s'en est suivi, tant du côté des services municipaux que du côté des familles, a entraîné des irrégularités au niveau de la fréquentation. Par ailleurs, les familles commencent à intégrer la notion de « 2<sup>e</sup> choix », ce qui permet de mieux répartir les effectifs et donc de réduire le nombre de demandes non satisfaites et d'améliorer le taux de remplissage.

Une étude poussée sur les années à venir est donc à fournir pour confirmer les éléments suivants :

En maternelle :

- **Le manque de places maternelles n'a été que partiellement rééquilibré** avec l'ouverture de Rosa Parks et Dubocage-Grammont
- **L'offre reste régulièrement insuffisante en maternelle notamment sur les Hauts de Rouen et sur Grammont** (en avril 2018 : 16 demandes non satisfaites sur Dolto, en juillet 2018 : 7 sur Dolto et 10 sur Grammont.)
- En octobre 2018, pour la première fois, des demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les maternels, alors que cette session est traditionnellement la moins fréquentée (14 places non attribuées, réparties dans tous les centres sauf Petit Prince)

En élémentaire :

- **L'offre semble globalement correspondre à la demande, avec une attention à conserver sur le mois de juillet.** En 2018, seules quelques familles n'ont pas pu obtenir de place sur les sessions de février (9 demandes non satisfaites) et de juillet (11 demandes non satisfaites), ce qui reste tout à fait raisonnable et est semble-t-il dû à la mise en place du 2<sup>e</sup> choix. Cependant, il faut préciser que les familles de la rive droite se sont réorganisées au regard des contraintes d'organisation (familles avec fratries notamment).

De façon globale :

- **Juillet reste une période tendue** puisqu'en 2018, 36 enfants n'ont pas obtenu de place (25 maternelles et 11 élémentaires, dont 16 situées sur Grammont)
- **Une hausse importante du besoin des familles est constatée par les professionnels en contact avec les familles :**
  - Par besoin d'un mode de garde : des familles qui travaillent, des familles monoparentales, des situations familiales compliquées, des familles isolées...
  - Par volonté de confier son enfant à un système pédagogique et éducatif : fragilité dans la parentalité, maîtrise de la langue...
  - Par orientation demandée dans le cadre des situations particulièrement précaires (notamment par le PRE)
  - Pour suivre les évolutions démographiques de la rive gauche et des quartiers ouest.
- **Rosa Parks, et plus largement les centres de la rive gauche sont pris d'assaut** dès le premier jour de la période d'inscription.

On constate toujours un décalage entre inscription et fréquentation. En 2016, on comptabilisait un global de 27 253 journées enfants en « inscrits », contre 21 701 journées enfants « réelles », soit une différence de 5 552 journées enfants. Seules 236 ont été des journées excusées. **Les familles sont encore dans la démarche de réserver des jours sans trop connaître leurs besoins.** Deux questions se posent alors quant à la capacité de la Ville à :

- sensibiliser les familles, voire les contraindre de respecter leurs engagements (financièrement éventuellement)
- mieux s'adapter à ces contraintes de dernière minute (via une liste d'attente)

de façon à améliorer les taux de fréquentation et honorer davantage de demandes.

**Globalement, les associatifs remarquent plutôt une baisse de fréquentation** ces deux dernières années. En effet :

- la Fraternité a réduit sa capacité d'accueil en suite à une baisse de fréquentation, expliquée par les difficultés financières des familles. Les horaires ont été modifiés pour davantage s'adapter aux besoins des familles.

- La MJC Rouen cité jeunes baisse sa capacité d'accueil et redéfinit ses tranches d'âge pour 2019

- A la MJC du Mont Gargan, les fréquentations des petites sessions baissent alors que celles d'été augmentent légèrement.

- A la MJC Grieu, on constate une baisse globale des fréquentations, davantage marquées chez les élémentaires que chez les maternels (et spectaculaire à Noël qui a vu ses fréquentations divisées par deux). En revanche, juillet reste une période qui a vu sa fréquentation augmenter ces deux dernières années. Cette baisse est expliquée par une augmentation tarifaire, et intervient après une forte augmentation les années précédentes.

## 2/ DES PROJETS RICHES ET COMPLEMENTAIRES MAIS INSUFFISANTS AU REGARD DES ENJEUX EDUCATIFS

### ✓ **DES SEJOURS PENDANT LES VACANCES, UN BESOIN FONDAMENTAL ASSUME EN GRANDE PARTIE PAR LE SECTEUR ASSOCIATIF**

Partir en séjour, en lien avec un projet collectif construit, est un enjeu éducatif fort et a fortiori dans une ville qui se paupérise. Cependant, **l'offre actuelle peine de plus en plus à répondre au fort besoin de départ en vacances des enfants, notamment dans les quartiers prioritaires et les zones de vigilance.**

En effet, sur les vacances, la vocation des ALSH à faire partir les enfants, voire les familles, en vacances ne fonctionne plus que dans le secteur associatif <sup>44</sup>, même si on constate aussi une réduction de l'offre chez nos partenaires. La municipalité ne propose plus de courts séjours ni mini-camps depuis 2014.

Quelle offre existe-t-il aujourd'hui pour les enfants qui n'ont pas accès aux vacances ? Un effort considérable serait à fournir dans ce domaine dans le cadre de la réduction des inégalités concernant les départs en vacances.

### ✓ **DES PROJETS RICHES ET VARIES PORTES PAR DES DIRECTIONS ENGAGEES ET VOLONTARISTES, DANS UN CONTEXTE CONTRAINT**

**La proposition municipale est assise sur un projet thématique qui varie à chaque session et sur chaque accueil.** Ce projet est assorti de sorties dans les équipements culturels et sportifs publics et privés de la Ville, de sorties pédagogiques liées à la thématique de la session (ferme pédagogique, forêt, mer, base de loisirs, parc animalier, Rouen sur Mer en juillet...). **Les contraintes budgétaires ont cependant restreint l'offre ces dernières années**, et les veillées, qui faisaient traditionnellement partie des séjours vacances, ont également pris fin en 2014. Certaines familles, souvent les plus aisées, mettent en concurrence la prestation municipale avec les offres associatives et comprennent difficilement que Ville ne réponde pas à une offre individuelle, mais globale. A ce propos, les accueils de la Ville ne diffusent pas le programme pour éviter un système trop consumériste. **Il faut souligner l'implication, le travail et la créativité des directeurs**, qu'ils soient permanents ou non <sup>45</sup>, afin de proposer aux enfants une évasion par le biais de thématiques imaginaires. On peut ainsi citer le voyage sur la Lune des enfants accueillis à Rosa Parks en février 2018, sous la thématique « En direct de ... », ou encore à Petit Prince « la citrouille bleue » en octobre 2018.

<sup>44</sup> 3 séjours été à la MJC du Mont Gargan, 3 semaines de mini-camp à la MJC Grieu en juillet, 2 séjours en juillet et un séjour en août, un séjour ski en février ouvert aux familles, 1 séjour intergénérationnel à la Toussaint.

<sup>45</sup> A chaque session, les référents périscolaires assurent les directions de sessions parallèlement aux quatre directeurs permanents.



**Thématique de session « la citrouille bleue »**, octobre 2018 au centre Petit Prince, par Emilie Dumont, directrice

Par un beau matin d'automne, déambulant dans mon jardin, j'admire mes plantations. Intriguée, je m'approche d'un peu plus près et découvre parmi d'autres, une citrouille bleue. Un compagnon de jardin me voit et m'interpelle : « Dis donc, elle est bien étrange cette citrouille ! Ça ne doit pas être très bon ! On n'a jamais vu ça ! Bizarre, bizarre ! Je serais toi, je me méfierais ! »

Le laissant parler, je me saisis de la citrouille et l'admire. C'est singulier mais plutôt joli ! Son goût est peut-être étonnant ?

Quand tout à coup, des voix se font entendre à l'intérieur de la citrouille (les voix des animateurs) ! En regardant de plus près, j'aperçois par une ouverture, de petits personnages (enfermés par une sorcière qui avait peur de leur différence)...

Mais qui sont-ils ?

Objectifs du séjour : Jouer et sensibiliser aux notions de différences (sans stigmatiser)

Ces petits personnages ont beaucoup de choses à nous faire découvrir : différence physique, culturelle, de comportement et d'expression.



Côté associatif, on constate une diversité des projets proposés aux familles, chaque association décidant en Conseil d'Administration du type d'offre proposée, en fonction du public accueilli (volume, âge, demandes et capacités financières des familles...) et des valeurs qu'elles véhiculent. Ainsi, la MJC du Mont Gargan est une petite structure qui revendique des projets accessibles à tous, basés sur des valeurs éducatives défendues auprès des familles, et une souplesse particulière dans son fonctionnement. Grieu propose quant à elle une large palette de sorties et séjours, en parallèle de l'offre centre de loisirs classique. On note cependant que les tarifs restant déterminés par le CA, en lien avec la CAF, l'accessibilité reste limitée géographiquement, financièrement et quantitativement.

Enfin, il faut noter que la question de la citoyenneté, inhérente à la vie de tout accueil collectif, est un acte éducatif quotidien dans les structures, municipales ou associatives. Cependant, la décliner au quotidien nécessite du temps d'échanges et de formation, des effectifs et une fidélisation des équipes, base pour construire un cadre de haute qualité éducative et faire de ces sites des lieux de création et d'expérimentation.

✓ **LE TEMPS DU REPAS, UN TEMPS DE HAUTE QUALITE DANS LES ALSH MUNICIPaux**

La restauration reste à la charge des familles sur le secteur associatif. En revanche, dans les ALSH municipaux, **la prestation offerte sur le temps du midi est une réelle plus-value pour les familles**, qui n'ont pas à anticiper le repas de leurs enfants. Les enfants, quant à eux, **bénéficient de repas équilibrés et de conditions particulièrement favorables pour la prise de repas** : les adultes à table et qui déjeunent avec les enfants la majeure partie du temps, du temps consacré à ce moment, des actions éducatives relatives au « bien manger », une invitation à goûter... A Dolto, centre maternel situé en QPV, où les besoins en termes d'éducation nutritionnelle sont particulièrement importants, une attention toute particulière est donnée à ce sujet. Le midi, un accompagnement quasi-individualisé des enfants qui ne sont pas familiarisés avec le goût et la diversité de l'offre servie par le SIREST, et le matin, une collation est servie sur le temps d'accueil.

✓ **UN ACCUEIL PERSONNALISE DES ENFANTS A BESOIN PARTICULIER**



**Une collation pendant l'accueil du matin**, centre de loisirs maternel Dolto, par Corinne Lesueur, directrice.

« Beaucoup d'enfants ne prennent pas de petit déjeuner le matin. Nous proposons donc pour les enfants qui en ressentent le besoin, une collation à base de fruits et de lait. Pour que cela fonctionne, il faut rendre le temps attractif, travailler la mise en scène et assurer un accompagnement par l'adulte : les enfants à table dans le réfectoire, des quartiers de fruits coupés, une quantité de lait adaptée à chacun, un animateur en soutien pour les enfants ».

**La Ville de Rouen peut se féliciter de mettre en place des moyens pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap** (lorsqu'il y a une notification) :

- une personne dédiée à la coordination
- un renfort dans l'encadrement
- un projet personnalisé en lien avec la famille
- une inscription à la demi-journée possible
- des formations des animateurs en lien avec le Sessad

Les problématiques sont en revanche importantes lorsqu'il n'existe pas de notification MDPH, pas de mention du handicap au moment de l'inscription par déni des familles ou crainte que cela compromette l'accueil, car il n'existe alors aucun moyen de mettre en place un projet d'accueil individualisé.

Le nombre d'enfants en situation de handicap mental a augmenté (autisme, trisomie), jusqu'à atteindre une douzaine d'enfants sur la même session à Petit Prince. Cette tendance se confirmant et au vu des futures dispositions concernant l'inclusion, les agents se posent la question de savoir jusqu'où on peut accompagner cet accueil dans les années à venir. Coté associatif, la demande n'est pas très forte, ils déclarent essayer d'y répondre mais ne pas avoir les moyens de mettre en place un accueil adapté.

L'accueil des enfants en situation de handicap reste un bel exemple de complémentarité de nos accueils associatifs et municipaux.

Cependant, il est nécessaire de revoir à la fois le processus d'attribution des moyens et la coordination des acteurs dans le cadre de l'accueil des enfants à besoins particuliers. Les professionnels remarquent le **manque de lien entre les différents acteurs, lien qui reste informel et non systématique**. Il serait notamment pertinent de l'organiser avec les enseignants, le périscolaire, mais aussi avec les autres partenaires éducatifs (Aide Sociale à l'Enfance, éducateurs, hôpitaux de jour...). Le seul lien qui existe de façon automatisée est celui mis en place avec les infirmières municipales, pour la mise en place des PAI.

#### ✓ UN TRAVAIL EN RESEAU RELANCE

Il faut noter que le **travail en réseau qui avait été mis entre parenthèse depuis la réforme des rythmes est relancé**. Il a été concrétisé par des projets inter-centres qui ont vu le jour en 2018 et se sont renouvelés en 2019.

Tous les élémentaires se sont réunis en juillet au Stade Saint Exupéry (centres associatifs et municipaux), alors que les maternels se sont rejoints à Rouen sur mer. En août c'est un inter-centres maternelle et élémentaire qui s'est réuni sur Saint Exupéry (structures municipales seulement).

Un des objectifs reste d'améliorer la coordination pour continuer à orienter les familles et remplir les séjours organisés par les associations.

### 3/ DES CONTEXTES D'ACCUEIL PARTICULIEREMENT HETEROGENES

#### ✓ L'IMPLANTATION DES ALSH : DES ENVIRONNEMENTS GENERATEURS D'INEGALITES

On constate que **les contextes d'accueil sont très différents**, liés à l'implantation des sites. Le centre Petit Prince est situé dans un écrin de verdure et dans un site dédié, avec accès à des infrastructures sportives et ludiques à toute proximité. Il n'en est pas de même pour les centres avec un accès sur l'extérieur inexistant ou limité (Grammont). Ceci est d'autant plus contradictoire lorsque les enfants qui y sont accueillis sont majoritairement issus des quartiers prioritaires et que le besoin de sortir de leur environnement est d'autant plus fort.

Rosa Parks est un site plébiscité par les familles de par ses infrastructures récentes et adaptées, mais reste dans un environnement très urbain. Certains sites aux infrastructures vieillissantes nécessiteraient une rénovation les rendant plus accueillants, mais présentent l'avantage d'un accès à la forêt pertinent pour le public accueilli (Dolto, Salomon). Les questions liées au patrimoine sont sur certains sites préoccupantes, et nécessite d'importants travaux.

Enfin, l'accueil au sein d'un groupe scolaire, et identifié comme tel par les enfants, comme à Dubocage ou Lefort est une limite importante à la proposition d'une offre de vacances.

Certains parcs et jardins seraient particulièrement intéressants à exploiter, y compris pour les associatifs municipaux (le Jardin des plantes pour la Fraternité par exemple), mais restent non utilisés en raison de l'insécurité liée au type de fréquentation.

#### ✓ LA FIN DES TRANSPORTS D'ENFANTS : UNE MIXITE EN PERTE DE VITESSE DANS LES ALSH DE LA VILLE

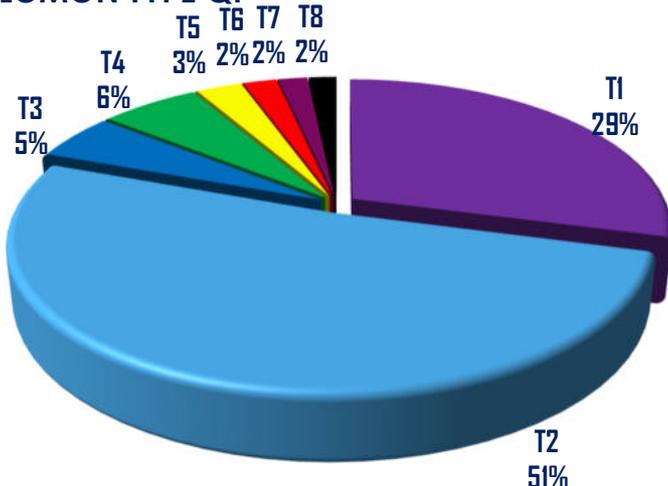
**Un seul transport reste effectif à ce jour, celui amenant les enfants de la rive gauche à Petit Prince**. Ce système de transport était garant d'une forme importante de mixité dans les accueils de loisirs municipaux et a pris fin progressivement (une dizaine de bus initialement, réduit progressivement suite aux fermetures des Essarts et de l'Île aux Loisirs).

En analysant les fréquentations des ALSH au regard des quotients familiaux<sup>46</sup>, on constate que la mixité est aujourd'hui quasi absente des accueils à Salomon, Dolto, Grammont et Dubocage.

<sup>46</sup> Analyse ALSH 2017 par tranche de tarif, service animation, avril 2018.

En effet, 86% des familles fréquentant Salomon sont issues des tranches 1 à 3 (bas revenus), 87% pour Dolto, 78% pour Grammont élémentaire, 72% pour Grammont maternelle et 61% pour Dubocage).

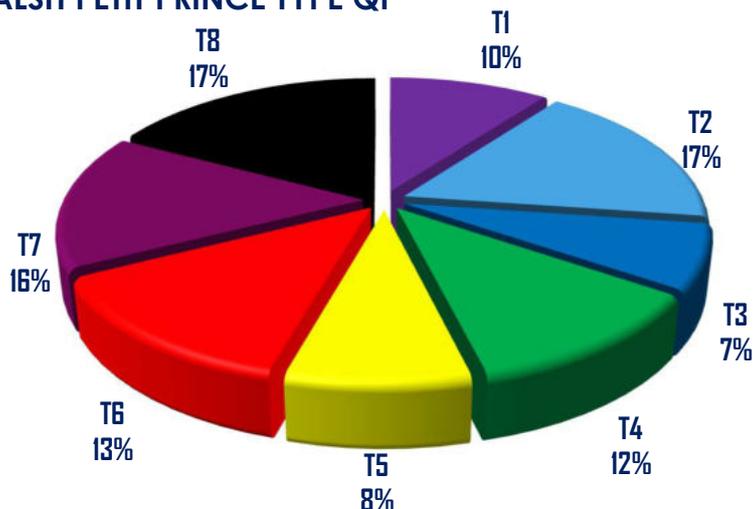
### ALSH SALOMON TYPE QF



Source, Analyse ALSH par tranche, service animation, avril 2018

La mixité est présente dans les accueils de Rosa Parks, Petit Prince, Lefort et Renard. On constate une sur représentation des hauts revenus (tranches T7 et T8) sur Petit Prince : 33% et Lefort : 31%.

### ALSH PETIT PRINCE TYPE QF



Source, Analyse ALSH par tranche, service animation, avril 2018

Ces chiffres suivent les tendances du périscolaire, dont la répartition est quant à elle contrainte par la carte scolaire. Ceci prouve **l'extrême difficulté, en l'absence de sectorisation et de politique volontariste de transport d'enfants, d'encourager la mixité UNE FORTE TENSION DANS LE PATRIMOINE DE LA VILLE**

On constate qu'il y a eu beaucoup de changements de lieux d'accueil en quelques années (fermeture des Essarts et de l'Île aux loisirs, fermeture de Dolto /Marot / puis réouverture de Dolto, fermeture de Balzac, ouverture de Dubocage, puis de Grammont, ouverture de Rosa Parks).

Les accueils de loisirs municipaux doivent composer avec la réalisation des travaux dont la planification n'est pas ou ne peut pas toujours être suffisamment anticipée (aléas des prestataires, météo...) et faire cohabiter travaux et enfants dans un même bâtiment, ce qui pose des problématiques en termes de sécurité (ouverture des barrières, camions dans les cours, accueil des familles, vigipirate).

✓ **UNE TARIFICATION SOCIALE REELLE MAIS PERFECTIBLE**

**La dimension sociale de la tarification de la Ville de Rouen est évidente. Les tarifs de la Ville permettent de prendre en compte les disparités socio-économiques et les capacités contributives des familles**, même si on constate des effets de seuil en (entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> tranche, des amplitudes élevées (pour la 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> tranche), et un plafond (8<sup>e</sup> tranche) assez bas<sup>47</sup>. Ce constat est partagé pour tous les tarifs des services enfance de la Ville.

La CAF demande que les non rouennais bénéficient de cette prise en compte de la disparité des revenus, puisqu'aujourd'hui la grille les concernant est unique. Cette évolution verra le jour au cours du dernier trimestre 2019.

**Les tarifications concernant les enfants suivis dans le cadre du dispositif PRE sont traitées au cas par cas.** Le droit commun est d'abord activé, si la famille y est éligible, puis il y a un financement PRE, et enfin un reste à charge négocié avec les familles, en général autour de 10%, mais adapté aux différentes situations des familles. En cas d'absence de ressource totale de la famille, justifiée par les partenaires sociaux, la gratuité peut être accordée pour les familles, mais reste un cas exceptionnel. En deux ans, une cinquantaine d'enfants a ainsi bénéficié d'une aide au financement de leurs vacances dans un centre de loisirs municipal.

Un travail sur l'alignement des tarifs a été mené avec tous les partenaires associatifs (sauf la MJC Grieu), dans le cadre d'accueil des enfants le mercredi après-midi. En revanche, seule la MJC du Mont Gargan aligne ses tarifs aux tarifs municipaux en ce qui concerne l'offre extrascolaire. La MJC Rouen cité jeunes a quant à elle fait le choix de ne pas s'aligner sur la grille municipale pour l'offre extrascolaire pour des raisons de viabilité économique de l'association, mais remarque que les familles les plus précaires n'ont pas accès à l'offre extrascolaire. Par ailleurs, cette multiplication de grilles tarifaires complique la lisibilité de l'offre pour les familles.

En ce qui concerne le recouvrement, si **la facturation s'est fiabilisée, les factures non honorées ont augmenté depuis le passage à la facture globale et en post-paiement**, ce qui induit un fort manque à gagner pour la Ville non quantifié à ce jour. Cet état de fait est peut-être également lié à des difficultés économiques de plus en plus importantes pour les familles, et remet en cause, de fait, l'affirmation d'un tarif plancher sans gratuité.

✓ **INSCRIPTION : UN SERVICE SPECIALISE QUI NECESSITE UNE PROXIMITE AVEC LES FAMILLES**

- Un calendrier contraint

**L'inscription ne se fait désormais plus en face à face sur les sites mais selon un système de pré-inscription avec une notion de choix** (en ligne via le portail familles) ou par des permanences à l'accueil unique de l'Hôtel de Ville ou dans les mairies de proximité. Le calendrier est contraint pour les ALSH (3 semaines) et pour le périscolaire une période d'inscription s'étend de mars à juin mais qui se prolonge évidemment dans le courant de l'année même si l'inscription dématérialisée est privilégiée.

Cette période a été instaurée afin de dimensionner le recrutement des équipes et les inscriptions hors périodes sont en général refusées sauf motif particulier.

La campagne d'inscription est relayée sur le terrain grâce à une information dans les écoles dans les carnets, et sur le portail familles.

Si les familles commencent à s'adapter à ce rythme, on constate que dans de nombreux cas, **la rigidité de ce système est un frein pour les familles qui ont des difficultés à s'organiser** ou à situer leurs besoins dans un calendrier.

- Un accueil moins individualisé

<sup>47</sup> Selon le rapport sur les modalités d'abonnement et de tarification aux activités péri et extrascolaires, Guillaume Bobet, octobre 2017.

Par ailleurs, si auparavant on pouvait constater une file d'attente importante par manque de moyens humains (jusqu'à 3h parfois), du personnel épuisé et des familles mécontentes, le système d'inscription en face à face permettait un accompagnement des familles qui avaient la plupart du temps affaire à un interlocuteur connu et identifié.

Aujourd'hui, l'accueil unique consacre environ 10 minutes par famille, pour une inscription administrative, mais ne propose pas **un accueil personnalisé autour de la question extrascolaire aux familles**. Celles-ci ne sont pas connues des agents, ce qui peut poser problème dans les situations les plus fragiles (barrière de la langue, évocation des PAI qui nécessite un lien de confiance, pédagogie sur les bons Temps libres...). Les situations les plus complexes sont réorientées vers l'accueil spécialisé. Par ailleurs, les familles ne peuvent pas être renseignées sur les projets pédagogiques des structures, et les dossiers n'étant que partiellement remplis, une analyse prospective plus fine sur la typologie des utilisateurs du service est impossible.

**Le point positif réside dans l'ouverture du service de façon quotidienne pendant la période d'inscription**, et donc une fluidification des inscriptions, mais cet élément est à relativiser car certains centres comme à Rosa Parks affichent complet dès le premier jour ! Il faut également souligner que la dématérialisation avec accès en dehors des heures d'ouverture des services municipaux et la multiplication des points d'inscription avec les mairies annexes facilitent les démarches d'inscription pour les familles.

- Les limites du système du « premier arrivé premier servi »

Les familles sont encouragées à faire des choix priorités entre les différents accueils de loisirs, et une réponse leur est donnée dans un délai de 5 jours. A la mise en place de ce système, beaucoup de familles qui ne s'y retrouvaient pas ont abandonné leur demande et se sont orientées vers d'autres solutions.

Comme **il n'existe pas de critères autres de priorisation des demandes**, les familles se voient attribuer les places en centre en fonction de l'antériorité de leur demande.

Il faut noter que les familles qui se dirigent vers le secteur associatif apprécient la souplesse que celui-ci permet. A Grieu ou à Rouen Cité Jeunes par exemple, les inscriptions peuvent se faire tout au long de la session si le taux d'encadrement le permet, et l'inscription est réalisée sur place en face à face. Ces deux MJC proposent même la souplesse d'une inscription à la demi-journée.

## 5/ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, UN ENJEU DE TAILLE POUR UNE AMBITION EDUCATIVE AFFICHEE

### ✓ **LA FORMATION, UNE EXIGENCE NECESSAIRE POUR VALORISER LE METIER**

- Une baisse inquiétante du niveau du BAFA et du nombre de diplômés

Les acteurs associatifs et municipaux constatent unanimement et **s'inquiètent d'une baisse du niveau de base du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)** et regrettent une validation systématique de la session de formation générale. Ils soulignent également la difficulté qui s'ensuit d'accueillir des animateurs en cours de formation en stage pratique dans les ALSH, en l'absence d'un socle de compétences, savoir-être, savoir-faire, voire éducation minimum exigée.

On constate que de nombreux jeunes sont envoyés par Pôle Emploi ou par leurs parents sans avoir réellement d'appétence pour le métier.

Ce constat est partagé par les acteurs du périscolaire. D'autres pistes de travail et d'autres collaborations sont à envisager pour pallier au manque de candidatures sur les postes d'animation.

- La nécessité de stabiliser les équipes

**La stabilisation des équipes est un enjeu fort** dans un métier qui souffre d'un fort turn over, lié aux conditions de travail (nombre d'heures offertes, faible rémunération....) et attirant souvent des jeunes, étudiants ou en en transition dans leur parcours. Dans ce cadre, avec des équipes instables, qui souvent se renouvellent d'un an sur l'autre et sont à reformer sans cesse, les acteurs municipaux constatent une nécessité d'autant plus forte de travailler à la professionnalisation et la stabilisation de la Direction, et constatent qu'il est complexe de changer de directeur à chaque session (temps pour la prise de marque, connaissance des familles, capacité à fidéliser son équipe...).

Il est également dit que la capacité à former des centres permanents est positif, mais vain s'il n'y a pas parallèlement un travail de fidélisation entrepris.

- Le temps de préparation des sessions est essentiel

Les temps de préparation sont essentiels pour préparer les dramatisations évoquées plus haut et organiser pédagogiquement et techniquement l'accueil des enfants. C'est un temps de coordination des équipes techniques et d'animation autour du projet et des attentes (postures pédagogiques par exemple) et passe par l'organisation de temps de travail en commun. Les temps de travail en commun pour organiser les transitions avec les responsables d'office et les agents techniques sont également jugés très positifs sur la structure concernée et nécessitent d'être généralisés.

**La baisse des temps de préparation des sessions** (de 60h à 40h pour l'été et de 30h à 20h pour les petites sessions) a impacté négativement ces organisations, qui sont en plus confrontés à la baisse de niveau des animateurs.

On constate que face à ces difficultés, les directions continuent de fixer le cap pour leur équipe et le tiennent pour contribuer à maintenir la qualité des accueils.

✓ **LE RECRUTEMENT : DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET UNE REMUNERATION QUI N'ATTIRENT PLUS**

- La difficulté à recruter des agents techniques

Seuls les agents horaires de la vie scolaire sont concernés puisque les agents titulaires travaillent à plein temps sur les temps périscolaires. Parmi ces agents horaires, peu d'entre eux sont volontaires pour travailler également sur les vacances (besoin de se reposer, contraintes familiales, calcul des aides...). Il est donc parfois fait appel aux animateurs non titulaires d'un BAFA, afin de ne pas pénaliser le vivier de l'équipe d'animation. A ces difficultés de recrutement s'ajoute la hausse du turn over, ce qui fragilise encore plus les organisations. **Les agents sont donc constamment à reformer**, d'autant plus que le temps du midi extrascolaire s'appréhende tout à fait différemment de ce qui est proposé aux enfants sur le temps périscolaire

- La difficulté à recruter des agents d'animation

**Recruter des animateurs formés et compétents est un challenge sans cesse renouvelé** pour les directeurs d'accueil de loisirs, d'autant plus que la concurrence joue entre le secteur associatif et municipal, mais également entre les communes de la Métropole. La Ville de Rouen propose pour une vacation de 8h (volume horaire inscrit sur le bulletin de salaire) une rémunération de 48,38 € bruts pour un animateur diplômé. L'amplitude de la journée est néanmoins de 10h (8h-18h). L'engagement a été pris de passer cette rémunération à 62,60 € à compter de la rentrée de septembre. Le forfait pour les directeurs adjoints d'ALSH est revalorisé à hauteur de 69,20 €. Pour comparaison, à Petit Quevilly ou à Sotteville, les montants sont plus attractifs (entre 80 € et 100 € pour une amplitude horaire similaire).

Pour l'associatif, il existe en plus des difficultés suite à la fin des CAE et la restriction au niveau des contrats (qui sont passés de 26h à 20h et ne suffisent plus).

On peut malgré tout constater **qu'un petit nombre d'animateurs passionnés sont fidélisés et constituent les piliers des équipes** autour d'une direction qui s'appuient sur eux pour partager la charge de formation et d'information liée au fort turn over.

✓ **DES OFFRES ET DES ACTEURS MULTIPLES**

Outre les ALSH qui proposent un accueil à la journée, il existe d'autres offres plus ponctuelles, ouvertes aux familles et aux enfants pendant les vacances.

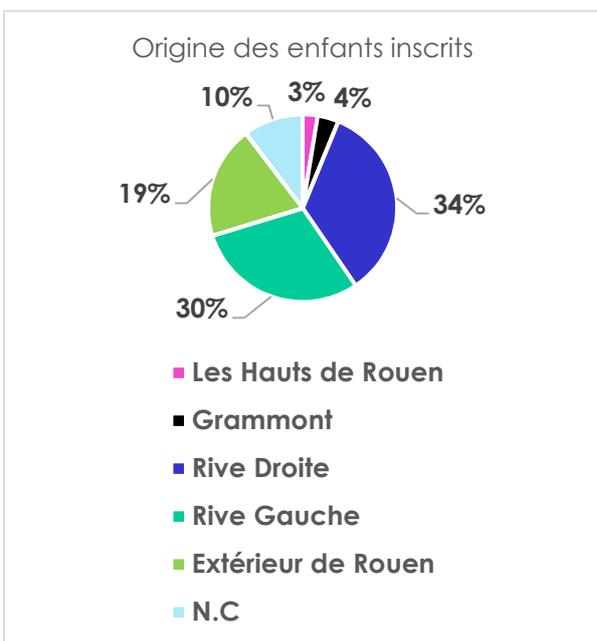
Parmi les offres municipales, on peut citer les actions menées par la DVS et la DCJVA. Dans le cadre de son programme d'animation durant les congés scolaires, la DVS, en partenariat avec les associations sportives et le Conseil des Sports proposent un programme d'animations « **Tes vacances à Rouen** » pour les enfants âgés de 2 à 17 ans (dont presque les 3/4 sont des 10-13 ans). Les clubs proposent des activités au Conseil des Sports, dont la commission valide la programmation (dates, lieux, horaires, encadrement). Pour participer aux animations, le jeune doit s'inscrire directement auprès des clubs sportifs.



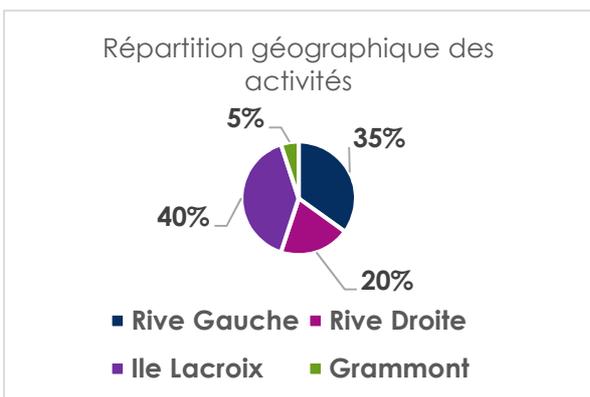
### Tes vacances à Rouen, vacances d'automne 2018, DVS.

2 semaines d'animation, 20 stages sur 17 disciplines différentes, 6 sites répartis sur la Ville (hors Hauts de Rouen), 13 associations, 301 places proposées, 195 inscriptions, soit 65% de remplissage.

76% des enfants inscrits n'étaient pas licenciés, ce qui est positif. En revanche, un travail reste à mener quant à la répartition de l'offre (rien sur les Hauts de Rouen), et la communication (7% d'enfants venant de QPV).



Crédit photo : A. Bertereau, Agence Mona



Tous les ans depuis 2009, "**Rouen sur Mer**" propose sur les quais bas rive gauche, en bord de Seine de nombreuses animations sportives, culturelles, ludiques et populaires aux visiteurs tous les jours entre le mois de juin et le mois de juillet.

Il est également proposé aux enfants qui ont été identifiés par leur enseignant d'intégrer gratuitement des cours de natation pendant les vacances scolaires (**dispositif Némó**, en lien avec la DDCS).

La DCJVA possède également une offre de stages pendant les vacances.

Trois stages ont ainsi été mis en place durant les vacances de printemps 2018 : deux stages de danse au centre André Malraux par le collectif Vecteur (un stage pour les enfants et l'autre pour les adolescents) et un stage sport/culture au centre Simone Veil (sport avec l'ASPTT le matin et vidéo avec Particules l'après-midi<sup>48</sup>).

Le « **Contrat Partenaire Jeunes** », une action municipale permettant un accès aux loisirs pour des enfants éloignés des pratiques, organise des actions citoyennes pendant le temps des vacances (actions proposées gratuitement aux enfants et aux jeunes bénéficiaires du CPJ, en fonction de leur âge). Ces actions peuvent être ponctuelles (sortie à l'Opéra en famille) ou bien prendre la forme d'un stage sur plusieurs jours (vidéo ou théâtre par exemple). Les inscriptions se font de façon individuelle mais sont accompagnées par l'équipe du CPJ. Il faut néanmoins préciser que la fin de ce dispositif est programmée pour la fin d'année scolaire 2020.

Les **offres des bibliothèques du réseau Rn'Bi** sont très fournies pendant les petites vacances (« A petits petons vers les histoires », heure du conte, ateliers d'écriture, ateliers photos, ateliers musique, clic-club...), mais moins fournies pendant les grandes vacances (fermetures des bibliothèques lissées entre le 15 juillet et le 15 août).

Il faut également citer toutes les **offres proposées par les associations** et / ou centres sociaux (séjours, sorties, ateliers et animations ponctuelles...)

✓ **UNE COMMUNICATION NON COORDONNÉE ET UN MANQUE DE LISIBILITÉ DE L'OFFRE MUNICIPALE**

Depuis la fin de l'édition des suppléments du Rouen magazine « planète vacances », qui compilait les offres classées par âge et par territoire, associatives et municipales, toutes directions confondues, les modalités et périodes d'inscription, des informations sur les modes de règlement, les familles ne visualisent plus le panel d'offres auxquelles elles peuvent prétendre.

Ainsi, **seules les familles les plus à l'aise avec la recherche d'informations y accèdent, ce qui représente une forme d'accroissement des discriminations liées à l'accès aux loisirs.**

✓ **LA COLLABORATION AVEC LE DISPOSITIF DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE, UN LIEN FAMILLE QUI FONCTIONNE**

En lien avec les partenaires et acteurs potentiels sur le territoire, le PRE travaille les enjeux de réussite éducative sur le temps des vacances (fratries, 5/17 ans) : opération premier départ en vacances, ou réponse aux situations familiales complexes (parfois mise à l'abri, problème lié à l'alcool...), départ familles....

Les effets recherchés sont multiples : lien familles, lutte contre l'isolement, travail sur l'estime de soi, socialisation par l'activité, recherche de l'autonomie, (ce qui permet de positionner les enfants dans l'accueil de loisirs avec la suite), découverte d'une activité et acquisition d'une compétence par l'enfant, question de l'hygiène, rapport aux règles...

Depuis les vacances d'automne 2017, les familles bénéficiant d'un accompagnement PRE ont accès aux centres de loisirs, en fonction des places disponibles, y compris celles qui n'ont pas accès à leur droit ou dans le cadre du non recours.

L'action des coordinateurs permet de lutter contre la problématique d'accès à la communication et **libère des freins pour rendre accessible l'offre des vacances** (dossier administratif, inscriptions hors calendrier...), voire a minima une immersion dans la langue française et la couverture d'un besoin alimentaire minimal d'un repas par jour. Sur l'année 2018 (4 sessions de vacances), 77 enfants de 3 à 13 ans ont été concernés par cette orientation, dont 23 pour couvrir leurs besoins primaires : se nourrir, se loger, se soigner, se vêtir.

---

<sup>48</sup> Expérimentation de stage mixte, intégrant des pratiques d'éducation artistique et culturelle dans les QPV (Grammont et Hauts de Rouen) est jugée positive malgré de nécessaires adaptations tarifaires et organisationnelles.

## D. La Ville partenaire du temps scolaire

La Ville, en tant que partenaire, intervient dans plusieurs autres champs de l'éducation.

### 1/ UN PATRIMOINE SCOLAIRE PORTEUR D'ENJEUX FORTS LIES AUX CONDITIONS D'APPRENTISSAGE DES ENFANTS

#### ✓ UN PATRIMOINE SCOLAIRE TRES ANCIEN

Le patrimoine de la ville dédié à l'enfance c'est 72 bâtiments, dont 54 écoles, 11 crèches, 7 ALSH, c'est la partie la plus importante du patrimoine de la Ville.

Les plus anciennes écoles sont les écoles dites « Jules Jerry » des années 1880. Elles représentent environ un tiers du patrimoine scolaire de la Ville. Ce sont souvent d'anciens immeubles, propriétés ou maisons bourgeoises achetées par la Ville, à l'image de l'école Houdemare, ancien hôtel acheté par la Ville en 1872, ou de l'école Brière, ancienne crèche léguée à la Ville par testament en 1898.

Viennent ensuite les écoles des années 1930 (Ferry, Charles Nicolle), puis celles issues des vagues de constructions et reconstructions, avec souvent de grands ensembles aux architectures typiques des années 1950 (Anatole France, Pasteur, Bimorel, Cavelier, Villon sont construites sur ce modèle), ce qui représente là encore environ un tiers du patrimoine de la Ville.

Les années 1970 voient la création des écoles de Pépinières ou encore Debussy, puis la création de Hameau des Brouettes en 1980, qui sera, outre la reconstruction de Graindor en 2003, la dernière avant la création de Rosa Parks en 2014.

**Le patrimoine scolaire de la Ville est donc porteur de mémoire.** « Au fil des ans, elles ont pour certaines survécu, s'adaptant aux progrès(...) subi l'usure du temps, le désastre des bombardements de la 2de guerre mondiale. Certaines d'entre elles ont été reconstruites. Les dernières enfin, sous l'effet de l'accroissement de la population, des modifications des lois scolaires et du développement de notre ville ont vu le jour durant les soixante dernières années »<sup>49</sup>.

**Tout l'enjeu aujourd'hui réside dans la capacité de la Ville à entretenir ce patrimoine,** dans un contexte budgétaire contraint, tout en l'adaptant aux évolutions pédagogiques, technologiques, numériques, démographiques, aux réformes de l'enseignement primaire, au nécessaire partage des espaces, aux normes d'accessibilité et à l'enjeu écologique et climatique.... Entretien mais aussi **prévoir, anticiper les évolutions pour répondre aux besoins de demain.**

Aujourd'hui les priorités concernant les aménagements des écoles sont les suivantes :

- L'urgence des bâtiments (assurer le clos et couvert<sup>50</sup>)
- Les questions de sécurité incendie, Vigipirate, Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)
- Les réponses aux modifications de la carte scolaire
- La démographie liée à la dynamique urbaine
- L'inclusion (Ecole de la confiance)
- Le diagnostic de l'air intérieur
- Le renouvellement et l'évolution des outils informatiques et numériques afin d'offrir de la mobilité en adéquation avec les nouveaux usages interactifs (sur demande de l'Inspection Académique)
- Les conséquences du dédoublement de classes en CP/CE1 dans les quartiers prioritaires et la perspective en maternelle, des dédoublements et de la limitation des effectifs par classe

<sup>49</sup> Cf *Sur le chemin de nos écoles*, Rouen hier et aujourd'hui, Edition des Falaises 2018

<sup>50</sup> Partie d'un ouvrage destinée à assurer une protection au moins partielle contre les agressions des événements naturels (couverture, ou étanchéité, façades assurant le hors d'eau et le hors d'air de bâtiments)

✓ **BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES : L'IMPACT DES CONDITIONS D'ACCUEIL SUR L'APPRENTISSAGE DE TOUS LES ENFANTS**

Trois directions sont concernées par la question du patrimoine scolaire. La DTE est instructrice, et à ce titre, se positionne en tant que premier interlocuteur des directions d'école et fait des préconisations sur les travaux à effectuer. La Direction du Patrimoine Bâti est gestionnaire du bâti, elle programme les opérations de travaux neufs et de maintenance. La Direction des Espaces Publics et Naturels gère les espaces extérieurs aux bâtiments mais intégrés au patrimoine scolaire (cour, jeux, traçage, clôtures...). A noter qu'une partie des travaux de maintenance est faite en régie.

○ **Une sécurité incendie garantie**

Les exercices d'évacuation sont réalisés, sous la responsabilité des Directions des écoles sur le temps scolaire et sous la responsabilité de la Ville sur les temps périscolaires. La Ville répond aux prescriptions en la matière.

○ **Un rythme d'aménagement lié aux exigences du PPMS très lent**

Le processus est lancé, mais seules une à deux écoles par an sont progressivement équipées (visiophone, rideaux, alarme centralisée, rehausse des clôture et panneaux pleins...)

○ **D'énormes besoins en travaux concernant le clos et le couvert**

Aujourd'hui, le patrimoine scolaire de la Ville est dans une situation sensible, même si la Ville est lucide sur ses difficultés et a fourni des efforts en 2018-2019 suite aux nombreuses alertes faites ces dernières années.

**Les urgences pour assurer la sécurité des bâtiments sont traitées, mais les travaux nécessaires sont repoussés**, ce qui, à terme, accélère le vieillissement du patrimoine et coûte plus cher en investissement. A titre d'exemple, on peut citer les problématiques de salubrité (moisissures), de respect de l'intimité (état des toilettes indigne, mixité des toilettes) de surconsommation d'énergie (menuiseries), et de façon générale une accélération de la dégradation du patrimoine (infiltration d'eau...). Certaines menuiseries d'école, doivent être changées depuis 20 ans, travaux repoussés sans cesse pour laisser la place à la gestion de l'urgence.

**Face à ce constat, un seuil d'alerte, travaillé entre la DPB et la DTE, sur les programmations permettant d'assurer le clos et le couvert a été mis en place** : les menuiseries extérieures sont à remplacer sur une quinzaine d'écoles et les reprises de toitures, terrasses étanchéité sont à faire pour une dizaine d'écoles. Par ailleurs, il y a encore quelques écoles (Guillaume Lion, Pépinières maternelle, Pasteur maternelle) qui n'ont pas de préau.

Au regard des besoins en travaux, et de la capacité financière de la Ville, la priorisation des choix se fait par le biais d'une concertation entre la DTE et les Directions techniques et sur validation des élus.

**L'investissement nécessaire est estimé à deux millions d'euros par an pendant 10 ans** pour enrayer la situation de dégradation du patrimoine scolaire de la Ville.

○ **Un manque de place dans de nombreuses écoles**

**L'urgence de la carte scolaire est un autre enjeu fondamental pour la Ville**, qui doit mettre à disposition des bâtiments qui correspondent aux effectifs. Balzac, Cartier/Dubocage, Franklin, Brière, Pasteur sont des écoles particulièrement concernées par le manque d'espace, étant situées dans des quartiers en pleine restructuration urbaine, dont les effectifs croissent énormément. Cette conséquence est également liée au nécessaire partage des espaces (scolaire, dédoublements de classe, périscolaire...) et se cumule pour certaines avec des difficultés éducatives déjà existantes.

Face à ces difficultés, les aménagements sont étudiés au cas par cas pour accueillir ces effectifs, ayant un **impact sur les aménagements internes des écoles, les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des agents** (suppression ou mutualisation des bibliothèques, des salles d'arts plastiques, des salles informatiques, des salles des maîtres...).

Il est à noter que ce manque de places existe également pour les crèches et les accueils de loisirs.

- **Des cours de récréation à rénover**

**Les cours de récréation d'une vingtaine d'écoles nécessitent des travaux de rénovation** (examen des réseaux, revêtement en enrobé ou asphalte, traçage, reprise de pied d'arbres dont la réalisation concoure à limiter le taux d'accidentologie, mobilier, équipement en jeux ou structures de sports...)

**Le budget dédié à la rénovation des cours permet une rénovation totale par an** (246 000 € en 2019 pour les 72 structures). Les réfections sont faites en fonction des disponibilités budgétaires.

- ✓ **DES EQUIPEMENTS DANS LES ECOLES OBSOLETES**

- **Des équipements et espaces à questionner**

Les livres des bibliothèques scolaires sont dans la plupart des écoles devenus obsolètes. On trouve de la littérature jeunesse datée, des ouvrages non attractifs pour les enfants. Certains référents périscolaires contournent cette difficulté en travaillant en lien avec le réseau des bibliothèques. Cependant, ce manque criant d'actualisation des livres présents dans les écoles pose question quant à l'incitation au plaisir de lire.

Les équipements numériques sont également obsolètes et non adaptés aux enjeux actuels.

Les méthodes ayant évolué (équipements de fond de classe), **déterminer le devenir des espaces (bibliothèques et salle informatique) en lien avec les besoins de l'Education nationale et du périscolaire** va devenir un enjeu dans un contexte où les contraintes spatiales sont de plus en plus importantes.

- **Des moyens inadapés aux évolutions numériques**

L'accompagnement en équipement numérique de la Ville sur les écoles a été évolutif :

Dans un premier temps (à partir de 2000), chaque école élémentaire a été équipée d'un atelier informatique de 14 postes, d'un PC fond de classe et d'un vidéo projecteur. Les équipements ont bénéficié de deux campagnes de remplacement. Pour les maternelles, à partir de 2014, les classes de grande section ont été équipées de 2 PC, actuellement 2/3 des écoles ont été traitées.

A ce jour il n'y a pas eu depuis 5 ans de campagne de remplacement du matériel informatique pédagogique, en prévision de la mise en place du projet « école numérique ». En effet, tout l'enjeu est de mettre en place les conditions optimales, en lien avec l'Education Nationale, d'un développement harmonieux et efficace des usages, des ressources, des équipements, des infrastructures, de la formation des enseignants et des compétences numériques des élèves. Dans ce cadre, la responsabilité des collectivités est d'équiper et d'assurer la maintenance des équipements, ainsi que la garantie du réseau sur les écoles.

Les écoles rouennaises ont exprimé **ce besoin d'évolution et souhaitent privilégier les modes de projection par classe.**

Pour la rentrée 2019, **l'équipement fourni par la Ville restera très partiel, dans un objectif pluriannuel d'une généralisation à toutes les écoles et à tous les niveaux.** Un kit numérique composé d'un Vidéo Projecteur Interactif, de 8 tablettes et 4 PC portables sera fourni par école. 45 vidéoprojecteurs fixes viendront compléter cette dotation. Ces équipements sont destinés principalement aux classes de CM2 (avec une charte de bonne utilisation du wifi). Le budget mobilisé est de 310 000 €.

- ✓ **UN FORT BESOIN D'ECHANGES ET DE STRUCTURATION DES DONNEES**

Aujourd'hui, les prévisions d'effectifs en vue de la préparation de la rentrée scolaire (montées de classes, radiations, nouvelles inscriptions, dérogations...) fonctionnent à court terme (préparation de la rentrée N+1) et moyen terme. Faire une prospective fiable à long terme prenant en compte les

évolutions urbaines, pédagogiques et les impératifs de mixité sociale est impossible en l'état actuel des organisations, moyens humains et matériels. Un outil de carte est en cours d'élaboration avec la Métropole (Service Géomatique et connaissance des territoires), qui permettra de simplifier les projections dans le cadre de la carte scolaire, mais qui reste limité, nécessite une actualisation régulière, et ne répond que partiellement aux enjeux de prospective globale.

Par ailleurs, on constate que les écoles des quartiers en pleine restructuration manquent déjà de place alors que les livraisons de logement ne sont pas terminées. Il n'existe aujourd'hui aucune emprise foncière de réservée pour une école dans le cadre de la création des éco-quartiers par exemple.

De façon à anticiper à plus long terme sur l'évolution urbaine des quartiers et les besoins scolaires et périscolaires qui s'y rattachent, les données suivantes sont à structurer : géolocalisation des permis de construire de l'acceptation à la livraison, types de logements, taille des logements, mis en parallèle avec les secteurs de rattachement des écoles, leurs effectifs actuels, les capacités d'accueil et l'occupation des locaux, les demandes de dérogations, les potentialités d'aménagement des bâtiments...

Une telle complexité nécessite une collaboration étroite entre les services détenteurs des données, le traitement et l'actualisation régulière de celles-ci par un logiciel capable à la fois de tenir à jour une carte d'identité des établissements, de proposer une cartographie et de faire des simulations pour mettre à jour les secteurs de recrutement en fonction des évolutions<sup>51</sup>.

## 2/ DES ACTIONS EDUCATIVES RICHES ET VARIEES

Par le biais de son dispositif « actions éducatives », la Ville a fait le choix de continuer à proposer une offre riche aux acteurs éducatifs, et ce dans un contexte budgétaire contraint.

### ✓ **LES ACTIONS EDUCATIVES : 94 000 € INSCRITS DANS DEUX DOMAINES PHARES**

Le programme d'actions éducatives proposé par la Ville existe sous sa configuration actuelle depuis 2014, et regroupe toute l'offre pédagogique proposée par les différentes directions de la Ville, en lien avec leurs partenaires.

#### ○ **Un programme riche, des formes d'actions variées qui touchent les enfants en masse**

Ce programme se décline sous cinq thématiques : santé et handicap, citoyenneté, environnement, sport, culture.

Sur les cinq thématiques, l'offre globale représente environ 400 possibilités de parcours tous les ans. Les demandes pour les actions éducatives sont nombreuses et de manière générale plus importantes que les classes retenues.

Trois formes d'actions existent :

- Les actions écrites (sensibilisation ou découverte d'un domaine), « clé en main »
- Les projets à écrire (construit par l'enseignant, avec le référent ou non)
- La résidence de jumelage (appel à projet lancé par la DRAC, projet d'école construit en totale autonomie)

Le sport et la culture sont majoritairement représentées, via deux dispositifs phares : l'ex CLEAC en partenariat avec la DRAC, devenu CTEJ (Culture Territoire Enfance Jeunesse), et « Rouen Bouge avec toi » pour le sport.

#### ○ **Le CTEJ, un dispositif partenarial allant de la sensibilisation au projet le plus abouti**

---

<sup>51</sup> A titre d'exemple, le Conseil Départemental 76 s'est équipé du logiciel Istudy pour la gestion des collèges.

Dans le domaine de la culture, ce dispositif parvient à toucher presque un enfant sur deux par année scolaire (3541 en 2017-2018, soit 149 classes et 15 groupes périscolaires), ce qui est fondamental dans la mesure où les professionnels œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle estiment très minoritaires les enfants qui ont accès à ce type de pratiques, tout territoire confondu.

Majoritairement sur le temps scolaire, ces projets comportent :

- Des rencontres avec des œuvres, des objets, des artistes, des lieux...
- Des temps de pratique
- Des connaissances (repères, lexiques, faculté de juger...)



### « Rouen Ville aux Trésors », une action phare du dispositif CTEJ.

Rouen Ville aux Trésors est la plus ancienne action écrite puisqu'elle existe depuis plus de 10 ans. C'est une action culturelle à destination uniquement du périscolaire depuis 2018/2019 touchant des enfants de la petite section maternelle au CM2.

Elle a pour vocation de **faire découvrir le patrimoine de la ville aux enfants** au travers des différents musées et circuits du patrimoine architectural grâce à une visite commentée par un conférencier, adaptée à leur âge.

Suite à cette visite, les enfants choisissent un trésor collectif qui les a particulièrement marqués lors de la visite commentée, pour ensuite travailler sur ce projet, notamment en réalisant **une œuvre artistique collective ou individuelle**.

Tout au long de l'année, ils pourront retourner voir leur trésor avec leurs animateurs ou leurs parents autant de fois qu'ils le souhaitent grâce notamment à leur carte pass' trésor leur permettant **l'accès gratuit toute l'année scolaire en cours**, même s'il s'agit d'un site payant.

Pour finir, leur œuvre réalisée sera exposée lors de l'exposition « Les arts d'école » en fin d'année scolaire.



#### o La forte dynamique du dispositif « Rouen bouge avec toi »

Lors du lancement du dispositif en 2013, 3 écoles, 4 classes et 60 élèves étaient concernés.

En 2017-2018, 5 ans plus tard, 24 écoles sont concernées et 1965 élèves différents ont été sensibilisés.

Entre 2013 et 2017, 3417 élèves ont bénéficié d'au moins un cycle.

Sur le temps scolaire, ces projets comportent :

- Un test initial

- Un cycle sportif (individuel, d'opposition ou collectif) mené par un éducateur et par l'enseignant
- Des fiches pédagogiques
- Un test final pour mesurer les progressions
- Un document d'évaluation enfant et enseignant

Ces cycles sportifs sont inscrits dans une forte dynamique d'éducation à la santé (information nutrition, test de forme), et les progrès des élèves sont considérables dans certains domaines.

- o Un programme qui reste majoritairement à destination des enseignants d'élémentaire

Historiquement, ce dispositif a été conçu pour les enseignants. Certaines actions sont élaborées avec l'Éducation Nationale, afin de proposer un complément aux programmes scolaires. Au moment de la mise en place du 1<sup>er</sup> PEDT, afin de faire bénéficier de cette offre les temps périscolaires dont l'organisation incombe à la Ville, et d'encourager la cohérence des projets, le choix a été fait d'ouvrir cette offre en réservant certains projets aux équipes périscolaires ou binômes référent/enseignant.

Cependant, la grande majorité des actions se déroule encore sur le temps scolaire (en 2017, sur 41 actions écrites proposées, 3 étaient à destination du périscolaire, 6 à destination des binômes et 31 réservées aux enseignants).

En ce qui concerne le public cible, la répartition est d'environ 85%/15%, en faveur des élémentaires, ce qui peut poser question en termes d'accessibilité à la culture dès le plus jeune âge.

- o Une offre peu lisible

Familles, enseignants, agents : l'ensemble des agents méconnaît ce dispositif qui souffre de confusion avec l'offre de cycles d'ateliers proposée sur le temps du midi. En effet, pour un même public, on retrouve des thématiques similaires, mises en place pour partie par les mêmes acteurs, mais se déroulant sur des temps différents.

- o Des modes d'attribution et d'évaluation perfectibles

L'ensemble des candidatures est étudiée lors d'une commission de sélection, il n'y a pas spécialement d'ordre de priorité dans l'attribution des actions, même si la commission veille à l'équité en observant l'antériorité des demandes, la répartition sur le territoire et écoute les professionnels en fonction de leur expertise.

L'attribution des actions serait à perfectionner avec la mise en place de critères objectifs basés sur le diagnostic des besoins éducatifs des enfants, avec une pondération en ce qui concerne les pratiques artistiques et culturelles, auxquelles les enfants ont peu accès et ceci dans toutes les écoles.

De la même façon, il apparaît essentiel d'améliorer notre système d'évaluation de la plus-value éducative de ces actions au regard des besoins des enfants.

Au regard de ces éléments, l'enjeu concernant ce dispositif de très haute qualité dans les prochaines années est pluriel :

- Poursuivre, élargir et les projets réservés aux collaborations scolaire/ périscolaire en prévoyant des temps de travail communs
- Fusionner l'offre de cycles d'ateliers et d'actions éducative pour simplifier les propositions, et éviter la confusion
- Eviter les propositions redondantes sur le temps scolaire
- Développer les projets en lien avec l'environnement
- Enrichir l'offre du mercredi dans le cadre du plan mercredi
- Davantage communiquer sur l'offre auprès des familles, agents et enseignants

✓ **À CHACUN SON LIVRE : 53 400 € POUR UNE ACTION D'INCITATION A LA LECTURE GENERALISEE**

Le principe de cette action est que la Ville offre à chaque enfant deux livres par an (sauf les CP qui n'en ont qu'un) et de favoriser l'autonomie de l'enfant dans son choix de lecture plaisir, notamment en lui faisant découvrir les bibliothèques, mais également les librairies.

		1er trimestre	3ème trimestre	Modalités du choix des livres
CP	Élève		1 livre	Livres identiques pour toute la classe. Choisis par l'enseignant.
	Classe		1 livre	
CE1	Élève	1 livre	1 livre	Livres identiques pour toute la classe. Choisis conjointement par les enfants et les enseignants.
	Classe	1 livre	1 livre	
CE2	Élève	1 livre	1 livre	<b>Choix individuel</b> en classe.
	Classe	1 livre	1 livre	
CM1	Élève		1 bon individuel (+ 1 titre de transport collectif) + 1 livre choisi par le CME	Bons individuels : choix des ouvrages chez le libraire accompagnés des enseignants sur rendez-vous.
CM2	Élève	1 dictionnaire	1 bon individuel	3ème trimestre : choix individuel chez le libraire hors temps scolaire.

Cette action est appréciée des enseignants et des enfants mais nécessite une réflexion dans le cadre d'une future évolution (dictionnaire devenu obsolète, quelle est la plus-value d'une dotation pour tous les enfants, y compris ceux qui ont accès aux livres chez eux ?)

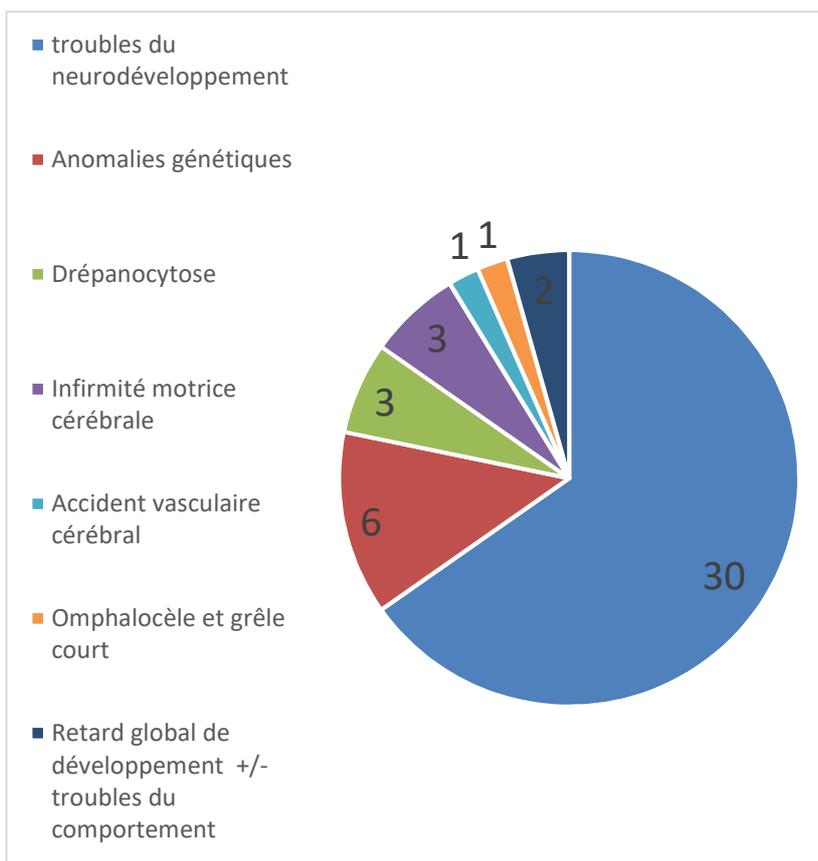
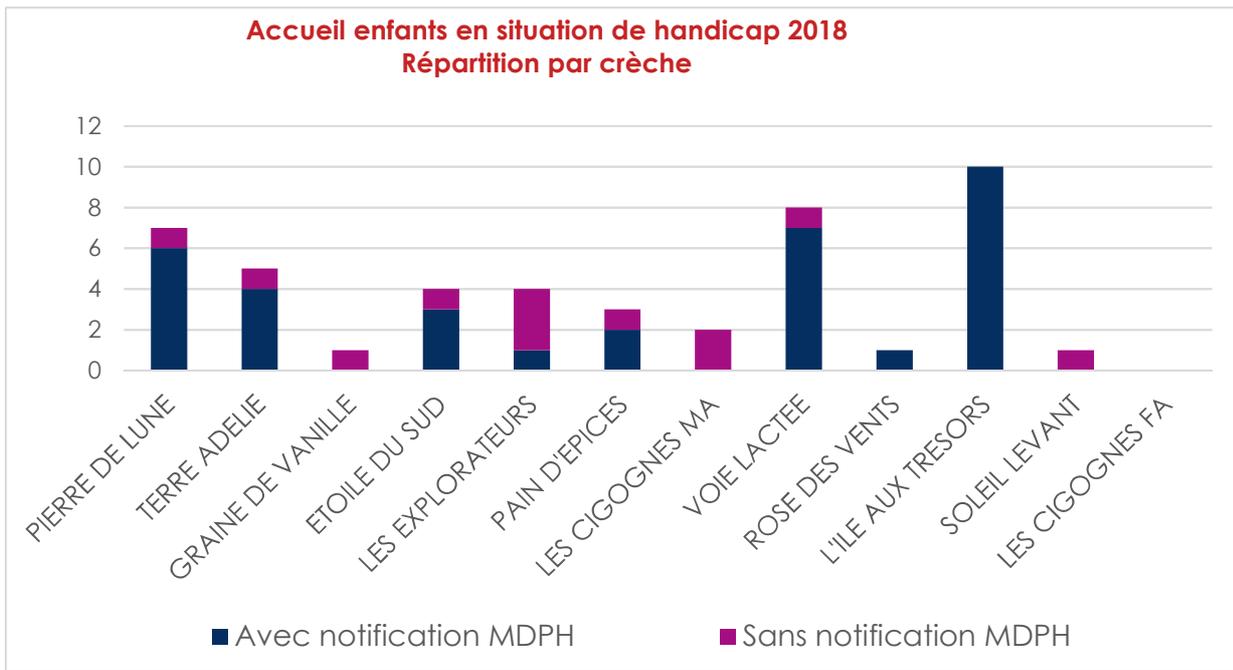
De manière plus globale, l'accompagnement à la lecture et à l'apprentissage du langage est à revoir en lien avec l'élargissement du dispositif parler bambin sur les écoles, la structuration d'une meilleure collaboration avec les bibliothèques municipales sur tous les temps de l'enfant et l'enrichissement et l'évolution de la place du livre dans les écoles, les crèches et les ALSH.

#### 4/UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

##### ✓ QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC 2018-2019 CONCERNANT LA PETITE ENFANCE :

###### ➤ 46 enfants accueillis

- 22 enfants accueillis sur les places dédiées dans trois crèches :
  - Etoile du Sud (4)
  - Ile aux Trésors (10)
  - Terre des Enfants (8)
- 24 enfants accueillis dans les autres crèches ou halte-garderies  
Dont 34 enfants reconnus par la MDPH



#### Reconnaissance par la M.D.P.H.

##### Troubles du neurodéveloppement :

- 20/30 ont une notification M.D.P.H.
- 10/30 sont en cours d'instruction ou notifiés en 2019

##### Autres pathologies :

- 14/15 ont une notification M.D.P.H.

✓ **L'ACCUEIL DES ENFANTS EN PERI ET EXTRASCOLAIRES : L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES PERSONNELS**

114 enfants sont spécifiquement identifiés et accompagnés par les infirmières municipales<sup>52</sup>. Ce nombre a été multiplié par 4 en trois ans, avec une majorité de cas de troubles du spectre autistique. Près de 30 animateurs et AVS sont chargés des suivis.

L'intervention des infirmières municipale est une réelle plus-value pour la prise en charge des enfants en situation de handicap. En effet, les référents et les directeurs d'ALSH communiquent bien et l'accueil en est facilité, malgré la persistance de freins lié à :

- la réticence des familles, voire le déni, à déclarer automatiquement que leur enfant est en situation de handicap
- le partenariat fragile avec la MDPH et l'Education Nationale

En accueil périscolaire, 75 enfants sont en situation de handicap. Ils fréquentent les classes spécialisées (58 enfants en U.L.I.S., 6 enfants à l'Unité d'Enseignement Maternelle Graindor, 11 enfants au Centre de Rééducation Auditive Beethoven). De plus, au moins 95 enfants (situations connues) sont en inclusion dans les classes ordinaires et fréquentent les temps périscolaires.

En tout, 39 enfants en situation de handicap font l'objet d'un accompagnement par leur A.V.S. (recruté par la mairie en priorité sur le temps du midi lorsque celui-ci est disponible) ou par un animateur dédié sur les temps méridiens (coût annuel environ 120 000 euros). Cet accueil demande également des investissements importants : chaise + fauteuil, tapis de change, couchette Celda... sans compter les moyens déployés pour assurer l'accessibilité des sites et des aménagements sur certains bâtiments.

Concernant les accueils extrascolaires, la Ville de Rouen accueille 25 enfants en situation de handicap fréquentant occasionnellement ou régulièrement les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires (automne/hiver/printemps). Quatre d'entre eux sont scolarisés en I.M.E.

Prévision pour les vacances d'été 2019 :

- Juillet : 16 enfants en situation de handicap seront accueillis
- Août : 13 enfants en situation de handicap seront accueillis

Afin de favoriser un accueil et un accompagnement adapté :

- Les familles sont accueillies en amont par les directeurs des structures pour évaluer les besoins de chaque enfant
- Entre 9 et 11 animateurs supplémentaires par session ont été recrutés

La Ville met à dispositions des bâtiments aux instituts qui participent à la formations des agents (SESSAD Anatole France, SESSAD rive gauche, Association des Papillons Blanc de Bapaume).

✓ **L'ADAPTATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL**

Les Travaux Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) ont démarré en 2016, et se poursuivront jusqu'en 2024, suivant un programme d'actions sur 9 ans découpé en 3 périodes de 3 ans.

Un conventionnement entre la Ville et la Préfecture régit ce programme d'actions, qui détermine l'engagement de la Ville par rapport aux obligations réglementaires de mise en accessibilité de l'ensemble des locaux.

---

<sup>52</sup> Deux infirmières à mi-temps soit un temps plein pour le péri et l'extrascolaire.

Les mises en accessibilité sur la première période (2016-2019) ont été réalisées sur les sites suivants : Debussy, Balzac, Pépinières, Graindor/Pouchet, Claudel, Messier, Sapins élémentaire, Terre Adélie, Iles aux Trésors, Terre des Enfants, Les cigognes, l'objectif premier ayant été donné de disposer d'une structure accessible par secteur géographique.

Sur 2018, des travaux ont été poursuivis ou commencé sur Cavelier de la Salle, Maupassant, Graine de Vanille.

Par ailleurs, les dernières structures livrées (Rosa Parks et Rose des Vents) répondent aux normes d'accessibilité.

A chaque inscription, les besoins en matériels spécifiques sont étudiés et priorisés (tricycles, bureaux adaptés...)

Malgré un travail sur l'environnement de l'école, l'accessibilité des écoles, des ALSH et des crèches reste un problème. Il manque des places de stationnement permanentes et transitoires pour les rendez-vous médicaux, et l'accueil d'enfants en situation de handicap moteur est beaucoup plus compliqué pour la collectivité.

#### ✓ **UN BESOIN EN FORMATION ET INFORMATION QUI VA ENCORE S'ACCROITRE**

Des temps de formation et d'information sont réalisés afin de permettre aux agents de monter en compétences mais également d'être le plus à l'aise possible dans leurs pratiques professionnelles. Les professionnels des crèches ont participé à plusieurs sensibilisations en soirée organisées par le CRANSE et 6 agents ont participé à des sessions spécifiques.

Sur l'année scolaire 2018-2019, les A.T.S.E.M. ont suivi cette année une formation de 2h sur les T.S.A. (Troubles du Spectre Autistique) dispensée par un intervenant du Centre Ressources Autisme Normandie Seine Eure (C.R.A.N.S.E.). Les besoins en formation sont nombreux et concernent tous les métiers, au-delà même de la DTE (ex : aménagement des cours d'école pour la DEPN...).

Une formation de 2 heures sur le thème de la santé (accidents, premiers soins...) et la mise en pratique des P.A.I. (manipulation de la chambre d'inhalation, des injections d'adrénaline et de glucagon...) est dispensée annuellement par les infirmières de la Ville de Rouen, soit auprès de 259 animateurs (8 sessions réalisées). Près de 49 animateurs ont suivi la formation aux premiers secours (PSC1), 29 agents titulaires du service vie scolaire et 5 contrats aidés.

L'enjeu de la formation et de l'information des agents est déjà fort et le deviendra de plus en plus dans le cadre de l'école inclusive (identifier les signes de repérage, gérer les prises en charge, communiquer avec les familles...)

Les équipes manquant de stabilité, (constat partagé en péri et extrascolaire), les prises en charge et le suivi s'en trouvent fragilisées.

#### ✓ **LA SENSIBILISATION DES ENFANTS**

Les équipes favorisent l'inclusion par le jeu en s'adaptant aux différents types de handicap (santé mentale, moteur...).

Les éducateurs sportifs de la DVS veillent à enseigner le sport autrement (travail avec les enseignants pour adapter l'activité physique, cela permet également de sensibiliser l'ensemble des enfants à la cécité visuelle, auditive...)

En péri comme en extrascolaire, certains agents sont des interlocuteurs privilégiés sur ces problématiques.



**Projet torball sur le secteur Renard**, par Michael Berthaud, référent périscolaire à Franklin – Brière et coordinateur du Pôle Ressources handicap



« Le torball est un sport de ballon paralympique pratiqué par les déficients visuels.

Ce projet est né de l'envie de créer des échanges inter-écoles à travers le handicap, de faire connaître un sport collectif méconnu et promouvoir les valeurs de l'olympisme, excellence, l'amitié et le respect.

Il se déroule en trois étapes, en lien avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Normandie et le Comité Régional Handisports, sur les temps périscolaires du midi :

- sensibilisation (présentation des règles, débat sur le handicap visuel)
  - initiation
- temps de rencontre. »

Dans le cadre de la mise en place de « l'école inclusive »<sup>53</sup>, qui a pour ambition d'être réalisée totalement en 2022, un enjeu primordial de coordination et de formation des acteurs existent.

Une journée handicap est organisée une fois par an dans le cadre des actions éducatives depuis 2018. En 2019, deux événements ont été organisés, le 22 mars 2019 à la Halle aux toiles (Forum : rencontre enfants et associations...) et le 14 mai 2019 au stade de Saint Exupéry pour une journée handisport. Les infirmières municipales sont particulièrement engagées dans ces événements, moment éducatif riche et de haute qualité pour l'ensemble des institutions réunies (Associations, ligues, département, Education Nationale, Ville...).

## 5/ LA FAIBLESSE DES ACTIONS EN DIRECTION DE LA SANTE DES ENFANTS

### ✓ **DES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC IMPRECIS**

Les éléments de diagnostic sont essentiellement issus d'une enquête de l'Atelier Santé Ville menée auprès des habitants en 2016 et concerne donc uniquement les enfants des Hauts de Rouen et de Grammont. C'est donc une première enquête qui doit permettre à la politique éducative de la DTE de mieux appréhender certaines difficultés de santé pouvant avoir un impact sur les apprentissages et le développement des enfants.

Pour ce faire, un groupe de travail « relais du diagnostic auprès des habitants » a été mis en place. Ainsi qu'une formation à « la démarche de diagnostic » par l'Instance Régionale d'Education et de

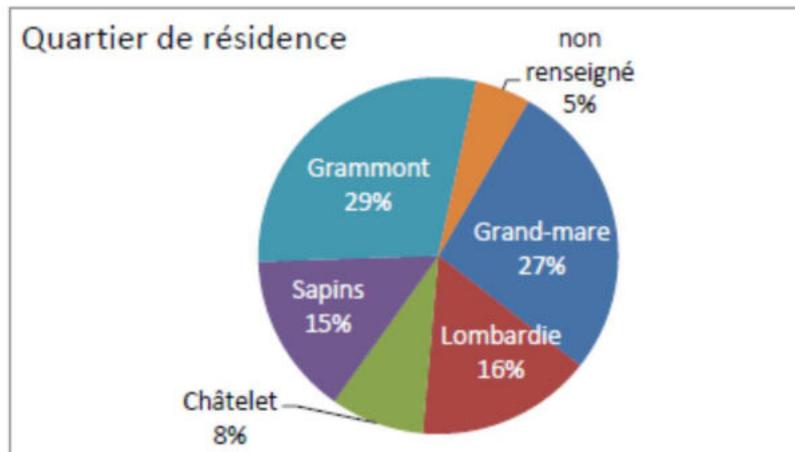
<sup>53</sup> Cf « Ensemble pour l'école inclusive », [www.gouv.fr](http://www.gouv.fr).

Promotion de la Santé (IREPS) réalisée les 4 & 5 juillet 2013 en direction des professionnels des territoires.

L'enquête, intitulée « Santé/Bien-être », a été adaptée aux différents publics choisis et quatre questionnaires ont été diffusés pour :

**Les enfants de 0 à 11 ans** (à destination des parents) : par l'intermédiaire des cahiers de liaison dans toutes les écoles maternelles et primaires des deux territoires ainsi qu'à la Protection Maternelle Infantile des Hauts de Rouen.

→ 771 questionnaires étudiés



Nombre d'enfants à charge								
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	plus de 5	non renseigné	Total
Nombre de répondants	115	220	221	113	47	31	24	771
Part des répondants	15%	29%	29%	15%	6%	4%	3%	100%

Cette enquête permet de constater que l'hygiène corporelle et buccodentaire dès le plus jeune âge est un enjeu majeur. En effet, les professionnels repèrent une augmentation d'enfants cariés voire poly cariés. Parallèlement, des problématiques d'obésité et de sous activité physique (écrans, indicateurs de sédentarisation) sont constatés tout particulièrement sur les territoires en géographie prioritaire.

L'état de vaccination des enfants des familles enquêtées serait de 92 % mais il semble important de continuer à communiquer sur le suivi de la vaccination notamment sur certains territoires de la commune. Des actions sont également à mener sur le sommeil en fonction de l'âge des enfants.

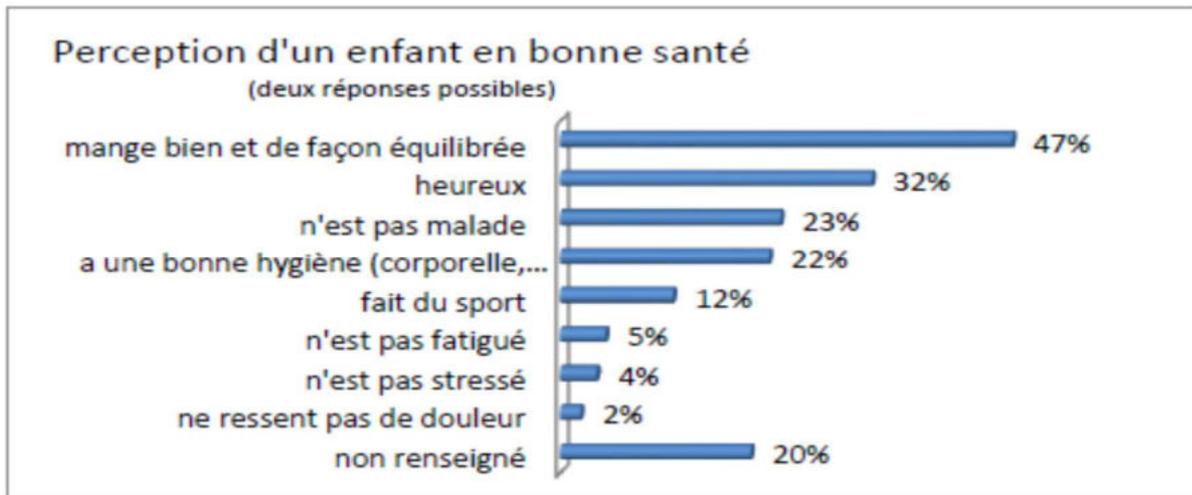
#### Problématiques de santé des enfants repérées sur le territoire des Hauts de Rouen et Grammont

Les parents et les acteurs ont repérés plusieurs problématiques de santé sur le territoire :

- ❖ L'hygiène
- ❖ La nutrition
- ❖ Le sommeil et l'usage des écrans
- ❖ Le soutien aux parents

Les parents évoquent plusieurs besoins d'informations en santé notamment sur :

- ❖ Les relations avec les autres enfants
- ❖ L'alimentation
- ❖ L'éducation
- ❖ Les écrans (télévision internet jeux vidéo)
- ❖ L'activité physique

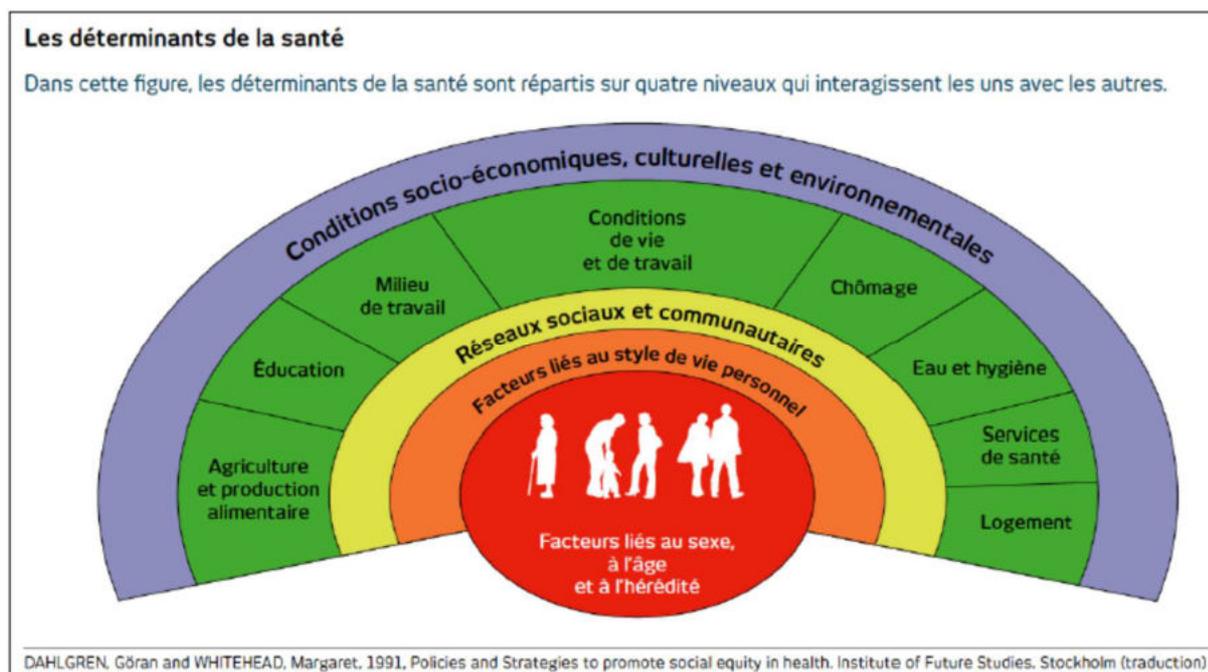


La perception que les parents ont concernant la bonne santé de leurs enfants réside principalement dans l'alimentation. La qualité de la restauration et de la démarche « Mon restau responsable » doit donc bien retenir notre attention dans le déploiement des services à destination des familles.

#### ✓ LES DETERMINANTS DE LA SANTE

Plusieurs facteurs influencent la santé des familles et des enfants, des facteurs socioéconomiques, environnementaux et individuels. Ils sont appelés déterminants de la santé. En voici les grandes catégories :

- Les déterminants biologiques et génétiques (sexe, âge, hérédité)
- Les facteurs liés au style de vie personnel (mode de vie, conduites à risques...)
- Les réseaux sociaux et communautaires (soutien, entraide rapports familiaux et amicaux...),
- Les conditions socioéconomiques culturelles et environnementales (qualité de l'air, de l'eau, offre de soins, nutrition, accès aux loisirs, accès aux droits...)



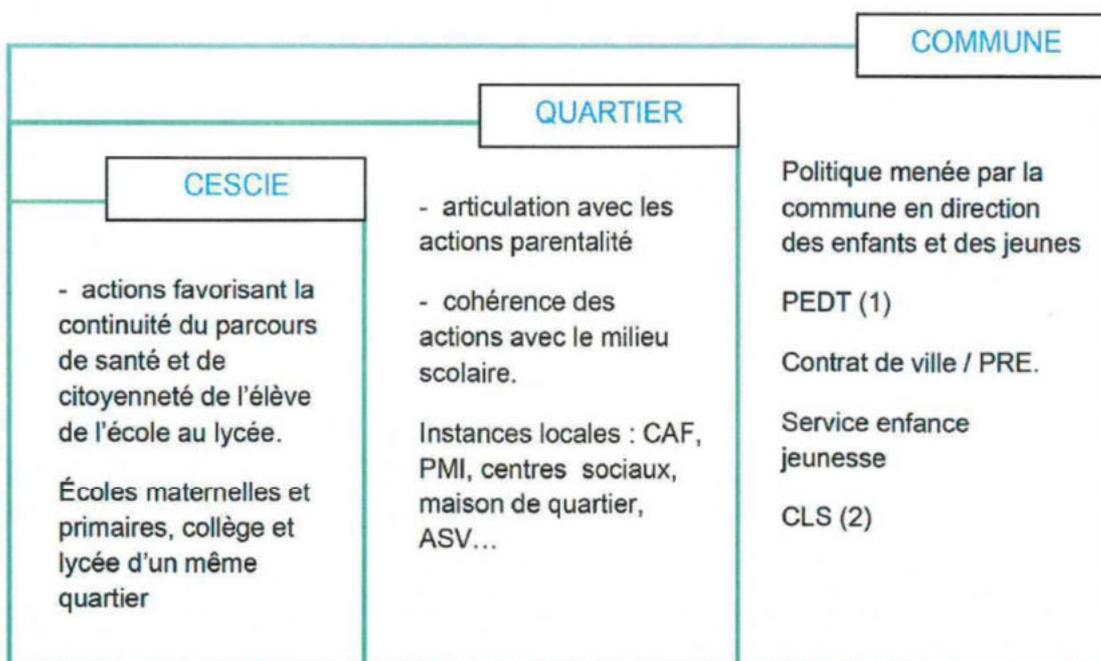
Il est donc particulièrement important dans le cadre de la politique éducative de prendre en compte ces différents facteurs afin de répondre aux mieux au besoin des enfants en fonction de leur environnement de vie. Des programmes généraux de prévention santé pourraient être déployés de manière universelle au sein de nos services. De plus, de nos programmes d'actions pourrait être adaptée en fonction de la spécificité de chaque site de la DTE. Le diagnostic est à travailler de manière plus fine et partagée.

✓ **DES INSTANCES DE COORDINATION**

Certaines instances de coordination s'organisent sur les territoires afin de repérer et d'accompagner les enfants et leurs familles dans l'accès, l'accompagnement vers le soin. C'est l'un des enjeux des CESCIE (Comités d'éducation à la santé et à la Citoyenneté Inter degrés et inter établissement). Ces comités sont pilotés en général par les directions des collèges en réseau avec les écoles maternelles, primaires et le lycée de secteur. Ces comités travaillent notamment sur les parcours de santé et le déploiement de programme d'actions pour les enfants de 3 à 18 ans. La place des infirmières scolaires est tout particulièrement importante dans le suivi du parcours de santé de chaque élève. C'est souvent à leurs niveaux que le repérage des problématiques de santé est réalisé. Leurs liens avec les services de la PMI est également un atout fort.

Des marges de progression sont à prendre en compte sur :

- La place des acteurs municipaux dans ces instances
- Les programmes d'actions menées dès le plus jeune âge notamment sur les quartiers en géographie prioritaire
- Les éléments de diagnostics à partager entre les infirmières scolaires et les acteurs municipaux
- La représentativité des acteurs (associations, réseaux de santé...)



ARS/mild&ca/EN sept 2015

Concernant la capacité des acteurs à se coordonner, voici quelques éléments forts issus des constats émanant du bilan du Contrat Local de Santé (décembre 2017) :

- Renforcement nécessaire des liens entre la PMI et les écoles
- Rupture du parcours de santé entre le dépistage et la mise en place du soin
- Manque de prise en charge des enfants en surpoids

## ✓ DES ACTIONS DE SENSIBILISATION TROP PEU DEVELOPPEES

Un programme d'actions prévention santé est déployé au sein de la DTE. Il est intégré au catalogue des actions éducatives depuis de nombreuses années. L'action quenottes et compagnie s'adresse aux enfants de 4 écoles de moyennes et grandes sections de maternelles. Les objectifs sont de faire découvrir aux enfants la sphère bucco-dentaire et les soins nécessaires, de les sensibiliser au brossage des dents et à son importance, et de mettre en place dans l'école le brossage des dents sur le temps du midi.

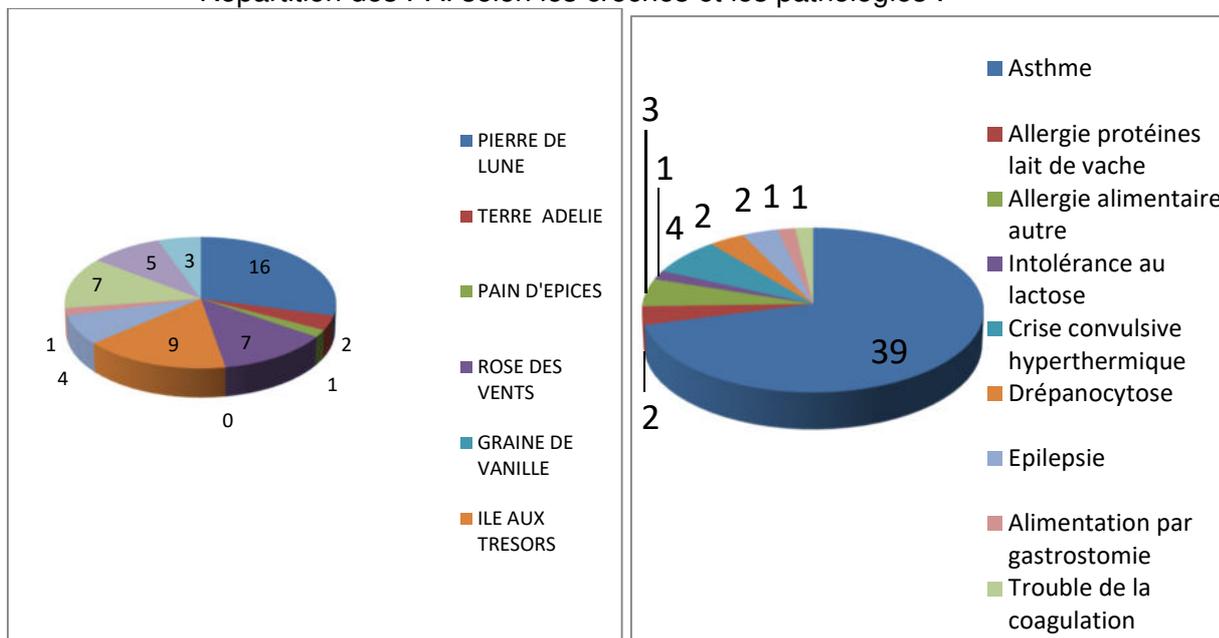
Les actions collectives de prévention mériteraient d'être bien plus nombreuses au vu des problématiques rencontrées par les enfants et le témoignage des professionnels des secteurs sanitaires, sociaux et éducatifs. Ces actions peuvent être menées par de multiples acteurs (enseignants, infirmières scolaires, associations, animateurs péri et extrascolaires, directions d'école...). Elles seront à réfléchir et à porter dans le cadre du PEDT 2019-2022.

## ✓ DES PROJETS D'ACCUEILS INDIVIDUALISES CHRONOPHAGES

- Quelques éléments de diagnostic 2018-2019 concernant les PAI Petite enfance :

- 55 P.A.I. signés : 39 nouveaux – 16 reconduits
- La stabilité se confirme d'un point de vue quantitatif (2016 - 2017 : 50 et 2017 – 2018 : 53)
- Parmi les nouveaux P.A.I., 69 % ont pour motif l'asthme du nourrisson. En progression (60 % en 2017-2018). Ils sont répartis dans toutes les structures d'accueil
- 2/3 des P.A.I. prescrits par des pédiatres ou pneumo pédiatres, 1/3 par les médecins traitants ou des C.M.S.

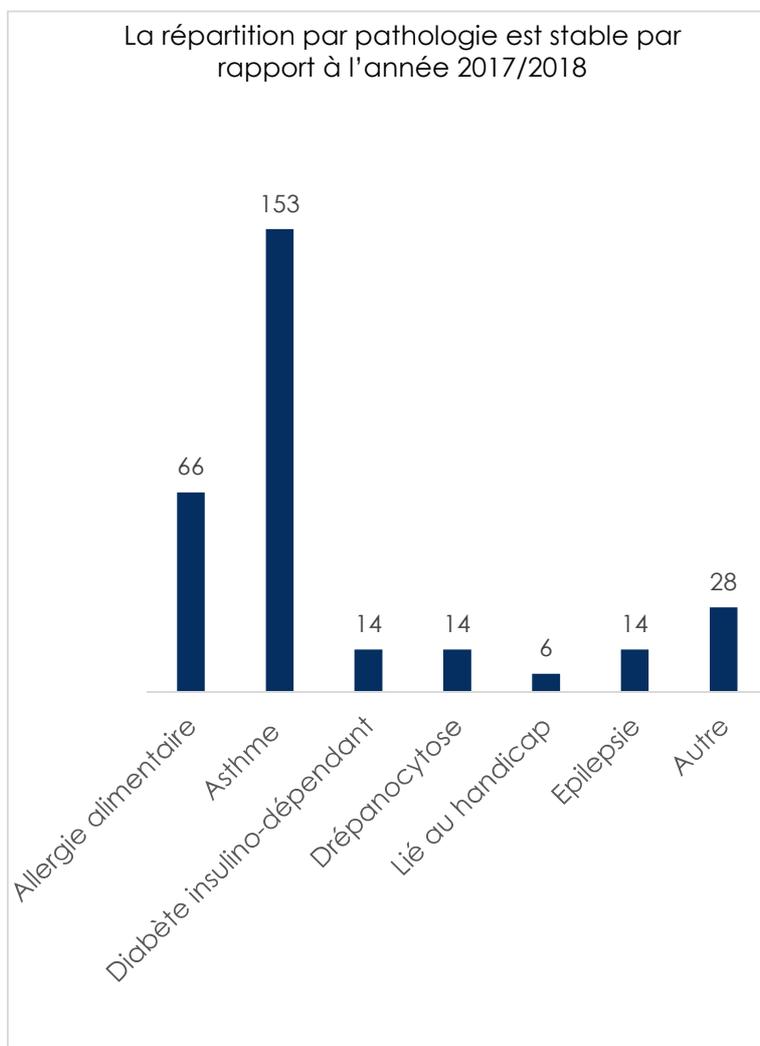
Répartition des PAI selon les crèches et les pathologies :



- Quelques éléments de diagnostic 2018-2019 concernant les PAI enfance:

- 295 P.A.I. signés soit 4 % des 7578 enfants inscrits :
  - 133 nouveaux – 162 reconduits
  - Nombre stable par rapport à la période 2017-2018
  - Nombre multiplié par 2 depuis 5 ans (149 P.A.I. signés en 2013/2014)
  - 55 % des P.A.I. concernent les écoles maternelles contre 45 % en élémentaire
- 161 en maternelle soit 5,5 % des 2920 enfants inscrits
  - 134 en élémentaire soit 3 % des 4658 enfants inscrits

La répartition par pathologie est stable par rapport à l'année 2017/2018



### Concernant l'extrascolaire :

Pour chaque session de vacances scolaires (automne/hiver/printemps), en moyenne 33 enfants ayant un P.A.I. ont fréquenté les centres de loisirs sur environ 536 enfants présents.

Nombre multiplié par 2,5 depuis 4 ans (13 en 2014/2015)

- Juillet : 46 P.A.I.
- Août : 38 P.A.I.

La quasi-totalité du temps de travail des infirmières municipales (deux mi-temps) est affectée à la gestion des PAI.

#### ✓ **UN MANQUE DE COORDINATION ET DE STRATEGIE POUR METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE PREVENTION SANTE**

La grande majorité du temps de travail des infirmières municipales est essentiellement axée sur des suivis individuels des enfants (PAI, situations de handicap...). D'autres formes d'organisation, en fonction des pathologies rencontrées pourraient permettre de dégager davantage de temps aux deux infirmières municipales afin d'engager des programmes de conseils, d'informations, de formations sur l'ensemble du territoire. Ces programmes pourraient se déployés auprès des enfants, des agents (métiers de premières lignes : animateurs, responsables d'offices, agents d'entretien..), des parents...

✓ **UN CONTRAT HISTORIQUE, REVU A LA SIGNATURE DU 2EME PEDT**

Le contrat de directeur est un **engagement qui vise à favoriser une continuité dans la prise en charge des enfants** et dont la signature donne lieu au versement d'une indemnité selon un barème forfaitaire calculé sur le nombre de classes avec un plancher. Il est proposé à tous les directeurs d'école maternelle et élémentaire de la Ville. Trois quart d'entre eux signent ce contrat.

Les missions sont les suivantes :

- Prendre les mesures nécessaires pour faciliter les réactions en cas d'urgence, alerter les secours et prévenir les parents en cas d'accident,
- Veiller au respect du règlement intérieur des accueils périscolaires et participer à la mise en œuvre du contrat de respect, en lien avec le référent,
- Contribuer à l'organisation des temps périscolaires avec le référent, en cohérence avec le fonctionnement de l'école (charte d'utilisation des locaux, règlement intérieur de l'école, registre de sécurité et exercices incendie...),
- Contribuer à la cohérence des règles et des postures éducatives entre temps scolaire et périscolaire. Favoriser une articulation entre projet d'école et projet pédagogique des accueils périscolaires,
- Contribuer au pointage des enfants sur les différents temps périscolaires. Informer le responsable d'office et le référent en cas de modification sur les prévisions de repas liées à des sorties scolaires,
- Prévenir les parents lorsque les accueils périscolaires ne sont pas assurés (mouvement de grève)

✓ **UN INVESTISSEMENT IMPORTANT POUR UN CONTRAT FRAGILE**

**La plupart des engagements sont redondants**, car ces missions relèvent pour certaines d'une obligation légale (la sécurité), pour d'autres de la cohérence éducative, une obligation fixée par l'Education Nationale et au fondement même des PEDT.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les référents sont responsables des temps périscolaires et des outils qui s'y rattachent (règlement intérieur, contrat de respect...). Ce contrat contribue ainsi à **brouiller les rôles et représente une difficulté supplémentaire dans le cadre d'une légitimité** qui est déjà par ailleurs parfois difficile à obtenir.

En revanche, **les missions liées au pointage ou au rôle de l'équipe enseignante pendant les grèves facilitent grandement l'organisation** et la communication familles, et sont d'une aide précieuse pour la fluidité. Cependant dans ce cas, l'indemnité est versée au directeur, alors que les missions sont partagées par l'équipe enseignante. C'est donc un travail d'équipe qui gagnerait à être valorisée comme telle.

Le budget consacré par la Ville à ce contrat est important au regard de la solidité des collaborations tissées dans chaque école, et représente un montant annuel de 40 000 euros<sup>54</sup>.

---

<sup>54</sup> Potentiellement 349 heures par mois à 11.66 € / heure sur 10 mois.

## E. Le Programme de réussite éducative : un outil qui doit poursuivre son adaptation aux besoins des quartiers prioritaires

### 1/ LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : UN OUTIL ADAPTE AUX BESOINS DES QPV PRESENTANT DES SIGNES DE FRAGILITE

#### ✓ FONDEMENTS DU DISPOSITIF ET CADRE D'INTERVENTION

La réussite éducative des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires est **inscrite dans les contrats de ville**, toute la communauté éducative étant mobilisée pour agir contre l'échec et le décrochage scolaire, et encourager l'implication des parents.

Le PRE propose un **accompagnement personnalisé de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire (2-16 ans), pour les enfants de QPV présentant des signes de fragilité**. Cet accompagnement **prend en compte toutes les dimensions de sa vie** (santé, scolarité, loisirs, environnement social et familial).

« Il met à disposition de tous les partenaires locaux impliqués dans l'accompagnement de l'enfant et de ses parents, des moyens et outils nouveaux ou complémentaires à ceux existants. Le PRE se construit autour d'un accompagnement personnalisé fondé sur la prévention et la bienveillance éducative, une posture de veille attentive aux fragilités, un accompagnement partagé avec la famille dont le but est **d'éviter que les situations de fragilité ne deviennent des situations de rupture**. En ce sens le parcours PRE est singulier et peut-être complémentaire d'un suivi social ou éducatif classique (...) Il vise à apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux enfants scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire<sup>55</sup>. »

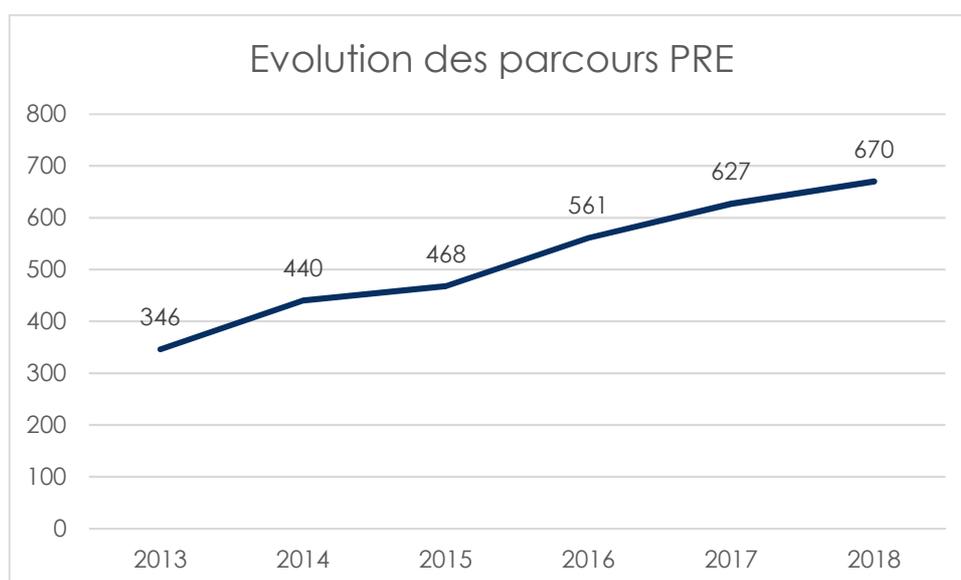
Le dispositif est sous la responsabilité d'un comité de pilotage (coprésidé par Mr le Maire et la Vice-Présidente du CCAS, en étroite collaboration avec les services municipaux, le Conseil Départemental et le Préfecture du Département de Seine-Maritime, ainsi que l'Education Nationale). Ces partenaires concourent à la définition des objectifs du programme et la mise en place des actions.

Trois priorités ont été retenues pour 2018/2019 :

- Renforcer la maîtrise du langage
- Accompagner les parents à la fonction parentale
- Favoriser l'éducation citoyenne

#### ✓ UNE FORTE AUGMENTATION DES PARCOURS

On constate une hausse continue du nombre de parcours PRE (670 parcours en 2018, avec un budget stable : 355 000 €).



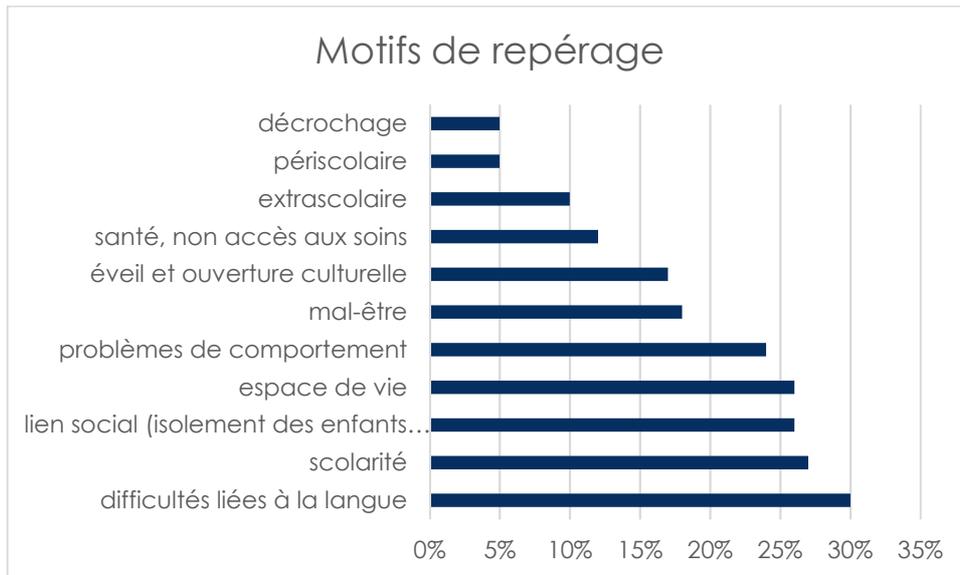
<sup>55</sup> Cf Bilan PRE 2017, service politiques éducatives

## ✓ LES PRESCRIPTEURS, LES MOTIFS DE REPERAGE, ET LES FRAGILITES

**61% des prescripteurs sont des directeurs d'école ou enseignants.** L'Education Nationale sollicite le PRE pour des motifs d'orientation scolaire (apprentissage difficile, méthode et organisation, désinvestissement) mais pas uniquement (non maîtrise de la langue, problèmes de comportement, mal-être...)

**9% sont des assistants sociaux,** qui sollicitent le PRE essentiellement pour des motifs psychosociaux (hygiène de vie : rythme de vie irrégulier, manque de sommeil, hygiène corporelle et vestimentaire... /mal-être) et d'espace de vie.

**Parmi les autres prescripteurs, on peut également citer les familles** (qui ont déjà bénéficié du PRE pour un autre enfant), **ou encore les animateurs, éducateurs...**



## ✓ UN TRAVAIL SUR LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS, DU REPERAGE A LA REPONSE

Tous les professionnels de la communauté éducative, du sanitaire et de social peuvent interpellier les coordinateurs PRE et formaliser, à l'aide d'une fiche de repérage, le souhait d'un accompagnement individualisé pour un enfant ou un jeune.

**Un regard partagé est porté sur la situation** en Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS).

Les coordinateurs s'appuient ensuite sur le réseau des partenaires pour **mobiliser l'ensemble des services et dispositifs de droit commun** (ALSH municipal, activité culturelle, accès aux soins, aux vacances...) **et / ou mettre en place des actions spécifiques** (par le biais de mise en place de marché public adapté, des opérateurs sont retenus).

Il est constaté un affaiblissement ainsi qu'une absence de ressources locales couplés à une baisse de moyens. Il existe d'autres problématiques liées au manque d'adaptation à la particularité sociale des QPV, des délais de prise en charge trop longs ou encore un manque d'accessibilité à certains dispositifs ou services : CLAS, métiers paramédicaux, Centre Médico Psychologique...

## ✓ UNE REPONSE ADAPTEE AU PUBLIC CIBLE

Le public cible est identifié en 4 catégories :

- Groupe 1 : enfants rencontrant des difficultés scolaires ponctuelles liées à un manque de travail ou d'autonomie (18%)
- Groupe 2 : enfants rencontrant des difficultés dans le champ scolaire, mais qui relèvent d'une difficulté autres, liées à la santé, à la vie familiale (58%)
- Groupe 3 : enfants rencontrant un cumul de difficultés dû à de multiples causes, avec mobilisation possible des parents (20%)
- Groupe 4 : enfants rencontrant un cumul de difficultés dû à de multiples causes, sans mobilisation possible des parents (4% : effectif en diminution, le PRE n'a pas la légitimité pour intervenir sur ces situations complexes)

Les modalités d'accompagnement développées par le PRE permettent le **repositionnement sur une trajectoire positive d'une partie seulement des enfants pris en charge**. En effet, l'ampleur des effets est corrélée à la nature des fragilités initiales et à la capacité des parents à être mobilisés.

A noter qu'en 2017, **40% des prises en charge ont été conclues en faveur de personnes sans droits**.

✓ **LE PRE, EGALEMENT UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL**

« Le PRE se situe dans la dynamique de soutien à la parentalité car il prend en compte l'enfant comme sujet, la famille comme système, en considérant les problèmes et les fragilités rencontrées par les parents dans une vision élargie, sociale et culturelle. Les parents sont fortement impliqués dans la démarche, étant considérés comme bénéficiaires de l'action et éducateurs premiers de l'enfant ».

Les différents types d'accompagnement sont les suivants :

- Participation à des groupes de parole, structures socio culturelles (parents isolés, pas de familles pas de réseau...)
- Soutien à l'accomplissement des obligations de scolarisation, orientation...
- Apprentissage de la langue française
- Accompagnement pour des soins / administratif lié à la santé
- Aide administrative, orientation vers le droit des étrangers
- Difficultés dans le logement, changement de logement, familles sans logement
- Secours matériel et alimentaire

335 parents ont été accompagnés en 2017 (orientation vers une structure ou un spécialiste de la fonction parentale et/ou des temps forts : sortie avec inscription à la bibliothèque, carte piscine, visite de musée et expositions...)

3/ LES INQUIETUDES AU REGARD DE LA COMPLEXIFICATION DES SITUATIONS FAMILIALES

✓ **DE NOUVELLES PROBLEMATIQUES LINGUISTIQUES LIEES A UN ACCROISSEMENT DES PARCOURS MIGRATOIRES**

**Les enfants présents depuis moins de 3 ans en France représentent 40% des prises en charge PRE en 2017. L'intégration à l'école des enfants s'en trouve fragilisée et la communication avec les familles complexifiée.**

« L'anglais nigérian, l'arabe, les langues de l'Afrique de l'ouest et le roumain sont les langues les plus parlées et pour lesquelles il nous faut construire des accès de communication et de traduction ».

✓ **DE PLUS EN PLUS DE SITUATIONS COMPLEXES ET PLURIFACTORIELLES**

Outre l'augmentation du nombre de parcours, on constate parmi ceux-ci une **augmentation des situations complexes et plurifactorielles** dépassant l'enjeu éducatif (et qui touchent les besoins primaires).

En effet, une autre fragilité se caractérise par l'absence pour les enfants de situation administrative stable (aucun droit et moyen de subsistance : pas de ressource, pas de logement fixe, besoin de soins, de sécurité, de s'alimenter). Dans la plupart des domiciliations CCAS, les enfants sont scolarisés dans les QPV.

Une des réponses données en 2018 face à ce constat est la prise en charge par le PRE des coûts liés à la restauration scolaire, ou encore la facilitation pour l'inscription au centre de loisirs.

## ✓ DES DIFFICULTES QUI DEPASSENT LE DECOUPAGE DES QPV

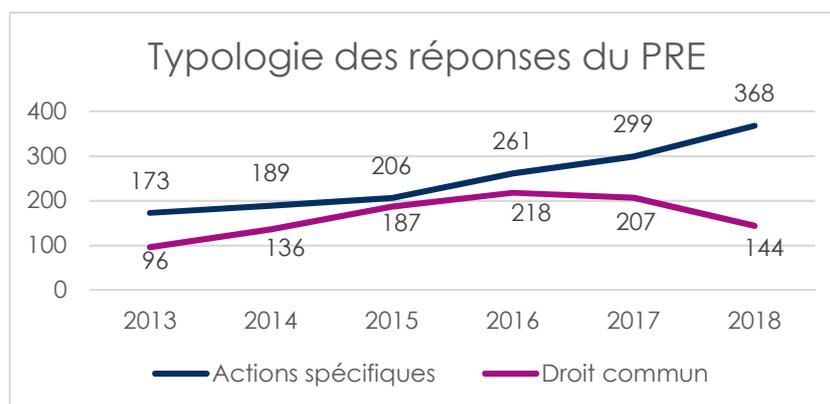
Des situations de fragilité sont constatées par les professionnels dans des écoles hors QPV (et ses territoires vécus et ressentis), pour lesquelles il n'existe que des réponses de droit commun (Cavelier de la Salle, Cartier / Dubocage). Cet état de fait constitue un enjeu important dans la construction des réponses à donner dans l'optique d'une réduction des inégalités territoriales.

### 4/ DE MOINS EN MOINS DE REPONSES DE DROIT COMMUN

Une des missions du PRE est de faciliter l'accès des familles au droit commun. Lorsqu'on parle d'actions de « droit commun » (celles qui relèvent de politiques qui ne se rattachent pas à une contractualisation particulière, auxquelles les familles peuvent accéder en autonomie), on parle par exemple de dispositifs tels que : accès à un CLAS, à des cours de langue, accès aux vacances, aux loisirs culturels et sportifs, au centre de loisirs, à l'inscription cantine...

Les actions spécifiques sont quant à elles construites sur mesure (les actions « semi-collectives », sont destinées à des enfants ou des jeunes ayant des fragilités similaires : « méthodo et bien vivre ensemble », pour les enfants ayant des fragilités relationnelles, un manque d'intérêt pour l'école et en début de décrochage, « coup de pouce » pour l'entrée dans les apprentissages et la lecture...)

Depuis deux ans, on constate que le droit commun est devenu de plus en plus difficilement accessible.



Deux raisons principales ont été identifiées : l'augmentation des familles sans aucune ressource, et la fragilisation des réponses associatives.

De plus en plus de familles sont éloignées du droit commun car dans une situation d'extrême précarité (pas de statut, pas de moyens financiers, familles isolées...)

Le PRE a dû s'adapter pour proposer à ces familles des prises en charges correspondant aux besoins primaires (financement de la cantine par exemple)

Par ailleurs, on constate une très forte baisse d'orientation vers le droit commun, qui s'affaiblit (disparition de l'Association Mer et Campagne qui proposait du CLAS, des vacances famille, des séjours enfants, suppression du CLAS ado par le comité de coordination de la Grand'Mare, disparition des cours de langue adulte par l'APMAR, fin du ramassage en bus pour l'accès à l'ALSH municipal...)

Cette fragilisation des réponses cumulée à la multiplication des besoins est inquiétante, et produit déjà des effets en termes de reconduction de parcours.

### III. Les actions en faveur de l'enfance s'inscrivant dans les politiques publiques transversales

---

#### A. Les actions portées par la DTE qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Agenda 21 et du Plan Energie Climat à développer et à structurer



L'agenda 21 est un outil qui permet de structurer et mettre en cohérence l'action locale dans un souci de respect de l'environnement, de cohésion sociale et de développement économique. Ce document de planification fixe des objectifs et un cadre d'action pour les années à venir et résulte d'une démarche transversale, partenariale et participative. C'est le fer de lance d'une politique en faveur du développement durable.

Il est structuré en cinq parties reprenant les finalités du développement durable :

- La lutte contre le réchauffement climatique,
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement de tous,
- Les modes de production et de consommation responsables,
- L'exemplarité et la capacité d'entraînement de la collectivité.

L'action en faveur de l'enfance représente une partie de l'action municipale et en porte à ce titre les orientations. On constate qu'il existe différents stades d'avancement en fonction des finalités.

#### 1/ LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Deux actions sont portées par la DTE dans ce cadre, qui concernent uniquement quelques sites, ce qui reste une réponse très partielle au regard des enjeux :

- ✓ **LE PEDIBUS : LA PROMOTION D'UN MODE DE DEPLACEMENT DOUX AUX ABORDS DES ECOLES**

Le Pédibus est **un mode de transport en commun familial conçu sur la base d'un dispositif de ramassage scolaire pédestre**. Chaque jour, un cortège d'enfants se rend à l'école en suivant un trajet précis balisé d'une signalétique adaptée et matérialisant les arrêts du Pédibus.

A tour de rôle, des parents volontaires encadrent le groupe jusqu'au terminus : l'école.

La Ville investit dans les aménagements (conception des circuits, installation des panneaux de signalisation, équipements visant à la sécurité du groupe) et dans la promotion et la communication du dispositif. L'organisation repose sur l'investissement des parents d'élèves.

**Malgré les enjeux actuels, ce dispositif, basé sur le volontariat des parents, ne parvient pas à prendre une réelle place dans les modes de déplacement des familles**, ce qui n'est pas particulier à la Ville de Rouen.

Le nombre de lignes en fonctionnement n'évolue pas depuis 2011. A ce jour, on compte 4 lignes actives dans 3 groupes scolaires : une sur Charles Nicolle, deux sur les écoles Mullot et Hameau des Brouettes, une sur l'école Corneille, une ligne étant en cours de réactivation à Jules Ferry. Les maternelles ont été intégrées au fur et à mesure. Cela reste en-deçà de l'objectif initial de généralisation à l'ensemble des écoles, même s'il faut préciser que le peu de lignes actives ont une exceptionnelle durée dans le temps : 10 ans d'existence en 2018.

On voit donc que ce dispositif est loin de constituer une réponse en soi, même si l'ambition de généralisation était affichée à sa création, et que **d'autres réponses adaptées au quartier doivent être envisagées si l'on souhaite réduire la place des voitures aux abords des écoles** : sécuriser les accès, sensibiliser les enfants sur leurs déplacements, aménager des espaces pour les vélos et trottinettes...

Dans tous les cas, on constate que **la modification des comportements liés aux modes de déplacement reste sensible**, dans la mesure où elle touche aux libertés individuelles de chacun, aux organisations personnelles et à la capacité de mobilisation des familles, et revêt en plus un aspect lié à la sécurité des enfants et leur déplacement dans l'espace public.

La Ville encourage déjà la sécurisation des abords des écoles en positionnant un agent de sécurité sur les sites en fonction de l'accidentologie (23 écoles publiques et 3 écoles privées concernées) et s'engage dans des travaux de sécurisation.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet citoyen, en lien avec l'école Anatole France, l'association Cheval en Seine va initier des trajets tractés par un cheval dans le quartier Grieu. À l'instar du Pédibus, ce nouveau mode de transport collectif est non polluant, non bruyant et pédagogique.



Manifestation organisée pour les 10 ans du Pédibus de Charles Nicolle, juin 2018

#### ✓ LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : UN CONTEXTE CONTRAINT

La problématique concerne en premier lieu les écoles, tant au regard du nombre qu'au regard des enjeux, et également certains centres de loisirs. Les crèches sont souvent des constructions plus récentes.

Des travaux d'économie d'énergie sont déjà réalisés dans certaines écoles mais **le défi est important car le patrimoine scolaire de la Ville est vieillissant**, voire historique, et par conséquent peu adapté aux économies d'énergie. **Les besoins en travaux sont très importants et dépassent largement les priorisations effectuées ces dernières années**. Dans les écoles, il existe un seuil d'alerte sur les programmations<sup>56</sup> permettant d'assurer le clos et le couvert. Il faut cependant valoriser les travaux d'économie d'énergie déjà réalisés depuis 2015 dans 7 écoles : toitures, menuiseries extérieures, éclairage, chaudière.

2015 : toiture de Legouy, menuiseries extérieures de Charles Nicolle maternelle

2016 : éclairage à Marthe Corneille, éclairage à Achille Lefort

2017 : toiture à Dubocage /menuiseries extérieures sur 1 façade, éclairage

2018 : remplacement des menuiseries extérieures à Debussy élémentaire, chaudière à Pépinières

Prévisions 2019 :

- tranche de 2 remplacements des menuiseries extérieures à Debussy élémentaire
- toiture et Isolation à Franklin,
- toiture et isolation à Pasteur maternelle,
- menuiseries extérieures à Pottier

<sup>56</sup> Cf II D 1/ Un patrimoine scolaire porteur de gros enjeux liés aux conditions d'apprentissage des enfants.

Parallèlement, un travail est mené sur la maîtrise des consommations. Les contrats d'énergie verte ont permis de stabiliser la consommation malgré la hausse des prix. Une expérimentation a été menée sur le gymnase Besson (mesure de la consommation avant et après une modification des comportements des utilisateurs via des compteurs spécifiques) et a permis de baisser de 20% de la consommation énergétique. Dans cette dynamique, **quelques sites accueillant des enfants, particulièrement énergivores, sont pressentis pour mesurer les effets des comportements humains dans les bâtiments et réduire les consommations**. Ce type d'outils peut permettre de fédérer l'ensemble des enfants et de la communauté éducative sur un objectif collectif à atteindre.

## 2/ PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

### ✓ **UNE THEMATIQUE LARGEMENT INTEGREE**

Le sujet de la biodiversité est traité sur le temps scolaire et le temps périscolaire.

Dans les programmes scolaires, le monde du vivant est abordé de façon évolutive, depuis le cycle 1 (différencier les êtres vivants des éléments non vivants) jusqu'au cycle 3 qui aborde l'écosystème et la place de l'homme dans la nature (prendre conscience des conséquences des interventions humaines sur l'environnement, de la complexité et de la fragilité de l'environnement).

**Il n'existe aucun recensement exhaustif** des actions menées pour des raisons diverses (multiplication des champs d'intervention, des acteurs, des temps, des projets support, des partenaires, actions autonomes à l'initiative des écoles...). On peut cependant affirmer que **des actions menées ayant un lien avec le développement durable existent sur tous les sites qui accueillent des enfants**, car aujourd'hui la protection de l'environnement est la **préoccupation principale d'intérêt général des enfants**. A titre d'illustration, la centaine de jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants a voté pour 4 projets à réaliser sur leur mandature (2018/2020), 3 d'entre eux ont un lien avec l'environnement, un est un projet solidaire.

Une multitude de projets intègre la notion de durabilité (encourager le tri, sensibiliser à la réduction de nos déchets, promouvoir la place de la nature en ville...) De nombreux agents réutilisent les déchets pour en faire des activités manuelles allant parfois jusqu'à des réalisations très pointues. Des actions de sensibilisation sont organisées sur divers sites : jardin, potager, eau, compost..., mises en place par les agents municipaux dans le cadre des projets péri et extrascolaires ou par des partenaires.

Une seule école sur la Ville, Charles Nicolle, répond au label EDD « Etablissement de développement durable », lourd administrativement et dissuasif pour les directeurs d'école.

### ✓ **L'ENJEU DE LA SENSIBILISATION : UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME**

Deux dispositifs proposent des actions dans la thématique « environnement », essentiellement autour de la sensibilisation aux gestes éco-citoyens, les actions éducatives et les cycles d'atelier. Il faut cependant être vigilant sur notre capacité municipale et associative à maintenir le volume et le niveau de nos propositions.

**En effet, les actions éducatives relatives à cette thématique sont de moins en moins nombreuses, malgré la demande**, puisqu'en 2016, 24 classes ont bénéficié de 10 actions écrites, contre seulement 12 classes pour 5 actions écrites en 2018/2019. Les appels à projets sont également en baisse (de 3, il en reste un « jardinier en herbe »).

En ce qui concerne les cycles d'atelier, en 2017, seulement deux prestataires sur les 34 retenus proposent des actions sur la thématique de l'environnement.

Il est question de la déclinaison du Vivre ensemble autour des principes de citoyenneté, de laïcité, de lutte contre toutes formes de discriminations : sociales, liées au handicap, égalité filles/garçons... et d'accès à toutes formes de pratiques éducatives permettant une ouverture, un développement personnel, la construction ou l'émancipation de l'enfant...

✓ **LA CITOYENNETE : UNE PREOCCUPATION AU CŒUR DES PRECEDENTS PEDT**

- Un apprentissage inhérent à tout accueil collectif

La définition de la citoyenneté dans l'actuel PEDT est très centrée sur la **place de l'enfant au cœur du dispositif dans le cadre du périscolaire, et insiste sur l'enfant acteur et l'écoute de sa parole** (acteur de la construction des règles communes, de ses choix...). Le bilan proposé plus bas est donc centré sur ce temps, mais il existe des actions menées sur les temps extrascolaires, liées à la parentalité dans les crèches, ou encore via les actions semi-collectives du PRE.

En effet, on constate que la question est au cœur des projets puisque **les différents outils potentiels pour travailler la question de la citoyenneté sont largement mis en place sur les temps périscolaires**, avec une utilisation adaptée de chacun en fonction de l'âge des enfants.

- Le choix des activités :

En maternelle comme en élémentaire, **le choix des activités par les enfants est appliqué quasiment partout**. On peut préciser par ailleurs que parmi ce choix, il existe celui de ne participer à aucun atelier pour l'enfant s'il le souhaite.

- La construction des règles par les enfants eux-mêmes :

**La construction des règles par les enfants eux-mêmes est mise en place dans 6 écoles sur 10 environ**. On constate que les référents qui travaillent conjointement avec l'Education Nationale sur ce sujet sont de plus en plus nombreux puisque la quasi-totalité d'entre eux affirme qu'il existe des règles communes mises en place avec les enseignants. C'est le règlement de l'école qui dans la majorité des cas est l'outil le plus développé conjointement (dans 3 écoles sur 4, maternelle comme élémentaire) suivi de règles de vie spécifiques ou de chartes du comportement. Il reste cependant encore beaucoup de travail à accomplir pour donner de la cohérence aux règles posées sur un même site, sur différents temps et avec différents acteurs, et particulièrement la question des sanctions. **Le contrat de respect est un outil qui nécessiterait d'être retravaillé pour lui donner davantage de sens**, et adapté en ce qui concerne les maternelles.

- Les ateliers thématiques autour de la citoyenneté :

Ils sont logiquement davantage proposés aux enfants d'élémentaire, par le biais des cycles d'ateliers et des actions éducatives, qui sont deux dispositifs qui comportent un volet citoyenneté. Les projets proposés sur temps scolaire ou périscolaire proposent des actions dans des domaines aussi divers que : le questionnement autour des représentations et stéréotypes de genre, les commémorations, le devoir de mémoire, les comportements citoyens sur la route, la solidarité internationale...

- Les assemblées ou conseils d'enfants :

**Ils sont existants sous une forme ou une autre dans plus de 3 écoles élémentaires sur 4**. Certaines assemblées sont parfois à l'origine organisées par les enseignants sur le temps scolaire, et ont su s'adapter en lien avec les acteurs du périscolaire. Les méthodes de résolution de conflits, sanction/ réparation sont également plus travaillées en école élémentaire (dans une école sur 2).

**La question de la citoyenneté et du vivre ensemble est également au cœur des projets dans les accueils extrascolaires, associatifs et municipaux**, avec une coordination spécifique consacrée à cette thématique dans les ALSH municipaux.

- Des temps forts organisés dans le cadre du partenariat avec l'UNICEF « Rouen, Ville amie des enfants »

Tous les ans, des projets sont mis en place dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant de l'UNICEF. En 2018, c'est une fresque autour des droits de l'enfant qui a été co-réalisée par les enfants accueillis le mercredi dans les centres de loisirs Petit Prince, de Charles Nicolle, de Salomon ou encore de Marie Dubocage.

**Malgré ces actions développées en faveur du vivre ensemble, les acteurs éducatifs expriment des difficultés persistantes sur le terrain** (mal-être, conflits, violence, repli sur soi...) liées à l'accroissement des difficultés rencontrées par les familles et les enfants, et sur lesquels il convient d'axer nos projets.

- Le Conseil Municipal d'Enfants : un outil d'apprentissage de la citoyenneté et de gestion des projets par les enfants eux-mêmes

La Ville organise également un Conseil Municipal d'Enfants (CME), lieu d'expression pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées volontaires de la ville (27 écoles dont 9 écoles privés), dont le fonctionnement a récemment évolué pour davantage travailler la notion de projet en lien avec la temporalité de l'élection (2 ans maximum) et permettre aux enfants de mieux rendre compte de leurs travaux auprès de leurs camarades élus et de leurs camarades électeurs.

L'objectif éducatif du CME pour les enfants est double :

- Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la découverte des processus démocratiques : le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc.
- Favoriser la gestion de projets par les enfants eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative

**Une réorganisation du dispositif a été mise en place en 2018 pour redynamiser les projets, leur redonner une dimension d'intérêt général, les ancrer dans l'environnement territorial et rendre leur mise en œuvre plus concrète auprès des jeunes élus.**

Ainsi, l'assemblée de jeunes élus vote pour 4 projets issus des campagnes électorales et se répartissent en groupe de travail pour les mettre en œuvre.

Ces quatre projets : « Nettoyons la nature », « trottinettes », « journée sans voiture » et « aider les sans-abris » on fait l'objet en juin 2018 d'une présentation au Conseil Municipal.

La poursuite des évolutions passera par le renforcement des liens entre le jeune élu et son école, en tant qu'institution mais aussi auprès de ses camarades, en rendant compte de son action auprès des électeurs.

#### ✓ **LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX : UNE REPONSE PARTIELLE A UN ACCES AUX LOISIRS INEGALITAIRE**

Les dispositifs d'accès à la culture, aux pratiques artistiques, au sport, aux loisirs sont positifs malgré des adaptations à réaliser pour les simplifier, mieux les adapter aux besoins des territoires et à l'organisation des temps de l'enfant :

- *Les cycles d'ateliers et actions éducatives :*

**170 000 € sont consacrés annuellement à des actions en faveur de l'ouverture des enfants dans différents champs, sur les temps scolaires et périscolaires<sup>57</sup>.**

<sup>57</sup> Cf II D 2/ Des actions éducatives riches et variées et II B 3/ Le temps du midi

Ceux dispositifs globalement appréciés des enseignants et des familles, dont les fragilités ont déjà été évoquées plus haut, **posent deux questions fondamentales au regard de l'accès aux loisirs :**

- **celle de l'adéquation aux besoins éducatifs** : pas de critère d'attribution assumé en fonction des besoins éducatifs et l'inégalité de l'offre de proximité constatés sur les territoires

- **celle de la continuité après la découverte** : quelle offre et quel accès sur certains territoires : proximité, diversité, tarif ?

- *Le Contrat Partenaires Jeunes* : la fin programmée d'un dispositif d'accès aux loisirs pour les enfants et jeunes les plus précaires

Initié par la Ville de Rouen et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, le Contrat Partenaires Jeunes participe au financement d'une activité de loisirs (sport et culture) pour les rouennais âgés de 7 à 19 ans dont les familles ont un quotient familial inférieur ou égal à 500 €. En échange, l'enfant ou l'adolescent s'engage à être assidu et à participer à une action citoyenne.

Le Contrat partenaires jeunes a été initié par la CAF de Rouen dans le cadre de son action sociale. La première convention a été signée entre la CAF et la Ville de Rouen en 1995 ce qui correspond à environ 12 000 contrats signés depuis l'origine du dispositif.

En 2017-2018, 684 contrats ont été signés, dont 373 pour les 6-10 ans.

Ce dispositif est basé sur la notion de droit, de devoir et d'engagement mutuel. Cet engagement est formalisé sous les termes d'un contrat. Le jeune et sa famille s'engagent à être assidus à l'activité de loisir, mais aussi à réaliser une action citoyenne sur leur ville.

Seules les activités de loisirs seront maintenues en 2019 et à partir de la rentrée 2020, un autre dispositif devra être trouvé, afin de répondre à la fois aux enjeux en termes d'accès aux loisirs et de maintien de la dynamique associative (fragilisation à prévoir pour les associations de sports collectifs dont les conséquences sur la perte d'adhérents pourront rejaillir sur les équipes dont les publics sont mixtes).

- *Rouen sur mer* 

Ce dispositif coordonné par la DVS est mis en place sur les quais rive gauche est ouvert aux acteurs de l'enfance tout le mois de juillet : centre de loisirs associatifs et municipaux, crèches, écoles. En 2019 par exemple, le programme proposé est le suivant :

- Espace couvert « Petite enfance » pour les moins de 5 ans,
- Espace de mini-golf
- Espace karting
- Espace « paddlers » pour les 3 à 10 ans,
- Home-ball
- Espace jeux (échecs, ...)
- Séances d'aïkido

- *Tes vacances à Rouen*

Organisés par le Conseil des sports et la Ville de Rouen dans le cadre de son programme d'animation durant les congés scolaires, ces stages sportifs s'adressent aux rouennais âgés de 2 à 17 ans qui ont envie de découvrir une nouvelle discipline ou approfondir leur technique dans une pratique connue. L'introduction de pratiques artistiques et culturelles est en expérimentation.

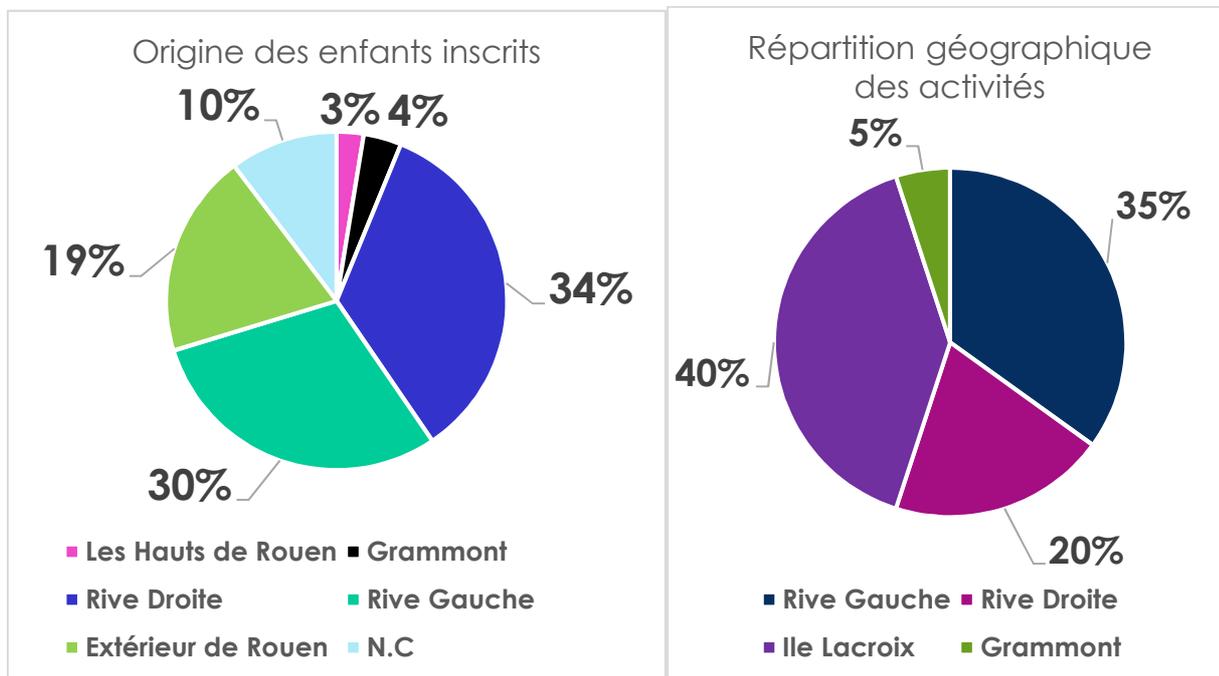
Les clubs proposent des activités au Conseil des Sports, dont la commission ad hoc valide la programmation (Date, lieux, horaires, encadrement)

Pour participer aux animations, le jeune doit s'inscrire directement auprès des clubs sportifs.

Pour exemple, aux vacances d'automne 2018, deux semaines d'animations ont été proposées, représentant 20 stages sur 17 disciplines différentes, 6 sites et 13 associations impliquées. 301 places étaient proposées, 195 inscrits.

Le dispositif atteint son objectif qui est de toucher les non licenciés, puisque c'est le cas à 76%.

En revanche, on constate que des efforts restent à faire en termes de répartition territoriale de l'offre et de rééquilibrage des publics touchés :



Ce dispositif ne répond que partiellement aux enjeux qui sont plus larges (rééquilibrage de l'offre & accessibilité...) et dont la complexité d'intervention est immense (transversalité et coordination des acteurs, des objectifs, moyens humains et financiers, communication adaptée...)

Par ailleurs, **les privés et associatifs, acteurs de la diversité et de la proximité, restent les principaux créateurs de l'offre de loisirs proposée sur le territoire**, et ce malgré la fragilisation de leur situation.

✓ **DAVANTAGE DE MOYENS NECESSAIRES POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES INEGALITES EDUCATIVES**

La lutte contre les inégalités éducatives au sens large (sociales et culturelles, territoriales, de santé, de réussite pour tous, de genre, ou encore d'accès à la communication...) se fait au quotidien dans les crèches, les écoles, les centres de loisirs et via nos dispositifs mais restent limitée au regard des besoins.

On peut constater notamment :

- Des agents parfois dépourvus de solutions face à des enfants inadaptés au groupe et/ou en souffrance dans un groupe,
- Un fort besoin de moyens humains pour accompagner les enfants (formation et taux d'encadrement)
- Des moyens égalitaires partout mais pas toujours ajustés en fonction des besoins éducatifs repérés
- Une communication qui a du mal à s'adapter aux différents types de public
- Une offre de vacances qui s'appauvrit et peine à permettre aux enfants de sortir de leur environnement
- Des réponses en faveur de la maîtrise de la langue qui restent trop anecdotiques
- Une coordination des acteurs à renforcer pour répondre aux problématiques éducatives ou de santé.

## B. Mon Restau Responsable : un engagement fort pour une restauration collective durable et responsable

### 1/ LE CONTEXTE DE LA DEMARCHE MON RESTAU RESPONSABLE



#### ✓ **LE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION POUR LA NATURE ET L'HOMME**

En janvier 2018, la Ville de Rouen s'est engagée au côté de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme dans la démarche « Mon restau responsable ». Cette démarche vise à améliorer le temps du repas au sein des 54 écoles, des 11 crèches et des 7 centres de loisirs. Les principaux axes de travail de cette démarche s'orientent notamment sur :

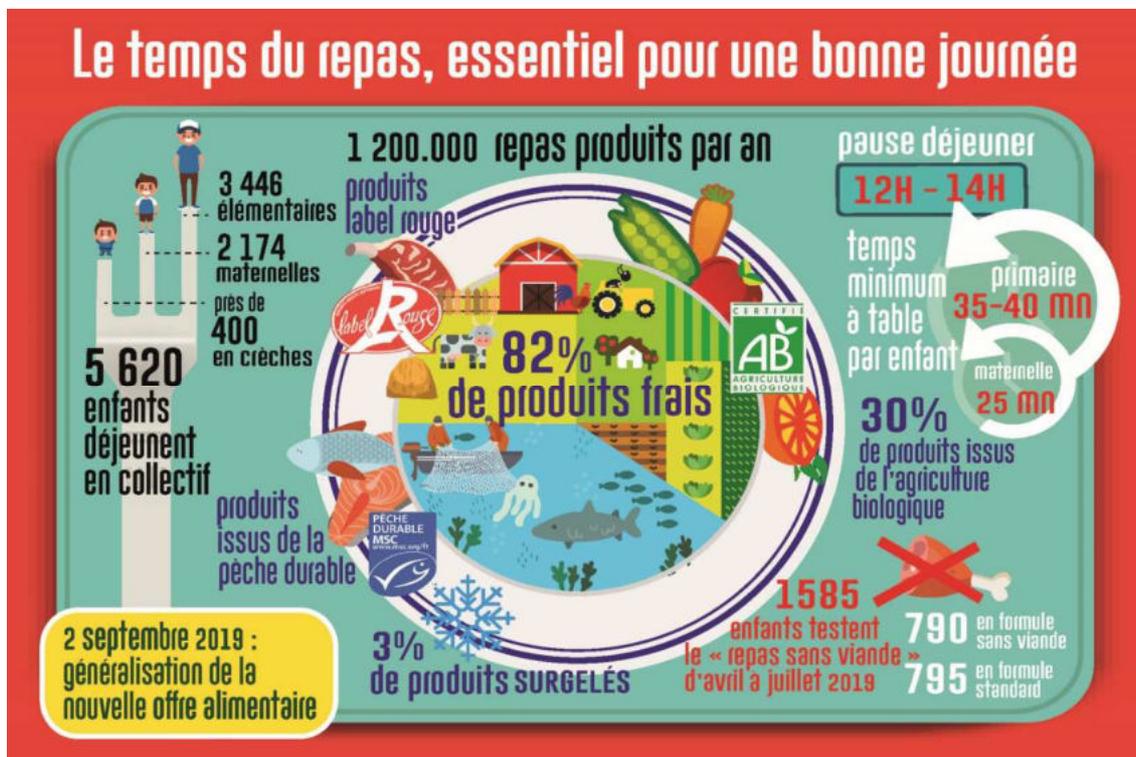
- La qualité des denrées des producteurs locaux
- La transformation des denrées en cuisine centrale
- La qualité de présentation de service des plats
- La qualité du cadre de vie des restaurants municipaux
- L'accompagnement des enfants à table de la part de l'ensemble des agents
- La découverte des goûts et des saveurs
- Le gaspillage alimentaire

Cette démarche s'inscrit dans un des thèmes du PEDT 2019-2022 sur le volet développement durable. Elle permet de prendre en considération les spécificités de l'alimentation de chaque enfant tout en garantissant les apports nutritionnels journaliers et de lutter à terme contre le gaspillage alimentaire. C'est tout particulièrement dans ce contexte que l'évolution de l'offre alimentaire verra le jour pour l'ensemble des enfants dès la rentrée scolaire 2019.

Depuis le 23 janvier 2018, la démarche « Mon restau responsable » et des objectifs fixés par les élus locaux sont communiqués auprès de l'ensemble des métiers de la DTE et d'autres directions. L'appropriation de la démarche s'est notamment faite par son intégration dans es 4 piliers des projets pédagogiques de tous les sites mais également par :

- Des réunions de pré-rentrée avec l'ensemble des référents
- Des réunions métiers au sein du service vie scolaire (Agents d'entretien, ATSEM, Responsable d'offices)
- Une sensibilisation des animateurs et des agents techniques via les 13 responsables de secteurs
- La mise en place d'information et de formation sur les 6 secteurs
- Une campagne de communication, d'affichage et de panneaux d'informations au sein de tous les restaurants
- L'intégration de la démarche au catalogue des actions éducatives

✓ LE TEMPS DU REPAS UN BESOIN PRIMAIRE ET ESSENTIEL DE LA JOURNEE



✓ QUELQUES CHIFFRES A RETENIR POUR L'ANNEE 2018-2019 :

- Nombre d'enfants déjeunant sur le midi : 5620 enfants
- 2174 maternelles / 3446 élémentaires / + près de 400 enfants en crèches
- 11h30 à 13h30 : pause du midi
- 1200000 de repas produits par an
- 82% de produits frais, issus de la pêche durable, label rouge dont près de 30% de produits issus de l'agriculture biologique.
- 3% de produits surgelés
- 1585 enfants concernés par la phase de test « repas sans viande » avril à juillet 2019
- 790 enfants en formule sans viande / 795 enfants en formule standard
- 2 septembre 2019 : généralisation de la nouvelle offre alimentaire
- 25 mn : c'est le temps minimum à table par enfant (35 - 40 mn en maternelle)

2/ UNE PRESTATION DE HAUTE QUALITE DEPUIS LA REPRISE EN REGIE DE LA RESTAURATION EN 2011

✓ DES PRODUITS DE QUALITE

Suite à la reprise en régie, l'ensemble des acteurs rencontrés sont dans la grande majorité des cas, très satisfaits de la qualité du repas dans le cadre du retour en régie.

Une attention toute particulière est portée sur la qualité des produits, voici quelques exemples de produits livrés à la cuisine centrale :

- Près de 4000 litres de jus de pomme bio (Des Vergers de Beaulieu /La Gentilhommière / 76660 Osmoy-Saint-Valery)
- 2 tonnes de farine bio
- Fromage frais lissé sucré 6% (Ferme des peupliers 27380)
- 5707 unités de camembert bio (Les Fermes Bio d'Isigny 14230)
- 71000 Yaourts brassés sucrés BIO - pot plastique (Ferme des peupliers 27380)
- 2500 poulets bios / Normandie

# Zoom sur le marché du SIREST Rouen-Bois Guillaume



## Références 2018 : une large gamme de produits livrés

17,5 t de légumes et 16 t de fruits



51 t de pommes de terre (Chair tendre + Chair ferme)

Fromages : au lait de vache :

4,8 t en tommes : (Fromages du Pays de Caux (Bonne cachoise, Fondant du Pays de Caux, meule normande)), Petit Brie

18 351 unités : (Fromages du Pays de Caux (Cœur St Romain, Tendre Rouennais, Fleur de lin, P'tit Havrais)), Pont l'Evêque, Camembert, Coulommiers

Au lait de chèvre : 2440 bûches en demi-frais

110 110 yaourts (nature + nature sucrés 5 % + fruits) + 430 kg yaourt pour pâtisseries



5 t de fromage blanc spécifique 30% MG 6 % sucre

4 235 l de crème fraîche



7 076 l de lait

7 t de volailles entières (poulets, pintades)



7,8 t de viande bovine (convention L&F/abattoir/OP) (bœuf)



68 900 chipolatas 50 g



372 kg de pâté de campagne bbc



7 744 l de jus de pommes

3,2 t de farine

3 120 l d'huile de colza

350 kg de lentilles vertes – 10 kg de miel – 17,5 l de vinaigre

### ✓ LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE OFFRE ALIMENTAIRE : L'ADAPTATION DE L'OFFRE

D'avril à juillet 2019, sept groupes scolaires ont participé à une phase test portant sur la mise en place d'une nouvelle offre alimentaire. Les familles ont inscrit leurs enfants en formule standard et formule sans viande. Les groupes scolaires concernés et les formules choisies :

	Enfants	Enfants sans viande	Adultes	Adultes sans viande
Jeanne Hachette prim	30	6	5	5
Jeanne Hachette mat	48	23		
André Pottier	103	35	9	4
Pépinières Prim	77	74	3	6
Pépinières Mat	33	30	4	2
Debussy Prim	83	100	10	11
Debussy Mat	22	38		
Legouy	70	90	7	7
Kergomard	23	24	3	3
Sapins Mat	25	37	5	2
Sapins Prim	20	50	3	3
Dubocage	91	121	6	4
Cartier	41	95	6	2
Anatole France Prim	70	50	6	2
Anatole France Mat	54	22	3	1
	790	795	70	52
	49,84%	50,16%		

Cette phase de test a permis d'évaluer les impacts sur l'organisation des services et de la cuisine centrale avant sa généralisation. De nombreuses séquences d'évaluation ont permis d'affirmer les points suivant :

- Un délai de prévenance des familles trop court/ Attention à la communication
- Des disparités importantes de consommation selon les sites
- Un manque d'explication et d'exemple concret pour les familles
- Des Incompréhensions de certaines familles sur la fin de la formule « sans porc »
- Un système d'abonnement en évolution mais peu compréhensible
- Une ouverture de l'offre alimentaire très positive répondant à des attentes et des besoins (50%/50%)
- Des outils d'identifications efficaces et innovants afin de garantir le service de la bonne prestation pour chaque enfant
- Des réunions de proximité au sein de chaque groupe scolaire très appréciées
- Une réduction du gaspillage alimentaire (à confirmer)
- Une légère augmentation des effectifs (+2.2%)

✓ **OBJECTIVER LE GASPILLAGE DANS LES REFECTOIRES**

Dans ce contexte, et afin d'objectiver des éléments de diagnostic préalables et disposer d'éléments d'éclairage sur une éventuelle évolution de la prestation, les élus ont souhaité qu'une observation plus poussée soit réalisée sur le gaspillage alimentaire.

La méthode suivante a été mise en place :

Des pesées du gaspillage alimentaire ont été réalisées dans 6 écoles maternelles du 29 janvier au 23 mars 2018 et une autre série au sein de 6 écoles élémentaires du 2 avril au 5 juin 2018.

Le choix des écoles a été fait de façon à déterminer un échantillon représentatif des écoles de la Ville :

- taille de l'école et proportion des enfants déjeunant le midi
- diversité des profils socio-économiques des enfants<sup>58</sup>
- représentativité des secteurs (une école par secteur)

Ont été retenues :

- En maternelle : Messier, Debussy, Brière, Cavelier de la Salle, Jean de la Fontaine et Balzac
- En élémentaire : Corneille, Marot/Villon (réfectoire commun), Pasteur<sup>59</sup>, Rosa Parks, Bimorel, Dubocage.

Les pesées ont été effectuées 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) dans chacune des 6 écoles maternelles et élémentaires, soit un total de 44 jours de pesée sur les 144 journées complètes d'école (sachant qu'il y a eu 2 jours de grèves en maternelle et en élémentaire).

Elles ont été faites sur quatre composants dans les écoles maternelles, l'entrée, le plat (sans distinction entre le produit protidique et l'accompagnement car les deux composants du plat sont très souvent mélangés en maternelle), le fromage et le dessert et donc sur cinq composants dans les écoles élémentaires.

La mesure du gaspillage alimentaire concerne le reste de la prestation non consommé par les enfants (les restes de l'assiette), ainsi que les barquettes mises en chauffe non ouvertes et les barquettes partiellement consommées.

De nouvelles mesures seront effectuées de façon à évaluer l'impact de la nouvelle offre alimentaire en 2020.

Sur l'année, au sein des 29 écoles maternelles, nous pouvons donc estimer à près de 335 000 euros le gaspillage alimentaire sur la ville de Rouen.

Sur l'année, au sein des 26 écoles élémentaires, nous pouvons donc estimer à près de 664 637 euros le gaspillage alimentaire sur la ville de Rouen.

**Le gaspillage alimentaire représente donc près d'un million d'euros et plus de 100 tonnes de denrées alimentaires.** La ville de Rouen se situe dans la moyenne nationale concernant le gaspillage, des mesures sont à porter en amont, pendant et en aval du service de la prestation.

<sup>58</sup> Analyse issue des données Concerto - par tranche CAF (Quotient Familial), service animation, juin 2018.

<sup>59</sup> Les données des pesées réalisées sur l'école Pasteur sont issues de l'action portée par le SMEDAR dans le cadre des actions éducatives

## ✓ L'INCIDENCE DE NOTRE ORGANISATION ACTUELLE SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un des grands engagements de la collectivité. Des éléments de diagnostic de territoire nous montrent que **notre organisation actuelle peut avoir un impact négatif sur le gaspillage alimentaire.**

- Le système de la table ouverte

**Depuis de nombreuses années, la ville de Rouen permet aux familles chaque jour, de décider d'inscrire les enfants au service de restauration du midi.** Ce système d'inscription entraîne généralement de la surproduction. Selon le menu, les effectifs peuvent évoluer de manière très importante. Chaque année, ce système engendre un gaspillage alimentaire de près de 60 000 euros.

- Le service de la prestation
  - **Sur l'ensemble des écoles et des accueils de loisirs, la prestation servie à chaque enfant est gammée, selon les recommandations du GEMRCN** (Groupe d'Etude des Marchés Restauration Collective et Nutrition qui dépend de la direction des affaires juridiques du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie). Les objectifs prioritaires du GEMRCN sont basés sur ceux du Programme National Nutrition Santé. Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Cette recommandation permet à chaque enfant de disposer d'un grammage standardisé afin de garantir l'apport nutritionnel dont il a besoin. Cette standardisation ne correspond pas toujours à l'envie du jour de chaque enfant. Les études portées en 2018 ont permis de constater un retour important d'assiettes non terminées.
  - La mise en place du « défi assiettes vides 2018 » sur 12 écoles élémentaires en lien avec le REGAL (Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire en Normandie) a permis à chaque enfant de commander la quantité souhaitée auprès des responsables d'offices (petite/moyenne/grande faim). Cette expérimentation permet à minima d'affirmer les points suivants :
  - Les enfants sont demandeurs d'être davantage associés à la quantité qui leur est servie
  - Le choix d'un enfant sur la quantité est dicté par trois raisons principales : s'il apprécie le plat / sa faim du jour / son âge
  - Un menu moyennement apprécié des enfants produit davantage de gaspillage alimentaire / inversement, lorsqu'un menu est très apprécié, le gaspillage est moindre.
  - Demander aux enfants de s'évaluer sur le fait d'avoir ou non « mangé à leur faim » est délicat : on remarque que certains enfants ayant consommé la prestation standard (« grande faim ») estiment ne pas avoir mangé à leur faim lorsque le menu leur plaît (car ils n'ont pas pu se resservir), ce qui n'est pas forcément le cas avec une petite faim lorsque le menu leur déplaît.
  - Une telle initiative permet de sensibiliser les enfants, de les rendre acteurs, de les déculpabiliser par rapport au gaspillage
  - Les RO étaient capables en amont de prédire le résultat en terme d'assiettes vides : elles ont une fine connaissance des goûts et des habitudes de leurs convives
  - Le gaspillage est limité au niveau des enfants mais cependant reste le même puisqu'aujourd'hui toutes les barquettes sont mises en chauffe / denrées froides sorties du frigo
  - Il faut en parallèle poursuivre l'incitation à goûter dans le respect de l'autonomie de l'enfant et permettre la découverte d'aliments inhabituels aux enfants

D'autres facteurs entraînent un gaspillage alimentaire important à toute les étapes, ces éléments sont consultables dans le rapport 2018 ainsi que dans le bilan du défi assiettes vides 2018.

**De plus, la prestation à cinq composants est souvent trop fastidieuse à manger pour les enfants.** Des repas à 4 composants sont expérimentés depuis quelques mois et l'arrivée de la nouvelle offre alimentaire en septembre 2019 permettra à chaque enfant de pouvoir être plus à l'aise avec le contenu de son plateau.

Depuis septembre 2018, la cuisine centrale « proportionnalise » les entrées afin de réduire le gaspillage (ex : 30% de radis et 70 % de carottes au lieu de livrer 50%/50%). Cela diminue le gaspillage alimentaire. De plus, suite aux évaluations des agents et des enfants, des efforts sont portés sur l'amélioration des denrées transformées et servies aux enfants. Une évaluation « en routine » devra permettre une amélioration des repas en phase avec les besoins et souhaits des enfants.

#### ✓ **LES CRECHES AVANT-GARDISTES EN TERMES DE GASPILLAGE**

L'approche des professionnels sur le temps du repas au sein des crèches et des accueils de loisirs pourrait davantage inspirer le fonctionnement des accueils périscolaires. Il est important de noter qu'en crèches et haltes garderies que les taux d'encadrement sont plus importants au vu des besoins de l'enfant. La qualification des métiers entraîne un accompagnement de l'enfant bien différent. Cela dit, certaines actions et postures professionnelles sont à développer dans les métiers des services de l'animation et de la vie scolaire pour les enfants de 3 à 12 ans. Voici quelques exemples :

- Parler en face à face, à la hauteur de l'enfant
- S'asseoir à table dès que possible pour échanger quelques mots (inviter à goûter, à connaître les aliments, leurs origines...)
- Développer des projets mutualisés sur les temps scolaires et périscolaires (pesées alimentaire réinvesties en mathématiques, origine des produits en géographie...)
- Développer la communication sur l'alimentation auprès des familles

Les crèches sont également très actives sur la question du gaspillage alimentaire. Les coûts d'un repas pour la collectivité peuvent varier de 1.61 à 3.59 euros d'une crèche à une autre.

Cela est concordant avec un gaspillage alimentaire car il représente en moyenne, à l'échelle nationale près d'un tiers des denrées commandées, transformées et livrées. Pour exemple, tous les agents (directrice, cuisinier, puéricultrice...) de la crèche « étoile du sud » via des outils de suivis ont développé une expertise concernant le grammage nécessaire en fonction des plats et des enfants.

Cet engagement demande un travail en collaboration très étroite avec les agents de la cuisine centrale.



**Déclinaison du projet « Mon restau responsable » sur la crèche Etoile du Sud, par Alexandra Chambet, directrice.**

Depuis septembre 2018, les agents de la crèche « Etoile du Sud » ont été sensibilisés au projet « mon restau responsable », ainsi qu'au « bien-être autour du repas ». Une fiche action a été réalisée en équipe afin de déterminer les objectifs en lien avec ces projets. Une attention particulière a été portée sur les actions à mener afin de limiter les déchets et donc réduire le gaspillage alimentaire. Dès l'inscription d'un enfant, le parent indique ses choix alimentaires pour son enfant et pour les plus petits les aliments introduits. En fonction des menus, les commandes sont ainsi ajustées.

Chaque jour, ce qui est préparé l'est en fonction du nombre d'enfants présents (et non prévus). L'agent en cuisine prépare un plat de service par table dont les quantités sont adaptées aux nombres de convives, en se basant sur le GMERCN. La viande et les accompagnements sont dans 2 plats différents afin que les enfants qui ne mangent pas de viande puissent être servis à volonté. La viande est coupée à l'avance afin que la professionnelle qui est à table avec les enfants favorise la communication et la convivialité autour du repas. Cela permet également de réduire le bruit dans la salle de repas. Pour éviter le gaspillage des laitages, il est proposé aux plus petits de les partager.

En fin de repas, tout ce qui n'a pas été servi est pesé en cuisine. Un tableau est rempli en cuisine et sert de moyen de suivi. L'objectif est de cibler ce qui est apprécié ou non par les enfants et adapter les commandes en conséquence.

#### 4/ UNE ORGANISATION DU MIDI A REPENSER POUR REDONNER UNE PLACE AU TEMPS DU REPAS

Le temps du repas est un moment précieux pour l'enfant est régulièrement complexe pour les adultes : gestion des flux, bruit, rapport des uns et des autres à l'alimentation, prise en compte des habitudes et des goûts propres à chacune et chacun...

La complexité du temps du repas demande à l'ensemble des adultes une coordination efficace en réaffirmant collectivement la place centrale du temps du repas sur le temps du midi (enjeu fort dans le cadre du PEDT 2019-2022).

Cette année, de nombreuses actions et temps de concertation se sont déroulés sur plusieurs sites (Cavelier, Dubocage, Bimorel, Bachelet, Mullot...). Ils ont porté sur :

- Le cadre de vie du restaurant (décoration, agencement, peinture...)
- L'organisation des temps du midi (temps passé à table, en activités, en repos...)
- La coordination des agents du service de la vie scolaire et de l'animation
- La lutte contre le gaspillage alimentaire (petite /moyenne/grande faim)
- L'équilibre à trouver avec des temps de découverte d'activités, de jeux et de repos.

La démarche Mon restau responsable s'articule autour de 12 axes et un plan d'actions en cours:

- Le bien être des convives
  - o Atteindre au minimum 25 minutes à table (mesure à mettre en place)
  - o Favoriser l'appropriation des salles de restauration par les enfants et les agents pour favoriser la convivialité
  - o Garantir un équilibre entre le temps passé à table et les activités périscolaires (en lien avec la réforme des rythmes éducatifs)
  - o Renforcer l'accompagnement des enfants à table et développer leur éducation au goût
- La qualité nutritionnelle
  - o Mise en place de la nouvelle offre alimentaire
  - o 70% des denrées issues de l'agriculture biologique, de la pêche durable, Label Rouge...
- La qualité des locaux
  - o L'agencement des salles de restauration
  - o Les aménagements des selfs, du mobilier... ;
- Le mode de production des repas
  - o Atteindre 25% de denrées issues de l'agriculture biologique en 2020
  - o Poursuivre la démarche qualité du mode de production au sein de la cuisine centrale du SIREST en faisant un maximum de plats cuisinés maison (99,5%)
- La proximité des denrées et de la cuisine avec les 70 sites de la DTE
  - o La qualité de la cuisine centrale : Renforcer l'organisation des visites de la cuisine centrale pour les agents, les parents et les enfants (300 visiteurs en 2018-2019)
- Le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets
  - o Collecter les déchets organiques par l'association Terraléo (Deux écoles tests à la rentrée 2018 : Anatole France et Ferry) / collecte de 5 tonnes par an pour méthanisation.
  - o Mettre en œuvre les préconisations du rapport de juin 2018
  - o Réduire le gaspillage alimentaire dans le cadre du Programme National Nutrition Santé 2017-2021
  - o Renforcer le tri des déchets sur les écoles
  - o Renouveler le défi assiettes vides initié en octobre 2018
  - o Montée en autonomie des enfants dans le service de l'entrée et des desserts (gestion des quantités)
- Les économies d'eau et d'énergie
  - o Généraliser l'utilisation de la microfibre
  - o Sensibiliser les agents et les enfants aux éco-gestes
- La typologie des produits d'entretien utilisés
  - o Favoriser le recours aux produits d'entretien éco labélisés dans les marchés publics
  - o Etudier la faisabilité de l'entretien au vinaigre blanc et au savon noir
- L'engagement social
  - o Poursuivre la tarification des repas adaptée aux revenus des familles
  - o Poursuivre le don aux associations de la production non consommée du SIREST
- Le travail avec les acteurs du territoire
  - o Organiser des rencontres entre les producteurs locaux, les agents et les enfants
- La sensibilisation et l'implication des enfants, des agents...
  - o Impliquer l'ensemble de la communauté éducative sur les enjeux de santé sur le temps du repas
  - o Former et sensibiliser les agents à l'éducation nutritionnelle

## C. La modernisation de la relation citoyenne : entre progrès et nécessaire vigilance

### 1/ DES EVOLUTIONS POSITIVES POUR LES FAMILLES

La Ville de Rouen s'est engagée dans un processus d'évolution et d'amélioration des services rendus à la population grâce au projet de GRC (Gestion de la Relation Citoyenne). Les usagers ont désormais la possibilité d'effectuer de nombreuses démarches administratives en ligne, afin d'obtenir plus facilement les documents ou les autorisations demandées.

« Obtenir un extrait d'acte de naissance, s'inscrire sur les listes électorales ou effectuer une demande de logement dans une résidence sénior est désormais plus simple pour les usagers. Depuis le 7 février, chacun peut accéder – sept jours sur sept et à toute heure du jour et de la nuit ! – à une soixantaine de demandes en ligne »<sup>60</sup> (300 démarches qui seront réalisables en ligne en 2022, c'est-à-dire l'ensemble des démarches recensées auprès des services de la Ville).

**La dématérialisation permet aux publics dits connectés d'être autonomes et aux services publics de dimensionner l'accueil physique des démarches administratives en conséquence.** Ainsi, pour un certain nombre d'usagers, c'est un progrès considérable et un gain de temps que de pouvoir faire ses démarches administratives à distance, ou encore de trouver l'information cherchée en ligne.

De plus, la dématérialisation doit, à terme, renforcer l'efficacité de nos services publics et permettre davantage d'évaluation pour apporter plus de services au plus près des besoins des usagers.

Cependant, **la dématérialisation, si elle n'exclut pas le canal physique, est un canal supplémentaire qui ne se substitue pas aux autres.** Toute proposition de service dématérialisé doit s'accompagner d'une voie alternative au service numérique.

C'est dans cet esprit que le gouvernement développe plus largement des stratégies numériques d'inclusions fondées sur 3 grands axes :

- la création d'un "pass numérique".

Destiné aux personnes les plus en difficulté face au numérique, ce pass sera remis par des agents des services publics (Pôle emploi, les allocations familiales, les départements, etc.) ou des aidants numériques. Il donnera accès à 10 ou 20 heures de formation qui doivent permettre à leurs bénéficiaires de créer une boîte mail, des identifiants, d'accéder à leurs droits et de faire des démarches administratives ou des recherches d'emploi ;

- la mise en place de "hubs France connectée", structures locales référentes dans l'inclusion numérique

Elles auront pour "rôle de déployer et soutenir la stratégie nationale pour un numérique inclusif" dans les territoires ;

- un plan de formation pour les aidants numériques.

Par exemple, l'État soutient la co-production d'un MOOC (Massive Open Online Course : type ouvert de formation à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants) sur les enjeux et les bonnes pratiques de la médiation numérique. Un outil "France Connect Aidants" sera expérimenté afin de sécuriser la connexion des aidants pour les démarches qu'ils font pour autrui. Deux plateformes de ressources sont également à disposition des collectivités locales et des aidants numériques (kit d'intervention rapide) sur le site [ww.societenumerique.gouv.fr](http://ww.societenumerique.gouv.fr), etc.

**Malgré ces passerelles pour tendre vers un accompagnement des familles vers le numérique, ce mode de relation avec le citoyen laisse de côté les plus fragiles.**

---

<sup>60</sup> Cf communiqué de presse du 8 février 2019 « Des démarches simplifiées pour plus de d'efficacité au service des citoyens ».

✓ **LA PARTICULARITÉ DES SERVICES ENFANCE**

Depuis la mise en place de l'accueil unique, dans le cadre de la modernisation de la Gestion de la Relation Citoyenne, les prestations enfance ont rejoint la liste des démarches centralisées par la Direction de la Relation Citoyenne. La complexité est importante car ces prestations restent très spécifiques : elles traitent du projet d'accueil d'un enfant (périscolaire, centre de loisirs, crèche) et ne relèvent pas d'un acte standardisé comme peuvent l'être les prestations liées à l'état civil par exemple.

C'est donc un changement de culture qui s'impose et qui nécessite un important travail en transversalité entre la DRC et la DTE, ainsi qu'une mise à jour régulière des évolutions des services. Si les informations sur les grandes orientations sont données aux familles (horaires, sites, fonctionnement...), il est impossible de renseigner les familles plus finement sur les projets pédagogiques des centres de loisirs en amont des sessions, sur la qualité des prestations servies le midi, sur les animations proposées dans les écoles en périscolaire, ou encore sur une journée type en crèche. Les familles sont renvoyées vers les sites concernés mais hésitent parfois à poursuivre leur recherche d'information.

En cas d'accueil spécialisé (enfant en situation de handicap ou à besoin spécifique), une cellule reste à disposition des familles pour adapter l'accueil des enfants concernés.

Si la proximité géographique existe (réalisation des démarches en mairies annexes), certaines familles regrettent un éloignement avec les organisateurs des services enfance. Cela pénalise encore davantage les familles fragiles pour lesquelles la relation humaine et le temps consacré à l'accompagnement restent le mode prioritaire de communication.

✓ **LA PLACE DE L'HUMAIN DANS LES STRATÉGIES DE COMMUNICATION**

Pour répondre à ce besoin, quelques initiatives récentes ont été prises de façon à aller vers les familles et leur transmettre l'information : consultation des familles à la sortie des écoles, permanence sur sites pour accompagner les nouvelles démarches d'inscription, réunions de bilan des familles sur la nouvelle offre alimentaire...

Elles permettent de rapprocher les services des usagers, d'améliorer l'image de la Ville et de renforcer la confiance avec l'institution, de répondre aux besoins en termes de parentalité... Elles sont à développer de façon générale et encore plus en territoire prioritaire mais nécessitent des moyens humains importants.

✓ **LE MANQUE D'OUTIL DE COMMUNICATION GLOBAL**

**S'il existe un guide petite enfance, les familles sont dépourvues d'un outil global type « parcours de l'usager » pour les accompagner dans leurs démarches, de la maternité à la crèche, de la crèche à l'école en passant par le centre de loisirs.**

Reconnaître son enfant, déclarer la naissance, faire une demande de place en crèche, trouver la future école de son enfant, créer son espace famille et mettre à jour ses données, procéder à son inscription administrative auprès de la mairie, prendre rendez-vous avec l'école, remplir le dossier d'inscription périscolaire, réserver le centre de loisirs, payer sa facture en ligne... On peut également imaginer ouvrir davantage les champs en lien avec les partenaires : trouver une activité sportive, artistique ou de loisirs à son enfant, voire que faire avec son enfant le mercredi ?...

Il n'existe pas non plus de communication globale sur les offres potentielles pendant les vacances. **Chaque acteur communique sur son offre de façon morcelée, sans unité de support, ni de calendrier.** Ainsi, les familles doivent se procurer le calendrier des animations dans les bibliothèques, les offres de stages sportifs, artistiques et culturels pendant les vacances, les programmes des accueils de loisirs, les offres associatives de proximité sans qu'aucun support de communication soit en mesure de regrouper ces offres. La cohérence manque et les familles ne s'y retrouvent pas. Par ailleurs, faute de communication structurée et globale, les capacités d'accueils de certains de nos services et dispositifs ne sont pas complètes, alors que les besoins sont là.

**Éléments de contexte :**

- Une tendance globale à la paupérisation de la Ville, accentuée sur la rive gauche et toujours réelle sur les quartiers politique de la Ville
- Une fragilisation socio-économique des familles et du tissu associatif impacté par la diminution des financements publics et l'arrêt des contrats aidés
- Une forte hausse des effectifs en élémentaire marquée dans les écoles des quartiers en restructuration urbaine

**Les services municipaux :**

- Un projet petite enfance qui a réussi à se tourner vers l'accueil de la différence, un mode de garde en accueil collectif toujours plébiscité par les familles
- Une structuration et une montée en puissance qualitative du périscolaire depuis 2013, malgré un déficit persistant de reconnaissance des métiers d'animation
- Une offre extrascolaire redimensionnée, aux projets de qualité, dont l'adaptation avec les besoins des familles est à retravailler
- Un service de restauration de qualité, confronté à la nécessaire adaptation de ses prestations et à la réduction du gaspillage alimentaire
- Une tarification adaptée aux capacités contributives des familles
- Des offres éducatives riches et de qualité à préserver, dont la structuration doit évoluer pour gagner en efficacité
- De fortes contraintes financières ayant des répercussions sur la masse salariale, le développement des services et l'investissement dédié au patrimoine bâti

LES GRANDS ENJEUX

---

- Une lutte contre les inégalités éducatives sociales et territoriales à davantage prendre en compte dans la répartition des actions et des moyens
- L'adaptation des services et des sites aux évolutions urbaines, sociales, sociétales, numériques et écologiques
- La capacité à mieux travailler de façon transversale et partenariale
- La professionnalisation des agents et leur appropriation du projet municipal pour la qualité du service rendu aux familles
- La mise en place de la nouvelle offre du mercredi par la fédération des acteurs et des moyens
- La structuration d'une communication globale envers les familles
- La capacité à donner du sens à l'action dans un contexte contraint

# Le PEDT 2019-2022 : les grandes ambitions éducatives au service de l'accueil, l'accompagnement, la réussite et l'épanouissement de tous les enfants

---



Un document cadre fondé sur une approche transversale et thématique qui recense les ambitions de la Ville en faveur de l'enfant.

# Cadrage des grandes orientations des temps de l'enfant

---

Au quotidien : Permettre aux enfants de se construire, de s'épanouir, de bien se nourrir, de se reposer, de grandir en collectivité et d'avoir accès à une ouverture culturelle, artistique et sportive riche.

## A. Une journée à la crèche

Le projet politique de la petite enfance (2014-2020) est décliné autour de cinq axes principaux dont le détail est disponible en annexe 9 :

- l'engagement de qualité auprès des familles,
- le développement des places,
- la fédération des actions d'accompagnement à la parentalité,
- l'amélioration de la procédure d'inscription, d'accueil et de communication à destination des familles,
- l'optimisation et la diversification des financements externes des équipements petite enfance.

Il existe un cadre national pour l'accueil du jeune enfant, dont les « Dix grands principes pour grandir en toute confiance » sont disponibles en annexe 10.

Au quotidien, l'accueil des enfants est mis en place de la façon suivante :

## Journée Type en crèche

Professionnel Matin (7h30-16h15)

Professionnel Inter (8h30-17h15 ou 8h45-17h30)

Professionnel du Soir (9h45-18h30)

Découpage horaire	Détails des actions des professionnels
7h30-8h15	<p>Alternance d'accueil dans les unités pour permettre la préparation de chacune d'entre elle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶▶▶ accueil des enfants et des parents</li> <li>▶ Préparer les différentes activités des professionnels de la section, prévues le matin.</li> </ul>
<u>8h15-9h30</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ jeux libres avec les enfants (les professionnels sont présents et attentifs aux besoins des enfants : rassurer, soutenir aux jeux, accompagner aux toilettes)</li> <li>▶ accueil des enfants et des parents</li> </ul>
<u>9h30-9h45</u>	Rangement de la section + passage aux toilettes
<u>9h45-10h</u> Pause	Temps de regroupement sur le tapis : chansons, livres, marionnettes
10h-10h45 Tous	Temps de décroisement : utilisation des espaces de la crèche : salle jeux d'Eau, espaces de jeux des unités, hall, extérieur, dortoir, sorties
10h45-11h Tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lavage des mains des enfants au lavabo de la salle de bain-proposition des toilettes ou changes-lavage de nez</li> <li>▶ Rangement de la section</li> <li>▶ En parallèle proposer livres ou activité calme sur tapis</li> </ul>
11h-11h45 Tous	<p>Repas des enfants au réfectoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ départ des enfants de Halte-garderie</li> </ul>
11h45-12h25 Tous	<p>Préparation temps avant-sieste en 3 groupes : déroulé modulable en fonction durée du repas et en fonction des groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1<sup>er</sup> groupe avec 1 adulte en permanence (prévoir une caisse d'activité pour proposition de jeux sur ce temps : déshabillage puis passage aux toilettes en favorisant l'autonomie, puis début du rituel d'endormissement au dortoir avec musique douce + manipulation de livres à disposition en restant sur son lit</li> <li>▶ 2<sup>ème</sup> groupe : proposition activité ballon dans le couloir</li> <li>▶ 3<sup>ème</sup> groupe : lecture livres en accès libre avec sollicitation de l'adulte, dans le hall.</li> </ul> <p>▶▶▶ Roulement des groupes jusqu'à l'accès de tous les enfants au dortoir.</p>

12h15-12h30 Tous	<p>Arrivée échelonné des enfants au dortoirs- Le professionnel du 1<sup>er</sup> groupe accueille les enfants progressivement et les invite à entrer dans le rituel du coucher</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ distribution des tétines et doudous</li> <li>▶ fermeture des volets à l'arrivée du dernier professionnel et des derniers enfants - ramassage des livres, les enfants sont invités à s'allonger. Les professionnels prennent le cahier de transmission.</li> <li>▶ nouveaux changes si besoin</li> <li>▶▶ Les professionnels assurent une présence rassurante, apaisante et contenante si besoin en fonction des habitudes d'endormissement de chacun. (les professionnels sont assis ou allongés à côté des enfants)</li> </ul>
<u>12h30-13h</u> <u>Pause</u>	Aide à l'endormissement
<u>13h-14h</u> <u>Pause</u>	<p>Note des transmissions du matin-midi lorsque les enfants sont assoupis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶▶ Surveillance de sieste (rassurer, assurer une présence rassurante)</li> </ul>
<u>14h-14h45</u> Puis tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <u>Préparation de la section</u> : jeux calmes sortis</li> <li>▶ accueil des enfants de <u>Halte-garderie</u></li> <li>▶ <u>change des enfants qui se lèvent+ réfection des lits</u></li> <li>▶ aide à l'habillage</li> <li>▶ Jeux libres</li> </ul>
14h40-15h10 Tous	<p>Décloisonnement dans le hall en fonction des effectifs enfants</p> <p>Rangement de la section et préparation d'une activité pour l'après goûter</p>
15h10-15h40 Tous	Goûter au réfectoire
<u>15h40-16h15</u> <u>Alternance</u> <u>pause</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Jeux libres</li> <li>▶ goûter en section pour les levers tardifs</li> <li>▶ Changes et passages aux toilettes</li> <li>▶ retrouvailles et transmissions avec les parents</li> <li>▶ arrivée enfants de Halte Garderie</li> <li>▶ activités en proposition libre : Play maïs, lecture, en extérieur,...</li> </ul>
<u>16h15-17h</u>	<p>Décloisonnement en 2 groupes : possibilité d'utiliser le hall, dortoir, salle jeux d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ retrouvailles et transmissions avec les parents</li> </ul>
<u>17h-17h15/30</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ retrouvaille et transmissions avec les parents</li> <li>▶ équilibre des effectifs avec la section des moussaillons</li> <li>▶ proposition jeux variés (dessin, puzzle,...)</li> <li>▶ rangement léger</li> </ul>
<u>17h30-18h30</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶▶ Regroupement des enfants présents dans une unité de vie</li> </ul>

## B. Une journée à l'école

Les horaires sont les suivants : 8h30-12h /14h-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les horaires seront décalés dans 3 écoles pour des raisons d'organisation des familles :

- Achille Lefort : 8h35-12h05 / 13h50-16h20
- Hameau des Brouettes maternelle : 8h20-12h / 13h50-16h20
- Groupe scolaire Thomas et Marthe Corneille :
  - o Maternelle : 8h25-11h55 / 13h55-16h25
  - o Elementaire : 8h35-12h05 / 14h05-16h35

1/ LE TEMPS DU MATIN (7H45-8H20), UN TEMPS D'EVEIL EN DOUCEUR

### Dans la continuité du précédent PEDT

**Les horaires, les locaux, les conditions d'accueil et le projet d'accueil demeurent inchangés à la rentrée 2019.** Les éléments sont à retrouver pages 56 et 57, en II B 2/, « le temps du matin ».

**Le temps du matin reste un temps calme, sans trop de sollicitation,** qui doit permettre à l'enfant d'entrer doucement dans sa journée. Sont proposés :

- Des jeux calmes, du matériel de dessin, des livres, et des activités en autonomie ou avec l'animateur
- Une possibilité de réviser les leçons

### Nouveau cadre à la rentrée

En revanche, le personnel mobilisé change dans le cadre de la nouvelle organisation, et des dispositions sont prises pour favoriser la continuité du service en cas d'absence et assurer la couverture totale du territoire en ce qui concerne les accueils du matin.

- **Un temps mené par les animateurs en maternelle et en élémentaire**
  - les ATSEM ne sont plus affectées à l'accueil du matin
  - le référent ne sera plus présent ce sur temps, hormis le premier lundi de la rentrée à chaque période

### Dans la continuité du précédent PEDT

**Les locaux et les conditions d'accueils restent inchangés, inscrits dans un processus de recherche d'amélioration continue.**

- **Une pause méridienne maintenue à 2h** : afin de se laisser le temps de la prise du repas et de l'activité, et au regard des contraintes techniques sur les sites accueillant un nombre important d'enfants.
- **Poursuite de la déclinaison des engagements Mon Restau Responsable** : un temps pour souffler et se restaurer, un temps convivial où les échanges sont primordiaux (fiche D3). Le PEDT 2019-2022 vise à redonner une place de choix au moment du repas : un besoin primaire pour l'enfant avec de nombreux enjeux.
- **Poursuite du dispositif anim'actions** : mise en place d'activités visant à l'ouverture et à la découverte, mis en place par les animateurs municipaux et par les prestataires, logique de parcours et valorisations finales. Une offre moins dense quantitativement, et sans pression de résultats. Poursuite du développement des coins permanents et des aménagements favorisant les activités en autonomie.
- **Un juste équilibre entre recherche de l'autonomie et accompagnement des maternels**
- **Maintien d'une tarification adaptée aux ressources des familles** (cf annexe 11)

### Nouveau cadre à la rentrée

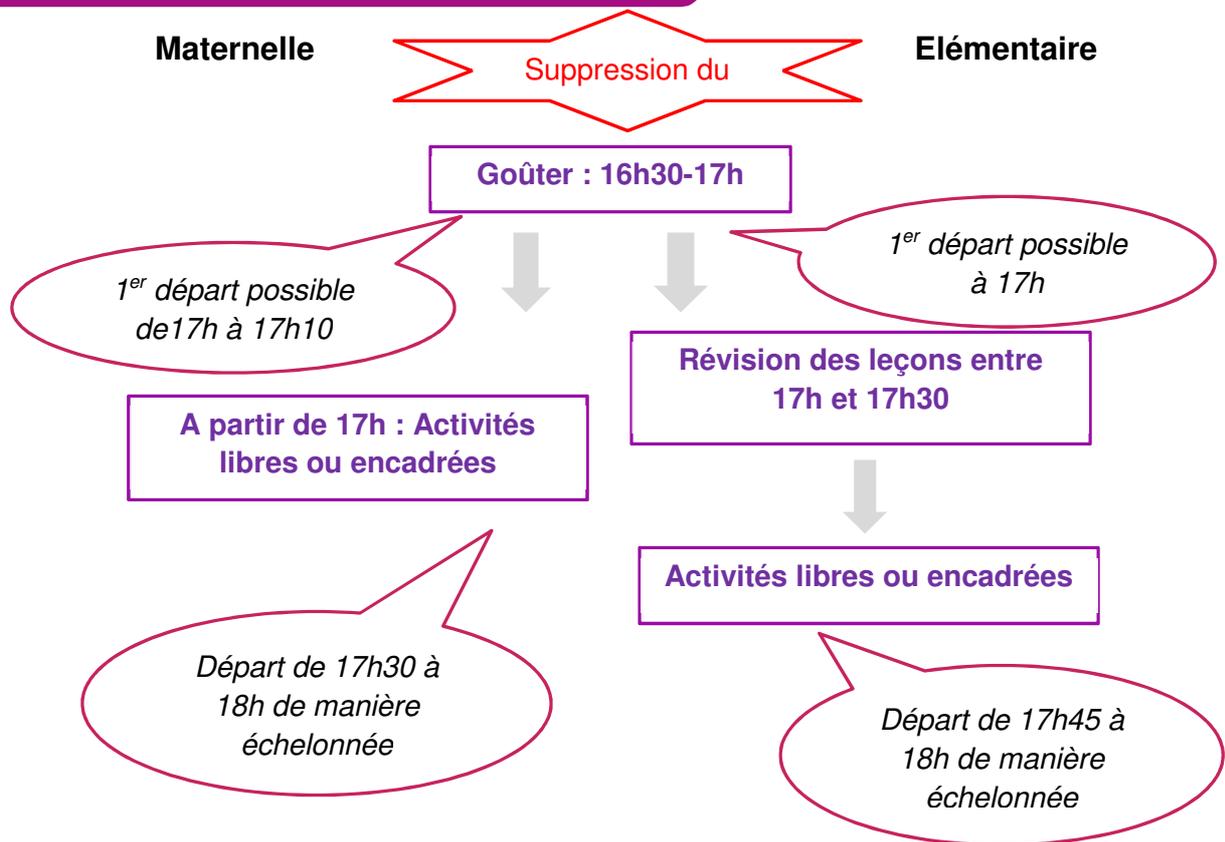
- **Allongement de la matinée d'école**, qui place la pause méridienne entre 12h et 14h.
- **Généralisation de 2 offres alimentaires** : repas standard et repas sans viande.
- **Evolution du système d'inscription** : fin de la table ouverte, mise en place d'un système d'abonnement avec forfait et anticipation de la réservation des repas (à jour fixe)
- **Renforcement de la vigilance sur la nature des activités proposées après le repas** : respect des rythmes biologiques, de la digestion et préparation au retour en classe.
- **Un temps calme à partir de 13h30 et une transition** à organiser entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

### Dans la continuité du précédent PEDT

Si les horaires changent, les principes qui régissent ces temps restent les mêmes :

- **En maternelle : priorité au rythme de l'enfant**, prise en compte des besoins et des choix de l'enfant dans l'organisation des activités du soir
- **En élémentaire : révision des leçons systématique (sauf projet alternatif) suivi d'un temps d'activité libre ou encadré en fonction du choix de l'enfant**
  - Il ne s'agit pas d'une aide individualisée aux devoirs
  - La municipalité met à disposition les conditions pour la révision des leçons
  - Priorité à l'accompagnement des CP/CE1
  - Regrouper les enfants en fonction de leur niveau

### Nouveau cadre à la rentrée



## C. Le mercredi dans les ALSH municipaux, un temps de relâche et de qualité ouvert à tous

### Nouveau cadre à la rentrée

Dans le cadre de la nouvelle organisation sur 4 jours, la Ville de Rouen propose un accueil de loisirs le mercredi toute la journée dans le cadre du Plan Mercredi.  
Des fiches actions spécifiques sont dédiées à l'accueil du mercredi.



Les actions s'inscrivant dans les axes du Plan Mercredi sont identifiables selon le code couleur suivant :

Axe 1 :  
Complémentarité et  
cohérence éducative

Axe 2 : Accueil de tous  
les publics

Axe 3 : Mise en valeur  
des richesses du  
territoire

Axe 4 : Développement  
d'activités éducatives de  
qualité

### 1/ LES HORAIRES

**L'accueil des enfants est assuré de 8h à 18h, selon le choix effectué par les familles** : accueil en matinée avec repas ou accueil en journée avec repas.

Les enfants sont accueillis le matin de 8h à 9h pour les accueils de loisirs élémentaires et maternels.  
Le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 17h et 18h.

## 2/ LES LOCAUX ET LES CAPACITES D'ACCUEIL

En prévision d'une demande accrue des familles conjointe à une organisation sur 4 jours, la Ville a fait le choix **d'augmenter ses capacités d'accueil de 812 à 1000 places**. La répartition est la suivante :

		2018/2019	Rentrée 2019
	<b>nb places maternelle</b>	<b>432</b>	<b>520</b>
Petit Prince	Maternelle	150	150
Rosa Parks	Maternelle	50	100
Dolto	Maternelle	80	90
Lefort	Maternelle	72	80
Grammont - 6 ans	Maternelle	50	50
Dubocage - 6 ans	Maternelle	30	50
	<b>nb enfants places élémentaire</b>	<b>380</b>	<b>480</b>
Renard	Élémentaire	50	50
Dubocage 6 ans et +	Élémentaire	50	50
Grammont 6 ans et +	Élémentaire	50	80
Salomon	Élémentaire	180	200
Rosa Parks	Élémentaire	50	100
<b>Total</b>		<b>812</b>	<b>1000</b>

Développement de la mixité sociale

## 3/ LE SYSTEME D'INSCRIPTION ET LA TARIFICATION

A partir de la rentrée 2019, toutes les familles pourront demander une place en accueil de loisirs le mercredi, **quelle que soit la situation des familles au regard de l'emploi**.

**Les centres de loisirs sont sectorisés**, de façon à garantir une cohérence territoriale et une mixité sociale au regard des projets (projet d'école et projets périscolaires du midi).

Mise en cohérence avec les projets d'école

Ecoles maternelles	Rattachement ALSH mercredi	Ecoles élémentaires	Rattachement ALSH mercredi
Cartier	DUBOCCAGE	Dubocage	DUBOCCAGE
C.Nicolle		C.Nicolle	
Balzac	GRAMMONT- de 6ans	Balzac	GRAMMONT + de 6ans
Ronsard	DOLTO	Villon	SALOMON
Debussy		Debussy	
Marot		Marot	
Rameau		Rameau	
Claudé			
Pépinières	ROSA PARKS	Pépinières	ROSA PARKS
Cavelier		Cavelier	
H. Brouettes		Mulot	
Rosa Parks		Rosa Parks	
Carpentier			
Messier	DOLTO	Maupassant	SALOMON
Sapins		Sapins	
Corneille	Corneille		
Ferry	Ferry		
A. France	A. France		
Lion	Bimorel		
Kergomard	Legouy		
Nibelle	Michelet		
Fontaine	Fontaine		
Lefort	Bachelet		
Pasteur	LEFORT	Houdemare	RENARD
Houdemare		Pasteur	
Graindor		Pouchet	
Brière		Franklin	
Hachette		Pottier	

La logique est celle de l'antériorité de la demande. En cas d'accueil complet, la famille se voit proposer une orientation sur un centre de loisirs non-complet en second choix, voire sur un accueil de loisirs associatif.

**La tarification tient compte des capacités contributives des familles**, avec une distinction rouennais/ extérieurs. La journée du mercredi est facturée entre 2,12 € et 17,91 €, la demi-journée avec repas entre 1,41 € et 14,56 €.

Tarification progressive

Le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires est disponible en annexe 12.

Stabilité et permanence de l'équipe

#### 4/ LE PERSONNEL MOBILISE

**La direction est assurée en alternance entre les 4 directeurs permanents** des ALSH Petit Prince, Dolto, Salomon et Grammont **et les 27 référents périscolaires**, qui devront assurer 16 mercredis par an en tant que directeur ou adjoint.

**Les animateurs qui interviennent le mercredi se verront proposer un des deux contrats suivants :**

- 18 contrats C1 à 27h / semaine : matin + midi + soir + mercredi + un temps annuel de coordination de 42 heures
- 48 contrats C2 à 24h / semaine : midi + soir + mercredi + un temps annuel de coordination de 38 heures

**Les partenaires associatifs qui proposeront les ateliers du mercredi matin** compléteront l'équipe, en fonction du résultat de l'appel à projet organisé annuellement (hors taux d'encadrement).

Côté vie scolaire, **les responsables d'office et agents d'entretien horaires seront mobilisés** dans les accueils de loisirs avec des contrats mensualisés.

## 5/ LE PROJET D'ACCUEIL

- **Les taux d'encadrement**

Les taux d'encadrement sont les suivants : 1 pour 10 en maternelle / 1 pour 14 en élémentaire.

- **La journée type**

<b>Journée type (plage horaire à titre indicatif)</b>	
De 8h à 9h (élémentaire et maternelle)	Temps d'accueil et collation
De 9h à 9h30	Cohésion de groupe avant les activités
De 9h30 à 11h45	Activités et ateliers spécifiques
De 11h45 à 13h	Déjeuner
De 13h à 14h30	Sieste ou temps calme selon les besoins de l'enfant
De 14h30 à 16h15	Activités
De 16h15 à 17h	Goûter et cohésion de groupe (retour sur la journée)
De 17h à 18h	Accueil des familles

- Les activités proposées

Les accueils de loisirs se tourneront vers les sites municipaux et métropolitains dans le cadre des nouveaux partenariats développés et de l'extension des cycles d'atelier au mercredi :

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, historique et culturel

Construction de partenariats

- Sports :

- Utilisation des équipements sportifs pour des projets spécifiques (gymnases et piscines), à répartir entre les différents publics (secondaire sur temps scolaire, associations et centres de loisirs rouennais)
- Investissement des pratiques sportives libres (sites urbains et naturels, parcours santé...)

- Réseau des bibliothèques :

- Utilisation de l'auditorium Simone de Beauvoir pour projection de films sur demande
- Adaptation de l'heure du conte du mercredi en fonction de nos contraintes
- Offre de formation sur mesure à construire pour les référents et/ou animateurs autour des projets culturels, de ressources documentaires...
- Bibliographie sur demande possible en fonction des thèmes travaillés
- Mise en place d'une carte collectivité pour l'ensemble des référents et directeurs ALSH permettant d'emprunter 50 documents sur 6 semaines

- Culture et pratique artistique :

- Spectacle jeunes publics : co-financement à étudier entre la DTE et la DJCVA

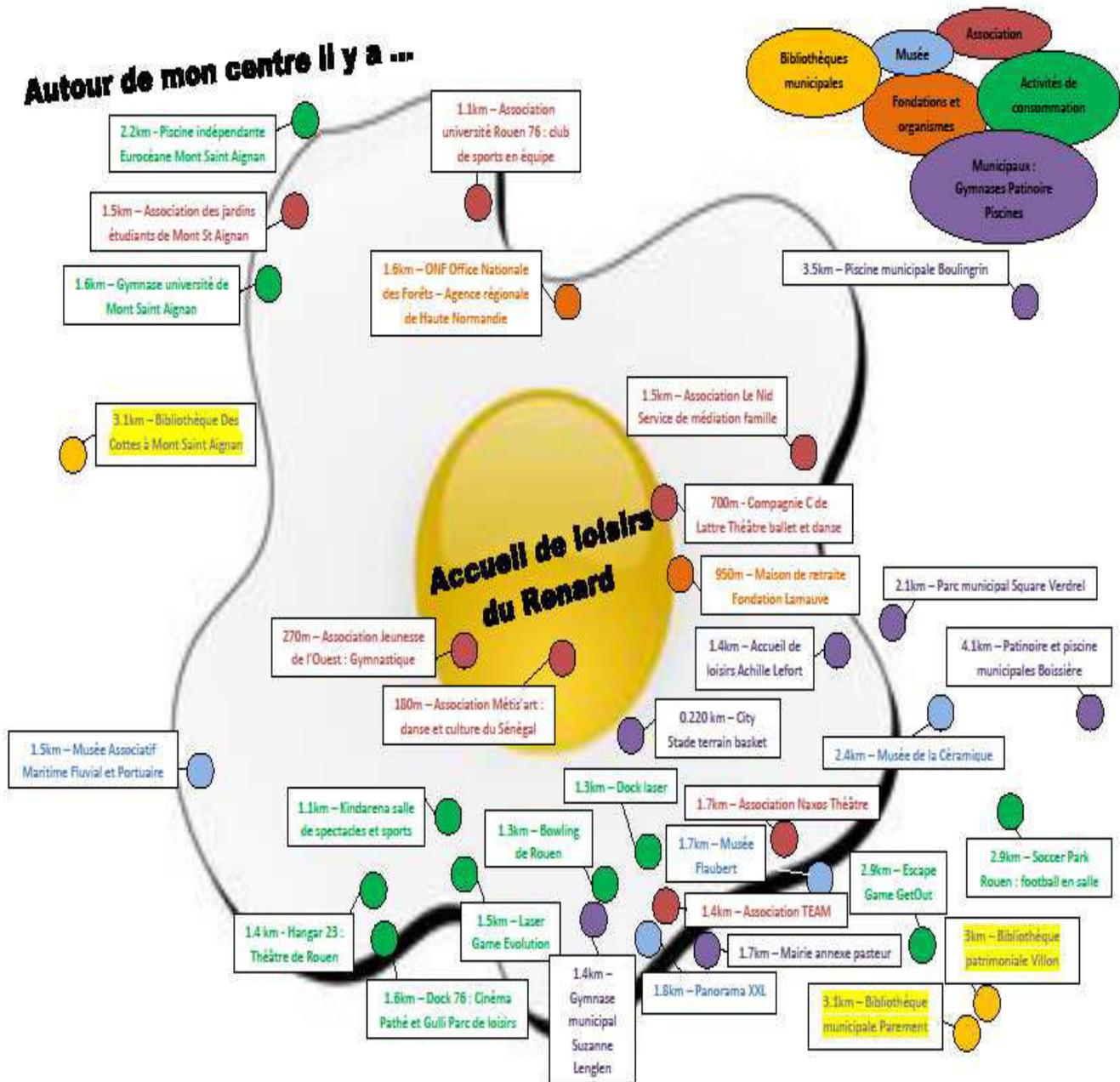
- Musées Métropolitains :

- Action Educative « Rouen Ville aux trésors »

Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires

- **L'ancrage territorial et la cohérence avec les projets d'accueils de vacances**

L'objectif est d'exploiter au maximum les richesses et ressources de proximité.  
 Dans un souci de cohérence, les outils utilisés lors des sessions de vacances seront réutilisés pour les mercredis.



Réalisation : Lucie Alleaume, responsable animation secteur Renard.

- **Une attention particulière pour les publics fragiles**

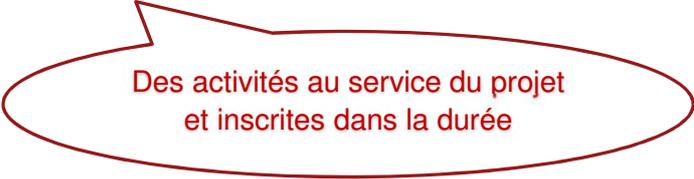
Des places pour le mercredi et les vacances seront dédiées pour les enfants inscrits dans un Programme de Réussite Educative et pour lesquels les besoins éducatifs requièrent un accueil en ALSH (voir plan d'actions, fiche G1).

Le mercredi comme sur les autres temps, les moyens dédiés à l'accueil des enfants en situation de handicap sont déterminés dans le cadre d'une « demande de collaboration » :

- demande du responsable du temps auprès des infirmières municipales,
- détermination des moyens humains et adaptations matérielles à prévoir, au regard des besoins de l'enfant et des potentialités du site
- signature de l'élu
- transmission aux familles

- **Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Les ateliers spécifiques ayant été retenus dans le cadre de l'appel à projet « cycles d'ateliers » (pour 2019-2020)



Des activités au service du projet  
et inscrites dans la durée

ASSOCIATION	INTERVENANT	THEMATIQUE	PROJET	Cycles ateliers périscolaires	Plan mercredi
Particules	Valentin BIANCO	Culture	Brickfilm	x	x
Particules	Claire LATINIER	Culture	Eveil musical		x
Le Kalif	Paul JOURDAINNE	Culture	Musique et dev durable	x	x
Particules	Christelle SENEAL	Culture	Couture (création doudou)	x	
Paul CAHAREL	Paul CAHAREL	Culture	Réalisation de masque "Toutânkhartou"	x	x
Paul CAHAREL	Paul CAHAREL	Culture	"Gargouilles" Sculpture sur pierre en ronde bosse	x	x
Paul CAHAREL	Paul CAHAREL	Culture	"Plus haut!" fabrication de maquettes grattage-ciel	x	x
Le safran collectif	Aurélié DUJARRIER	Culture	Théâtre autour des Fables de La Fontaine		x
La maraudfilms	Bérénice PALIER	Culture	Stop motion	x	
Rue des bons enfants	Alison PETIT	Culture	Lightpainting	x	
Collectif d'en face	Tom FERRERO	Culture	Création d'édition	x	
Atelier pierre papiers ciseaux	Marie Margaux BONAMY	Culture	Fanzine	x	x
Safran collectif	Virginie TROMPAT	Culture	Cerf-volant	x	x
La boîte à médias	Marie Charlotte BONAMY	Culture	Effets spéciaux et trucages	x	x
Théâtre à la renverse	Dominique CHAMBRIER	Culture	Théâtre		x
Connivences	Kelly FOUICHE	Culture	Danse	x	

ASSOCIATION	INTERVENANT	THEMATIQUE	PROJET	Cycles ateliers périscolaires	Plan mercredi
Rouen taekwondo academy	Liberto MATOS				
Rouen baseball 76	Mickaël CERDA				
Rouen échecs	Nicolas VENIAT	sport	Echecs	x	
ASRUC	JB GRAMMAGNAC	Sport	Escalade	x	
EGR	A.BELAMRI	Sport	Gymnastique	x	x
ASPTT Rouen MSA	Marc BRUNNENKANT Nathan COTE	Sport	Volley	x	
ASPTT Rouen	Bokosso DJIBA Mohammed SALOMI	Sport	Athlétisme	x	x
Rouen handball	Anthony CLAEYS	Sport	Handball	x	
ASPTT Rouen	Alexandre BORG	Sport	Lutte	x	
Gloria Gonzalez	Gloria GONZALEZ	Citoyenneté & déc...	Langue espagnole	x	x
English is so fun	Stéphanie CUDORGE	Citoyenneté & déc...	Langue anglaise	x	
Aga english	Agnieska WASKOWIT	Citoyenneté & déc...	Langue anglaise	x	
Les ateliers pierre papier ciseaux	Marie Margaux BONAMY	Citoyenneté & déc...	Egalité filles garçons	x	x
LBAM	Marie Charlotte BONAMY	Citoyenneté & déc...	Education aux médias	x	x
Enseigner à vivre	Anthony PLUMET	Citoyenneté & déc...	Philo	x	
Ligue de sport adapté	Emmanuel DUJARRIER	Santé handicap	sport et handicap	x	
ARTECREA	Julie GUY	Env et dev durable	Recyclage et détournement d'objets	x	x
Polymorphe	Marie Charlotte BONAMY	Env et dev durable	Peindre le végétal		x

- L'inscription dans les projets des structures dans le cadre des engagements et temps forts de la Ville (voir pan d'actions, fiches D12, E1 et E5)
  - Egalité femmes-hommes
  - Solidarités
  - Développement durable
  - Actions pédagogiques liées au handicap
  
- La poursuite et le développement de la logique déjà mise en œuvre dans le cadre du périscolaire du midi, à pousser davantage encore selon les nouvelles potentialités ouvertes par un accueil à la journée :

- Le libre choix de l'enfant
  - Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte avec des thématiques diversifiées
  - Organisées en cycle, dans une logique de parcours avec progressivité pédagogique et réalisation finale

#### 6/ LES PARTENAIRES DU PLAN MERCREDI

Les 5 associations partenaires proposent une capacité totale de 286 places, dont 246 réservées aux plus de 6 ans, et 40 réservées aux moins de 6 ans, selon la répartition suivante :

<b>Partenaires</b>	<b>Capacité d'accueil</b>	<b>Horaires</b>	<b>Formules</b>
Centre Social Pernet	36 enfants entre 6 et 12 ans	8h-18h	Journée complète, avec repas fourni par les parents ou demi-journée : 8h-12h ou 13h-18h.
La Fraternité	28 enfants de 6 à 11 ans	8h15-17h15	Journée complète avec repas fourni par les parents ou demi-journée : 8h15-13h ou 13h-17h15.
MJC Grieu	110 enfants de + de 6 ans Et 40 enfants entre 4 et 6 ans	9h-17h30 Péri-centre payant entre 8h30 et 9h et entre 17h30 et 18h	Journée complète avec repas fourni par les parents, ou demi-journée : L'arrivée des enfants : Le matin de 8h30 à 9h15 Le midi à 12h L'après-midi à 14h Les départs des enfants : Le midi à 12h L'après- midi à 14h Le soir de 17h à 18h.
Maison de Quartier du Mont Gargan	24 enfants élémentaires, accueil occasionnel possible de collégiens	8h30-18h	Inscription à la journée ou à la demi-journée (sauf un mercredi par session - <i>le 2ème entre chaque période de vacances</i> - où l'inscription à la journée sera obligatoire pour permettre une sortie/activité d'envergure). Un enfant inscrit à la demi-journée peut arriver ou partir avant ou après le déjeuner.
MJC Rouen Cités Jeunes	48 enfants à partir de 6 ans	8h-18h	Journée complète avec repas fourni par les parents, ou demi-journée

## D. Une journée de vacances en ALSH municipal

**Les horaires, les locaux et les conditions d'accueil et le projet d'accueil en extrascolaire demeurent inchangés à la rentrée 2019.** Les éléments sont à retrouver pages 92, en II C.

<b>Journée type (plage horaire à titre indicatif)</b>	
De 8h à 9h (élémentaire) ou de 8h30 à 9h (maternelle)	Temps d'accueil – collation du matin
De 9h à 9h30	Cohésion de groupe avant les activités
De 9h30 à 12h	Activités : manuelles, sportives, d'expressions musicales, jeux intérieurs, jeux extérieurs, cuisine
De 12h à 13h30	Déjeuner
De 13h30 à 14h30	Sieste ou temps calme selon les besoins de l'enfant
De 14h30 à 16h15	Activités
De 16h15 à 17h	Goûter et cohésion de groupe (retour sur la journée)
De 17h à 18h	Accueil des familles

Les journées sont aussi ponctuées par des sorties (1/2 journée ou journée) en fonction de la thématique choisie pour la session : piscine, patinoire, forêt, ferme, Parc Saint Paul, Jumièges, zoo, base de loisirs, poney, spectacle...

Les thématiques

Les thématiques sont choisies par le directeur du centre et sont à découvrir le 1er jour : Quelques exemples de thématiques : « Plante le décor et pousse la chansonnette », « Autour du cirque contemporain », « Les arts urbains », « Lucie et l'arbre à chouettes », « Pied à terre, un bol d'air durant les vacances de feu et d'eau », « Le cabaret qui te ressemble », « Sur le monde des petits », « l'Afrique », « l'Asie », « vivons nos vacances », « La folie turbulente », « Mon Univers à l'envers »...

# Le plan d'action pour 2019-2022

## A. Ambition éducative n°1 : Réaffirmer et partager des valeurs éducatives pour les ancrer dans un processus de professionnalisation ambitieux

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

**Les valeurs éducatives constituent le socle du PEDT et donc le fil conducteur auquel chaque acteur éducatif pourra se référer.**

**Les valeurs éducatives sont relatives ; car l'éducation universelle n'existe pas.**

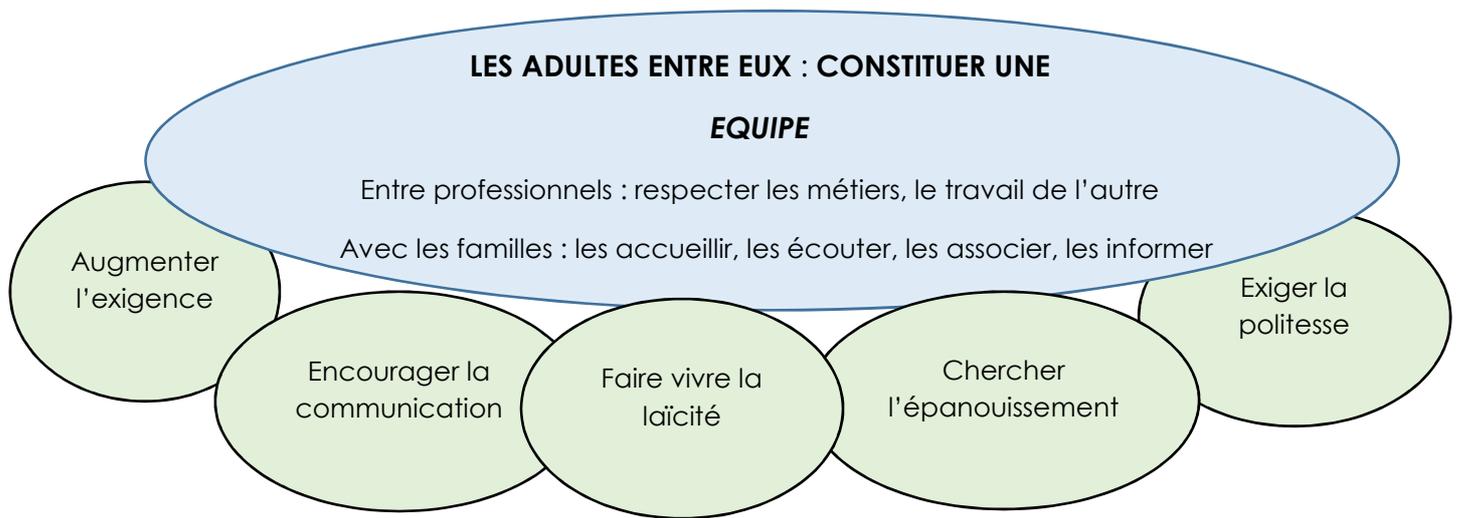
Chercher à définir les valeurs qui nous rassemblent autour d'un même objet, **c'est chercher à donner du sens à notre action en tant qu'acteurs éducatifs** intervenant sur un même territoire, au sein d'un accueil collectif, dans le cadre d'un vivre ensemble, pour :

- réaffirmer un socle de valeurs communes
- donner une ligne conductrice au personnel éducatif
- favoriser la cohérence dans les messages éducatifs
- renforcer l'émergence d'un sentiment de sécurité pour les enfants, les encadrants et les familles

Il existe **plusieurs niveaux de réflexion** puisque les valeurs réaffirmées au PEDT concernent à la fois :

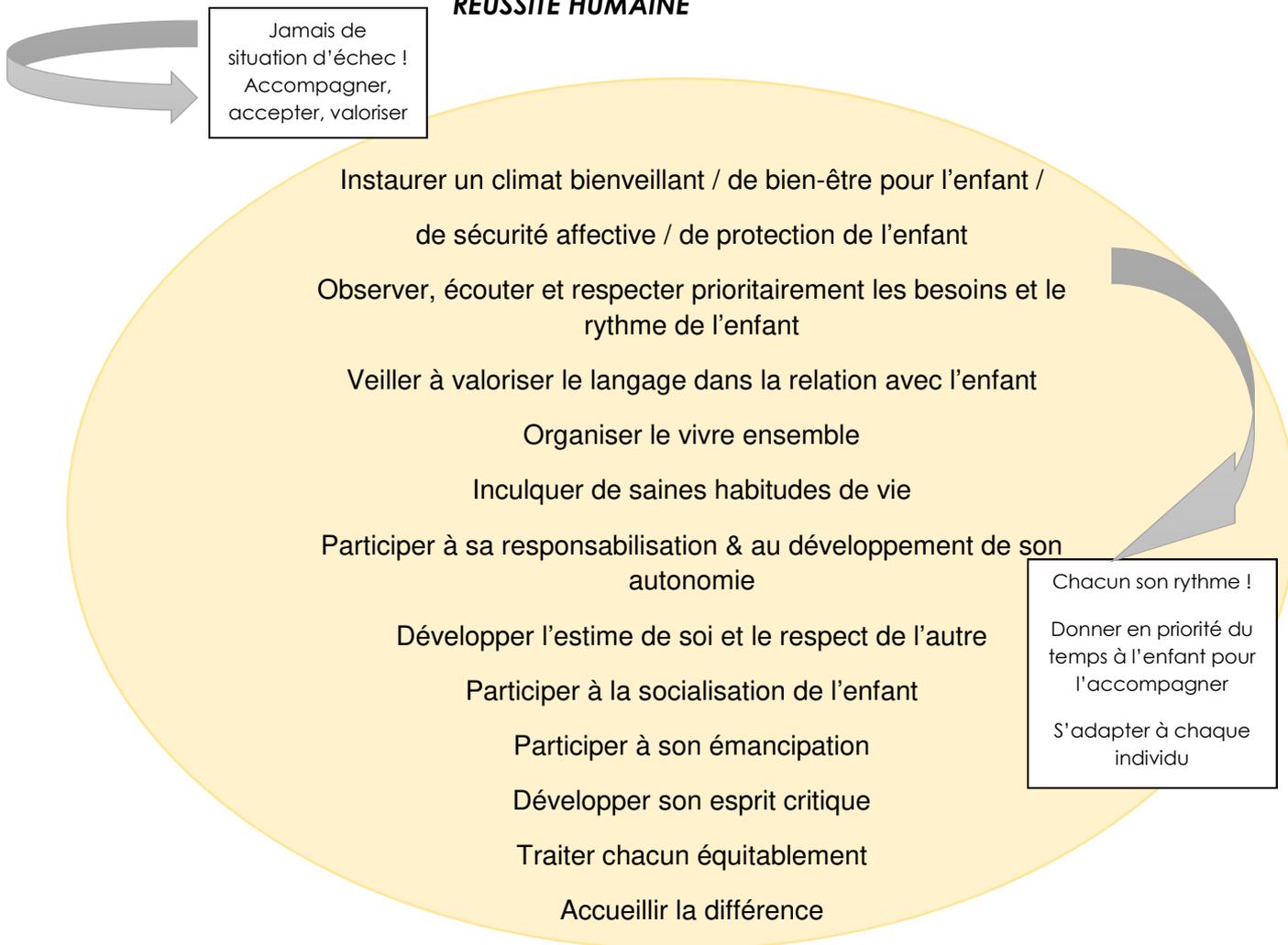
- **les enfants entre eux**, les relations qu'ils entretiennent entre pairs
- **les relations entre les enfants et les adultes** qui ont une place dans leur journée,
- **les adultes entre eux**, au sein d'une même équipe, dans leur action au service de l'enfant.

La volonté collective de rattacher la démarche de professionnalisation des agents à la question des valeurs a pour objectif de développer la prise de conscience que chaque adulte a un rôle éducatif à jouer, au-delà des missions spécifiques liées à son poste. **La déclinaison d'un parcours de professionnalisation prenant davantage en compte ces valeurs permettra une meilleure déclinaison de ces valeurs sur le terrain**



**LES ADULTES ENVERS LES ENFANTS : FAVORISER LA**

**REUSSITE HUMAINE**



### 3/ LES ENJEUX IDENTIFIES

Les enjeux sont liés à la question du service public : le service aux familles et le service pour les enfants. Au quotidien, il s'agit de :

- **Garder un cap** : celui de travailler avec et pour l'enfant. En effet, chaque personnel a tendance à voir son action sous l'angle des contraintes de son métier, parfois au détriment de l'action collective ou de certaines valeurs
- **Se former au-delà des aspects techniques des métiers**, pour donner une réponse éducative aux enfants,
- **Continuer à lutter contre le turn over des personnels**, qui nuisent à la sécurité affective et au partage de valeurs solides
- **Développer les temps d'échanges sur un même site qui sont essentiels pour partager les mêmes messages éducatifs et se les approprier**
- **Tendre vers une plus large légitimité éducative pour tous les adultes** sur les sites et l'accompagnement nécessaire dans cette voie.
- **Anticiper l'accélération du processus de « l'école inclusive » à horizon 2022.**

### 4/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Capacité à organiser l'information, la communication, en interne et en transversalité dans une Direction de 1000 agents	Formations : ressources internes et externes
Capacité à se coordonner avec les autres acteurs de la communauté éducative	Outils en construction : PEDT, Chartes métiers
Capacité d'accompagnement par l'ensemble des lignes hiérarchiques	
Postures et pratiques professionnelles hétéroclites	
Turn over des agents	
Manque de temps d'échanges, formation et information	
Disparités en termes de formation initiale et continue	

### 5/ LE PLAN D' ACTIONS

A1 : Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives dans toutes les équipes

A2 : Développer un tronc commun de formation interservices à destination des agents intervenant sur les temps péri et extrascolaires

A3 : Se former à l'accueil d'enfants en situation de handicap

A4 : Se former à l'accueil d'enfants allophones

A5 : Se former à l'accueil d'enfants en danger, victimes de violences intra familiales

A6 : Décliner la notion d'équipe éducative dans les écoles et les ALSH

A7 : Lutter contre le turn over des équipes et répondre à l'enjeu des remplacements



## Action A1: Décliner, coordonner et animer les valeurs éducatives dans toutes les équipes

Axe stratégique	Réaffirmer et partager des <b>valeurs éducatives</b> pour offrir un cadre sécurisant aux enfants et donner du sens à nos actions
Objectif opérationnel	Permettre à chaque acteur éducatif d' <b>identifier</b> , de <b>s'approprier et de décliner au quotidien</b> les valeurs éducatives du PEDT
<p><b>Éléments de contexte / existant</b></p> <p><b>Dès la crèche, les projets d'accueil sont construits autour de valeurs éducatives fortes</b>, et les pratiques professionnelles questionnées. Une charte nationale de la petite enfance est en projet.</p> <p><b>L'école transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations.</b> On les retrouve également les <b>projets d'école</b>, adaptées au contexte de chaque site. Par ailleurs, le PEDT, les chartes et les <b>projets pédagogiques</b> en extrascolaire comme en périscolaire sont porteurs des valeurs de l'éducation populaire (citoyenneté, vivre ensemble, autonomie, responsabilité, laïcité...).</p> <p>Malgré l'existence de ces outils, les acteurs de l'enfance sont nombreux à regretter le <b>manque de cadre de référence</b> dans ce domaine. <b>Les adultes ont la responsabilité des messages éducatifs qu'ils transmettent aux enfants dans chacune des situations vécues de la journée.</b> Cependant, leur propre éducation, posture, parcours, expérience, formation, sont très diverses et la conscience de l'enjeu n'est pas partagée par tous. Par ailleurs, <b>les relations humaines entre adultes nécessitent parfois une évolution afin de pouvoir être exemplaires pour les enfants</b> (respect du travail de l'autre, considération et vivre ensemble des métiers au sein d'un même site, entraide dans les équipes...)</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2020</p> <p><b>1 - Définir un socle de valeurs éducatives communes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion d'un groupe de travail spécifique</li> </ul> <p>Entre 2020 et 2022 :</p> <p><b>2- Décliner les valeurs éducatives pour tous les agents en poste</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des valeurs à toutes les chartes agent et aux projets pédagogiques des structures</li> <li>- Temps de présentation à la pré-rentrée</li> <li>- Déclinaison régulière lors des temps forts DTE (réunion de secteurs, réunions métiers, réunions tripartites...)</li> </ul> <p><b>3- Présenter les valeurs éducatives aux nouveaux agents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de présentation lors des recrutements</li> </ul> <p><b>4- Réviser la charte des bonnes pratiques éducatives</b></p> <p><b>5- Mettre en œuvre la charte nationale pour la petite enfance</b></p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen - DTE - Service Politiques Éducatives</p> <p>Pilote : chef de projet PEDT</p> <p>Personnes ressources : équipe direction</p>
Public cible	Adultes intervenant auprès d'enfants sur les temps municipaux
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DGRP- service communication interne

Services DTE associés	Service Animation Service Vie scolaire Service Petite Enfance Service Ressources
Moyens existants	Cadres intermédiaires, outils RH, temps de formation
Moyens à mobiliser	Temps de réunion à la pré-rentrée : passer de 1h à 2h Supports : chartes et livrets papier + version dématérialisée
Indicateurs	Nombre de chartes, interrogation aléatoire des agents pour mesure du degré de connaissance. Nombre de temps d'échanges sur les valeurs éducatives sur les différentes strates hiérarchiques et les différents services (agent, référents, responsable de secteurs, directrices des crèches...)



## Action A2: Développer un tronc commun de formation interservices à destination des agents intervenant sur les temps péri et extrascolaires

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter notre capacité de formation</li> <li>- Développer un socle de compétences pour tous les agents</li> <li>- S'appuyer sur nos ressources internes et les valoriser</li> </ul>

### Éléments de contexte / existant :

**La Ville a fortement développé les temps de formation à destination des animateurs périscolaires :** 2265h en 2017-2018, 4363h en 2018-2019. 350 animateurs ont bénéficié d'une ou plusieurs formations sur cette période.

Cependant le constat est fait que nos formations :

- **sont insuffisantes en termes de temps aujourd'hui, même si à partir de 2019, les volumes augmenteront :** entre 22 et 42 h par an et par agent pour la formation et les réunions en périscolaire, en fonction des types de contrat
- **doivent concerner davantage encore les postures éducatives**
- **restent cloisonnées par métier au lieu de privilégier les approches transversales**

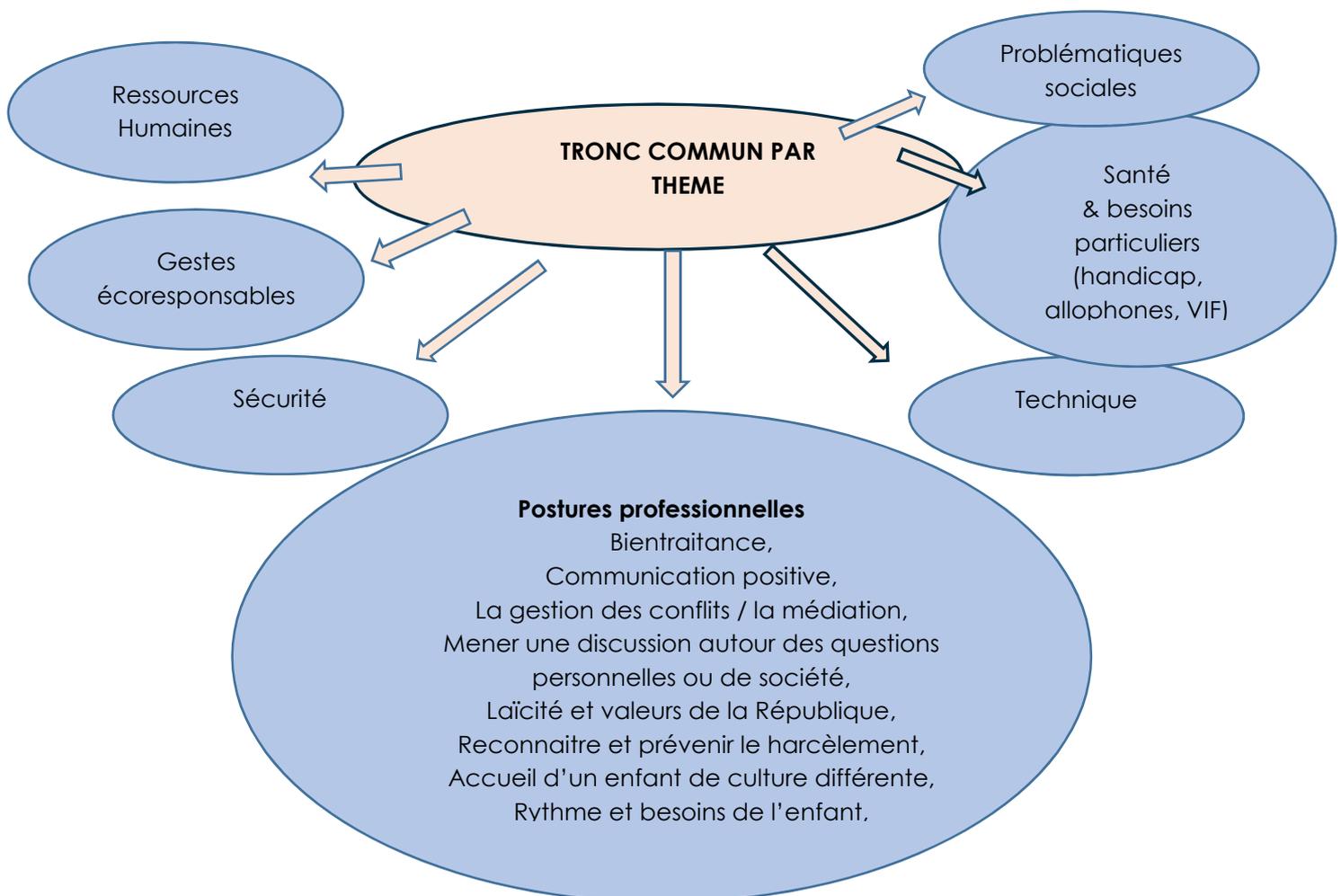
Côté vie scolaire, les formations restent très techniques, malgré une évolution amorcée ces dernières années via les réunions métiers.

En extrascolaire, le constat est fait de la perte de compétence des animateurs, connaissances mais également savoir-être et savoir-faire. Ce constat est partagé par les structures associatives, qui déplorent une exigence en baisse des formations BAFA.

Par ailleurs, des compétences existent dans chaque service, aujourd'hui sous exploitées et cantonnées à une logique de métier et de secteur, alors qu'un des objectifs municipaux vise à valoriser les ressources internes. Les métiers qui interviennent sur un même temps expriment régulièrement le déficit de connaissance des missions de chacun, l'absence de socle de formations communes, et regrettent des pratiques professionnelles trop divergentes.

Descriptif des actions	<p>2019-2020</p> <p>1- <b>Lancement d'une réflexion sur une évolution de la stratégie de professionnalisation : création d'un groupe de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déterminer les volumes d'heures et les conditions de remplacement pour les agents</li> <li>- affiner le contenu du tronc commun : identification des besoins et priorisation (santé, handicap, sécurité, technique, RH, postures pédagogiques, gestes écoresponsables)</li> <li>- Identifier les agents susceptibles d'intervenir dans le cadre d'un réseau de formateurs internes</li> <li>- Identifier les partenariats possibles</li> <li>- Chiffrer les propositions</li> </ul> <p>2- <b>Expérimentation de l'accompagnement des directeurs d'ALSH sur des thématiques identifiées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'accompagnement</li> <li>- Réalisation d'un bilan</li> </ul> <p>Septembre 2021 :</p> <p>3- <b>Validation du projet</b> Mise en place sur 2022</p>
------------------------	--

Maître d'œuvre	DTE - Ville de Rouen – Service ressources Pilote : Directrice adjointe Personne ressource : Chefs des autres services DTE + service RH
Public cible	Agents DTE intervenant sur temps périscolaire
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Direction Générale des Services Direction des Ressources Humaines Direction Départementale de la Cohésion Sociale Organismes de formation Associations
Services DTE associés	Service Animation Service Vie scolaire Service Politiques Educatives Service Petite enfance Service Ressources
Moyens existants	Volume actuel dédié à la formation
Moyens à mobiliser	Plan de formation en interne Volume horaire de formation supplémentaire à déterminer et remplacement des agents Organismes formateurs
Indicateurs	Nombre d'agents formés sur le tronc commun par an Les thèmes abordés La priorisation des thèmes Nombre d'intervenants internes et externes Budget alloué à l'action





### Action A3 : Se former à l'accueil d'enfants en situation de handicap

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectif opérationnel	Accompagner les équipes dans l'accueil de public à besoin éducatif particulier
<p><b>Éléments de contexte / existant :</b>  <b>La collectivité doit répondre aux exigences de la loi, et au défi de former et préparer ses agents</b> à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers. Ce défi va s'imposer également dans les accueils de loisirs. Les crèches sont déjà bien avancées dans le domaine.            Deux démarches de formation ont déjà été initiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une pour les ATSEM en lien avec le CNFPT : « accueil des enfants en situation de handicap » fin en 2020</li> <li>- une interservices (crèches, animation, vie scolaire) ciblée sur les troubles du spectre autistique, en lien avec le CRANSE : fin en 2021</li> </ul> <p>Le point qui reste à retravailler pour permettre la mise en œuvre des acquisitions par les ATSEM sur le temps scolaire reste celui des formations communes avec les enseignants.</p>	
Descriptif des actions	2019-2022 1- Développer les Plans de formation déjà initiés en intégrant des <b>formations communes enseignant / ATSEM</b> 2- <b>Encourager l'accès à la formation sur le champ du handicap</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les agents à se former</li> <li>- Répondre aux demandes en formation de chaque agent en position régulière d'accompagnement d'enfant en situation de handicap</li> </ul>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen - DTE Pilote 1 : directrice Pilote 2- : responsables de secteur vie scolaire et animation
Public cible	Adultes intervenant auprès d'enfants sur les temps municipaux
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale Direction Départementale de la Cohésion Sociale Organismes de formation CNFPT CRANSE
Services DTE associés	Service Politiques Educatives Service Vie scolaire Service Ressources Service Petite enfance
Moyens existants	Temps de réunion
Moyens à mobiliser	Flécher une enveloppe dédiée à l'inclusion
Indicateurs	Nombre de formations demandées et accordées Thèmes demandés et retenus Evaluation qualitative des formations



Education prioritaire  
& zones de vigilance



## Action A4 : Se former à l'accueil d'enfants allophones

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectif opérationnel	Accompagner les équipes dans l'accueil de public à besoin éducatif particulier

### Éléments de contexte / existant :

En 2014 à Rouen, comme c'est le cas au niveau national, **la population immigrée et étrangère a augmenté**. Celle-ci se concentre **majoritairement en nombre sur Châtelet/Lombardie, Grand Mare Sapins, sur la Rive Gauche à Grammont, et, pour une faible part de la population, dans le Centre-ville Rive Droite**.

**Les problématiques sont nombreuses, tant en ce qui concerne l'accueil des enfants, que la communication avec les familles** : langagières, sociales, pauvreté, déracinement, violences subies lors du parcours migratoire, de santé, de compréhension des codes, relation à l'institution...

L'accompagnement de ces enfants et de leurs familles nécessite **une attention et une professionnalisation particulière** de la part des agents intervenant sur les territoires prioritaires et les territoires fragiles. Ces temps de formation viendraient en complément de l'offre des structures qui proposent des cours d'alphabétisation pour des publics non francophones. **Une meilleure coordination des outils et des dispositifs est un enjeu majeur dans le cadre des cités éducatives.**

Descriptif des actions	2019-2022 : <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Projet d'achat d'un logiciel de traduction en 150 langues</b></li> <li>2- <b>Former à l'interculturalité</b> les agents municipaux intervenant en zone de vigilance 2 et 3 (cf carte « vigilance sociale », annexe 4 <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appuyer sur les ressources immédiatement disponibles : parents, agents</li> <li>- Développer les partenariats associatifs</li> </ul> </li> <li>3- <b>Adapter la communication</b> (pictogrammes, traduction en plusieurs langues, communication « Facile A Lire et à Comprendre / FALC) à l'instar de ce qui est fait en crèche</li> </ol>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen - DTE - Service Politiques Educatives Pilote : coordinateur PRE Personne ressource : chef de service petite enfance
Public cible	Adultes intervenant auprès d'enfants sur les temps municipaux
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Associations œuvrant dans le champ du FLE, accueil aux migrants FIA DCRP, service communication interne Accueil unique
Services DTE associés	Service Animation Service Petite enfance Accueil spécialisé
Moyens existants	Ressources internes
Moyens à mobiliser	Temps de formation pour les agents Financement des associations
Indicateurs	Nombre d'agents formés Achat du logiciel Evaluation de l'utilisation du logiciel Nombre et type d'outils développés FALC



## Action A5 : Se former aux repérages d'enfants en danger, victimes de violences intra familiales

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectif opérationnel	Accompagner les équipes dans l'accueil de public à besoin particulier
<b>Éléments de contexte / existant :</b>	
<p>En tant que personnes référentes identifiées et reconnues des enfants, les référents et directeurs d'accueil de loisirs et les ATSEM en maternelle, voire les animateurs et les agents vie scolaire, construisent des liens de confiance avec l'enfant. Ils peuvent se retrouver en position de recueillir la parole de l'enfant, de <b>constater des faits de violence qui touchent l'enfant ou sa famille proche. Les agents ne maîtrisent pas tous les réflexes à avoir et les leviers à actionner.</b> Avoir les bons réflexes pour réagir rapidement, efficacement et dans l'intérêt de l'enfant nécessite d'être préalablement formé.</p> <p>Les agents des crèches sont également confrontés à la problématique, mais la question est déjà intégrée dans le parcours de formation des agents.</p>	
Descriptif des actions	<p>2020-2022</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Intégrer au parcours de formation des agents une première sensibilisation</b> en lien avec le Département (l'Aide Sociale à l'Enfance, missions des travailleurs sociaux, fonctionnement des Centres Médicosociaux, à qui s'adresser...)</li> <li>2- <b>Organiser un rapprochement avec les CMS</b> : temps d'échange, identification des personnes ressources de proximité.</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen - DTE - Service Politiques Educatives          Pilote : Chef de service          Personnes ressources : Chef de service petite enfance</p>
Public cible	Référents / Directeurs d'accueils de loisirs / Responsables de secteur animation / ATSEM
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Départemental 76</li> <li>- Education Nationale</li> <li>- DTP</li> <li>- MP3D</li> </ul>
Services DTE associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service animation</li> <li>- Service vie scolaire</li> </ul>
Moyens existants	Ressources humaines internes
Moyens à mobiliser	Partenariats et temps de formation
Indicateurs	Nombre d'agents formés



## Action A6 : Décliner la notion d'équipe éducative dans les écoles et les ALSH

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectif opérationnel	Renforcer la culture commune autour de l'accueil de l'enfant
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Le PEDT est un outil qui n'a de sens que s'il est partagé. La mise en œuvre de ses objectifs au quotidien nécessite un engagement collectif.</p> <p>Dans les écoles et les ALSH, tous les temps dédiés à la connaissance et au respect du travail de l'autre, à l'harmonisation des postures, aux échanges autour des évolutions à apporter pour l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, doivent continuer à être développés. <b>La capacité à se mettre au service d'un projet collectif, quel que soit son métier, doit être davantage encouragée et valorisée.</b></p>	
Descriptif des actions	<p>2019 -2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Multiplier les temps d'échanges entre acteurs d'un même site et les temps communs</b> (Ville et Education Nationale)</li> <li>2- <b>Déployer des chartes métiers</b> pour harmoniser les postures : Mise en place de groupes de travail, rédaction, diffusion et appropriation.</li> <li>3- <b>Evaluer les agents sur des objectifs collectifs en lien avec le PEDT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer sur chaque site des objectifs communs pour les services animation et vie scolaire en lien avec le PEDT</li> <li>- Faire évoluer les outils des services</li> <li>- Evaluer la réalisation de ces objectifs collectifs à l'entretien annuel</li> </ul> </li> </ol>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen - DTE – Direction Pilote : Directrice DTE
Public cible	Agents animation et vie scolaire
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale des Services</li> <li>- Direction des Ressources Humaines</li> <li>- Education Nationale</li> </ul>
Services DTE associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Animation</li> <li>- Service Vie scolaire</li> <li>- Service Ressources</li> </ul>
Moyens existants	Responsables de secteurs
Moyens à mobiliser	Responsables de secteurs animation et vie scolaire
Indicateurs	<p>Des objectifs obligatoires en fonction des besoins éducatifs prioritaires du site et des objectifs facultatifs</p> <p>Nombre d'objectifs collectifs fixés / atteints</p> <p>Les outils d'évaluation communs</p>



## Action A7 : Lutter contre le turn over des équipes et répondre à l'enjeu des remplacements

Axe stratégique	Ancrer ces <b>valeurs éducatives</b> dans un processus de professionnalisation ambitieux
Objectif opérationnel	Stabiliser les équipes, préalable nécessaire à la mise en œuvre de la professionnalisation

### Éléments de contexte / existant :

Animation, vie scolaire et petite enfance sont confrontées à la question du **turn over, sur les équipes fixes comme de remplacement**. Les questions de statut, de conditions de travail et d'organisation sont à l'origine de ces départs.

La continuité du service, la qualité de l'accompagnement et de la relation avec les enfants et les familles, la professionnalisation des agents, la déclinaison du projet éducatif en sont fragilisés. La démultiplication des agents affectés à la gestion des remplacements est importante. Un diagnostic complet a été réalisé sur le service petite enfance.

**Le service animation est également confronté quant à lui à cette problématique sur ses équipes fixes**, de par la nature même des temps de travail qui sont proposés : temps morcelés, peu de temps de préparation en périscolaire, rémunération qui reste peu attractive pour une journée de 10h en extrascolaire, malgré un passage de 48 à 62 € bruts pour un animateur diplômé.

Dans sa volonté de stabiliser les équipes et de les fidéliser, la Ville a mis en place, en 2018, 3 types de contrat en fonction du volume d'heures réalisées en périscolaire. La démarche de déprécarisation engagée pour les agents horaires de la DTE se poursuit en 2019, mais l'enjeu fort autour de la progression des conditions de travail des animateurs demeure. **L'enjeu réside dans la capacité de la Ville à capter durablement, dans un environnement territorial concurrent, les profils d'animateurs qui souhaitent se professionnaliser.**

Descriptif des actions	<p>2019– 2022</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Faire évoluer le fonctionnement des équipes de remplacement des 3 services</b> et réorganiser le fonctionnement des remplacements</li> <li>2- <b>Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des animateurs péri et extrascolaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la démarche de mensualisation pour les animateurs périscolaires</li> <li>- Adapter un volant d'heures de préparation, formation, réunion pour les animateurs périscolaires.</li> <li>- Revaloriser le montant du forfait pour les directeurs adjoints d'ALSH et les animateurs diplômés.</li> </ul> </li> <li>3- <b>Continuer à développer la polyvalence dans les équipes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre les équipes animation et vie scolaire</li> <li>- mieux articuler les propositions aux agents avec les autres directions</li> </ul> </li> <li>4- <b>Structurer les équipes techniques d'agents horaires affectés aux ALSH du mercredi et des vacances</b></li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen DTE – Service ressources Pilote : responsable ressources humaines</p>
Public cible	Agents des équipes volantes, animateurs
Partenaires / Directions à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale des Services</li> <li>- Direction des ressources Humaines</li> </ul>

pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction des Affaires Juridiques</li> <li>- Associations</li> <li>- Collectivités partenaires</li> </ul>
Services DTE associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Service Animation</li> <li>- Service Vie scolaire</li> <li>- Service Petite enfance</li> <li>- Service Politiques Educatives</li> </ul>
Moyens existants	Postes et contrats temporaires sur toutes les équipes 136 contrats mensualisés
Moyens à mobiliser	A définir
Indicateurs	<p>Nombre de contrats arrêtés en cours d'année, nombre d'absences et remplacements quotidiens, nombre de recrutement sur les équipes de remplacement petite enfance et vie scolaire par an.</p> <p>Inscription de des emplois dans le temps</p> <p>Evaluation des heures allouées à la préparation, à la formation et aux réunions.</p> <p>Nombre d'agents polyvalent pouvant intervenir au sein du service animation et vie scolaire</p>

## B. Ambition éducative n° 2 : Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

Pour grandir et se développer, **un enfant a besoin de temps libre** pour nourrir son imagination, sa créativité, jouer, courir, développer son talent et apprendre des valeurs liées à la vie en société.

Lorsque l'on parle de loisirs à destination des enfants, on parle d'un temps libre, non contraint, en dehors du temps scolaire.

Ce temps peut être consacré à des jeux, des activités culturelles, artistiques, sportives, de détente, il peut être libre ou encadré par une structure.

**La notion d'accès aux loisirs est un droit de l'enfant** (« droit au sport, aux loisirs et au jeu ») inscrit à la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant). La Ville de Rouen est labélisée « Ville amie des enfants », ce qui signifie qu'elle répond au cahier des charges UNICEF dans la prise en compte des besoins et attentes spécifiques des enfants.

**La Ville est un des acteurs potentiels**, (aux côtés des associations, du secteur privé marchand, d'autres institutions...), qui concourt à la proposition d'une offre de loisirs.

Sa volonté, au travers des dispositifs et services qu'elle met en place, est de tendre vers la **proposition d'une offre de loisirs éducatifs accessible au plus grand nombre**.

### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIES

La Ville de Rouen, en tant que ville centre, possède **une offre culturelle et sportive riche et variée**. Cependant, **la situation des enfants vis-à-vis de l'accès aux loisirs est inégalitaire**. On constate que cette forme d'inégalité est majoritairement d'origine sociale et territoriale. Viennent s'y ajouter également un critère de genre, ainsi que la capacité à accéder à l'information :

Inégalités sociales	Inégalités territoriales	Inégalités d'accès à l'information et à la communication	Inégalités de genre
L'accès aux loisirs est entravé par la situation économique et familiale des enfants (cout de l'activité, mobilité, priorités des familles, conscience de l'enjeu...)	La répartition territoriale de l'offre culturelle et sportive est inégale : sur la rive gauche, l'offre est plutôt mixte, l'offre culturelle est concentrée sur la rive droite, sur les Hauts de Rouen, l'offre est majoritairement sportive mais peu étoffée, sur l'ouest, l'offre est faible.	Les publics les plus fragiles sont aussi ceux qui sont les plus en difficulté pour accéder à l'information relative à une offre de loisirs complexe car dématérialisée et morcelée.	Les filles font globalement moins d'activités que les garçons <sup>61</sup> . Ce constat est encore plus marqué en géographie prioritaire, où les filles ont accès à moins d'offres et les garçons des offres très stéréotypées.

<sup>61</sup> Données DVS 2017-2018, dans les clubs sportifs rouennais subventionnés par la Ville, la répartition des licenciés de moins de 18 ans est la suivante : 64% de garçons / 36% de filles.

### 3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

Freins	Leviers
Capacité à structurer, coordonner les moyens et piloter des actions qui requièrent le concours de plusieurs acteurs en interne et en externe	Un travail de diagnostic assorti de constats et objectifs partagés par les Directions concernées
Capacités financières actuelles	Incitation des partenaires à s'investir sur ce territoire via le financement public
Fin du Contrat Partenaires Jeunes	Dispositifs d'accès aux loisirs : Tes vacances à Rouen, Culture Territoire Enfance Jeunesse
Fragilisation du tissu associatif	Cités éducatives

### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

B1 : Planter une nouvelle offre d'activités artistiques, culturelles et sportives sur les Hauts de Rouen

B2 : Créer un outil de communication commun pour les vacances et le mercredi

B3 : Construire une alternative au Contrat partenaire Jeunes (CPJ) pour les 6-10 ans

B4 : Etendre les cycles d'ateliers et les actions éducatives sur le mercredi

B5 : Optimiser l'occupation des places du mercredi et des vacances

B6 : Faciliter l'accès des familles aux offres du mercredi et des vacances

B7 : Renforcer les projets / rencontres inter-centres (municipal et associatif), sur les mercredis et vacances



## Action B1: Implanter une nouvelle offre d'activités artistiques, culturelles et sportives sur les Hauts de Rouen

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectif opérationnel	Rééquilibrer l'offre de loisirs sur les territoires

### Éléments de contexte / existant :

En 2018-2019, **22% des enfants scolarisés en école publique le sont sur les Hauts de Rouen, soit 1688 enfants**. En l'absence d'une enquête d'envergure sur les pratiques de loisirs des enfants, aucune donnée sur la pratique régulière d'activités sur ces territoires n'est disponible. En revanche, la pauvreté, indicateur primordial dans la question de l'accès aux loisirs, touche une grande majorité des habitants : sur les Hauts de Rouen, la part des familles à bas revenus (QF inférieur à 625) varie de 67% à Debussy à 91% à Villon-Ronsard. Du côté de l'offre, on constate la pauvreté des propositions sportives, culturelles et artistiques accessibles sur ces territoires.

Le dispositif « Tes vacances à Rouen » (TVAR) qui propose des stages pendant les vacances, touche principalement des non-licenciés et peut constituer une passerelle vers la pratique régulière. Cependant, il ne parvient pas à toucher le public des quartiers prioritaires. On constate que seuls **7 % des 195 enfants inscrits au dispositif aux vacances d'automne 2018 sont issus des quartiers prioritaires**, dont 3% des Hauts de Rouen, ce qui représente moins de 6 enfants. Aucune offre ne se déroule sur les Hauts de Rouen

Dans un premier temps, adapter et développer l'offre TVAR sur les Hauts de Rouen permettrait de capter le public sur des formules plus souples, avant d'envisager l'implantation d'une offre de pratique régulière sur ce territoire, et de créer un lien avec un dispositif d'aide à la pratique individuelle.

Plusieurs freins sont à lever pour parvenir à cet objectif : notre capacité à :

s'adapter au public pour le capter (système d'inscription, communication) dans un contexte de fortes contraintes organisationnelles (moyens humains et matériels à mobiliser, adaptation de l'offre pédagogique, assurances...),

mutualiser des équipements dans un contexte où la disponibilité est rare et les équipements sportifs peu adaptés à la pratique actuelle,

développer et piloter un projet en transversalité.

Descriptif des actions	<p>2019/2021</p> <p><b>Développer une version souple des stages organisés dans le cadre de « Tes vacances à Rouen »</b></p> <p>Activités identifiées comme manquantes sur le territoire : Baby gym, danse, pratiques musicales, théâtre/jeux d'expression/éloquence, hand, volley, tennis de table</p> <p>Partir des équipements potentiellement disponibles et chercher les mutualisations possibles</p> <p>Simplifier le système d'inscription (renforcer la proximité) compatible avec les contraintes organisationnelles</p>
------------------------	--

	<p>Mobiliser des personnes relais dans le cadre d'une communication FALC « Facile A Lire et à Comprendre »</p> <p>Inciter au développement d'une offre sur un format multi activités en lien avec les partenaires TVAR et DCJVA</p> <p>2022</p> <p>En fonction d'un éventuel engouement pour certaines activités, <b>inciter les partenaires à créer une offre de pratique régulière sur les Hauts de Rouen</b></p> <p>Inciter financièrement les associations à s'implanter</p> <p>Faciliter les mises à disposition de locaux</p> <p>Créer un lien avec les dispositifs d'aide à la pratique individuelle</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service politiques éducatives</p> <p>Pilotage : Chef de projet PEDT</p> <p>Personnes ressources : DJCVA, DVS</p>
Public cible	3-11 ans domiciliés sur les Hauts de Rouen
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DVS et associations partenaires</p> <p>Conseil des sports</p> <p>DCJVA et partenaires</p> <p>DTE, secteurs Salomon et Petit Prince</p> <p>Jouvet, Texier, Malraux</p> <p>Mission politique de la Ville</p>
Services DTE associés	<p>Service Politiques Educatives</p> <p>Service Animation</p>
Moyens existants	Budget et ressources humaines TVAR
Moyens à mobiliser	<p>Flécher une part du budget TVAR sur des stages organisés sur les Hauts de Rouen</p> <p>Renfort des Ressources DTE pour les stages : animation et référents qualifiés</p> <p>Financement dans le cadre des Cités Educatives</p>
Indicateurs	<p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Nombre de participants aux stages</p> <p>Nombre de nouvelles offres de loisirs et type d'offres</p>



## Action B2 : Créer un outil de communication commun pour les vacances et le mercredi

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectif opérationnel	Mieux communiquer sur l'ensemble des offres éducatives dans un souci de lisibilité

### Eléments de contexte / existant :

Depuis la fin de la communication sur les vacances dans les Rouen Magazine, qui proposaient des informations en termes d'offre municipale et associative ainsi que des ressources sur les financements potentiels et l'utilisation des bons CAF, **chaque acteur communique sur son offre de façon morcelée, sans unité de support, ni de calendrier**. Ainsi, les familles doivent se procurer le calendrier des animations dans les bibliothèques, les offres de stages sportifs, artistiques et culturels pendant les vacances, les programmes des accueils de loisirs, les offres associatives de proximité sans qu'aucun support de communication soit en mesure de regrouper ces offres. La cohérence manque et les familles ne s'y retrouvent pas. Par ailleurs, faute de communication structurée et globale, les capacités d'accueils de certains de nos services et dispositifs ne sont pas complètes, alors que les besoins sont là.

Dans un second temps, l'offre du mercredi devra être raccrochée à ce programme, selon les objectifs en termes de communication inscrits au Plan mercredi.

Descriptif des actions	<p>2019-2020</p> <p>Juin 2019 : Création d'un groupe de travail interne Ville</p> <p>Les éléments à intégrer</p> <p>Les supports de communication</p> <p>Le calendrier et conditions de mise à jour de l'outil</p> <p>Automne 2019 : Edition du premier programme commun regroupant les offres de loisirs, sportives et culturelles</p> <p>2020-2021 :</p> <p>Intégrer la communication sur l'offre des mercredis</p> <p>Etendre l'outil aux offres associatives</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DCRP</p> <p>Pilote : chargée de communication pour la DTE/DVS</p> <p>Personnes ressources : chargé de communication et d'information DTE, coordinatrice extrascolaire et agents désignés par direction (DCRP, DCJVA et DVS)</p>

Public cible	Familles rouennaises avec enfants de 3 à 11 ans
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DTE DVS, Conseil des sports DCJVA MJC et centres sociaux partenaires Associations ayant une offre de stages ouverts à tous
Services associés	DTE Service Politiques Educatives, dont PRE Service animation
Moyens existants	Moyens dédiés par direction
Moyens à mobiliser	Supports à préciser : 7000 flyers A5 par période, livret, page sur rouen.fr
Indicateurs	Evolution du taux de remplissage des structures et dispositifs Tirage du premier support commun regroupant les offres Intégration du mercredi dans l'outil de communication Intégration de l'offre associative Nombre de réunions effectuées Evaluation des outils de communication auprès des familles



## Action B3 : Construire une alternative au Contrat partenaire Jeunes (CPJ) pour les 6-10 ans

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectifs opérationnels	<p>Réduire les inégalités d'accès à la pratique régulière d'activités</p> <p>Accompagner les publics les plus éloignés</p> <p>Soutenir l'activité associative</p>
<p><b>Éléments de contexte / existant :</b></p> <p>Le CPJ est un dispositif CAF cofinancé par la Ville permettant aux jeunes de 6 à 19 ans au Quotient Familial inférieur à 500 d'être financé pour la pratique d'une activité de loisirs régulière, en contrepartie de la réalisation d'actions citoyennes, ayant pour objectif de permettre aux jeunes et à leur famille d'être acteur de leur ville, de favoriser l'intégration des publics dans le tissu social, de renforcer le lien parents/enfants, et de promouvoir l'ouverture sur l'extérieur tant géographique que culturelle (accéder aux ressources de la Ville ou de l'agglomération).</p> <p>En 2017, 684 enfants et jeunes ont bénéficié d'un contrat CPJ. 373 enfants de 6-10 ans étaient concernés, dont 200 sur les Hauts de Rouen.</p> <p><b>La fin de ce dispositif programmée en 2020 a une double conséquence : le renforcement des inégalités en termes d'accès aux loisirs, et la fragilisation de l'activité des associations investies dans le dispositif</b> (notamment sur les sports collectifs dont les conséquences peuvent se ressentir sur les autres adhérents : impact sur une ou plusieurs équipes).</p> <p>Dans le cadre de la construction d'un projet alternatif, deux axes sont pressentis : l'accompagnement des jeunes sur le volet persévérance scolaire et l'accès aux loisirs.</p>	
Descriptif des actions	<p>:</p> <p><b>Lancer une réflexion pour créer un dispositif ou cofinancer un dispositif existant</b> d'aide individuelle à l'accès aux loisirs pour les 6-10 ans</p> <p>Déterminer les critères d'aide et les objectifs poursuivis en termes d'aide financière et d'accompagnement des enfants et des familles</p> <p>Réorienter le travail des agents du service CPJ</p> <p>Déterminer les moyens à allouer, les co-financements possibles et les partenariats</p> <p>Faire des propositions à soumettre à arbitrage</p> <p>Rentrée 2020/2021 :</p> <p><b>Mise en œuvre du nouveau dispositif</b></p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE – Service Politiques Educatives</p> <p>Pilote : coordonnateur PRE</p> <p>Personnes ressources : DCJVA service jeunesse, DVS et PRE</p>

Public cible	Enfants entre 6 et 10 ans dont la famille a déclaré un QF inférieur à 500
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Partenaires institutionnels œuvrant dans le champ de l'accès aux loisirs, au sport et à la culture (CAF, Conseil Départemental) DCJVA DVS
Services associés DTE	Aucun
Moyens existants	Equipe CPJ, PRE
Moyens à mobiliser	Dans le cadre des cités éducatives
Indicateurs	Nombre de familles bénéficiant d'une aide Nombre d'associations partenaires Le dispositif issu du groupe de réflexion



**Action B4 : Etendre les cycles d'ateliers et les actions éducatives sur le mercredi (axes 3 et 4 du Plan Mercredi)**

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectifs opérationnels	Réduire les inégalités d'accès à la pratique régulière d'activités Soutenir l'activité associative

**Éléments de contexte / existant :**

**La Ville de Rouen possède deux dispositifs en direction de son public scolaire et pour lesquels elle fait appel à des partenaires associatifs : les cycles d'ateliers et actions éducatives. Ils fonctionnent** sur la base d'un appel à projet structuré autour de thématiques communes : arts et culture, sport, santé & handicap, citoyenneté, développement durable. **Ils concourent tous deux à l'accès des enfants à une offre gratuite d'activités et à la valorisation de l'offre associative locale.** Cependant, ces deux dispositifs dont les objectifs se recoupent, à destination d'un même public souffrent d'un **manque de visibilité et de cohérence** : calendrier, tarif proposé aux prestataires, communication différents. Cela complexifie la relation aux partenaires et instaure une forme de concurrence qu'une fusion progressive des deux dispositifs contribuerait à effacer.

La nouvelle organisation scolaire à la rentrée 2019 va ouvrir les opportunités de proposer des offres de loisirs aux enfants inscrits en ALSH du mercredi, sur des temps plus adaptés (le matin, contrainte temporelle moins forte, moins de volatilité dans les groupes d'enfants). **Des actions jusque-là réservées au temps scolaire et / ou périscolaire du midi, répondant aux axes du plan mercredi seront donc déployées sur le mercredi notamment le matin**, tout en conservant une offre sur le temps scolaire et le temps méridien, de façon à continuer à toucher une large majorité des enfants scolarisés. **Ce redéploiement permettra de répondre aux axes 3 et 4 du Plan mercredi : mise en valeur des richesses du territoire et développement d'activités éducatives de qualité.**

**La mise en place de ces actions nécessite d'investir les équipements sportifs, dans un contexte très contraint.** En effet, les demandes d'utilisation des équipements sportifs des différents publics (primaire, secondaire, associatifs) dépassent les disponibilités des équipements et s'appuient toutes sur une réglementation (conventions d'utilisation, circulaires, chartes...)

Descriptif des actions	: Maintenir l'intervention des partenaires associatifs le midi et l'étendre au mercredi matin Partenariat dans le cadre de l'action « Rouen Ville aux Trésors » Partenariats en fonction de l'appel à projet « cycles d'ateliers » Libre choix de l'enfant Logique de parcours et valorisation finale Développer les partenariats en interne et en externe Exploitation des équipements sportifs sur projet
------------------------	--

	Partenariat avec le réseau des bibliothèques RNbi Partenariat avec les musées de la Métropole  2020 : Travailler une fusion des deux dispositifs : appel à projets, tarifs, communication
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE – Service politiques éducatives / Service animation  Pilote : Chefs de Service  Personnes ressources : coordinatrices cycles d'ateliers et actions éducatives, responsables de secteurs, directeurs du mercredi
Public cible	Enfants inscrits au périscolaire du midi et du mercredi
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DVS DCJVA / Rn'bi MP3D DCRP DTP Métropole
Services DTE associés	Service animation Service politiques éducatives
Moyens existants	Budget actions éducatives : 94 000 € Budget cycles d'ateliers : 68 000 €
Moyens à mobiliser	Aucun
Indicateurs	Nombre de cycles d'ateliers et d'actions éducatives proposées le mercredi  Diversité des thématiques proposées et des partenaires



## Action B5 : Optimiser l'occupation des places du mercredi et des vacances

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès de tous les enfants à l'offre de loisirs municipale

### Éléments de contexte / existant :

On constate toujours un **décalage entre inscription et fréquentation dans les centres de loisirs**. En 2016, on comptabilisait un global de 27 253 journées enfants en « inscrits », contre 21 701 journées enfants « réelles », soit une différence de 5 552 journées enfants. Seules 236 ont été des journées excusées. Les familles sont encore dans la démarche de réserver des jours sans trop connaître leurs besoins.

La dématérialisation des inscriptions et la gestion des demandes via un service d'accueil unique contribue à la dépersonnalisation des prises en charge des familles lors des inscriptions et peut accroître la difficulté de mettre en relation offre et demande.

**L'enjeu est double : financièrement, les recettes Caf sont conditionnées à la présence effective des enfants ; éducativement, les besoins identifiés sur la Ville augmentent et encourager la mixité est un enjeu réaffirmé au Plan mercredi.** Pour y répondre, la Ville doit être capable d'optimiser ses places en communiquant mieux, en sachant s'adapter aux contraintes de dernière minute et en adaptant davantage son offre.

Descriptif des actions	2019-2020
	<p><b>Créer une liste d'attente à chaque session de vacances</b> dans le cadre des ALSH municipaux :</p> <p>Contact direct des directeurs d'ALSH avec les familles</p> <p>Lien avec l'accueil unique pour la mise à jour des inscriptions</p> <p><b>Le mercredi : envoi d'un sms / mail automatisé</b> dès la 1ere absence, pour confirmer la réservation de place ou la proposer à une autre famille inscrite sur liste d'attente</p> <p><b>Orienter un public repéré (PRE, directeurs d'école...)</b> sur les éventuelles places vacantes (municipales et associatives) du mercredi et des vacances</p> <p><b>Développer une communication globale de l'offre municipale et associative</b> (cf action 2)</p>
Maître d'œuvre	2020
	<p><b>Expérimenter les ramassages par des animateurs « pédibus »</b></p>
	<p>Ville de Rouen – DTE –Service Animation</p> <p>Pilote 1-, 3-, 5-: coordinateur extrascolaire</p>

	Pilote 3- : DSI Pilote 4- : cf action 2 Personnes ressources : responsables de secteurs, directeurs d'ALSH et référents périscolaires
Public cible	Familles rouennaises utilisatrices des services péri et extrascolaires
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DCRP Accueil unique PRE Directions d'école
Services DTE associés	Service Politiques éducatives Accueil spécialisé
Moyens existants	Accueil unique dans le cadre de la GRC
Moyens à mobiliser	Acteurs enfance de terrain
Indicateurs	Evolution du taux de remplissage Nombre de mail et de sms envoyés aux familles Orientation des publics repérés Le développement des actions pedibus



## Action B6 : Faciliter l'accès des familles aux offres du mercredi (axe 2 du Plan Mercredi) et des vacances

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectif opérationnel	Favoriser l'accès de tous les enfants à l'offre de loisirs municipale

### Eléments de contexte / existant :

Les centres de loisirs de la Ville seront investis les mercredis toute la journée dès la rentrée 2019 et pendant les vacances (hors Noël). Ce service revêt une double fonction pour les familles : c'est **à la fois un mode de garde et une source de proposition d'offre de loisirs pour les enfants.**

Faciliter l'accès aux familles prend plusieurs formes : des critères d'inscription accessibles à tous, une facilité organisationnelle pour les familles, une capacité d'accueil adaptée, une orientation systématisée vers les partenaires en cas d'impossibilité d'accueil, une communication fluide. Aujourd'hui, les principaux points à retravailler sont les suivants :

Des critères d'accès le mercredi liés à la situation professionnelle des parents

Des centres mixtes inexistants sur la rive droite

Des capacités d'accueil faibles sur les quartiers ouest et la rive gauche

Descriptif des actions	<p>2019 : adaptation de l'offre du mercredi</p> <p><b>Créer 188 places le mercredi à la rentrée avec une augmentation supplémentaire pour répondre aux besoins constatés sur les quartiers ouest</b> (Brière : 50 places le mercredi au retour des vacances de la Toussaint , et sur les vacances à partir de février)</p> <p><b>Maintenir la tarification progressive et adaptée aux capacités contributives des familles</b></p> <p><b>Supprimer les critères d'accès en lien avec l'activité professionnelle des familles pour l'accueil municipal du mercredi :</b></p> <p>Modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires</p> <p>Faire une information dans les cahiers d'école et un affichage</p> <p><b>En cas d'accueil complet : proposer un 2<sup>e</sup> choix puis informer les familles vers nos partenaires</b> associatifs, assistantes maternelles, crèches</p> <p><b>Inclure les enfants en situation de handicap et formation des agents</b></p> <p><b>Travailler sur une communication aux familles</b> (cf action B2)</p> <p>2020</p>
------------------------	--

	<b>Mener une réflexion sur la généralisation des centres mixtes, mercredi et vacances</b>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Direction</p> <p>Pilote 1- ; 2- ; 3- ; 7-: Direction</p> <p>Pilote 6- : chargée de communication et d'information DTE</p> <p>Pilote 4- ; 5-: accueil unique et spécialisé, directeur ALSH</p> <p>Personnes ressources : directeurs d'ALSH et référents périscolaires</p>
Public cible	Familles rouennaises utilisatrices des services péri et extrascolaires
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DCRP - Service communication interne</p> <p>Accueil unique</p>
Services DTE associés	<p>Service Politiques éducatives</p> <p>Service Petite enfance</p> <p>Accueil spécialisé</p>
Moyens existants	
Moyens à mobiliser	<p>188 places : 130 000 €</p> <p>Dans le cadre du Plan mercredi</p> <p>Responsables de secteurs</p> <p>Référents et directeurs ALSH</p>
Indicateurs	<p>Taux de remplissage du mercredi</p> <p>Satisfaction des familles</p> <p>Nombre d'orientations pour un second choix</p>



**Action B7 : Renforcer les projets / rencontres inter-centres (municipal et associatif), sur les mercredis et vacances**

Axe stratégique	Favoriser l'accès aux loisirs pour tous les enfants
Objectif opérationnel	Renforcer la mixité dans les accueils de loisirs
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>L'axe 2 du Plan mercredi encourage la mise en place de mesures concourant à instaurer la mixité sociale dans les accueils de loisirs, ce qui reste également une priorité des accueils extrascolaires.</p> <p>Une des pistes consiste à organiser <b>des projets communs avec des temps forts permettant de faire se rencontrer les équipes et les enfants de toute la Ville, maternels et élémentaires, associatifs et municipaux.</b></p> <p>La mise en place de ce type d'initiative durant les étés 2018 et 2019 a été un succès et mérite d'être reconduite dans le cadre du Plan mercredi.</p>	
Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020</p> <p>Etablir un calendrier annuel, des thématiques communes, le public cible (maternels, élémentaires)</p> <p>Déterminer des intervenants extérieurs et animateurs à mobiliser avec des compétences spécifiques</p> <p>Définir des lieux de valorisation</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Service animation</p> <p>Pilote : coordinateur extrascolaire</p> <p>Personnes ressources : directeurs d'accueils de loisirs municipaux et associatifs</p>
Public cible	Enfants fréquentant les centres de loisirs municipaux et associatifs
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DVS</p> <p>DCJVA</p> <p>DMP</p> <p>DCRP</p> <p>Police municipale</p>
Services DTE associés	Services politiques éducatives

Moyens existants	Directeurs d'ALSH Responsables de secteurs Référents
Moyens à allouer	Temps de préparation Intervenants dans le cadre du Plan mercredi
Indicateurs	Nombre de rencontres intercentres et intersecteurs Diversité et représentativité des lieux de valorisation, d'actions

# C. Ambition éducative n°3 : Faire vivre la question de la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs

## 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

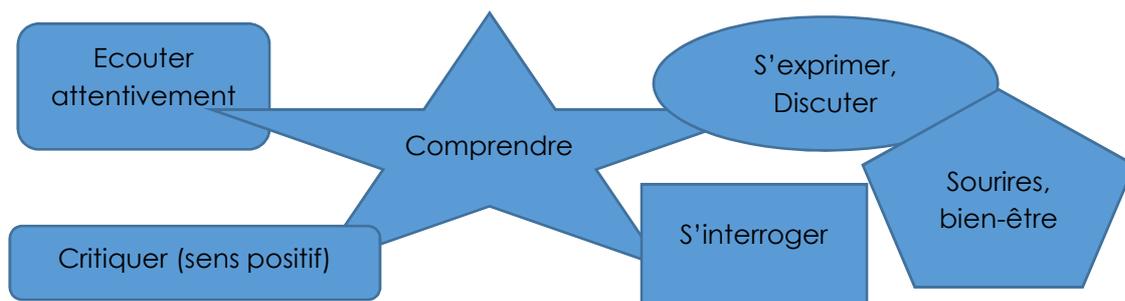
Citoyenneté et vivre ensemble sont deux termes qui sont souvent utilisés ensemble, la citoyenneté étant un outil en réponse au défi du mieux vivre ensemble.

Dès la crèche, à l'école et autour de l'école, les enfants apprennent à vivre ensemble : ils acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de la vie, pour construire leur avenir personnel et professionnel, réussir leur vie en société et exercer librement leur citoyenneté : ouverture aux autres, autonomie, responsabilité, respect de soi et d'autrui, exercice de l'esprit critique.

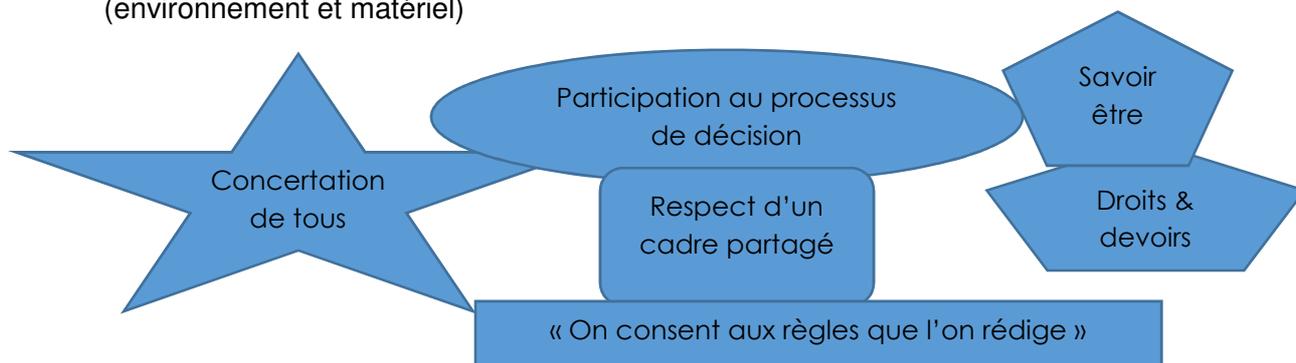
Ils y apprennent à vivre ensemble dans une société démocratique et républicaine.

Lorsque l'on parle de citoyenneté, on entend des compétences sociales et civiques à acquérir, que l'on retrouve au socle commun des connaissances et compétences, et développées dans les projets pédagogiques des accueils péri et extra scolaires :

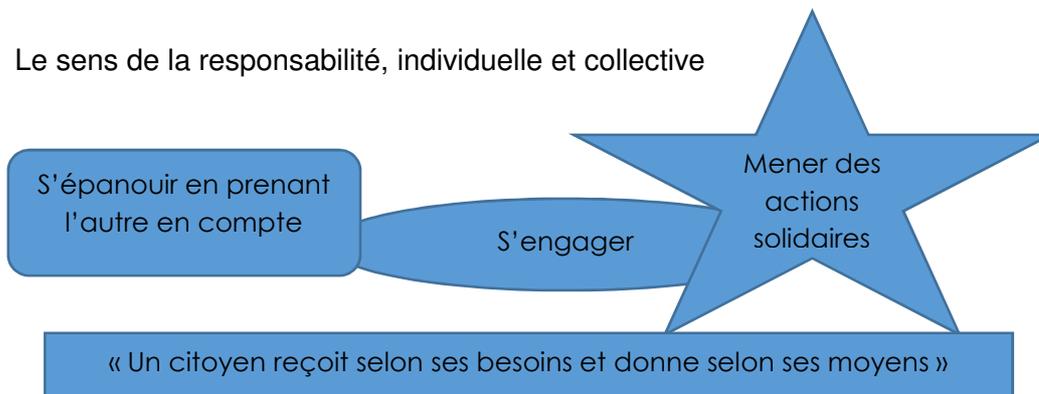
### 1. Le sens du dialogue, de la négociation, du consensus



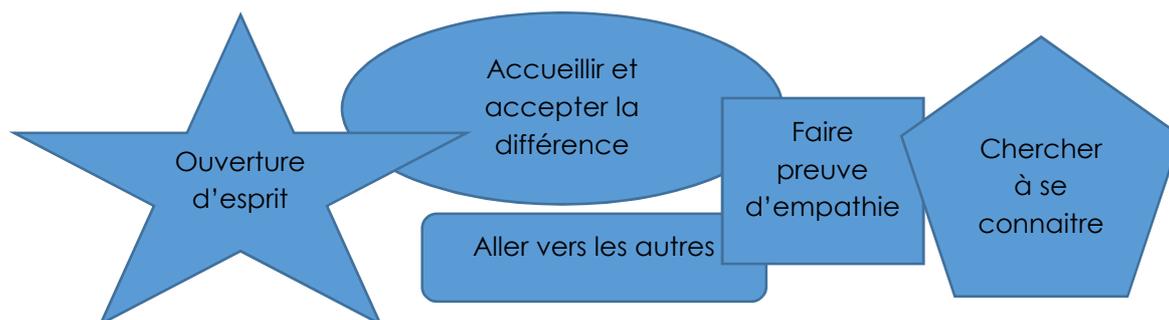
### 2. La co-construction et respect des règles de vie collective et la gestion du bien collectif (environnement et matériel)



### 3. Le sens de la responsabilité, individuelle et collective



#### 4. Le respect des autres, la civilité, le refus des stéréotypes et des discriminations



A noter que le droit d'expression est inscrit à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : s'exprimer, être écouté, participer au processus de décision et à la mise en œuvre des décisions prises

#### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIES

- Former les enfants à l'exercice de la citoyenneté dès le plus jeune âge
- Renforcer et diversifier la plus-value éducative des temps périscolaires et extrascolaires
- Etre en capacité de répondre aux besoins d'échanges et d'informations des enfants sur les questions de société et un environnement qui se complexifie
- Poursuivre la montée en compétences des acteurs éducatifs sur les questions de posture

#### 3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Formation initiale des agents disparate	Formations et ressources internes et externes
Postures et pratiques des agents hétéroclites	Chartes métiers
Contraintes organisationnelles quotidiennes (temps, moyens humains...)	S'appuyer sur les retours d'expériences positives
Capacité à échanger, à travailler en transversalité	Coordination Ville Education Nationale

#### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

- C1 : Etendre, développer et structurer les conseils d'enfants dans chaque école élémentaire
- C2 : Diffuser une méthode de prévention et résolution de conflits
- C3 : Faire évoluer le contrat de respect
- C4 : Développer les liens entre le CME et son environnement



## Action C1 : Etendre, développer et structurer les conseils d'enfants dans chaque école élémentaire

Axe stratégique	Faire vivre la <b>citoyenneté et organiser le vivre ensemble</b> dans les accueils collectifs
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les <b>temps d'expression collectifs</b></li> <li>- Améliorer le <b>climat scolaire</b></li> </ul>

### Eléments de contexte / existant

L'assemblée ou conseil d'enfants est un outil qui permet de rendre l'enfant acteur de son environnement, d'exercer une forme de démocratie représentative à l'école. Il peut permettre de traiter des questions de quotidien (organisation, aménagements, conflits...) comme d'aborder des questions qui nécessitent une prise de hauteur (questions personnelles ou de société : religion, amitié, filles-garçons, médias...). Aujourd'hui, ces instances peuvent prendre des formes différentes mais sont existantes dans plus de 3 écoles élémentaires sur 4. Leur efficacité pour désamorcer les conflits, réguler la vie en collectivité et responsabiliser les enfants est citée comme contribuant à l'amélioration du climat scolaire, et mérite d'être développé.

Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Tendre vers l'organisation d'une assemblée d'enfants régulière dans chaque école</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence obligatoire d'un ambassadeur de la citoyenneté</li> <li>- Des élus de tous âges</li> <li>- Organiser le relai d'informations auprès des autres enfants</li> </ul> </li> <li>2- <b>Animer des temps de régulation / visant à l'amélioration du climat scolaire</b></li> <li>3- <b>Animer des temps autour de questions philosophiques, personnelles ou de société</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la formation des acteurs sur l'écoute active, l'animation de réunions d'enfants</li> <li>- Développer des sujets en lien avec les problématiques particulières des sites et du public et autour de questions transversales : racisme, laïcité, éducation aux médias...</li> <li>- S'appuyer sur le partage d'expérience</li> </ul> </li> <li>4- <b>Organiser des échanges inter-écoles autour de débats</b></li> <li>5- <b>Assurer le lien entre le conseil d'enfants et le CME</b></li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service Animation  Pilote : référent périscolaire  Personnes ressources : animateurs CME et directeur ALSH citoyenneté</p>
Public cible	Enfants d'âge élémentaire fréquentant l'accueil du midi
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale  Maison de Quartier du Mont Gargan  Animateurs CME</p>
Services DTE associés	Services animation et politiques éducatives
Moyens et outils existants	Responsables de secteur, Référents périscolaires, Directions d'école
Moyens à mobiliser	Temps de formation, échange entre équipes et inter-écoles
Indicateurs	<p>Nombre d'assemblées d'enfants, nombre de rencontres inter-écoles  Les thèmes abordés par les enfants  La récurrence des rencontres</p>



Accueil périscolaire



Centre de loisirs

## Action C2 : Diffuser une méthode de prévention et résolution de conflits

Axe stratégique	Faire vivre la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs
Objectif opérationnel	Améliorer le climat dans les écoles et les alsh

### Eléments de contexte / existant

**Des méthodes de résolution de conflits, sanction/ réparation sont travaillées en école élémentaire, côté service animation** (dans une école sur 2).

Cependant, le rôle éducatif de l'adulte intervenant en accueil collectif est encore diversement investi. En cas de conflits entre enfants, on trouve encore beaucoup d'adultes se positionnant en tant que juge (déterminer un coupable, une victime), alors qu'il doit évaluer le contexte et organiser la médiation, dans un souci permanent d'amélioration du bien-être des enfants et de leur épanouissement. Le climat dans les écoles ou dans les alsh s'en trouve altéré.

**Une large diffusion et appropriation des méthodes de prévention et de résolution des conflits est à organiser, en cohérence avec l'Education Nationale sur les temps périscolaires.**

Descriptif des actions	2019-2022 : 1- <b>Intégrer une ligne directrice dans la charte animateurs</b> 2- <b>La décliner en réunion d'équipe</b> 3- <b>Former les agents</b> 4- <b>Organiser un temps d'échanges</b> autour de la question aux agents animation et vie scolaire (réunions métiers, réunions dans les écoles...) 5- <b>Veiller à une cohérence avec l'Education Nationale</b>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE - Service animation Pilote 1- : Chef de projet PEDT Pilote 2- ; 3- ; 4- ; 5-: responsables de secteur animation Personnes ressources : responsables de secteur vie scolaire
Public cible	Agents animation et vie scolaire
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DCRP- Service communication interne
Services DTE associés	Service politiques éducatives
Moyens existants	Responsables de secteur animation et vie scolaire Chartes Temps forts, réunions des services
Moyens à mobiliser	Temps d'échange, de régulation, de formations spécifiques pour les équipes Formateurs en internes, associations
Indicateurs	Evolution du nombre d'incidents et d'incivilités. Nombre de temps de formation des animateurs Evaluation de la charte animateurs Les objectifs communs fixés entre les acteurs Education Nationale, Ville...



Accueil périscolaire

### Action C3 : Faire évoluer le contrat de respect

Axe stratégique	Faire vivre la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs
Objectif opérationnel	Mener une réflexion sur la sanction / réparation
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p><b>Le « contrat de respect » est un outil qui définit des règles de vie destinées à favoriser le vivre ensemble</b> entre les enfants, ainsi que dans la relation entre les enfants et les adultes. Ce document est signé par chaque enfant d'élémentaire, ses parents et la Ville.</p> <p>Il apporte une réponse graduée en cas de comportement inapproprié d'un enfant et privilégie les actions de réparation. En cas de manquement grave, (insulte, bagarre, geste violent, insolence, dégradation) ou de récidive, une procédure en 3 étapes est mise en place pouvant aboutir à une exclusion temporaire ou définitive, qui reste un échec éducatif.</p> <p>L'institution revendique un outil administratif, de nombreux acteurs de terrain déplorent son effet stigmatisant et négatif, inadapté aux enfants de maternelle. <b>Un sens pédagogique est à redéfinir.</b></p> <p>36 contrats de respect (8 en maternelle, 28 en élémentaire) ont été dressés en 2018. Le profil type : plutôt des garçons, de CE2 ou de CM. 42 % des contrats de respect concernent des faits liés à des insultes et non-respect des consignes, 39% sont liés à des faits de violence physique.</p>	
Descriptif des actions	<p>Rentrée 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Définir le pré-requis de la collectivité</b></li> <li>2- <b>Créer un groupe de travail</b> référents /directeurs d'ALSH/ Education nationale / parents / enfants / ATSEM</li> <li>3- <b>Faire des propositions d'évolution du règlement intérieur</b> des accueils périscolaires et extrascolaires</li> <li>4- <b>Communiquer sur les nouvelles modalités</b></li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service animation</p> <p>Pilote : chef de service animation</p>
Public cible	Enfants accueillis en périscolaire / extrascolaire ?
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DAJ</p> <p>DCRP Service communication interne</p>
Services DTE associés	<p>Service Politiques éducatives</p> <p>Service Vie scolaire</p>
Moyens existants	<p>Référents et responsables de secteur</p> <p>Elu</p> <p>Directions d'école</p>
Moyens à mobiliser	Temps de réunion
Indicateurs	<p>Mise en place d'un groupe de travail représentatif</p> <p>Nombre de propositions d'évolution</p> <p>Validation des nouvelles orientations</p> <p>Les outils de communication déployés</p>



**Action C4 : Développer les liens entre le CME et son environnement**

Axe stratégique	Faire vivre la citoyenneté et organiser le vivre ensemble dans les accueils collectifs
Objectif opérationnel	Permettre un apprentissage de la citoyenneté adapté aux enfants de CM
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>La Ville organise un <b>Conseil Municipal d'Enfants (CME)</b>, lieu d'expression pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées volontaires de la ville (27 écoles dont 9 écoles privés), dont le fonctionnement a récemment évolué pour le rendre plus dynamique : fin du système de commission, calendrier adapté à la temporalité de l'élection, développement de projets d'intérêt général notamment. <b>Il est nécessaire de poursuivre la dynamique d'évolution</b> pour rendre la mise en œuvre des projets plus concrète et plus ouverte sur l'extérieur.</p>	
Descriptif des actions	<p>Dès 2019 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Convaincre l'ensemble des écoles à être représentées au sein du CME</b></li> <li>2- <b>Développer le lien entre le CME et son école</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le CME dans les écoles : vidéo promotionnelle, temps d'échange participatif autour des projets menés...</li> <li>- Rendre compte de l'action du jeune élu sur les temps scolaires et périscolaires</li> </ul> </li> <li>3- <b>Développer les liens entre les projets des enfants et l'environnement territorial</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les enfants aux projets existants à l'échelle municipale</li> </ul> </li> <li>4- <b>Développer lien entre le CME et le Conseil Municipal adultes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les projets des enfants au Conseil Municipal</li> <li>- Développer l'investissement des enfants en lien avec le devoir de mémoire</li> </ul> </li> <li>5- <b>Améliorer l'échange d'information avec les familles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer la rubrique CME du site internet</li> <li>- Envisager d'autres formes de communication groupée (sms, mail, réseaux sociaux ?, communication sur le site internet...)</li> </ul> </li> <li>6- <b>Valoriser les projets des jeunes élus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la communication Ville</li> <li>- Investir les parents lors des séances plénières</li> </ul> </li> </ol>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE - Service Politiques Educatives Pilote : chef de projet PEDT
Public cible	Jeunes élus du CME
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Maison de Quartier du Mont Gargan 2 D3P Cabinet du Maire DCRP Directions d'école

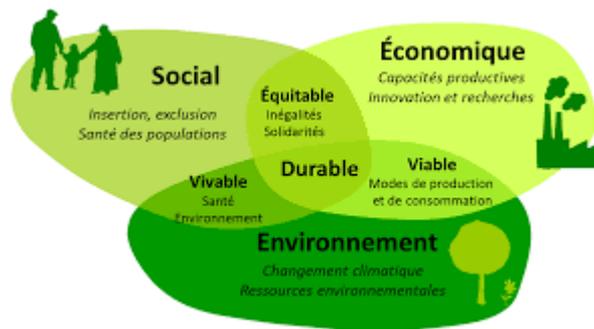
Services DTE associés	Service civique « citoyenneté »
Moyens existants	Budget CME : 3000 €
Moyens à mobiliser	Pas de moyens supplémentaires
Indicateurs	Satisfaction des jeunes élus, assiduité aux temps de travail, Nombre de projets aboutis Nombre d'élus Nombre et représentativité de quartiers touchés par les actions Les projets transversaux entre les enfants et les adultes élus L'évolution du site rouen.fr Nombre de parents aux séances plénières

## D. Ambition éducative n°4 : Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le développement durable est « un **développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** », (Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, 1987). En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et de ses des trois piliers : **un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.**

Il est respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de vie sur Terre, qui garantit l'efficacité économique, sans perdre de vue les finalités sociales du développement que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.



### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Adopter des comportements inscrits dans une logique de durabilité relève de notre devoir, a fortiori lorsque les adultes participent à la mise en place d'un **service à destination des enfants, qui se doit d'être exemplaire.**

La sensibilisation aux enjeux environnementaux envers le jeune public a très bien fonctionné, et la conscience écologique des enfants ainsi que leur intérêt pour ces questions se sont fortement développés ces dernières années. Cependant, **il faut aussi constater que nous avons le plus grand mal à faire évoluer les pratiques collectives des adultes.**

En ce qui nous concerne, le changement de comportement des acteurs de terrain passe par la capacité de la Ville à travailler en partenariat et en transversalité avec les acteurs institutionnels et leurs compétences propres, à organiser en amont marchés et procédures selon une logique durable, à décliner l'agenda 21 en objectifs concrets pour les agents, assortis d'un plan de sensibilisation et de formation ambitieux. Cela reste un chantier ouvert.

**La déclinaison des objectifs de l'Agenda 21 dans le champ éducatif reste aujourd'hui bien en dessous des enjeux et de l'urgence qui s'imposent à nous.** Pourtant, les axes de travail sont nombreux :

- la rénovation énergétique des bâtiments en lien avec les consommations d'énergie
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la réduction et le tri des déchets
- la promotion des déplacements doux
- la sensibilisation des enfants

### 3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Cout de la rénovation énergétique et des investissements au regard des contraintes budgétaires imposant un rythme d'aménagement très lent	Une politique ambitieuse qui engage la Ville en tant que maître d'ouvrage et en tant que partenaire (des bailleurs par exemple).
Equipement des sites inégal en ce qui concerne le tri des déchets et le ramassage	Des objectifs chiffrés : - 30% d'émission de GES sur le territoire entre 2005 et 2021, - 20% d'émission de GES sur notre patrimoine entre 2011 et 2021 / hausse de 20% de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergie.
Procédures liées à l'offre alimentaire générant du gaspillage	Une équipe spécifique existe pour accompagner la DTE sur ces questions.
Pas de logique collective, uniquement des bonnes volontés individuelles Pas d'objectifs contraignants pour les agents, pas de prise en compte dans les évaluations Formation des agents inexistante	Des partenaires institutionnels et associatifs nombreux, avec des objectifs partagés. Le dynamisme associatif dans ce domaine reflète l'intérêt des citoyens pour cette question.

### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

- D1 : Adapter le service de la prestation de restauration
- D2 : Anticiper davantage les volumes à commander
- D3 : Poursuivre et développer l'accompagnement de l'enfant sur le temps du repas
- D4 : Développer le lien entre acteurs et consommateurs de la chaîne de restauration
- D5 : Organiser un don aux associations
- D6 : Expérimenter le plan de réduction des consommations d'énergie sur le groupe scolaire Debussy
- D7 : Adapter nos bâtiments aux enjeux liés à la transition écologique
- D8 : Etendre le tri des biodéchets
- D9 : Développer le tri sur les sites DTE
- D10 : Développer les lignes pédibus
- D11 : Aménager des parcs à vélos et à trottinettes
- D12 : Développer les projets en lien avec la transition écologique et énergétique
- D13 : Réguler l'utilisation du wi-fi sur les sites DTE



## Action D1 : Adapter le service de la prestation de restauration

Axe stratégique

Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif

Objectif opérationnel

Lutter contre le gaspillage alimentaire

### Eléments de contexte / existant

La Ville s'est donné les moyens d'évaluer le gaspillage dans les restaurants scolaires, qui restent les plus impactés par ce fléau, surtout en élémentaire.

Une étude menée sur un échantillon représentatif d'écoles au cours de l'année 2017-2018 a fait apparaître que **33% des denrées étaient jetées en maternelle, 44% en élémentaire, représentant 1 million d'euros annuels**. Les crèches et les ALSH sont moins impactés.

**Plusieurs facteurs ont d'ores et déjà été repérés comme contribuant au gaspillage, en amont, sur le temps du midi, et en bout de chaîne**. Des pesées seront reprogrammées en 2020 pour évaluer l'impact de la nouvelle offre alimentaire.

Parmi les éléments ayant une incidence sur le gaspillage, on peut citer **l'ensemble des directives aujourd'hui en vigueur qui permettent de garantir aux familles le service d'une prestation unique, standardisée et systématique à leur enfant** : un menu unique avec une variante sans porc, le grammage des aliments, le service de la prestation complète, le menu systématique à 5 composants (entrée, viande œuf ou poisson, légume ou féculent, fromage, dessert).

Si la règle affichée continue d'être celle-ci, on constate des adaptations sur le terrain : un enfant qui ne mange pas de viande est servi (protocole oblige) mais d'une quantité infime. Il en est de même sur certains sites pour celui qui n'aime pas un aliment ou dont les agents connaissent le petit appétit. L'expérimentation « petite, moyenne, grande faim » mise en place dans le cadre du défi « assiettes vides » en 2018 a été positive. L'enfant qui choisit la taille de son assiette a l'impression d'être davantage écouté, moins découragé par rapport à la taille de celle-ci, et fait moins le geste de jeter. Il n'en reste pas moins que sans décision sur le grammage automatisé et l'adaptation de la quantité commandée, le même volume est jeté... mais par les agents !

L'adaptation de la prestation est déjà une pratique quotidienne dans les crèches, qui s'inscrivent déjà naturellement dans cette action.

Descriptif des actions

Dès 2019 :

- 1- **Proposer un menu alternatif** dit « sans viande »
- 2- **Organiser le service par les enfants eux-mêmes des entrées, fromages et desserts** sur l'ensemble des restaurants en élémentaire

2020 :

- 3- **Travailler sur une quantité adaptée à la faim des enfants** :
  - Expérimenter la fin du grammage automatisé dans les écoles volontaires couplé à une adaptation de la commande au Sirest
  - Généraliser le dispositif « petite, moyenne, grande faim » dans les autres écoles

2021-2022 :

- 4- **Mettre fin au grammage automatisé, adaptation de la commande au Sirest et accompagnement des métiers à cette évolution**
- 5- **Se laisser la possibilité de passer au plateau à 4 composants** en réintégrant le fromage dans l'entrée ou le plat de résistance.

Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE - Service politiques éducatives Pilote : chef de projet Mon Restau Responsable Personnes ressources : responsable de secteur vie scolaire et animation, agents intervenant sur le temps du midi
Public cible	Enfants et adultes fréquentant la restauration collective
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Sirest MP3D
Services DTE associés	Service Vie scolaire Service animation
Moyens et outils existants	Responsables de secteur Référents périscolaires
Moyens à mobiliser	Temps d'information, échange entre équipes, accompagnement des acteurs de terrain, communication familles
Indicateurs	Pesée du gaspillage alimentaire Qualité des repas Nombre de sites où les enfants se servent les entrées et les desserts en quantité souhaitée Nombre de sites où l'on généralise petite, moyenne et grande faim Nombre de sites où les quantités commandées au SIREST sont ajustées à la consommation des convives



agenda 21  
S'impliquer pour une ville durable

Cit'ergie  
European Energy Award

## Action D2 : Anticiper davantage les volumes à commander

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectifs opérationnels	Lutter contre le gaspillage alimentaire
<b>Éléments de contexte / existant</b>	
<p>En amont, le principe de « table ouverte » (inscription possible le matin même), rend compliqué l'anticipation des fréquentations, et ne contribue pas à responsabiliser les familles. A Bois Guillaume, la prestation servie est strictement la même, on constate 4 fois moins de gaspillage. Les relais doivent également s'affiner de façon à mieux anticiper les variations d'effectif (vacances scolaires en crèches, sorties scolaires...)</p>	
Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>Fin de la « table ouverte » et mise en place d'un système d'inscription</b> avec réservation des menus et facturation au forfait.</li> <li><b>Adaptation de la proportion servie</b> en fonction des habitudes des enfants relayées par les Responsables d'Office en commission menu (proportionnalité des entrées : radis 30%/ carottes 70% et pas d'entrée au choix tous les jours)</li> <li><b>Gestion fine et partagée de la mise à jour des effectifs</b></li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service politiques éducatives Pilote : chef de projet Mon Restau Responsable Personnes ressources : responsable de secteur vie scolaire, directrices de crèches</p>
Public cible	Enfants et adultes fréquentant la restauration collective
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Sirest Education nationale MP3D</p>
Services DTE associés	<p>Service animation Service Ressources Service Vie scolaire Service Petite enfance</p>
Moyens et outils existants	<p>Responsables de secteur Référents périscolaires Directeurs d'ALSH Directrices de crèches</p>
Moyens à mobiliser	Temps d'information, échange entre les équipes
Indicateurs	<p>Pesée du gaspillage alimentaire Evaluation des abonnements choisis par les familles Les écarts constatés entre les inscriptions, les commandes des Responsables d'offices et les livraisons</p>



## Action D3 : Poursuivre et développer l'accompagnement de l'enfant sur le temps du repas

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectifs opérationnels	Lutter contre le gaspillage alimentaire
<b>Éléments de contexte / existant</b>	
<p>Le temps périscolaire est porteur de grosses contraintes organisationnelles : volumes de convives, temps imparti, gestion des ressources humaines. Il induit souvent une mécanisation des gestes des agents. Dans ce contexte, <b>la qualité de l'accompagnement à table est une réponse fondamentale à la lutte contre le gaspillage</b>, qui vise à redonner une place centrale à ce temps de façon à l'envisager comme une activité éducative à part entière.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Développer au maximum en maternelle et en élémentaire la posture de « l'adulte à table »</li> <li>2- Garder une vigilance sur le nombre d'adultes dans les réfectoires (tendre vers 1 pour 25)</li> <li>3- Veiller à l'information et à la formation des équipes (nouveaux recrutements et agents déjà en poste)</li> <li>4- Renforcer les premiers services par la présence des agents vie scolaire</li> <li>5- Tendre vers 25 minutes à table pour chaque enfant en élémentaire et 35 à 40 minutes en maternelle</li> <li>6- Travailler sur les postures d'accompagnement dans un objectif d'éducation alimentaire : travailler la présentation des plats, inviter à goûter : objectif collectif de tous les agents intervenant le midi</li> <li>7- Mettre à disposition des kits anti gaspi (coupe pommes, couteau à pamplemousse)</li> <li>8- Encourager la responsabilisation des enfants sous forme de jeu, et accompagné des agents</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service politiques éducatives          Pilote : chef de projet Mon Restau Responsable          Personne ressource : responsables de secteur animation</p>
Public cible	Enfants fréquentant la restauration scolaire
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Sirest
Services DTE associés	<p>Service Vie scolaire          Service animation</p>
Moyens et outils existants	<p>Responsables de secteur          Référents périscolaires</p>
Moyens à mobiliser	Temps d'information, échange entre équipes
Indicateurs	<p>Pesée du gaspillage alimentaire          Nombre de site ayant mise en place les dispositifs « Adulte à table » en maternelle et en élémentaire          Taux moyen d'encadrement au sein des restaurants          La présence auprès des enfants des agents de la vie scolaire et de l'animation          Temps passé à table, poursuite de l'étude 2018-2019          Nombre de kits anti gaspi actifs</p>



## Action D4 : Développer le lien entre acteurs et consommateurs de la chaîne de restauration

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectifs opérationnels	Lutter contre le gaspillage alimentaire
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>La démarche de qualité des denrées commandées par la cuisine centrale et son mode de production sont un point fort de notre restauration collective. Cependant, <b>les acteurs regrettent le manque de lien entre la vie des restaurants scolaires et les acteurs de la chaîne de restauration (producteurs, cuisine centrale, agents des écoles, enfants).</b></p> <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire passe également par <b>une prise en compte sans cesse réactualisée des retours du terrain</b>, une fine connaissance des goûts et des habitudes des enfants au moment de la conception de la recette. Coté agents, pour devenir ambassadeur auprès des enfants, il faut connaître la production et goûter aux plats...</p>	
Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Mieux faire participer l'ensemble des acteurs de la restauration</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de travail avec des parents</li> <li>- Revoir l'organisation de la « commission menus » pour fluidifier l'échange d'informations</li> </ul> </li> <li>2- <b>Faire évoluer et partager les éléments d'analyse de la restauration collective et les suggestions d'amélioration</b></li> <li>3- <b>Inciter les agents et les parents à visiter la cuisine centrale</b></li> <li>4- <b>Améliorer la communication</b> entre les offices, les crèches et la cuisine centrale : ajustement des commandes, visualisation de la prestation à disposer dans l'assiette...</li> <li>5- <b>Développer une communication externe à destination des familles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- visuels</li> <li>- conception d'une vidéo de présentation du Sirest / visite virtuelle</li> </ul> </li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service politiques éducatives          Pilote: chef de projet Mon Restau Responsable,          Personne ressource : chargé de communication DCRP, Sirest, chargée de coordination et d'information DTE, agents en lien avec la chaîne de restauration</p>
Public cible	Enfants et adultes fréquentant la restauration collective, parents
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Sirest DCRP MP3D
Services DTE associés	Service Vie scolaire Service animation Service Petite enfance
Moyens et outils existants	Commissions, tableaux de bord, ressources humaines Ville et Sirest
Moyens à mobiliser	Temps d'information, échange entre équipes Création d'outils de communication
Indicateurs	Pesée du gaspillage alimentaire Nombre de visites de la Cuisine centrale Evolution des outils de communication



agenda 21  
S'impliquer pour une ville durable

## Action D5 : Organiser un don aux associations

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Lutter contre le gaspillage alimentaire
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>Le Sirest donne ses surplus de production aux associations. Cependant, la grande majorité des denrées non consommées sont celles acheminées dans les écoles, qui, elles, ne sont pas données (réchauffées ou chaîne du froid rompue). Dans certaines écoles, quelques denrées peuvent être réservées : fruits, compotes, en fonction des pratiques des agents.</p> <p>Les crèches et, dans une certaine mesure, certains ALSH sont beaucoup moins impactés par les questions de gaspillage, mais pourront néanmoins s'insérer dans la démarche dans un deuxième temps (crèches en liaison froide).</p>	
Descriptif des actions	<p>2020</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Etudier juridiquement les responsabilités et la faisabilité organisationnelle de quoi ?</li> <li>2- Identifier quartier par quartier les associations bénéficiaires potentielles.</li> <li>3- Organiser la contractualisation</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service Politiques Educatives Pilote : chef de projet Mon restau responsable</p>
Public cible	Associations œuvrant dans le domaine de la solidarité
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>CCAS Associations MP3D</p>
Services DTE associés	<p>Service animation Service Vie scolaire</p>
Moyens existants	Responsables de secteur animation et vie scolaire
Moyens à mobiliser	Aucun
Indicateurs	<p>Nombre d'associations partenaires. Evolution des pesées de gaspillage alimentaire Nombre de sites engagés dans la démarche</p>



## Action D6 : Expérimenter le plan de réduction des consommations d'énergie sur le groupe scolaire Debussy

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Réduire les consommations d'énergie dans les sites les plus énergivores
<p><b>Eléments de contexte / existant</b></p> <p>La Ville de Rouen a déjà réduit de 10% les consommations sur son patrimoine bâti entre 2011 et 2015.</p> <p>Il est aujourd'hui envisagé de mener une action complémentaire aux travaux sur le <b>changement de comportement des usagers des bâtiments</b>. Dans ce cadre, en partenariat avec l'Université de Rouen, une expérimentation a été mise en place sur le gymnase Colette Besson, visant à accompagner le changement de comportement des usagers d'un centre sportif pour tendre vers plus d'économie d'énergie.</p> <p>La consommation du site a été diminuée de 22%, les utilisateurs sont devenus acteurs.</p> <p>Un site particulièrement énergivore, pensé dans sa globalité est pressenti pour cette expérimentation dans le champ de l'enfance : école maternelle, élémentaire et gymnase Debussy. Une sensibilité est déjà existante sur le site, avec la réalisation de projets autour des jardins, récupérateurs d'eau, bacs à compost notamment.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019 – 2020 :</p> <p>1- <b>Recrutement d'un service civique « Ambassadeur du développement durable auprès des enfants et adultes »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer les pratiques en matière d'énergie sur les différents sites</li> <li>- Proposer des préconisations et un plan d'action pour faire évoluer ces pratiques vers des gestes plus écologiques</li> <li>- Accompagner les utilisateurs des sites vers la mise en œuvre de ces actions afin de diminuer durablement les consommations d'énergie au sein de ces bâtiments.</li> </ul> <p>2020-2022 :</p> <p><b>2- Evaluation des résultats et reconduction éventuelle</b></p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – MP3D</p> <p>Pilote : service civique</p> <p>Personne ressource : chefs de projets politiques éducatives DTE</p>
Public cible	Adultes et enfants du groupe scolaire et du gymnase Debussy
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DTE</p> <p>DPB Bureau d'étude fluide et économie d'énergie</p> <p>Associations utilisatrices des équipements</p>
Services DTE associés	<p>Service politiques éducatives</p> <p>Service animation</p> <p>Service vie scolaire</p> <p>Service patrimoine</p>
Moyens existants	Chefs de projets MP3D et DTE
Moyens à mobiliser	<p>Gratification service civique 4640 € dont prise en charge Etat : 3784 €</p> <p>Temps d'échange avec les acteurs du site</p>
Indicateurs	<p>Mesure des consommations d'énergie</p> <p>Nombre de réunions</p> <p>Représentativité des acteurs engagés dans la démarche</p> <p>Changement des comportements</p> <p>Pertinence de la mission</p>

## Action D7 : Adapter nos bâtiments aux enjeux liés à la transition écologique

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Réduire les consommations d'énergie dans les sites les plus énergivores Offrir un cadre de vie adapté à l'évolution de notre environnement

### Eléments de contexte / existant

Les objectifs du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Rouen votés en Conseil Municipal sont les suivants :

- - 30% d'émission de GES sur le territoire entre 2005 et 2021
- - 20% d'émission de GES sur notre patrimoine entre 2011 et 2021

Les résultats dont nous disposons aujourd'hui :

- Diminution de 10% de GES entre 2011 et 2015 sur notre patrimoine
- Diminution de 28% de GES entre 2008 et 2014 sur notre territoire

**En ce qui concerne les sites DTE, la problématique concerne en premier lieu les écoles, tant au regard du nombre qu'au regard des enjeux**, et également certains centres de loisirs. Les crèches sont souvent des constructions plus récentes.

Des travaux d'économie d'énergie sont déjà réalisés dans certaines écoles mais **le défi est important car le patrimoine scolaire de la Ville est vieillissant**, voire historique, et par conséquent peu adapté aux économies d'énergie. Les besoins en travaux sont très importants et dépassent largement les priorisations effectuées ces dernières années. Dans les écoles, il existe un seuil d'alerte sur les programmations permettant d'assurer le clos et le couvert. Des travaux d'économie d'énergie déjà réalisés depuis 2015 dans 7 écoles : toitures, menuiseries extérieures, éclairage, chaudière. La Direction du Patrimoine Bâti a ciblé des bâtiments sur lesquels il faut porter une attention particulière via un système de Management d'Energie (SME). 5 sites scolaires sont ciblés : Maupassant Messier, Debussy, Balzac, Pouchet Graindor et Marot Villon.

Il faut également adapter les sites au réchauffement climatique : constructions nouvelles et cours d'écoles (aujourd'hui les espaces bitumés prédominent) et intégrer la question des espaces verts dans les espaces extérieurs.

Descriptif des actions	2019 – 2022 <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments</b> inscrits au « Plan Marschall des écoles »</li> <li>2- <b>Intégrer les enjeux énergétiques dans les bâtiments à venir répondant aux évolutions urbaines</b> (besoins des quartiers ouest et rive gauche)</li> <li>3- <b>Lutter contre les Ilots de chaleur</b> en adaptant les cours d'école et les aménagements intérieurs</li> <li>4- <b>Améliorer la qualité de l'air intérieur</b> dans nos sites DTE</li> </ol>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – Direction du Patrimoine Bâti Pilote : Bureau d'études Personnes ressources : DTE- Service Patrimoine
Public cible	Tout public
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DGS DTE DPB DEPN

	MP3D
Services DTE associés	Service patrimoine et logistique
Moyens existants	Moyens déterminés dans le cadre du PPI
Moyens à mobiliser	Bureau d'étude et Service Patrimoine pour la mise en œuvre
Indicateurs	Consommation d'énergie



## Action D8 : Etendre le tri des biodéchets

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Systématiser le tri dans les écoles, crèches et ALSH
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>La Ville de Rouen s'est positionnée comme précurseur dans le domaine, puisque qu'elle a expérimenté à la rentrée 2018, le tri des biodéchets dans 2 écoles élémentaires en partenariat avec la jeune Association Terra Leo. Les enfants trient leurs déchets qui sont ensuite collectés et envoyés vers un site de méthanisation. 1 tonne par trimestre est ainsi collectée, représentant une toute petite part des 70tonnes par jour traitées au centre de méthanisation.</p> <p>Passée la phase d'accompagnement des agents et des enfants, les habitudes sont prises et l'expérimentation est un succès : autonomie des enfants, ressenti positif des agents sur leurs conditions de travail...</p> <p>Après un an, le développement de l'association ne permet pas encore d'envisager une extension du nombre de sites à moyens constants. Par ailleurs, il convient de travailler localement sur d'autres formes de partenariats permettant de valoriser les biodéchets. Les écoles étant les plus impactées par le gaspillage, ces sites seront prioritaires, une extension aux ALSH et aux crèches sera à envisager dans un second temps.</p> <p>Dans le cadre de l'objectif de rénovation d'un restaurant par an, il s'agit d'intégrer des tables de tri aux nouveaux aménagements.</p>	
Descriptif des actions	<p>2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Etendre l'expérimentation à l'école Bimorel</li> <li>2- Développer d'autres alternatives et formes de partenariats dans le domaine</li> </ol> <p>2021-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- Développer le processus de valorisation des biodéchets :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les écoles dans un premier temps</li> <li>- sur les autres sites DTE en fonction des contraintes organisationnelles</li> </ul> </li> </ol> <p>En lien avec la structuration de l'association Terra Leo, les partenaires potentiels et les objectifs de la Métropole dans le domaine.</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Service politiques éducatives</p> <p>Pilote : chef de projet Mon restau responsable</p> <p>Personnes ressources : responsables de secteur animation et vie scolaire</p>
Public cible	Adultes et enfants dans les écoles concernées
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Association Terra Leo</p> <p>Leo à table</p> <p>APEHR</p> <p>Métropole Rouen Normandie</p> <p>Feder</p>
Services DTE associés	<p>Service Vie scolaire</p> <p>Service Patrimoine</p> <p>Service Animation</p> <p>Service Petite enfance</p>
Moyens existants	2300 € par an
Moyens à mobiliser	+ 1200 € par an, hors budget d'investissement affecté à la table de tri
Indicateurs	<p>Pesées des bio déchets</p> <p>Extension des sites de ramassage</p> <p>Structuration de la démarche à l'échelle de la ville et de la métropole</p>



## Action D9 : Développer le tri sur les sites DTE

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Systématiser le tri dans les écoles, crèches et ALSH

### Eléments de contexte / existant :

A ce jour, il existe des disparités importantes sur la manière d'appréhender la question du tri, liées à l'existence ou non d'un ramassage en porte à porte, à l'organisation matérielle des sites et aux moyens mis à disposition, à l'impulsion ou non de dynamiques internes, au turn over des agents, et aux sensibilités personnelles

Toutes les sites DTE ne sont aujourd'hui pas intégrés au circuit de collecte, notamment les sites de centre-ville rive droite et rive gauche, en intra-boulevard.

Le SMEDAR est partenaire de la Ville et de ses écoles. Un bilan a été réalisé sur 30 écoles intégrées au circuit de collecte, qui révèle que la moitié ne rencontre pas de problème majeur en ce qui concerne le tri des déchets. L'autre moitié montre des difficultés liées au matériel ou à l'investissement des enseignants ou des agents, en l'absence de mise en place systématique des conditions permettant ensuite de rendre obligatoires des règles de tri.

Il existe encore des sites où la désinformation est prégnante « rien ne sert de trier, tout finit à la même poubelle ». En ce qui concerne le tri dans les classes, la coordination Education nationale / Ville n'est pas assurée partout.

L'équipement matériel a un coût (chariots à double sac, corbeille dans chaque pièce), qui n'est aujourd'hui pas pris en compte.

En l'absence d'équipement matériel, de dynamique collective, de sensibilisation globale des agents/ et ou d'intégration aux objectifs des agents, les bonnes pratiques restent de l'ordre de la volonté individuelle.

Il n'existe pas de données sur les crèches et les ALSH, mais le constat est le même en ce qui concerne l'engagement des agents sur la base de volontés individuelles.

Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Structurer la demande auprès de la Métropole</b> pour intégrer au circuit de ramassage du tri les sites aujourd'hui non intégrées</li> <li>2- <b>Intégrer la question du tri lors des remplacements de matériel</b> (chariots à double sac, corbeilles de tri)</li> </ol> <p>2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- <b>Réunir les conditions pour organiser une expérimentation d'un système de tri des déchets sur 1 à 2 sites.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix des sites DTE/ MP3D</li> <li>- Equiper les sites en matériel</li> <li>- Sensibiliser et informer les agents et les enseignants (service civique « Ambassadeur du Développement durable »)</li> </ul> </li> </ol>
------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer l'objectif aux projets pédagogiques et projets d'école</li> <li>- Intégrer cet objectif dans les évaluations des agents dans les écoles, crèches et ALSH concernés</li> <li>- Bilan</li> </ul> <p>2021-2022 :</p> <p>4- <b>Etendre l'expérimentation</b> au rythme des équipements matériels</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – MP3D - DTE</p> <p>Pilote 1- : Responsable MP3D</p> <p>Pilote 2- : Chef de service vie scolaire</p> <p>Pilote 3- et 4- : service civique MP3D en lien avec la DTE</p>
Public cible	Agents, enseignants, enfants, habitants du quartier
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Métropole Rouen Normandie</p> <p>Education Nationale</p> <p>DLA</p>
Services DTE associés	<p>Service Vie scolaire</p> <p>Service Animation</p> <p>Service Petite enfance</p>
Moyens existants	<p>Responsables de secteur animation et vie scolaire</p> <p>Directrices de crèche</p>
Moyens à mobiliser	Equiper des sites et ramassage : Métropole
Indicateurs	<p>Pesées en lien avec le SMEDAR</p> <p>Temps de concertation et de structuration avec la Métropole</p> <p>Equipements matériels au sein de service</p> <p>Mise en place de l'expérimentation</p>



Accueil périscolaire



## Action D10 : Développer les lignes pédibus

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Développer les déplacements doux
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Le Pédibus est un <b>mode de transport en commun familial conçu sur la base d'un dispositif de ramassage scolaire pédestre</b>. Chaque jour, un cortège d'enfants se rend à l'école en suivant un trajet précis balisé d'une signalétique adaptée et matérialisant les arrêts du Pédibus.</p> <p>A tour de rôle, <b>des parents volontaires encadrent le groupe</b> jusqu'au terminus : l'école.</p> <p>Malgré les enjeux actuels, <b>ce dispositif, basé sur le volontariat des parents, ne parvient pas à prendre une réelle place dans les modes de déplacement des familles</b>, ce qui n'est pas particulier à la Ville de Rouen.</p> <p>Le nombre de lignes en fonctionnement n'évolue pas depuis 2011. A ce jour, on compte 4 lignes actives dans 3 groupes scolaires : une sur Charles Nicolle, deux sur les écoles Mullot et Hameau des Brouettes, une sur l'école Corneille - une ligne est en cours de réactivation à Jules Ferry.</p> <p>Il convient de réfléchir à la promotion de ce type de déplacement, et d'élargir les réflexions à d'autres réponses en termes de déplacement doux aux abords des écoles.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 : Fonctionnement régulier</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Encourager le maintien des lignes actives</li> <li>2- Maintenir une veille et une communication actives sur les écoles ne possédant pas de ligne active</li> </ol> <p>2019-2022 : développer la promotion des déplacements doux</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- Organiser des temps forts ayant pour objectif de promouvoir les déplacements doux autour de l'école, type « Rue aux enfants »</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE- Service Politiques éducatives</p> <p>Pilote : coordinatrice des actions éducatives</p>
Public cible	Familles ayant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Rouen
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Ecoles</p> <p>Associations</p> <p>Parents élus</p> <p>DTP</p> <p>DEPN</p> <p>DCRP</p>
Services DTE associés	Service Animation
Moyens existants	3000 €
Moyens à mobiliser	<p>Pas de moyens supplémentaires sur le fonctionnement régulier</p> <p>Financement DTE sur l'évènementiel</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lignes ouvertes</li> <li>• Bilan des temps forts / évènementiels</li> <li>• Nombre de parents investis</li> </ul>



## Action D11 : Aménager des parcs à vélos et à trottinettes

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Développer les déplacements doux domicile école
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>On estime que de nombreux adultes et enfants souhaiteraient se rendre à l'école à vélo ou en trottinette, mais en l'absence d'aménagement, ne peuvent pas les stocker sur place.</p> <p>Certains sites sont déjà aménagés en parc à vélos (Sapins, Anatole France, Balzac élémentaire, Graindor). un abri à trottinettes a été aménagé à Legouy. On constate que leur utilisation est hétérogène. Les besoins ne sont pas similaires sur tous les sites, le recensement de ceux-ci doit être affiné, et mis en parallèle avec les contraintes de faisabilité propres aux sites (taille de la cour de récréation, aménagements...).</p> <p>On constate un développement très marqué du mode de déplacement à trottinettes, qui est à encourager au-delà de l'aspect « vert » du mode de déplacement : pratique physique, autonomie des enfants, respect des règles de circulation. Il peut également s'inscrire dans les objectifs du Plan de déplacement des employés.</p> <p>Dans un contexte contraint, un financement dédié aux aménagements dans le cadre de l'agenda 21 conditionne la réalisation de cette action.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019 -2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Affiner les besoins</li> <li>2- Déterminer les faisabilités techniques par site</li> <li>3- Rechercher les financements et partenariats</li> <li>4- Recherche sur les supports plus attractifs</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – MP3D Pilote : responsable MP3D Personne ressource : chef du service patrimoine et logistique DTE</p>
Public cible	Adultes et enfant des écoles ciblées
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DEPN - DPB Partenaires financiers aménagements durables Métropole 20% FSIC (Fonds de Soutien à l'Investissement Communal) Ecoles Parents élus</p>
Services DTE associés	<p>Service Politiques Educatives Service Patrimoine et Logistique Service Animation Service Vie scolaire</p>
Moyens existants	Crédits aménagement des cours des écoles
Moyens à mobiliser	DEPN, service Patrimoine DTE dans la mise en œuvre technique
Indicateurs	<p>Nombre d'aménagements possibles Projection technique et financière des installations Nombre de sites concernés</p>



**Action D12 : Développer des projets en lien avec la transition écologique et énergétique**

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Poursuivre la sensibilisation des enfants

**Eléments de contexte / existant**

**Il n'existe aucun recensement exhaustif des actions menées** pour des raisons diverses (multiplication des champs d'intervention, des acteurs, des temps, des projets support, des partenaires, actions autonomes à l'initiative des écoles...). Cela montre que le manque criant de coordination des acteurs pour rationaliser l'offre de l'ensemble des acteurs.

**On peut cependant affirmer que des actions menées ayant un lien avec le développement durable existent sur tous les sites qui accueillent des enfants, car aujourd'hui la protection de l'environnement est la préoccupation principale d'intérêt général des enfants.** A titre d'illustration, la centaine de jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants a voté pour 4 projets à réaliser sur leur mandature (2018/2020), 3 d'entre eux ont un lien avec l'environnement, un est un projet solidaire.

De nombreux agents réutilisent les déchets pour en faire des activités manuelles allant parfois jusqu'à des réalisations très pointues. De nombreuses actions de sensibilisation sont organisées sur divers sites : jardin, potager, eau, compost..., mises en place par les agents municipaux dans le cadre des projets petite enfance, péri et extrascolaires ou par des partenaires.

Une école répond au label EDD « Etablissement de développement durable », lourd administrativement et dissuasif pour les directeurs d'école.

**Deux dispositifs ville proposent des actions dans la thématique « environnement », essentiellement autour de la sensibilisation aux gestes éco-citoyens :** les actions éducatives et les cycles d'ateliers. L'urgence s'impose et le temps est davantage à l'action qu'à la sensibilisation. Il faut néanmoins maintenir **une vigilance car les actions éducatives relatives à cette thématique sont de moins en moins nombreuses, malgré la demande,** puisqu'en 2016, 24 classes ont bénéficié de 10 actions écrites, contre seulement 12 classes pour 5 actions écrites en 2018/2019. Les appels à projets sont également en baisse (de 3, il en reste un « jardinier en herbe »), et les partenariats doivent être réactualisés. En 2017, seuls deux prestataires sur les 34 retenus dans le cadre des cycles d'atelier proposent des actions sur la thématique de l'environnement.

Descriptif des actions	2019      2022
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Encourager les actions en lien avec la transition écologique dans le cadre des projets pédagogiques des structures,</b> en lien avec les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jardins pédagogiques</li> <li>- Réduction et tri des déchets</li> <li>- Gestion des ressources naturelles</li> <li>- Consommation responsable</li> <li>- Eco gestes</li> <li>- Déplacements doux</li> </ul> </li> <li>2- <b>Renouveler et structurer l'offre d'actions éducatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier les partenariats</li> <li>- Augmenter le volume des propositions</li> </ul> </li> <li>3- <b>S'inscrire dans les projets initiés dans le cadre des appels à projet citoyens</b> en lien avec le développement durable</li> <li>4- <b>Organiser des temps forts de promotion</b> type « Rue aux enfants » (cf action D10)</li> </ol>

Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE- Service Politiques éducatives Pilote 1- : rédacteurs de projets pédagogiques Pilote 2- ; 3- 4- : coordinatrice actions éducatives Personne ressource : chef de service MP3D
Public cible	Public 0-13 ans sur tous les temps
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	MP3D Métropole SMEDAR Associations & prestataires Education Nationale
Services DTE associés	Service Animation Service Vie scolaire Service Patrimoine Service Petite enfance
Moyens existants	Budget MP3D pour les actions éducatives Budget animation par secteur Projets pédagogiques et d'animation
Moyens à mobiliser	Augmentation du budget dédié aux actions et diversification des partenariats
Indicateurs	Nombre d'ateliers proposés Recensement des équipements existants Le développement de coordinateurs E3D au sein des établissements scolaires



### Action D13 : Réguler l'utilisation du wi-fi sur les sites DTE

Axe stratégique	Développer la notion de durabilité dans le champ éducatif
Objectif opérationnel	Offrir un cadre de vie adapté à l'évolution de l'environnement
<b>Eléments de contexte / existant</b>	
<p>La technologie Wi-Fi s'est développée avec l'essor du haut débit. Les radiations émises par les transmetteurs inquiètent certains utilisateurs et font l'objet d'études scientifiques controversées. Afin de limiter les risques dans le cadre de l'école numérique et de l'introduction d'équipements mobiles dans les écoles, il convient d'encadrer l'utilisation du wi-fi, conformément à la loi relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques du 23 janvier 2014 (article 7), qui vise à modérer l'exposition du public aux ondes électromagnétiques.</p>	
Descriptif des actions	<p>Mise en place à partir de la rentrée 2019 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Rédaction d'une charte visant à couper le wi-fi en l'absence d'utilisation</li> <li>2- Réalisation de mesures d'ondes</li> <li>3- Accompagnement de la démarche</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE- Service Ressources Pilote : Chef de projet école numérique</p>
Public cible	Public 0-13 ans sur tous les temps
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>MP3D DSI Directions d'école</p>
Services DTE associés	<p>Service Animation Service Vie scolaire Service Patrimoine Service Petite enfance</p>
Moyens existants	Tablettes et outils de mesure
Moyens à mobiliser	Moyens dans le cadre de l'évaluation
Indicateurs	<p>Mesure d'ondes avant / après Rédaction et diffusion de la charte Suivi et communication sur la démarche</p>

## E. Ambition éducative n°5 : Lutte contre les discriminations : développer notre engagement autour de l'égalité filles-garçons et de l'inclusion

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

En droit, **une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives :**

- être fondé sur un critère défini par la loi (sexe, origine, handicap...)
- ET**
- relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination (Article 225-1 du Code pénal). La non-discrimination est un principe universel et absolu, proclamé par toutes les normes internationales relatives aux droits humains.

**Les enfants aussi ont le droit à la non-discrimination** ; la Convention Internationale pour le droit des enfants (CIDE) consacre ce principe. Cela signifie que **tous les enfants, sans exception, doivent jouir de leurs droits et d'une protection efficace**. Aucun enfant ne doit être victime d'actes de discrimination fondés sur la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, le handicap, etc. Lorsqu'il y a discrimination en crèche, à l'école ou dans un centre de loisirs, c'est une **situation de souffrance** pour l'enfant visé.

**Le droit à la non-discrimination ne signifie pas que tous les enfants doivent être traités de la même manière.** En effet, dans certains cas, un **traitement préférentiel ou une discrimination positive peuvent être jugés nécessaires** pour rétablir un équilibre des chances, des droits et de protection entre les enfants. Ces pratiques se justifient par la nécessité de mettre fin aux conséquences de la discrimination et aux inégalités qui en résultent.

### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIES

Les discriminations potentielles chez les enfants sont multiples, mais les professionnels ayant contribué à alimenter les échanges ont ciblé trois types de discriminations particulièrement prégnantes et contre lesquelles il convient de lutter : **la question de l'égalité filles-garçons, la question du handicap, et la question des discriminations liées aux origines sociales et territoriales**. Ce dernier enjeu étant abordé dans le cadre de la lutte contre les inégalités, seuls les deux premiers enjeux seront traités ici.

Dans les deux domaines, l'enjeu réside dans notre capacité à questionner au quotidien nos stéréotypes, reflexes et postures professionnelles, et à penser nos aménagements tout en maintenant un effort de sensibilisation de façon large auprès des enfants.

### 3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Postures et pratiques des agents hétéroclites	Extension des formations et ressources internes et externes
Formation initiale des agents disparate	Moyens dans le cadre de l'Ad'AP
Temps de formation des agents insuffisant, excluant ce type de sujet des formations obligatoires	Ecole inclusive
La question de l'investissement contraint en ce qui concerne les aménagements et travaux	Plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes
	Une direction spécifique existe pour accompagner la DTE sur ces questions.

### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

E1 : Développer des actions pédagogiques sur l'égalité filles-garçons

E2 : Former sur les réflexes et postures professionnelles sur l'égalité femmes-hommes en lien avec les familles et avec les enfants

E3 : Fournir un cahier des charges avant travaux dans les cours de récréation

E4 : Préparer la mise en place de l'école inclusive

E5 : Développer les actions pédagogiques liées au handicap

E6 : Développer le programme Ad'AP dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants



## Action E1: Développer des actions pédagogiques sur l'égalité filles-garçons

Axe stratégique	Développer notre engagement autour de l'égalité filles-garçons chez les enfants
Objectif opérationnel	Poursuivre la sensibilisation des enfants

### Éléments de contexte / existant :

Les paroles des enfants recueillies lors d'ateliers philosophiques / de discussion sont assez évocatrices sur les stéréotypes : un exemple parmi d'autres : « les filles ne jouent pas au foot, ce n'est pas leur truc ! »

**La Ville s'est engagée dès 2011 dans une politique d'égalité femmes-hommes**, avec la signature de la charte européenne pour l'égalité hommes-femmes dans la vie publique locale, suivie de deux plans d'actions entre 2013 et 2020. Dans ce cadre, les acteurs éducatifs sont invités à « développer une culture de l'égalité dès le plus jeune âge ». Il s'agit de faire de la **sensibilisation à l'égalité F/H et à la lutte contre les stéréotypes une priorité commune aux différents projets pédagogiques et éducatifs dirigés vers les enfants et les jeunes**. On peut citer l'attention portée au choix des jouets et des livres en crèche et en milieu scolaire, un atelier de philosophie avec les enfants visant les enfants à se questionner sur leurs propres représentations et stéréotypes, mis en place tous les ans à destination de 3 classes (« T'es quel genre ? »), ce qui est peu au regard des enjeux. **Le sujet de l'égalité filles-garçons reste donc diversement investi sur les différents temps**, en fonction des projets, parfois poussés (tournoi de football girl, équipes mixtes avec un système de bonus de points, des jours réservés à la pratique féminine, des jours réservés à la pratique masculine...) mais reste soumis à la logique de secteur. Par ailleurs, **la DTE n'est aujourd'hui plus investie dans l'action d'envergure « Rouen donne des elles »**, (mois d'animations et de réflexions pour l'égalité femme/homme, événement qui s'articule autour de la Journée internationale du droit des Femmes le 8 mars). Le volet sportif soutenu par l'ASPTT est particulièrement dynamique (participation de 1300 femmes en 2019), mais reste à investir davantage par les enfants.

Il convient donc de développer notre offre pédagogique autour de cette question et de travailler sur d'autres vecteurs de sensibilisation.

Descriptif des actions	<p>Dès 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer des enfants à la manifestation « Rouen donne des elles »</b></li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Développer des projets sportifs visant à développer la pratique sportive féminine / mixte</b> dans tous les projets pédagogiques du midi et du mercredi</li> <li>2- <b>Prévoir un temps fort au moment de semaine dédiée au Sport donne des elles</b> (démonstration lors du match d'ouverture au KindArena...)</li> <li>3- Créer une action éducative sur « l'histoire de l'inégalité femmes-hommes / les femmes dans l'histoire » dans le cadre de « Rouen donne des elles »</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer l'offre de parcours éducatifs sur l'inégalité femmes-hommes</b></li> </ul>
------------------------	---

	<p>4- Créer une action éducative sur l'orientation genrée des métiers / en amont des « parcours d'avenir »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer les actions de promotion / de sensibilisation dans les projets pédagogiques péri et extrascolaires et des crèches</b></li> </ul>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE/MP3D  Pilote 1- 2-: responsable de secteur animation // référent  Pilote 3 : MP3D  Pilote 4- : chef de projet PEDT  Personnes ressources : responsable MP3D, coordinatrice des actions éducatives DTE, coordinatrice des animations DVS, chef de projet culturel DCJVA</p>
Public cible	<p>1-2- : Tous les enfants dès le plus jeune âge  3- 4- : Enfants de cycle 3</p>
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>MP3D  DVS  Conseil des Sports  ASPTT Rouen</p>
Services DTE associés	<p>Service politiques éducatives  Service Animation</p>
Moyens existants	<p>Temps d'activités le midi et le mercredi</p>
Moyens à mobiliser	<p>Temps de coordination</p>
Indicateurs	<p>Nombre de projets pédagogiques intégrant la notion de l'égalité F-G  Nombre d'enfants investis sur les temps forts  Mise en place d'une action sur l'orientation non genrée des métiers  Intégration des actions de la DTE dans « Rouen donne des elles »</p>



Accueil périscolaire

**Action E2 : Former sur les réflexes et postures professionnelles sur l'égalité femmes/hommes en lien avec les familles et avec les enfants**

Axe stratégique	Développer notre engagement autour de l'égalité garçons-filles chez les enfants
Objectif opérationnel	Faire évoluer les réflexes et postures professionnels
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Qu'elle soit <b>involontairement encouragée par les professionnels</b> (on attend davantage de calme et de modération de la part d'une petite fille, on appelle en priorité la maman et non le papa, les enseignants interagissent davantage avec les garçons qu'avec les filles, quel que soit leur sexe), <b>par les objets et les jeux</b> (couleurs, thématiques de livres et jeux sexués), par le <b>poids des générations et des représentations des familles</b> (les papas sont plus timides à intégrer les actions parentalité de la crèche) ; on constate que les enfants reproduisent un modèle dans leurs relations entre pairs. Un des enjeux consiste en la capacité des équipes à se questionner sur les pratiques du quotidien.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022</p> <p><b>1-Organiser des temps de questionnement</b> en lien avec un agent déjà sensibilisé : mises en situation, temps d'analyse de pratiques, théâtre forum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions métiers vie scolaire</li> <li>- Temps d'échange référents</li> <li>- Temps d'échange directrices de crèches</li> </ul> <p><b>2- Traduire sous forme d'un outil visuel</b> qui permette de partager largement les préconisations</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE- Service Politiques Educatives</p> <p>Pilote : chef de projet PEDT</p> <p>Personnes ressources : agents des crèches</p>
Public cible	Agents DTE
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DCJVA</p> <p>DTP</p> <p>CCAS</p> <p>MP3D</p> <p>Cité des Métiers</p> <p>Toutes Directions de la Ville pour les métiers de la FPT</p> <p>Université de Rouen</p> <p>Education Nationale</p> <p>Canopé</p> <p>Musée de l'éducation</p>
Services DTE associés	<p>Service animation</p> <p>Service Vie scolaire</p> <p>Service petite enfance</p>
Moyens existants	Temps de formation
Moyens à mobiliser	Aucun
Indicateurs	<p>Nombre d'agents sensibilisés à la question</p> <p>Nombre de demandes pour les actions éducatives</p> <p>Création d'outils de communication</p>



Accueil périscolaire

## Action E3 : Fournir un cahier des charges avant travaux dans les cours de récréation

Axe stratégique	Développer notre engagement autour de l'égalité filles-garçons chez les enfants
Objectif opérationnel	Aménager les espaces pour les rendre moins discriminants

### Eléments de contexte / existant :

**L'organisation spatiale de l'environnement quotidien des enfants est en lui-même discriminant** : les cours de récréation avec une place centrale dédiée aux sports de ballon, investie par les garçons, et les filles plutôt reléguées sur les côtés par petits groupes.

Dans ses travaux de recherche, Edith Maruéjols, géographe du genre, met en avant **l'inégal partage des espaces de loisirs qui s'adressent essentiellement aux garçons**. Elle pointe aussi leur inégale valeur : les pratiques de loisirs des garçons sont survalorisées et sur-portées par les collectivités. Les collectivités qui souhaitent porter une réflexion sur ces espaces peuvent être accompagnées.

**Deux axes sont visés en premier lieu : les remplacements de jeux et la rénovation des cours**. L'objectif est d'inscrire au Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2025 un budget conforté pour la rénovation de deux cours d'école par an, et l'amélioration sur les autres sites des remplacements de jeu.

Descriptif des actions	<p>2020-2022 :</p> <p>1- <b>Un premier travail à porter sur les remplacements de jeux</b></p> <p>2021-2022 :</p> <p>2- <b>Extension aux rénovations de cour de récréation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Activer un partenariat avec l'Université de Bordeaux</li> <li>- Travailler sur un cahier des charges avant travaux (penser à y intégrer également la question de l'accessibilité)</li> <li>- Accompagner les acteurs en charge des travaux</li> </ul>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Service Politique Educatives</p> <p>Pilote : chef de projet PEDT</p> <p>Personne ressource : Chef de service Patrimoine et Logistique</p>
Public cible	Enfants des écoles publiques de la Ville de Rouen
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DEPN Bureau d'étude</p> <p>MP3D</p> <p>Université de Bordeaux- Montaigne</p> <p>Education Nationale</p> <p>Métropole 20% FSIC</p>
Services DTE associés	<p>Service Patrimoine et logistique</p> <p>Service Animation</p>
Moyens existants	Moyens dédiés à la réfection des cours d'école : une par an
Moyens à mobiliser	<p>Moyens dédiés : passage de une à deux cours par an</p> <p>Accès aux ressources documentaires</p>
Indicateurs	A déterminer dans le cadre du cahier des charges



## Action E4 : Préparer la mise en place de l'école inclusive

Axe stratégique	Poursuivre les démarches en faveur de l'inclusion (handicap, enfants en rupture familiale...)
-----------------	---

Objectif opérationnel	Accompagner les agents dans l'accueil des enfants à besoin spécifique
-----------------------	---

**Éléments de contexte / existant :**

**La loi sur la Refondation de l'école consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire.**

Une transformation profonde du système éducatif et médico-social est lancée, pour parvenir en 2022 à « une école de la République pleinement inclusive » :

- Un système éducatif avec des enseignants formés
- Un système éducatif avec des établissements et des équipes outillés pour mener à bien leur projet inclusif, en interaction avec le secteur médico-social et les collectivités territoriales. Dans ce cadre, des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), permettant d'améliorer la qualité de la prise en compte des besoins spécifiques, sont expérimentés dans chaque académie à la rentrée 2018
- Un système éducatif qui garantit la continuité des temps scolaires, péri et extra-scolaires dans le cadre de PEDT inclusifs

Les enjeux sont nombreux : anticiper et préparer l'accueil, s'entourer de professionnels, développer la continuité des temps, dédier des ressources spécifiques.

**A ce jour, des actions sont mises en place en faveur de l'inclusion** : adaptation des conditions d'accueil et renfort de moyens, partenariat avec le Centre de Ressources Autisme Normandie Seine Eure (CRANSE) pour les formations, continuité de l'intervention des AVS sur le temps du midi... Cependant, **chaque service traite la question de façon morcelée et en fonction des ressources humaines et des partenariats disponibles.** Le service petite enfance s'appuie sur les compétences de son médecin, le service animation sur les infirmières municipales et certains professionnels formés, mais, la Direction manque globalement de ressources pour accompagner le mouvement en faveur de l'inclusion.

Les accueils de loisirs accueillent des enfants dont l'accompagnement nécessite connaissance, compétences, réflexes... adaptés à chaque enfant. Les professionnels du champ socio médico éducatif qui travaillent au quotidien avec ces enfants doivent être davantage mis en relation avec les agents municipaux qui sont en demande de réponses. Sur certains sites, des initiatives existent déjà : organisation de temps d'échanges entre éducateurs, enseignant de classe ULIS et animateurs périscolaires par exemple.

Descriptif des actions	<p>2019-2022</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Développer la collecte et le partage d'informations concernant les situations des enfants à accueillir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une collecte et un traitement de l'information via les inscriptions périscolaires et extrascolaires et avec les crèches</li> <li>- Développer l'articulation avec les partenaires et notamment l'Education Nationale</li> </ul> </li> <li>2- <b>Développer un guide pratique et des actions de formation</b> pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap et de leur famille (petite enfance, maternelle, élémentaire, péri et extrascolaire)</li> <li>3- <b>Identifier et renforcer les moyens humains et matériels nécessaires et les financements</b></li> <li>4- <b>Déterminer un cadre pour l'accueil des enfants en situation de handicap en ALSH</b> via un groupe de travail procédure (nombre d'enfants par structure et affectation des moyens)</li> </ol>
------------------------	---

	<p>5- <b>Développer les partenariats</b> avec les structures spécialisées</p> <p>6- <b>Poursuivre la démarche de proposition de complément d'activité pour les accompagnants du premier degré</b></p> <p>7- Créer une articulation avec le <b>Pôle ressources</b> de l'Education Nationale</p>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE</p> <p>Pilote 1- ; 3- ;7- : Directrice adjointe / Adjoint direction animation</p> <p>Pilote 2- ; 4- : Directrice ALSH / handicap</p> <p>Pilote 5- responsables de secteur animation</p> <p>Pilote 6- : chef de service animation</p>
Public cible	Agents intervenant sur les temps péri et extrascolaires
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>CRANSE</p> <p>IME</p> <p>Sessad</p> <p>Associations</p> <p>Foyers</p> <p>Enseignants ULIS / Education Nationale</p> <p>DAJ</p> <p>DSI/ RGPD</p> <p>MP3D</p> <p>Infirmière municipale</p>
Services DTE associés	<p>Service politiques éducatives</p> <p>Service vie scolaire</p> <p>Service animation</p>
Moyens existants	Temps de réunion
Moyens à mobiliser	Partenariats, temps dédiés, poste spécifique dans le cadre de l'inclusion
Indicateurs	<p>Nombre de temps programmés et de partenaires associés</p> <p>Nombre d'accompagnants du premier degré recrutés</p> <p>Renforcement des moyens humains au sein de la DTE</p> <p>Nombre d'agents formés à l'inclusion, sensibilisés au domaine du handicap</p> <p>La continuité de l'accompagnement des enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires</p>



## Action E5 : Développer les actions pédagogiques liées au handicap

Axe stratégique	Poursuivre les démarches en faveur de l'inclusion
Objectif opérationnel	Sensibiliser les enfants à la question du handicap
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Des actions de sensibilisation à destination des enfants sont proposées dans le cadre du dispositif des actions éducatives, cycles d'ateliers et de façon plus large via les projets des structures.</p> <p><b>Le sport est un vecteur intéressant pour développer les valeurs de partage, de tolérance et permet d'aborder la question du handicap sous un angle ludique, en s'appuyant sur des expériences à vivre ensemble.</b> Les compétences en interne autour du « sport et handicap » et les partenariats existent, et mériteraient d'être développées en sortant d'une logique de secteur, en travaillant l'intégration d'enfants en situation de handicap sur ces temps forts. Ce type de projet peut prendre tout son sens dans le cadre du Plan mercredi, ayant vocation à encourager la mixité dans les accueils.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Développer et pérenniser l'action « Et toi comment ferais-tu à ma place ? » (nouvelle dénomination : Cap'handi) / un volet sportif et culturel.</li> <li>2- Mener des projets sportifs visant à développer la pratique de sports adaptés dans les projets pédagogiques péri et extrascolaires</li> <li>3- Développer les actions de sensibilisation de façon générale</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE- Service animation</p> <p>Pilote 1- : coordinatrice des actions éducatives / infirmières municipales</p> <p>Pilote 2- et 3- : Responsables de secteurs animation</p> <p>Personnes ressources : directrice ALSH / handicap – référents aux compétences spécifiques dans le domaine du sport et du handicap</p>
Public cible	Enfants accueillis dans les accueils péri et extrascolaires municipaux
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>MP3D</p> <p>Education Nationale</p> <p>DVS</p> <p>CDOS</p> <p>Comité Départemental sport adapté</p> <p>Idefhi</p> <p>IREPS</p> <p>Associations dans le champ du handicap</p> <p>FRAC</p>
Services DTE associés	Service Politiques Educatives
Moyens existants	<p>Matériel adapté</p> <p>Responsables de secteur</p> <p>Directeurs d'ALSH et référents</p> <p>Actions éducatives</p>
Moyens à mobiliser	<p>Mutualisation des compétences des agents</p> <p>Temps de préparation et de mise en œuvre des actions</p>
Indicateurs	<p>Nombre d'enfants touchés par un projet de sensibilisation au handicap</p> <p>Nombre d'évènements sur les sites, rencontres inter sites</p> <p>Richesse du partenariat</p> <p>Intégration des actions au sein des projets d'animation</p>



## Action E6 : Développer le programme Ad'AP dans les bâtiments municipaux accueillant des enfants

Axe stratégique	Poursuivre les démarches en faveur de l'inclusion
Objectif opérationnel	Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des locaux
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>La Ville s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) réparti sur 9 ans (en 3 périodes de 3 ans) soit jusque fin 2024. Cet Ad'AP, programmation de travaux et engagement financier a été approuvé par la Préfecture le 29 septembre 2016. Il détermine l'engagement de la Ville par rapport aux obligations réglementaires de mise en accessibilité de l'ensemble des locaux. Un Copil annuel valide les réajustements nécessaires de programmation de l'Ad'AP.</p> <p>Par ailleurs au quotidien, la charte couleur pour les peintures de locaux est intégrée dans les travaux réalisés. Le remplacement des ouvrants pour les mettre aux normes handicap se fait au fil de l'eau lors de la programmation de ces opérations par site.</p> <p>A chaque inscription, les besoins en matériels spécifiques sont étudiés et priorisés (tricycles, bureaux adaptés...) et les aménagements de classes réalisés.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Réalisation des programmations de la 2e tranche sur : Maupassant, La Rotonde, Legouy/Kergomard, Petite Prince, Les explorateurs</li> <li>2- Engagement d'étude sur la pertinence de création d'ascenseur : Rameau, Lion/Bimorel, Salomon avec perspective de création en 2020</li> </ol> <p>2020 -2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- Engagement d'études (création d'ascenseur) sur : Cavalier, Michelet, Jean de la Fontaine, avec perspective de création en 2021.</li> <li>4- Réflexion sur la mutualisation et la rationalisation des matériels</li> <li>5- Suite selon orientations de l'Ad'AP et validation en COPIL</li> </ol> <p>2022 : démarrage de la 3e tranche selon les orientations du COPIL</p>
Maître d'œuvre	COPIL Ad'AP
Public cible	Adultes et enfants en situation de handicap ou non
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	MP3D DPB Education Nationale pour concertation
Services DTE associés	Service Patrimoine
Moyens existants	Financements dans le cadre de Ad'AP
Moyens à mobiliser	
Indicateurs	Levée des obstacles repérés lors du diagnostic réalisé en amont

## F. Ambition éducative n°6 : Développer la parentalité à trois niveaux : communication, participation et accompagnement des parents les plus fragiles

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

**Dans le champ de l'action politique et sociale**, « parentalité » est un **équivalent du mot « famille »**. Il est utilisé au sens large pour désigner l'offre à destination des familles (« les aides matérielles et financières à la parentalité »).

**Dans le champ législatif**, la parentalité et la coparentalité, sont des termes utilisés dans le domaine du **partage juridique de l'autorité parentale** (Art 371-1 du code civil : les devoirs des parents<sup>62</sup> et leurs droits<sup>63</sup> relatifs à l'autorité parentale et à la filiation).

**Dans le champ sociologique**, il décrit plutôt les nouvelles formes de conjugalités et de vies familiales. C'est donc plutôt au **sens de « structures familiales »** qu'il faut alors l'entendre. En effet, la famille a beaucoup évolué ces trente dernières années (famille monoparentale, famille homoparentale, pluri parentale dans le cas des familles recomposées...). Les professionnels travaillant avec les familles ont été de plus en plus confrontés à traiter des situations dans lesquelles les personnes reçues avaient la responsabilité d'un enfant sans en être forcément le père ou la mère.

**Dans le domaine éducatif**, le terme de parentalité englobe les pratiques éducatives destinées aux enfants, dans leurs intérêts, avec un souci de prévention de la maltraitance et de promotion d'une bientraitance.

*En bref*

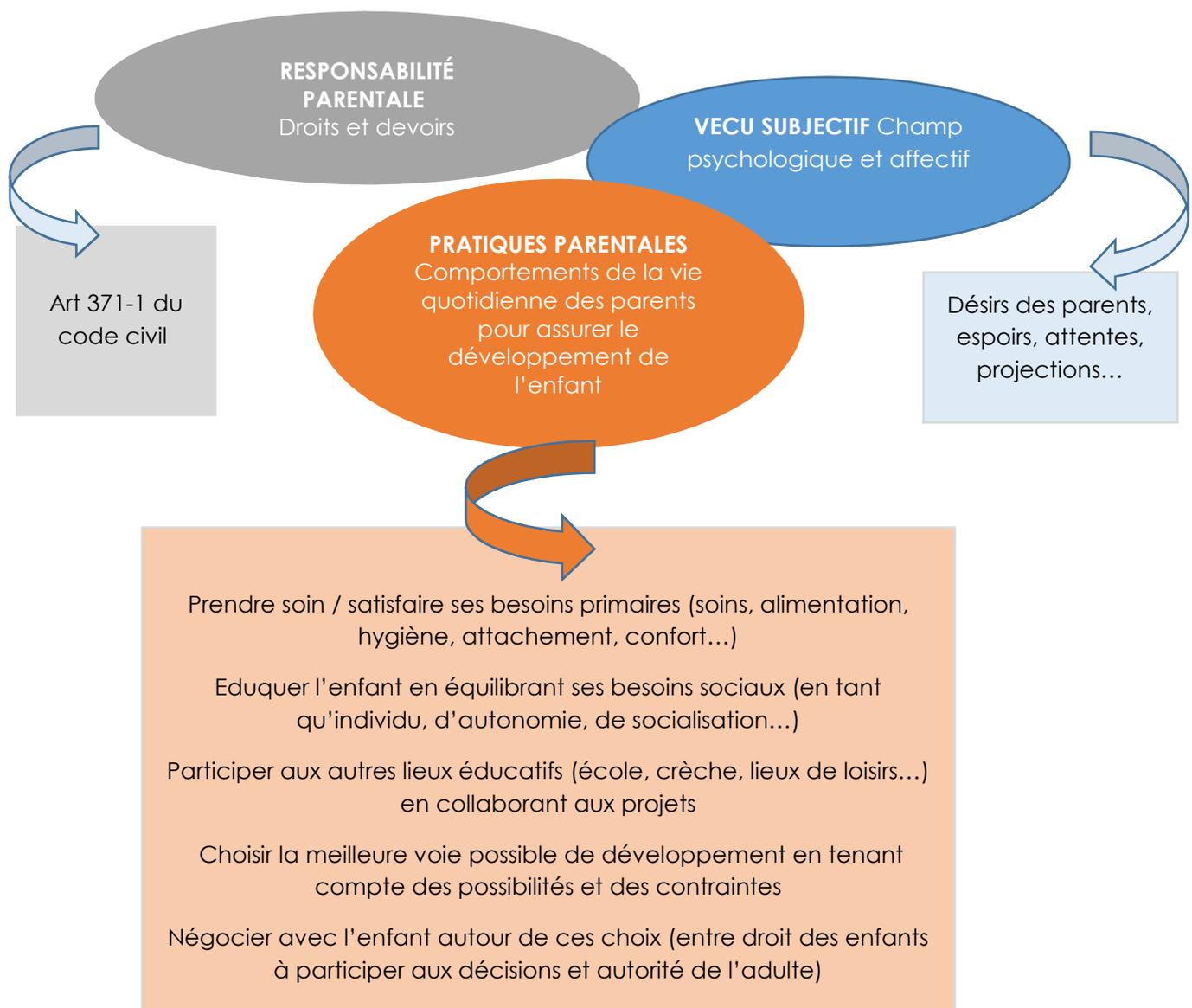
**La parentalité désigne de façon très large la fonction « d'être parent »**. Dans cette expression, le terme « parent » désigne non seulement les géniteurs biologiques, mais de façon plus large tout adulte ayant la responsabilité d'élever un enfant, sans qu'aucun lien de famille ne soit nécessaire (une famille d'accueil, un beau-père, une famille adoptante, un oncle ayant la charge d'un enfant). Ce concept permet de réunir des pratiques multiples et très différentes en incluant tout un ensemble de dimensions telles que **la responsabilité sociale et juridique, les relations affectives, le fonctionnement psychique et les pratiques éducatives**.

---

<sup>62</sup> Les devoirs : assurer la protection des enfants, les nourrir, les héberger, assurer l'éducation, veiller à leur santé, à leur sécurité, à leur moralité, respecter leur personne.

<sup>63</sup> Les droits : déterminer le lieu de résidence de l'enfant, contrôler ses déplacements, déterminer les modalités d'éducation, choisir son orientation scolaire, sa religion.

Il existe trois dimensions essentielles de la parentalité<sup>64</sup>



Ces différents actes éducatifs parentaux sont regroupés sous l'appellation d' « éducation familiale ou parentale ». Certains professionnels utilisent la notion de compétence parentale pour décrire et travailler plus précisément ces différents actes parentaux.

**L'éducation parentale permet d'améliorer l'ensemble de ces compétences, peut prendre diverses formes** et vise à aider les parents à éduquer les enfants et subvenir à l'ensemble de leurs besoins.

<sup>64</sup> Modèle en trois dimensions du Pr Didier Houzel, source « Parentalité et soutien à la parentalité », Fédération des acteurs nationaux de la solidarité.

**1/ Un des premiers enjeux est de travailler sur la communication.**

**La communication est disparate, dispersée, sans unité.** Les familles sont perdues pour plusieurs raisons qui ont été identifiées :

- Les agents manquent de formation et d'informations actualisées sur l'offre, les services et dispositifs liés à l'enfance au sens large.
- Il n'y a pas d'outil ni de lieu dédié, ni d'interlocuteur identifié.
- Nous adoptons une position attentiste vis-à-vis des familles, nous ne faisons pas de promotion de nos services.
- On constate un cloisonnement des acteurs et des métiers, d'où notre incapacité à transmettre des informations fiables, complètes et globales aux familles. Il faut davantage s'autoriser la transversalité pour une plus grande efficacité.

**Les services administratifs peuvent souffrir d'un déficit d'image vis-à-vis des familles (« La Mairie »),** ce qui semble être moins le cas en ce qui concerne les agents accueillant directement les enfants.

La priorité est de se tourner vers les familles, leur donner une réponse à chaque questionnement et à tous les niveaux :

- dans les relations quotidiennes avec les agents sur le terrain
- au cours des demandes plus exceptionnelles

Le développement de la dématérialisation permet aux publics dits connectés d'être autonomes et aux services publics de dimensionner l'accueil physique des démarches administratives en conséquence, cependant **toute proposition de service dématérialisé doit s'accompagner d'une voie alternative au service numérique.** En effet, la place grandissante du numérique laisse éloignée une part des familles souvent déjà fragilisées, maîtrisant peu ou mal la langue française, ou pas à l'aise avec l'écrit.

**2/ Le deuxième enjeu identifié concerne la présence et la participation des parents, notre capacité à ouvrir nos services aux familles.**

- Directement dans les services accueillant les enfants, en valorisant le travail effectué
- Dans les instances de représentation et de réflexion dont les formats actuels ne conviennent pas aux familles qui les délaissent. Un nouveau mode de travail avec les familles est à élaborer.

**3/ Le dernier enjeu concerne la question de l'accompagnement des familles les plus fragiles.**

Il s'agit de développer un lien qualitatif avec les familles, de réussir à instaurer la confiance, sans jugement. Tout l'enjeu, qui sera encore plus prégnant dans le cadre des cités éducatives, réside dans la capacité des agents à venir en aide aux familles en difficulté et à savoir les orienter vers les professionnels spécialisés.

### 3/ LES LEVIERS ET LES FREINS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Difficulté à échanger, se coordonner entre tous les corps de métiers	Stratégies numériques d'inclusion du gouvernement
La communication n'est pas élaborée pour rechercher une compréhension pour le plus grand nombre des familles	La stabilité des équipes en relation avec les familles et leur ancrage territorial
La barrière de la langue	Capacité à redonner une part à la communication en face à face
Faiblesse du temps et moyens alloués pour les actions type « portes ouvertes »	Partenaires, dispositifs, financements pour le développement d'actions en faveur de la parentalité
Peu de formation des agents à la question sociale	Réaffirmer la priorité au service public aux familles par le biais de la formation des agents

### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

F1: Créer un guide famille 0-13 ans et permettre aux acteurs de se l'approprier

F2: Organiser des rencontres territorialisées (par secteur) à destination des professionnels en interface avec les familles

F3 : Développer les lieux d'échange avec les parents

F4 : Développer les temps dédiés à la présence des familles dans les structures

F5 : Renforcer la collaboration avec les parents élus

F6 : Former les acteurs aux problématiques sociales

F7 : Expérimenter des permanences sur les sites en REP, REP+ et zones de vigilance



## Action F1: Créer un guide famille 0-13 ans et permettre aux acteurs de se l'approprier

Axe stratégique	Mieux communiquer vers les parents
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et centraliser l'information aux familles</li> <li>- Aider les professionnels à mieux connaître les actions et les dispositifs municipaux et associatifs</li> </ul>

### Éléments de contexte / existant :

**S'il existe un guide petite enfance, les familles sont dépourvues d'un outil global type « parcours familles », en lien avec le parcours de l'utilisateur, pour les accompagner dans leurs démarches, de la maternité à la crèche, de la crèche à l'école en passant par le centre de loisirs.**

Reconnaître son enfant, déclarer la naissance, faire une demande de place en crèche, trouver la future école de son enfant, créer son espace famille et mettre à jour ses données, procéder à son inscription administrative auprès de la mairie, prendre rendez-vous avec l'école, remplir le dossier d'inscription périscolaire, réserver le centre de loisirs, payer sa facture en ligne... On peut également imaginer ouvrir davantage les champs en lien avec les autres directions et les partenaires : trouver une activité sportive, artistique ou de loisirs à son enfant, voire que faire avec son enfant le mercredi ?...

Parallèlement, un travail est réalisé au niveau de la GRC pour mettre en lien les informations des familles et simplifier et faciliter les démarches (cadre légal de loi « Dites-le nous une fois »).

Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Intégrer la démarche GRC</li> <li>2- Créer un groupe de travail / comité de rédaction             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préciser les contours, l'objet et la nature des informations à faire figurer, ainsi que les partenariats</li> <li>- Déterminer les outils et les supports prenant en compte l'enjeu de l'inégalité de l'accès à l'information</li> <li>- Déterminer les conditions de la mise à jour et la fréquence</li> <li>- Concevoir les outils</li> </ul> </li> <li>3- Déterminer les interlocuteurs en contact avec les familles et lieux de proximité pour la diffusion</li> <li>4- Former / informer les acteurs en lien avec les familles</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DCRP          Pilote : chargée de coordination et d'information DTE          Personne ressource : chef de projet PEDT, webmaster, accueil spécialisé, DRC et DSI</p>
Public cible	Familles potentiellement utilisatrices d'un service enfance sur Rouen
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DTE          DRC          DSI          CMS          DSCS          Associations travaillant avec un public enfant          CD76          CAF</p>

Services DTE associés	Service ressources Service petite enfance Service animation Service politiques éducatives, dont PRE
Moyens existants	Moyens dédiés au guide Petite enfance Flyer d'inscription périscolaire, dossier d'inscription périscolaire, flyers ALSH
Moyens à mobiliser	1 édition par an en guide papier et une version en ligne Version multilingues
Indicateurs	Nombre de connexions livret en ligne, nombre de distribution, questionnaire « comment avez-vous eu l'information ? » Démarrage du groupe de travail Réseau de distribution sur le territoire et tout particulièrement sur les zones peu couvertes



## Action F2: Organiser des rencontres territorialisées (par secteur) à destination des professionnels en interface avec les familles

Axe stratégique	Mieux communiquer vers les parents
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les professionnels à mieux connaître les actions et les évolutions des dispositifs municipaux et associatifs</li> <li>- Créer du lien entre les acteurs, réactiver des réseaux</li> </ul>
<p><b>Eléments de contexte / existant :</b></p> <p>Les professionnels, pris dans le quotidien de leur propre structure, sont souvent dépourvus de réponses ou se sentent dans <b>l'incapacité de fournir des réponses précises aux familles en dehors de la gestion de leur propre service</b>. A minima, connaître les offres existantes dans le secteur, les évolutions à venir à l'échelle municipale, et savoir orienter les familles vers les acteurs concernés permet d'assurer nos missions de service au public et de renforcer l'image de la Ville. La structuration et l'entretien d'un réseau se conçoivent en interne comme en externe, en associant les partenaires.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Expérimenter l'action sur un secteur test : les Hauts de Rouen dans le cadre des Cités Educatives</li> <li>- Délimiter le réseau de professionnels / associer des parents</li> <li>- Programmer des rencontres régulières</li> <li>- Définir des sujets d'actualité de façon partagée</li> <li>- Faire un bilan</li> </ul> <p>2020-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2- Faire évoluer le dispositif et étendre à tous les secteurs en fonction du bilan de l'expérimentation</li> </ul>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE – Service animation Pilote : directeur ALSH/ parentalité
Public cible	Directeurs de structures municipales et associatives accueillant du public
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Partenaires associatifs
Services DTE associés	Service politiques éducatives Service petite enfance Service vie scolaire
Moyens existants	Ressources humaines
Moyens à mobiliser	Temps de réunion / 3 rencontres par an
Indicateurs	Connaissance des acteurs et dispositifs du territoire Fréquence des rencontres Couverture du territoire communal Réseau partenarial associé et investit



Education prioritaire  
& zones de vigilance

### Action F3 : Développer les lieux d'échange avec les parents

Axe stratégique	Valoriser, encourager, soutenir la parentalité Accompagner les parents les plus fragiles
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir davantage nos services aux familles</li> <li>- Soutenir la fonction parentale</li> </ul>
<p><b>Eléments de contexte / existant :</b></p> <p>Les lieux d'échange parents permettent aux familles qui en éprouvent le besoin de parler de leurs difficultés, de partager des expériences, de trouver de l'information, des réponses, de se constituer un réseau... Une des pistes de réussite est de rendre autonomes les parents pour qu'ils soient en capacité de mener des rencontres par eux-mêmes</p> <p><b>Il existe des initiatives qui prennent diverses formes.</b> On peut citer le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Ludobulle », situé au sein de l'espace multi accueil « Terre des Enfants » dans le quartier Grammont, qui reçoit les enfants de moins de 4 ans accompagnés par leur(s) parent(s), deux demi-journées par semaine. Il existe également des « cafés parents » organisés dans les écoles Rameau, Corneille, Maupassant, Bimorel (financement REAP), ou encore « Le café des simones », organisé deux fois par semaine en période extrascolaire, en lien avec le centre social Simone Veil, autour d'un noyau de personnes.</p> <p><b>Dans tous les cas, le maillage territorial est loin d'être assuré, alors que les besoins d'accompagnement des familles sont importants, notamment sur les territoires fragilisés.</b></p> <p>On constate des réussites, mais également des fragilités de mise en place. Les pistes de réussite sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Locaux adaptés : ergonomie de l'échange</li> <li>- Accueil des enfants possible en simultané sur la structure</li> <li>- Cadre de confiance, convivialité, confidentialité et de respect</li> <li>- Formation des acteurs : culture de la parentalité et formation à animer le groupe parents</li> <li>- Interventions extérieures selon les thèmes abordés</li> <li>- Régularité des temps</li> <li>- Visibilité, communication et orientation des familles</li> </ul>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Déterminer les « zones blanches » selon les besoins repérés</li> <li>2- Réunir les acteurs et définir le portage des espaces parents à créer : organiser des tables rondes par territoire</li> <li>3- Définir les financements</li> <li>4- Organiser l'orientation et la communication des parents</li> <li>5- Créer un label « Parents, ici on vous accueille » et une cartographie des lieux dédiés</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service Politiques Educatives</p> <p>Pilote : chef de service</p> <p>Personnes ressources : coordinateur PRE, Directrice ALSH / parentalité</p>
Public cible	Parents d'enfants de 0 à 13 ans domiciliés en zone d'éducation prioritaire et zone de vigilance
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>CAF</p> <p>ASV</p> <p>Education nationale</p>

	Structures et partenaires associatifs DCJVA – service Jeunesse
Services DTE associés	Service Petite enfance Service animation
Moyens existants	Directeur d'ALSH / parentalité Acteurs des espaces parents existants
Moyens à mobiliser	Une enveloppe dédiée
Indicateurs	Nombre d'espaces parents et maillage du territoire Fréquentation régulière des espaces Les réponses apportées aux attentes et demandes des parents Création du label



## Action F4 : Développer les temps dédiés à la présence des familles dans les structures

Axe stratégique	Valoriser, encourager, soutenir la parentalité
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir davantage nos services aux familles</li> <li>- Améliorer l'image de la Ville</li> </ul>
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Temps d'accueil des nouveaux parents en crèche, réunions d'information parents pour le périscolaire, invitation de parents élus sur le temps du midi, temps dédiés aux valorisations ou ateliers parents, carnaval ou kermesse de l'école ou encore découverte du fonctionnement et de la vie de l'école... Ces moments sont des temps fédérateurs importants et appréciés des familles, qui contribuent à valoriser les structures, informer sur le fonctionnement des lieux d'accueils en partageant un moment convivial, d'autant plus que les parents et les agents sont par ailleurs nombreux à regretter le manque d'échanges et la fermeture des sites liée à l'instauration du plan Vigipirate.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Recensement systématique des temps forts et mise en place d'outils d'évaluation</li> <li>2- Développement des temps dédiés à l'ouverture des services aux familles</li> <li>3- Développement de projets dans les structures qui mobilisent les parents</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen-DTE Pilote : chaque responsable de structure</p>
Public cible	Familles usagers potentiels des services enfance
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>DCRP Education Nationale</p>
Services DTE associés	<p>Service Petite Enfance Service animation Service vie scolaire Service politiques éducatives</p>
Moyens existants	Temps dédiés dans le cadre des projets pédagogiques
Moyens à mobiliser	
Indicateurs	Présence parents, temps concernés, récurrence

## Action F5 : Renforcer la collaboration avec les parents élus

Axe stratégique	Valoriser, encourager, soutenir la parentalité
Objectifs opérationnels	Faire alliance avec les parents élus Améliorer l'image de la Ville auprès des familles
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Les parents d'élèves élus sont davantage investis dans leur rôle auprès de l'Education Nationale qu'auprès des instances de la Ville. En réseau d'éducation prioritaire, on trouve des écoles sans représentants.</p> <p>Bien souvent, les parents sont peu présents dans les instances d'échange et de réflexion autour du PEDT, que la Ville peine à rendre accessible aux parents. En effet, lorsque les parents se sentent concernés, ils peuvent se mobiliser.</p> <p>Les parents élus sont plus proches des équipes de terrain, qui, elles, sont plutôt bien identifiées et appréciées. Cependant, seuls 5 référents reçoivent régulièrement des parents élus sur les temps périscolaires.</p> <p>Les relations restent plutôt défiantes avec l'institution (« la mairie »), et basées principalement sur des revendications, en l'absence de communication régulière sur les réalisations de la Ville dans les écoles.</p> <p>La préparation du conseil d'école est stratégique pour faire transiter l'information aux parents élus et aux enseignants, même si cela ne peut pas être la seule instance de communication avec les parents élus. Pour être efficace, les élus d'être présents ou représentés à chaque conseil d'école et le préparer en lien avec les services.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Maintenir une réunion d'information / formation annuelle</b> avec les nouveaux parents élus couplée d'une lettre d'accueil</li> <li>2- <b>Développer une communication régulière et programmée type « l'info de la période »</b> par mail / sur le portail</li> <li>3- <b>Encourager la présence des parents élus</b> sur les temps périscolaires et valorisations selon les conditions Vigipirate</li> <li>4- <b>Développer la participation des parents élus dans les groupes de travail ou autour de thématiques spécifiques</b></li> </ol> <p>2020-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5- <b>Structurer un lien entre référent et parents élus</b>, pour arriver à la mise en place d'une à deux actions issues des propositions des parents élus dans les projets d'animation</li> <li>6- <b>Poursuivre la structuration de la participation de la Ville aux conseils d'école</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer l'échange d'informations DTE/élus en amont</li> <li>- Désigner des élus titulaires et des suppléants par secteur</li> <li>- Organiser le calendrier en lien avec l'EN de façon à éviter les conflits de calendrier</li> </ul> </li> <li>7- <b>Créer des temps d'échange thématiques autour des politiques éducatives</b> sur les grands enjeux (restauration, accueil des enfants en situation de handicap...)</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Direction</p> <p>Pilote 1- ; 2- ; 6- : chargée de coordination et d'information</p> <p>Pilote 3- ; 5- : référents</p> <p>Pilote 4- ; 7- : chef de service politiques éducatives</p>
Public cible	Parents élus
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Cabinet du Maire</p> <p>Education nationale</p> <p>Parents d'élèves élus</p>

Services DTE associés	Tous les services pilotant une action du PEDT
Moyens existants	Fiches préalables aux conseils d'école
Moyens à mobiliser	Temps de coordination
Indicateurs	Présence des élus aux conseils d'école Nombre de propositions d'évolution Evaluation des préparations des conseils d'école entre les élus et les services Nombre de rencontres élus et techniciens

## Action F6 : Former les acteurs aux problématiques sociales

Axe stratégique	Accompagner les parents les plus fragiles
Objectif opérationnel	Soutenir la fonction parentale
<p><b>Éléments de contexte / existant :</b>  <b>Les agents des services en face à face avec les familles sont diversement formés à l'accompagnement des parents les plus fragiles socialement.</b>            Dans les crèches, l'accompagnement à la parentalité s'appuie sur des équipes formées, des échanges individualisés et des relais organisés. Rencontres régulières en individuel avec la direction de la crèche et l'équipe éducative, le médecin ou la psychologue du service, des rencontres régulières par le médecin pour bien connaître l'enfant, échanges avec les familles...  <b>Au passage à l'école, la prise en compte et la coordination de la question sociale est moins évidente :</b> multiplicité des acteurs, sensibilités et formations diverses. Côté municipalité, les acteurs de terrain qui sont des repères pour les familles (référents, directeurs d'ALSH, responsables de secteur, ATSEM, voire animateurs du PRE) ayant fait le choix de travailler sur des secteurs exposés ont généralement une sensibilité accrue et un investissement réel sur ces questions, ce qui n'empêche pas de travailler sur une sensibilisation à la question sociale. L'opportunité des cités éducatives peut permettre d'enclencher cette réflexion qui ne se limite pas aux territoires des Hauts de Rouen.</p>	
Descriptif des actions	2020-2022 1- <b>Travailler sur une évolution des missions des référents,</b> « interlocuteurs privilégiés des familles » 2- <b>Former les acteurs :</b> - sensibilisation à l'animation sociale - capacité à identifier les personnes ressources 3- <b>Intégrer les agents concernés au réseau dans le cadre des cités éducatives</b>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen - DTE Pilote : Chefs de service animation et politiques éducatives
Public cible	Chefs d'équipe d'animation
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale Département (CMS, UTAS) DGS, DRH, PRE, CCAS, DDCCS
Services DTE associés	Service animation Service petite enfance Service ressources PRE
Moyens existants	Référents, directeurs d'ALSH, responsables de secteur
Moyens à mobiliser	Temps de formation et partenariats
Indicateurs	Nombre de rencontres Nombre d'orientations Sensibilisation des agents Intégration des agents dans le cadre des cités éducatives

**Action F7 : Expérimenter des permanences sur les sites en REP, REP+ et zones de vigilance**

Axe stratégique	Valoriser, encourager, soutenir la parentalité
Objectif opérationnel	Accompagner les familles dans leur démarche d'inscription
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p><b>Les familles les plus fragiles sont en difficulté avec les nouvelles démarches d'inscription périscolaire :</b> dématérialisation, nouvelles formules proposées, introduction d'un système d'abonnement.</p> <p><b>Il en résulte qu'un nombre important de familles ne réalisent pas les démarches</b> et que la collectivité se voit en difficulté pour anticiper le calibrage de ses services.</p> <p>« SOS Paperasses » (expérimental sur les Hauts de Rouen) est une ressource déjà existante pour les familles, qui peuvent bénéficier d'un accompagnement de travailleurs sociaux et de bénévoles selon un calendrier bien défini. <b>Il convient de s'appuyer sur les ressources et les lieux déjà existants.</b></p>	
Descriptif des actions	<p>2019</p> <p>1- Expérimentation menée sur le secteur Balzac et Salomon d'un accueil physique avec accompagnement individualisé (investir les lieux et ressources existants)</p> <p>2020-2022</p> <p>2- Réalisation d'un bilan</p> <p>3- En fonction du bilan, prévoir une extension sur tous les sites en zone de vigilance 2 et 3 en fonction des évolutions à accompagner</p>
Maître d'œuvre	DTE – Ville de Rouen – Service Animation Pilote : responsables de secteurs Personnes ressources : directrice centre social
Public cible	Familles dont les enfants fréquentent le périscolaire en REP, REP+ et zones de vigilance 2 et 3
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Centre social Cyberbase, Maison du Plateau Sites annexes
Services DTE associés	Service politiques éducatives
Moyens existants	Ressources humaines
Moyens à mobiliser	Temps : au minimum 20 minutes par famille
Indicateurs	Evolution des inscriptions Nombre de familles reçues Les retours qualitatifs des familles concernant l'offre

## G.Ambition éducative n° 7 : Lutter contre les inégalités sociales, territoriales, de santé et de réussite pour tous

### 1/DE QUOI PARLE-T-ON ?

**La France reste l'un des pays où les inégalités sont parmi les plus faibles des pays riches. Le niveau d'inégalités des revenus est réduit d'un tiers grâce au cumul des impôts et des prestations sociales.** Dans les autres pays de l'OCDE, cette réduction n'est que d'un quart. En effet, en France, avant redistribution, l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés était en 2017 de 22,4. En clair, le revenu des riches était en moyenne 22,4 fois plus élevé que celui des plus pauvres. Après redistribution, les plus riches ont un niveau de vie ramené à 5,6 fois celui des plus pauvres.

**Les écarts sont néanmoins si importants à la base qu'il reste des situations inacceptables** liées à l'existence d'une très forte pauvreté et de très grandes richesses, même après redistribution. **Il existe encore des marges de manœuvre pour lutter contre les inégalités qui sont au cœur des tensions sociales.**

Tous les deux ans, un rapport sur les inégalités est publié en France, un document de référence qui dresse un panorama complet organisé autour de 5 grands thèmes : revenus, éducation, travail, mode de vie, territoires. (cf Observatoire des inégalités).

Plusieurs types d'inégalités sont identifiées au regard de l'enjeu éducatif :

- Inégalités sociales et territoriales
- Inégalités liées à la maîtrise de la langue et à la réussite scolaire
- Inégalités de santé, d'accès aux soins
- Inégalités dans les pratiques culturelles
- Inégalités d'accès à la communication
- Inégalités d'accès au logement
- Inégalités d'accès aux vacances
- Inégalités affectives

**Par ailleurs, en France, le système éducatif est parmi les plus inégalitaires des pays avancés,** ne faisant que reproduire les inégalités sociales au lieu de les corriger, ce qui normalement devrait être son rôle. Selon l'OCDE, les adultes français dont les parents sont diplômés ont 14 fois plus de chance d'avoir un diplôme. Dans les pays de l'OCDE la moyenne est à 11, au Canada, Estonie, Finlande ou Suède, la moyenne est à 4.

### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIÉS

**La collectivité, si elle ne peut pas agir pour toutes ces formes d'inégalités, peut néanmoins adopter deux postures dans le cadre de ses compétences et prérogatives :**

- Celle qui tend vers l'égalité : développer les mêmes moyens sur tous ses sites, quelles que soient les besoins identifiés,
- Celle qui tend vers l'équité : adapter certains de ses dispositifs et flécher ses moyens en fonction des besoins éducatifs.

La réflexion autour de la plus-value éducative des temps de l'enfant a fortement évolué au cours des deux derniers PEDT. Un choix fort a été fait en ce qui concerne le maintien d'une offre périscolaire riche et ouverte à tous sur le temps du midi, malgré le retour à l'organisation d'une semaine scolaire sur 4 jours à la rentrée 2019. **Le prochain enjeu résidera en la capacité de la Ville à davantage tenir compte du contexte éducatif pour orienter ses moyens. La difficulté réside dans l'analyse fine des besoins des publics,** dans la mesure où le diagnostic fait état de territoires très fortement impactés par certaines fragilités favorisant le développement des inégalités, mais que néanmoins celles-ci sont présentes partout sur le territoire.

### 3/ LES LEVIERS ET LES FREINS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Cadre budgétaire contraint	Politiques en faveur des solidarités et contractualisations
Carence dans le maillage territorial des dispositifs	Coordination des acteurs
Fragilité associative	Moyens dans le cadre de l'ASV
Absence d'analyse des besoins et d'évaluation des actions	Cités éducatives
	PRE

### 4/LE PLAN D' ACTIONS

G1: Proposer des places dédiées en ALSH pour les enfants PRE (mercredis et vacances)

G2: Adapter les taux d'encadrement et les formations des agents sur les Hauts de Rouen

G3 : Poursuivre les projets Petite enfance axés sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales

G4 : Renforcer les réponses éducatives de promotion de la santé en REP et REP+ et territoires en zone de vigilance

G5 : Former les agents municipaux à la déclinaison du « sport santé »

G6 : Favoriser l'accès aux soins

G7 : Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants en dehors de la classe

G8 : Diversifier nos actions d'incitation à la lecture

G9 : Favoriser l'accès des « p'tits dej de la prévention » aux acteurs de l'enfance

**Action G1: Proposer des places dédiées en ALSH pour les enfants PRE (mercredis et vacances)**

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
Objectif opérationnel	Intensifier et coordonner les prises en charge scolaires et périscolaires des enfants de 3 à 25 ans.
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
La continuité d'un accueil en collectivité pendant les vacances et le mercredi est préconisée dans le cadre de certains parcours de réussite éducative. Cela nécessite une réactivité qui passe par : la souplesse du calendrier, des places libres, des professionnels de structures formés à l'accueil d'un public à besoin particulier.	
Descriptif des actions	<p>Dès 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Réserver des places</b> aux enfants bénéficiaires d'un repérage effectué par le PRE <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserver 10 places sur les Hauts de Rouen / Salomon</li> <li>- Réserver 10 places sur Grammont / S. Veil</li> </ul> </li> </ul> <p>2020-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2- <b>Créer des places supplémentaires le mercredi</b> dans le cadre des cités éducatives, en fonction des capacités potentielles et des financements et dans un second temps élargir à l'ensemble des écoles en REP</li> </ul>
Maître d'œuvre	DTE - Ville de Rouen – Service Politiques Educatives Pilote : Coordinateur PRE Personnes ressources : directeurs ALSH et référents
Public cible	Enfants inscrits dans un parcours de réussite éducative
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Accueil unique
Services DTE associés	Service Animation Accueil spécialisé
Moyens existants	Places vacantes dans les ALSH municipaux
Moyens à mobiliser	Temps de coordination du PRE Financement PRE des places Cités éducatives
Indicateurs	Nombre d'enfants PRE inscrits en ALSH Evolution des places le mercredi



Accueil périscolaire



Centre de loisirs



PLAN  
MERCREDI



LES  
Cités  
éducatives

## Action G2: Adapter les taux d'encadrement et les formations des agents sur les Hauts de Rouen

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
Objectif opérationnel	Intensifier et coordonner les prises en charge scolaires et périscolaires des enfants de 3 à 25 ans.

### Eléments de contexte / existant :

**La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire** par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. L'Education Nationale a encore renforcé la prise en compte de ces difficultés avec la mise en place progressive des dédoublements de classe. Il **n'existe pas de distinction « éducation prioritaire » sur les accueils péri et extrascolaires de la Ville.**

**Aujourd'hui, les agents qui interviennent sur ce territoire développent leur projet dans les mêmes conditions que sur tous les accueils de la Ville**, alors qu'ils doivent multiplier et individualiser les temps dédiés et les outils dédiés à l'accompagnement des enfants et de leurs familles, tout en mettant en place le projet d'animation au quotidien.

Descriptif des actions	<p>Sur l'année scolaire 2020-2021 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>1 ATSEM par classe à l'exception des classes dédoublées</b></li> <li>2- <b>Renforcer le taux d'encadrement sur les accueils péri et extrascolaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repasser au taux non assoupli en périscolaire (1 pour 10 en maternelle/ 1 pour 14 en élémentaire au lieu de 1 pour 14 / 1 pour 18)</li> <li>- Aller vers un taux de 1 pour 6 en maternelle et 1 pour 10 en élémentaire en ALSH (contre 1 pour 8 / 1 pour 12 actuellement)</li> </ul> </li> <li>3- <b>Systematiser le recrutement d'adjoint au référent</b> (volet accompagnement des familles notamment)</li> <li>4- <b>Proposer des formations spécifiques aux acteurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat scolaire</li> <li>- Interculturalité</li> <li>- Laïcité et valeurs de la République...</li> </ul> </li> </ol> <p>En fonction du bilan, envisager une extension sur le territoire de Grammont.</p>
Maître d'œuvre	<p>DTE - Ville de Rouen – Service Politiques Educatives            Pilote : Chef de service            Personnes ressources : chef de service animation</p>
Public cible	Enfants fréquentant les accueils municipaux des Hauts de Rouen
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Réseau des cités éducatives
Services DTE associés	<p>Service animation            Service ressources            Service vie scolaire</p>
Moyens existants	Identiques sur toute la Ville
Moyens à mobiliser	Masse salariale dans le cadre des cités éducatives
Indicateurs	<p>Amélioration du climat scolaire            Amélioration de l'accompagnement des enfants et des familles            Evolution du taux d'encadrement</p>



### Action G3 : Poursuivre les projets Petite enfance axés sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
Objectif opérationnel	Poursuivre l'ouverture des accueils petite enfance à la diversité
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Le projet Petite enfance arrive à son terme en 2020 et a permis de développer l'accueil de la diversité sous plusieurs angles : handicap, pauvreté, prise en compte des environnements sociaux et éducatifs défavorables, situations familiales complexes... Au regard de l'évolution socio démographique de la Ville, en lien avec le Plan pauvreté et la stratégie nationale autisme, la Ville a pour enjeu de poursuivre les efforts faits dans le champ de la lutte contre les inégalités au-delà de 2020.</p>	
Descriptif des actions	<p>A partir de 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre et poursuivre le programme « Parler Bambin »</li> <li>- Poursuivre l'engagement en faveur de l'accueil des familles à faible revenus en prenant en compte la fin du dispositif accueil social</li> <li>- Maintenir l'accueil des enfants en situation de handicap (nombre de places et qualité d'accueil)</li> <li>- Poursuivre le projet d'accueil des enfants de mère incarcérées</li> </ul>
Maître d'œuvre	Ville de Rouen-DTE- Service Petite enfance Pilote : chef de service
Public cible	Professionnels, enfants et familles des structures concernées
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	CAF CHU Centre Hospitalier du Rouvray Maison d'arrêt
Services DTE associés	
Moyens existants	Fidélisation des équipes Formation
Moyens à mobiliser	Subventions CAF Renfort de personnel pour l'action « Parler Bambin »
Indicateurs	Evaluation nationale du CNRS Tableau de bord du service : nombre d'enfants inclus dans les différents projets Rapport d'activité annuel des crèches



**Action G4 : Renforcer les réponses éducatives de promotion de la santé en REP et REP+ et territoires en zone de vigilance**

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif opérationnel	Faire de la prévention santé

**Eléments de contexte / existant :**  
 Sur les crèches, la plus-value du médecin est réelle plus-value, et de plus en plus exploitée sur les volets santé/handicap.  
 Des parcours éducatifs de santé sont mis en place de la maternelle à la 3<sup>e</sup> (relations filles/garçons, hygiène de vie, citoyenneté & compétences psychosociales, parentalité) sur les territoires politique de la Ville via l'Atelier Santé Ville (ASV) et portés par l'Education Nationale dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter degrés et Inter-établissements (CESCI).  
 De façon plus large, les actions de prévention entrent par l'angle « sport-santé » : « teste ta forme » mis en place par la DVS et par le volet alimentation via les engagements Mon Restau Responsable. Les actions éducatives sur le volet santé restent très peu développées et en perte de vitesse.  
 La plus-value des infirmières municipales (2 demi postes) n'est pas suffisamment exploitée sur le volet formation/prévention, faute de temps (gestion de 296 PAI en 2019). En 2018-2019 les infirmières ont dispensé près de 16h de formation pour 260 animateurs. Des priorisations de formations sur certains secteurs sont à faire tout particulièrement en lien avec le diagnostic ASV 2016.

Descriptif des actions	<p>2019 - 2022:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Porter une étude sur la <b>redéfinition des rôles des acteurs, le périmètre d'action et les moyens</b> (médecin de PMI, médecine scolaire, infirmières municipales dans l'organisation des PAI et selon le type de situations (Allergies alimentaires, pathologies, maladies jugées graves...))</li> <li>2- <b>Développer les interventions des infirmières municipales auprès des enfants et d'autres acteurs municipaux et associatifs</b> dans les domaines suivants :       <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecrans, sommeil, hygiène buco dentaire, handicap (Priorisation des thèmes en fonction du territoire) L'action « quenottes et compagnies » sera mise en place dans le cadre des actions éducatives</li> <li>- Obésité dans un second temps</li> </ul> </li> <li>3- <b>Assurer une cohérence avec le travail réalisé sur les crèches</b></li> <li>4- <b>Ouvrir des temps d'information et de prévention aux parents</b> (cf action F8, expérimentation rencontre parents Balzac PRE)</li> <li>5- <b>Renforcer la collaboration dans le cadre de l'ASV</b></li> <li>6- <b>Programmer l'intervention des étudiants SSES</b> (Service Sanitaire des Etudiants en Santé)</li> </ol>
------------------------	--

Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE / ASV          Pilote : chef de projet Politiques éducatives          Personnes ressources : coordinatrice ASV, infirmières municipales, PRE, stagiaires santé, responsables de secteur animation</p>
----------------	---

Public cible	Enfants, parents, agents, avec une attention particulière sur les enfants scolarisés en REP et REP+ et zone de vigilance
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Education nationale CPAM Fédération buccodentaire DSCS / ASV Promotion Santé Normandie IREPS DVS et ses partenaires
Services DTE associés	Service Vie scolaire
Moyens existants	ASV Actions éducatives Infirmières municipales et scolaires PRE
Moyens à mobiliser	Infirmières municipales Etudiants santé Cités éducatives
Indicateurs	Nombre d'enfants touchés Nombre d'étudiants investis Nombre de temps d'échange avec les parents / sujets abordés Nombre d'actions des infirmières municipales Portage et animation de l'étude



## Action G5 : Former les agents municipaux à la déclinaison du « sport santé »

### Eléments de contexte / existant :

La DVS intervient dans le cadre d'une **orientation forte autour du sport santé**, par le biais du concept de « Rouen Bouge avec toi » développé sur temps scolaire, dans le cadre des actions éducatives. Depuis le lancement du dispositif en 2013, 3417 élèves ont bénéficié d'au moins un cycle comprenant :

- Un test initial
- Un cycle sportif (individuel, d'opposition ou collectif) mené par un éducateur et par l'enseignant
- Des fiches pédagogiques
- Un test final pour mesure des progressions
- Un document d'évaluation enfant et enseignant

**Ce type de projet inscrivant la pratique sportive comme facteur de santé et de bien-être, mérite d'être développé dans les accueils périscolaires du mercredi** pour faire gagner en cohérence l'action déjà menée sur le temps scolaire. Cela passe par une formation des acteurs du mercredi.

Au regard des moyens humains aujourd'hui disponibles à la DVS, ce travail nécessite un effort de démultiplication au sein de la DTE et une priorisation des animateurs à former. Dans un second temps, une formation des agents Petite Enfance pourrait être envisagée.

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif opérationnel	Faire de la promotion santé auprès des enfants
Descriptif des actions	<p>2019-2020</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Proposer des formations théoriques aux animateurs du périscolaire (sport-santé, sport bien-être) et des formations techniques (pratique et animation sportive) le mercredi matin</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les moyens DVS et DTE</li> <li>• Cibler les animateurs à former sur les 3 ans</li> <li>• Inscrire le projet de formation pédagogique dans la programmation annualisée des animateurs et des référents périscolaires.</li> <li>• Mettre en place des modules de formation et d'apprentissage d'EPS, grâce à un kit pédagogique d'animation simple avec évaluation progressive des séances pédagogiques d'une famille de sports avec une activité de sport adapté</li> <li>• Former les animateurs et référents périscolaires à la passation des tests d'évaluation individualisés</li> <li>• Inclure la pratique des sports adaptés afin de sensibiliser les intervenants sur le handicap.</li> <li>• Participer à des rassemblements annuels inter-accueils des dispositifs de la commune « Course des enfants, Parkrun, rencontre inter-centres, parcours du cœur, le sport donne des « elles », Rouen sur mer, »</li> <li>• S'inscrire un projet éducatif au visant à responsabiliser les enfants en assumant différents rôles et en créant les conditions du vivre ensemble dans l'objectif des Jeux Olympiques Paris 2024 : Rédiger un code du sportif, concevoir et organiser une rencontre sportive, participer à un débat associatif, création d'un nom d'équipe et un emblème avec création d'un porte-emblème, de tee-shirts ou dossards...</li> </ul>

	2- Etendre aux directrices de crèches en fonction des moyens humains
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DVS Pilote : coordinatrice animation sportive Personnes ressources : référents diplômés, coordinatrice extrascolaire et directeurs du mercredi, directrices de crèches
Public cible	Animateurs, puéricultrices
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	DTE Clubs sportifs Conseil des sports CDOS USEP Fédération Française de Cardiologie UFR STAPS
Services DTE associés	Service Animation Service Politiques Educatives Service Petite enfance
Moyens existants	Educateurs sportifs clubs et Ville Stagiaires UFR STAPS Supports et matériel pédagogiques
Moyens à mobiliser	Moyens humains DVS et partenaires Temps de formation agents DTE
Indicateurs	Nombre de personnes formées et nombre d'ateliers réinvestis Types d'ateliers développés

## Action G6 : Favoriser l'accès aux soins

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités de santé
Objectif opérationnel	Placer les acteurs de l'enfance en tant que ressource pour les familles

### Eléments de contexte / existant

**Sur les territoires prioritaires, l'ensemble des professionnels du champ sanitaire et social interrogés dans le cadre du diagnostic ASV 2016 expriment un manque d'accès aux soins pour de nombreux enfants et de nombreuses familles.** La problématique de l'accès aux soins engendre des difficultés majeures dans le cadre des apprentissages et du bien-être de l'enfant. Le non recours au droit (Couverture Maladie Universelle et Complémentaire, Aide à la Complémentaire Santé) est également un sujet majeur qui est notamment investi dans le cadre du Programme de Réussite Educative. **Le manque de dentistes et de spécialistes sur les territoires concernés est une limite importante** pour assurer la bonne santé des populations. Des refus de soins de la part de certains professionnels de santé seraient constatés. De plus, de nombreux enfants présentent une santé mentale fragile. Le délai d'attente des CMPP et CMP est de près de 9 mois, et les enfants de 11 à 13 ans ne peuvent pas être reçus à la maison des Adolescents. Parallèlement, l'accès aux soins dentaires et à l'ophtalmologie est une problématique importante.

De manière générale, **il existe une rupture du parcours de santé entre le dépistage et l'accompagnement vers le soin qu'il convient de combler.**

Descriptif des actions	<p>2020-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Porter une étude de faisabilité sur la mise en place d'un groupe de travail inter-institutions et inter-métiers afin de partager les éléments de contexte, de diagnostic et d'analyses.</li> <li>2- Expérimenter un plan d'actions pour assurer au mieux la continuité du parcours de santé sur les Hauts de Rouen : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps d'information sur le recours au droit et sur les parcours de santé</li> <li>- information auprès des acteurs et des familles du quartier</li> <li>- Prises de rendez-vous auprès de professionnels de santé</li> </ul> </li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE - Service Politiques Educatives  Pilote : Chef de projets  Personnes ressources : Coordinatrice santé ASV  référents périscolaires, directions écoles, professionnels des PMI, directeurs extrascolaires</p>
Public cible	<p>Les familles et les enfants rencontrant des limites de prise en charge de soins.  Les familles à trajectoire migratoire</p>
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale / médecine scolaire  Conseil Départemental PMI  Agence Régionale de Santé  Les Unions Régionales des professionnels de Santé  Service Sanitaire des Etudiants en Santé  Assistants sociaux  CHU  Professionnels de santé</p>

Services DTE associés	Service Politiques éducatives Service Animation Service vie scolaire
Moyens existants	ASV
Moyens à mobiliser	Mobilisation des acteurs
Indicateurs	Lancement d'un groupe de travail et premières actions Lancement du travail avec les professionnels de santé / Interconnaissance des acteurs Transversalité ASV et DTE



Education prioritaire  
& zones de vigilance



**Action G7 : Développer et coordonner les dispositifs d'accompagnement à la scolarité existants en dehors de la classe**

Axe stratégique	Promouvoir la réussite pour tous
Objectif opérationnel	Optimiser les réponses éducatives en dehors du temps scolaire

**Eléments de contexte / existant :**  
 Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif financé par la CAF, qui a vocation à favoriser l'épanouissement de l'enfant et sa réussite dans sa scolarité. Huit acteurs proposent des CLAS sur la Ville : Grieu, Rouen Cité Jeunes, Pernet, APEHR, 1001 saveurs, Comité de Coordination de la Grand'Mare, La Fraternité, Centre socio-culturel Simone Veil.

Plusieurs fragilités sont à noter :

**En termes de répartition géographique, il existe des territoires non couverts sur des territoires Politique de la Ville**, où les besoins éducatifs doivent être renforcés (Chatelet Lombardie), c'est la priorité n°1. **Certaines écoles, hors éducation prioritaire, auraient également besoin de réponses éducatives en dehors du temps scolaire ne sont pas couvertes**, même si on peut noter le démarrage d'un travail partenarial en lien avec Rouen Cité Jeunes sur les écoles Cavelier, étendu à Dubocage. Deux CLAS souffrent d'une confusion née de l'absence de périscolaire municipal, (écoles Rameau et Sapins). On peut aussi constater qu'il n'y a pas de CLAS sur le centre-ville rive droite, or il existe des besoins également sur ce territoire.

**Malgré un travail indéniable sur la mise en cohérence des acteurs, qui travaillent en complémentarité avec l'école, le PRE et le périscolaire municipal, il existe des fragilités incontestables en ce qui concerne les compétences** (faible qualification des acteurs, part du bénévolat, diversité des profils...) et une interrogation quant à l'articulation de ce dispositif avec les objectifs du Ministère de l'Education Nationale (préparation de l'extension du dispositif devoirs faits en élémentaire le cas échéant, avenir pour le CLAS dans ce contexte).

Enfin, il n'existe **aucun accompagnement financier fléché de la Ville**, uniquement des subventions de fonctionnement ponctuelles, ce qui représente un frein essentiel dans la capacité de la Ville à accompagner la structuration de ces outils.

Descriptif des actions	2019/2020 : 1- Requestionner la réponse municipale sur le temps du soir (contenu, une réponse unique sur toute la Ville ?, bilan de la nouvelle organisation sur Sapins et Rameau)  2019-2022 : 2- Développer et structurer les CLAS (nombre, structuration, financement) 3- Préciser la réponse institutionnelle de l'Education Nationale : moyens alloués, public cible, temps concerné (APC, devoirs faits)
Maître d'œuvre	Ville de Rouen – DTE – Service Politiques Educatives Pilote : chef de service
Public cible	Enfants scolarisés en maternelle et élémentaire

Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Associations œuvrant dans le champ de la réussite éducative CAF
Services DTE associés	PRE
Moyens existants	Pas de moyens Ville dédiés
Moyens à mobiliser	Financement et accompagnement à la structuration
Indicateurs	Maillage des CLAS et fréquentation Evaluation des contenus et de l'organisation des temps du soir



Accueil périscolaire



## Action G8 : Diversifier nos actions d'incitation à la lecture

Axe stratégique Promouvoir la réussite pour tous

Objectif opérationnel Renforcer l'apprentissage de la langue française

### Éléments de contexte / existant :

En passant plusieurs heures par jour sur leurs smartphones, les **jeunes et les enfants lisent de moins en moins**. Leurs compréhensions de lectures régressent également.

En 2018, **la Ville a mis en place un nouveau plan de lecture publique** qui fixe aux bibliothèques des objectifs stratégiques qui doivent permettre d'une part d'élargir ses publics, et d'autre part de favoriser l'accueil des publics les plus fragiles.

En ce qui concerne les scolaires, **il existe un dispositif : « à chacun son livre »**, dont le principe est d'offrir à chaque enfant deux livres par an (sauf les CP qui en ont qu'un) et de favoriser l'autonomie de l'enfant dans son choix de lecture plaisir. Si ce dispositif permet à tous les enfants d'accéder à un livre qui lui est propre, et de découvrir un lieu, la librairie, plusieurs constats sont néanmoins dressés :

- Cette action est basée sur la possession individuelle de livres et repose peu sur les nouvelles formes d'échange existantes aujourd'hui et accessibles à tous (boîtes à lire, emprunt en bibliothèque...)
- Elle est en décalage avec la réalité des bibliothèques de la plupart des écoles, qui manquent cruellement de livres jeunesse actualisés et attractifs
- Le dictionnaire offert aux CM2 est devenu obsolète
- Les enfants de maternelle et de crèche ne sont pas concernés alors qu'il existe un enjeu fort dès le plus jeune âge
- Il n'existe pas de priorisation des besoins des publics

Dans un contexte budgétaire contraint, nos actions d'incitation à la lecture doivent gagner en efficacité en diversifiant les approches, les lieux et les publics.

L'association « Silence, on lit ! » a porté l'idée de réserver 15 minutes de silence pour lire. Le principe est simple : tous les jours pendant un laps de temps qui varie entre 10 et 20 minutes, chacun s'installe où il le souhaite (salle de classe, réfectoire, cour de récréation...) pour lire quelques pages de l'ouvrage de son choix (adultes et enfants). Plusieurs établissements scolaires de France depuis 2016 la mettent en place.

Descriptif des actions

2020-2022

#### 1- Faire évoluer le dispositif « A chacun son livre »

- Maintenir une part d'acquisition individuelle ciblée en fonction des besoins
- Etudier la possibilité d'y intégrer la petite enfance
- Renforcer l'aspect collectif de l'achat

#### 2- Travailler sur l'aspect non marchand des livres : emprunt/échange / recyclage

- Etudier la possibilité d'installer des boîtes à lire dans les écoles et les crèches
- Développer les liens avec le réseau des bibliothèques

#### 3- Travailler sur le volet accompagnement des plus jeunes

- Poursuivre le travail initié en crèche
- Développer les ateliers adaptés aux maternelles (kamichibaï, création de contes...)
- Coupler avec des projets artistiques dans le cadre des actions éducatives : concours de création d'album, avec prix et exposition.

	<p><b>4- Développer les « pauses lecture » en lien avec les équipes enseignantes et les agents volontaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 minutes de silence par jour</li> <li>- Chacun s'installe où il le souhaite (salle de classe, réfectoire, cour de récréation...)</li> <li>- Pour lire quelques pages de l'ouvrage de son choix</li> </ul>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE- Service Politiques Educatives</p> <p>Pilotes :</p> <p>1-; 2-: Chef de service Politiques Educatives</p> <p>3-: directrices de crèches, référents, coordinatrice des actions éducatives</p> <p>5- : Référents et directeurs d'école</p>
Public cible	Enfants de 0 à 11 ans
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Rn'bi/DCJVA</p> <p>Démocratie participative</p> <p>Education Nationale</p> <p>Festival du Livre Jeunesse</p> <p>Lire à Voix haute Normandie</p> <p>L'Armitière</p>
Services DTE associés	<p>Service Animation</p> <p>Service Petite enfance</p> <p>Service Vie Scolaire</p>
Moyens existants	53 400 € pour « A chacun son livre »
Moyens à mobiliser	Redéploiement de moyens attribués à l'action « A chacun son livre »
Indicateurs	<p>Evolution du dispositif « A chacun son livre »</p> <p>Développement des temps lectures sur les différents sites, pour toutes et tous</p>



## Action G9 : Favoriser l'accès des « p'tits dej de la prévention » aux acteurs de l'enfance

Axe stratégique	Lutter contre les inégalités de santé
Objectifs opérationnels	Placer les acteurs de l'enfance en tant que ressource pour les familles
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Les « p'tits déj de la prévention » ont été initiés dès 2013 par l'Atelier Santé Ville sur les territoires « politique de la Ville ». Aujourd'hui élargies à des thématiques de santé globale, ces rencontres prennent la forme conviviale de petits déjeuners et permettent d'outiller les professionnels afin d'actualiser ou réactualiser leurs connaissances. Elles permettent également des échanges entre professionnels de champs d'intervention différents, œuvrant sur un même territoire, et favorisent ainsi le travail en réseau.</p> <p>Les questions liées à la nutrition, aux écrans, à l'hygiène, au sommeil, sont des questions de santé qui ont été soulevées comme primordiales dans le cadre du diagnostic. La DTE n'est pas suffisamment associée à ce type de rencontres, et aucun temps n'est dédié aux agents potentiellement intéressés.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Améliorer la communication en direction de la DTE (transmission du calendrier en amont et contenu des temps)</li> <li>2- Favoriser la participation des acteurs ciblés selon les besoins :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Horaires, calendrier, organisation territoriale, choix des thématiques, mobilisation des expertises DTE en lien avec la DRH</li> </ul> </li> <li>3- Développer la même réflexion pour les associations et l'éducation Nationale</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – Atelier Santé Ville            Pilote : Coordinatrice ASV            Personnes ressources : chef de projet Politiques Educatives</p>
Public cible	Agents DTE et enseignants, acteurs associatifs
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale            Structures et partenaires associatifs            Médecine scolaire</p>
Services DTE associés	<p>Service animation            Service politiques éducatives</p>
Moyens existants	ASV
Moyens à mobiliser	Moyens constants
Indicateurs	<p>Fréquentation régulière            Type de métiers fréquentant les p'tits déj de la prévention            Pertinence des sujets abordés en fonction des besoins et attentes du territoire</p>

## H. Ambition éducative n°8 : Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps de la crèche à l'école, en passant par le centre de loisirs

### 1/ DE QUOI PARLE-T-ON ?

**La loi d'orientation de 1989, place l'enfant au centre du système éducatif.** Cela signifie que c'est autour de sa réalité, de ses besoins, de ses rythmes, que doit s'organiser l'éducation. **La journée et la vie de l'enfant ne peuvent se diviser en tranches.** La qualité et l'efficacité éducatives sont rendues encore plus nécessaires par l'augmentation du nombre des publics en difficulté qui ont encore plus que d'autres, besoin de repères. Elles nécessitent **donc une réponse et une prise en compte globales de la part d'acteurs éducatifs de plus en plus nombreux à intervenir auprès des enfants.** En effet, la mise en place de la Réforme des rythmes scolaires de 2013 s'est accompagnée de la diversification des acteurs éducatifs intervenant au sein des écoles. La recherche d'une cohérence et d'une articulation de l'action des adultes et des projets proposés aux enfants s'est imposée comme un des axes forts dès la mise en place de cette réforme.

De plus, développer des passerelles entre les différents acteurs intervenant tout au long de la vie de l'enfant (petite enfance, enfance, jeunesse) reste un enjeu dans le cadre d'une répartition des compétences incombant à des strates territoriales diverses et où s'imbriquent l'intervention d'acteurs publics comme privés.

### 2/ LES ENJEUX IDENTIFIES

Les deux précédents PEDT ont fortement axé leurs préconisations autour de ces questions de continuité éducative et de cohérence des temps. Ce sont des enjeux qui restent prioritaires sur le troisième PEDT.

Deux enjeux principaux sont identifiés :

- Notre capacité collective à renforcer les passerelles entre acteurs institutionnels,
- Notre capacité collective à assurer une collaboration entre tous les acteurs

### 3/ LES FREINS ET LES LEVIERS IDENTIFIES

<b>Freins</b>	<b>Leviers</b>
Taille de la collectivité et nombre d'acteurs	Projets des crèches
Difficulté à coordonner le calendrier de rédaction des projets d'école et périscolaires	Fiche de poste des référents périscolaires et prérogatives en termes de collaboration
Manque de temps dédié pour tous les acteurs	

### 4/ LE PLAN D' ACTIONS

H1: Etendre le développement des projets petite enfance/enfance

H2: Construire les temps de transition dans le cadre de la nouvelle organisation sur 4 jours

H3 : Travailler la cohérence de l'offre dans le cadre du Plan Mercredi (axe 1 de la charte qualité)

H4 : Développer les temps d'échange Ville/Education Nationale

H5 : Mettre en place des projets et des outils communs Ville /Education Nationale

H6 : Renforcer l'information aux familles dans les écoles



## Action H1: Etendre le développement des projets petite enfance/enfance

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Renforcer les passerelles entre acteurs institutionnels
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Les directrices de crèche ont pour objectif de développer les liens entre la crèche et les écoles et accueils de loisirs dans un même quartier. Des projets en lien avec les écoles permettent aux enfants et à leur famille de préparer la future scolarisation de l'enfant dans ses différents temps : temps de chansons, de lecture, organisés par les primaires à destination des enfants de crèche, visites ou délocalisation d'ateliers dans les écoles, temps d'échanges organisés avec les acteurs de l'école...</p> <p>Seule une faible part des enfants qui entrent à l'école sont associés, et une réflexion est à mener pour étendre ces projets.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Mise en place d'actions ponctuelles et régulières impliquant école, périscolaire et extrascolaire et évaluation</li> <li>2- Développer l'accueil en crèche des PS ayant déjà fréquenté l'établissement sur les mercredis et les vacances avec évaluation de la collaboration entre Lefort et terre Adélie dès la rentrée de septembre pour le mercredi</li> <li>3- Mener une réflexion pour impliquer les assistantes maternelles / les familles via le RAM</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE- Service petite enfance  Pilote : chef de service  Personnes ressources : responsables de secteur animation</p>
Public cible	Enfants préparant leur scolarisation
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale  Département 76</p>
Services DTE associés	<p>Service politiques éducatives  Service animation  Service vie scolaire</p>
Moyens existants	Projets des structures et temps d'animation
Moyens à mobiliser	Temps d'animation pour les référents et directeurs ALSH
Indicateurs	Intégration des petites sections à la rentrée



## Action H2: Construire les temps de transition dans le cadre de la nouvelle organisation sur 4 jours

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Renforcer les passerelles entre les acteurs institutionnels
<b>Éléments de contexte / existant :</b>	
<p>Les temps de transition dans une journée d'école sont au nombre de 4 : un le matin, deux le midi et un le soir. La nouvelle organisation sur quatre jours s'accompagne d'une modification des horaires d'école, des emplois du temps, voire des missions de certains agents. Cependant, l'organisation des temps de transition reste une priorité. Une réorganisation de la gestion de ces temps est donc nécessaire pour assurer le transfert de responsabilités, d'informations entre les différents acteurs, et assurer l'accueil des enfants sur tous les temps dans des conditions optimales.</p>	
Descriptif des actions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Organiser la transition du temps du matin (8h20) entre les animateurs et les directions d'écoles Organiser les 2 temps de transition autour de la pause méridienne :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- A midi : prise en charge des enfants, transmission des informations // tendre vers un animateur par classe</li> <li>- A 13h50 : préservation du retour au calme, restitution des enfants, transmission des informations</li> </ul> </li> <li>2- Transmettre des informations à donner à l'animateur à la sortie des classes et sur le temps du soir à 16h30</li> <li>3- Développer des outils partagés</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE- Service Animation // Education Nationale            Pilote : référents en lien avec les responsables de secteur            Personnes ressources : directeurs, enseignants, ATSEM</p>
Public cible	Enfants inscrits aux services périscolaires
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale
Services DTE associés	Service Politiques Educatives Service Vie scolaire
Moyens existants	Temps de concertation, projets partagés Ville/EN
Moyens à mobiliser	Pas de moyens supplémentaires
Indicateurs	<p>Satisfaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-des familles quant à la transmission d'informations,</li> <li>-des enseignants quant à la reprise des apprentissages,</li> <li>-des agents quant au transfert de responsabilités (respect des horaires, respect du retour au calme effectué sur le temps périscolaire)</li> </ul> <p>Accidentologie sur les temps de transition.</p>



### Action H3 : Travailler la cohérence de l'offre dans le cadre du Plan Mercredi (axe 1 de la charte qualité)

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Renforcer les passerelles entre acteurs institutionnels
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>La charte qualité du Plan mercredi donne une place importante à la notion de cohérence de l'offre et de déclinaison de parcours éducatif. L'organisation de l'accueil du mercredi doit répondre à 4 axes, dont le premier concerne la complémentarité et la cohérence éducative, en lien avec le temps scolaire et le temps périscolaire organisé en semaine scolaire.</p>	
Descriptif des actions	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Des écoles de rattachement pour chaque centre de loisirs</li> <li>2- Une direction tournante entre référents et directeurs d'ALSH pour assurer la cohérence des temps entre périscolaire semaine, périscolaire mercredi et extrascolaire</li> <li>3- Une continuité de l'offre / la notion de parcours éducatif assurées via l'intervention des prestataires volontaires et des animateurs municipaux, coordonnées par les directeurs du mercredi</li> <li>4- Une conception des projets pédagogiques de chaque structure en lien avec les projets des écoles de rattachement</li> <li>5- Le maintien de la présence des référents au conseil d'école</li> <li>6- L'exploitation des équipements municipaux et la formation des animateurs sur le volet sportif en lien avec le concept de « Rouen bouge avec toi »</li> <li>7- Des partenariats avec les centres de loisirs et MJC associatifs organisés par secteur via les temps forts et projets inter-centres</li> <li>8- Une extension au mercredi des dispositifs proposés sur le temps scolaire et périscolaire du midi</li> <li>9- Une orientation des enfants de petite section ayant déjà été accueillie en crèche (en cas d'accueil complet)</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE- Service Animation            Pilote : chef de service            Personnes ressources : responsables de secteurs, directeurs du mercredi</p>
Public cible	Enfants inscrits au périscolaire du mercredi
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale            Partenaires associatifs            DDCS            CAF</p>
Services DTE associés	<p>Service Politiques éducatives            Service Petite enfance</p>
Moyens existants	<p>Projets périscolaires et d'école            Directeurs et référents périscolaires</p>
Moyens à mobiliser	Temps d'échange et de coordination

Indicateurs	Convergence des projets d'école avec les projets pédagogiques des mercredis et des vacances Fréquentation des équipements sportifs, culturels, de loisirs... Richesse du partenariat développé Forces et fragilités des directions tournantes
-------------	--



## Action H4 : Développer les temps d'échange Ville/Education Nationale

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Améliorer les modalités de collaboration entre acteurs
<b>Eléments de contexte / existant :</b>	
<p>Au regard de la taille de la Ville et donc du nombre d'écoles et d'acteurs concernés, la structuration de la communication entre les institutions est un enjeu majeur. Elle s'envisage à tous les niveaux. Aujourd'hui, malgré les temps d'échanges existants, on constate de nombreuses incompréhensions, un manque d'information et d'anticipation créant des tensions. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions d'une communication bilatérale efficace.</p>	
Descriptif des actions	<p>2019-2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Maintenir les réunions tripartites avec assouplissement des conditions de mise en place : calendrier, invitations et sujets</li> <li>2- Maintenir les réunions régulières « pilotage stratégique des politiques éducatives »</li> <li>3- Encourager la présence des enseignants aux groupes de travail PEDT dans le cadre de la réalisation opérationnelle des actions</li> <li>4- Développer les temps d'échange avec les IEN et directeurs d'école</li> <li>5- Associer les directeurs d'école volontaires en cas de modification de procédures (commande de matériel, entretien...)</li> <li>6- Encourager le développement des temps d'échanges référents /directeurs (charte de partage des locaux, règles communes...)</li> <li>7- Maintenir la participation des référents au conseil d'école et y associer les agents des écoles en fonction des sujets et sur invitation</li> <li>8- Inviter les enseignants aux temps forts du périscolaire (midi, soir et mercredi)</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen- DTE – Direction // Education Nationale            Personne ressource : chargée de coordination et d'information DTE</p>
Public cible	Education Nationale et agents municipaux
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale
Services DTE associés	Services Vie scolaire, Animation, Politiques éducatives, Ressources
Moyens existants	Réunions existantes
Moyens à mobiliser	Temps de concertation, planning d'échange d'information Temps dédié Ville et Education Nationale
Indicateurs	<p>Fluidité des relations            Réalisation des projets travaillés en commun            Suivi et évolution du contrat de directeur</p>



Accueil périscolaire



## Action H5 : Mettre en place des projets et des outils communs Ville /Education Nationale

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Améliorer les modalités de collaboration entre acteurs
<b>Eléments de constat / existant :</b>	
<p>Renforcer la culture commune est une nécessité pour gagner encore en cohérence. Cet objectif faisait déjà partie intégrante des deux premiers PEDT et devra rester une priorité pour les années à venir. Ainsi, il existe plusieurs niveaux d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des objectifs communs à inscrire dans les documents cadre : PEDT, chartes, contrat de directeur...</li> <li>- Des projets à porter en commun via les actions éducatives, projets pédagogiques / projets d'école</li> <li>- Des outils de communication et d'informations à construire et partager au quotidien (entre le référent et le directeur d'école / les enseignants)</li> </ul>	
Descriptif des actions	<p>2019-2020 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Développer des outils de suivi et de transmission d'information propres à chaque école</li> <li>2- Encourager les projets conjoints temps scolaire/temps périscolaire</li> <li>3- Rédiger et diffuser une charte ATSEM-enseignants</li> </ol> <p>2020 – 2022 :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4- Réviser le contrat de directeur</li> <li>5- Développer des temps de formations en commun</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE</p> <p>Pilote 1- ; 2- : référents en lien avec les responsables de secteur, directeurs et enseignants</p> <p>Pilote 3- : adjointe et chef de service vie scolaire / EN</p> <p>Pilote 4- : chef de service Politiques éducatives</p> <p>Pilote 5- : service ressources, DRH et EN</p>
Public cible	Acteurs éducatifs temps scolaire et périscolaire
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale</p> <p>CNFPT</p> <p>DAJ</p>
Services DTE associés	<p>Service Ressources</p> <p>Service Animation</p> <p>Service Vie scolaire</p> <p>Service Politiques Educatives</p>
Moyens existants	Projets, outils et temps de travail en commun
Moyens à mobiliser	Aucun moyen supplémentaire
Indicateurs	<p>Fluidité de l'échange d'information</p> <p>Nombre de projets communs</p> <p>Evaluation des réunions tripartites</p> <p>Les grands points d'amélioration à travailler ou à maintenir</p>



## Action H6 : Renforcer l'information aux familles dans les écoles

### **Eléments de constat / existant :**

La problématique de l'information aux familles touche prioritairement la journée scolaire et particulièrement en maternelle. En effet, les familles doivent progressivement accepter de ne plus avoir un compte rendu journalier de la vie de leur enfant, à l'instar de ce qui se passe pour l'accueil de la petite enfance. Les agents doivent néanmoins être en mesure de retransmettre les principales informations concernant la santé, les incidents, les réussites ou encore des informations concernant la vie quotidienne. Les informations liées aux apprentissages scolaires sont quant à elles transmises par les enseignants. En ALSH, l'information aux familles est également primordiale mais moins complexe au regard du nombre d'acteurs impliqués. Les temps d'échanges potentiels sont ceux du matin (ATSEM, animateurs) et ceux du soir (référent, animateurs, enseignants).

Axe stratégique	Favoriser la continuité éducative et la cohérence des temps
Objectif opérationnel	Améliorer les modalités de collaboration entre acteurs
Descriptif des actions	<p>2019-2022</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Identifier avec les parents les besoins de communication</li> <li>2- Déterminer la stratégie d'information individuelle et collective aux familles dans chaque école maternelle et élémentaire <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agents et temps concernés</li> <li>▪ Modes de communication (Oral, affichage, cahiers...)</li> <li>▪ Appui sur les parents élus</li> </ul> </li> <li>3- Travailler sur des outils de transmission Education Nationale / Ville</li> </ol>
Maître d'œuvre	<p>Ville de Rouen – DTE – Service Animation</p> <p>Pilote : Référents</p> <p>Personnes ressources : Directeur d'école, enseignants</p>
Public cible	Familles dont les enfants sont scolarisés en école publique
Partenaires / Directions à solliciter pour la mise en œuvre	<p>Education Nationale</p> <p>Familles</p> <p>Parents élus</p>
Services DTE associés	<p>Service Vie scolaire</p> <p>Service Politiques éducatives</p>
Moyens existants	Temps de coordination
Moyens à mobiliser	Aucun moyen supplémentaire
Indicateurs	<p>Evaluation de la satisfaction des familles</p> <p>Outils de communication développés</p>

# Conclusion

---

Le Projet Educatif de Territoire de la Ville de Rouen s'appuie sur de nombreux dispositifs municipaux et partenariaux et se place dans la continuité des objectifs qui étaient fixés dans le cadre de la mise en place de la Réforme des rythmes scolaires de 2013.

Il s'ouvre également à d'autres publics (petite enfance), d'autres temps (extrascolaire, Plan mercredi) et d'autres acteurs.

Il a été construit et enrichi au travers de nombreux échanges avec les acteurs éducatifs du territoire.

Il est le reflet d'une volonté éducative commune et se pose comme un outil de coéducation en faveur des enfants et des jeunes.

Il fait l'objet d'une contractualisation disponible en annexe 13.

# Les partenaires institutionnels

---

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime



Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime



Ville de Rouen



Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime



# Les structures associées au Plan Mercredi

---

Maison de Quartier du Mont Gargan

MJC Rouen Cités Jeunes

MJC Grieu

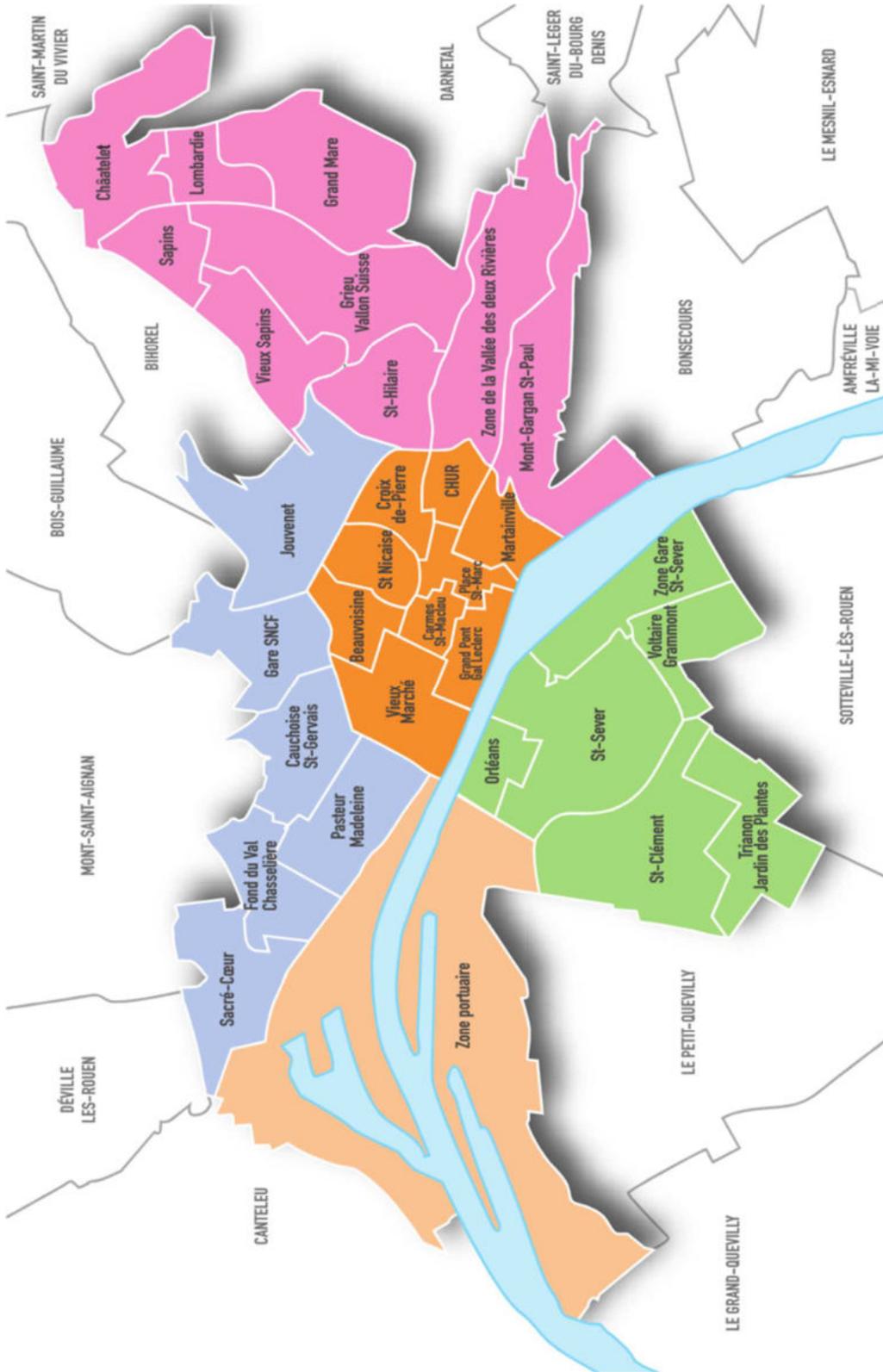
Centre Social Pernet

La Fraternité

Association des Parents d'Elèves des Hauts de Rouen (APEHR) / dans le cadre d'une extension d'activité et sous réserve d'un agrément futur



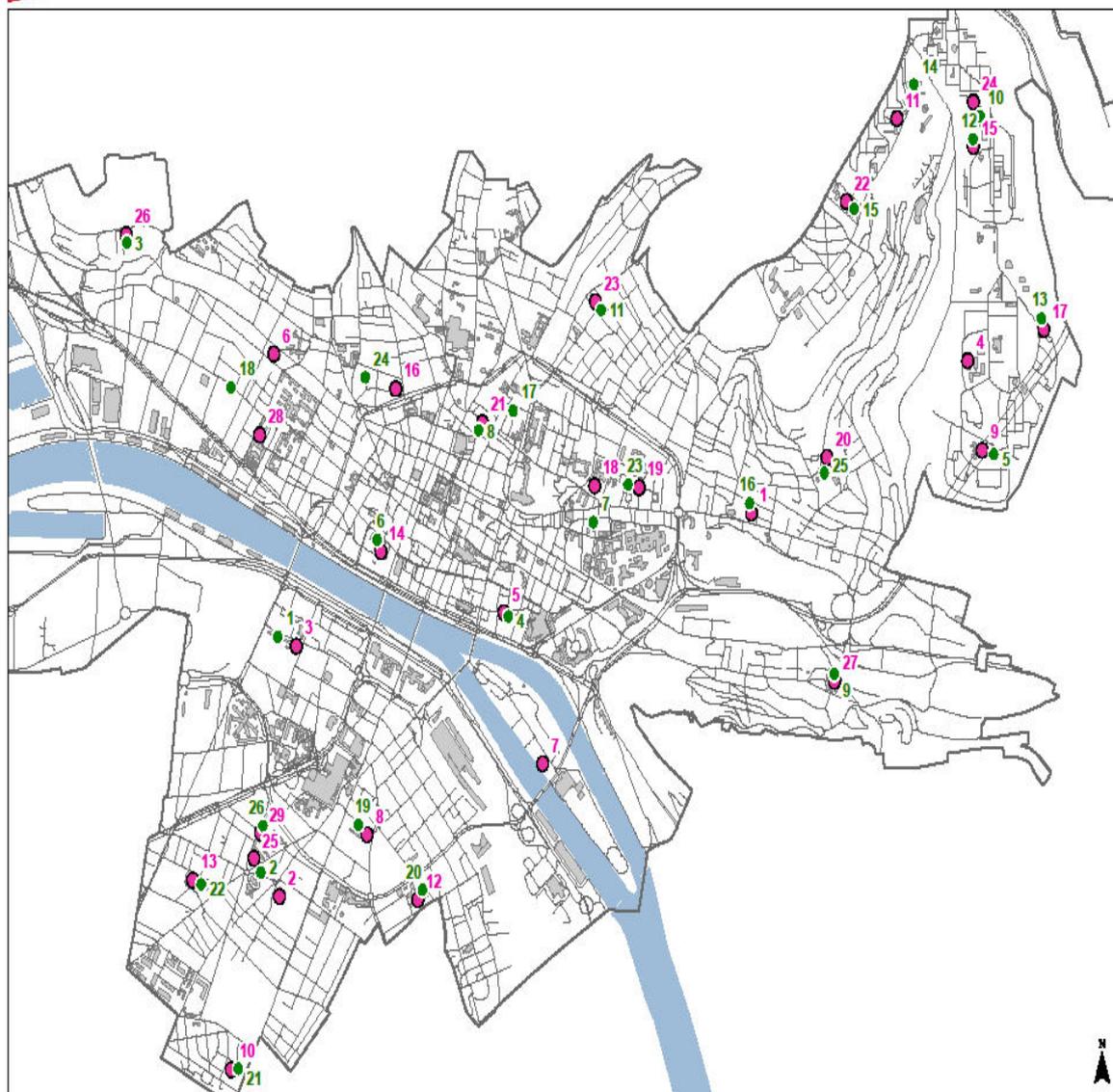
# Annexe 1 Les quartiers de la Ville de Rouen



Source : Wikipédia 2011



## Ecoles maternelles et élémentaires



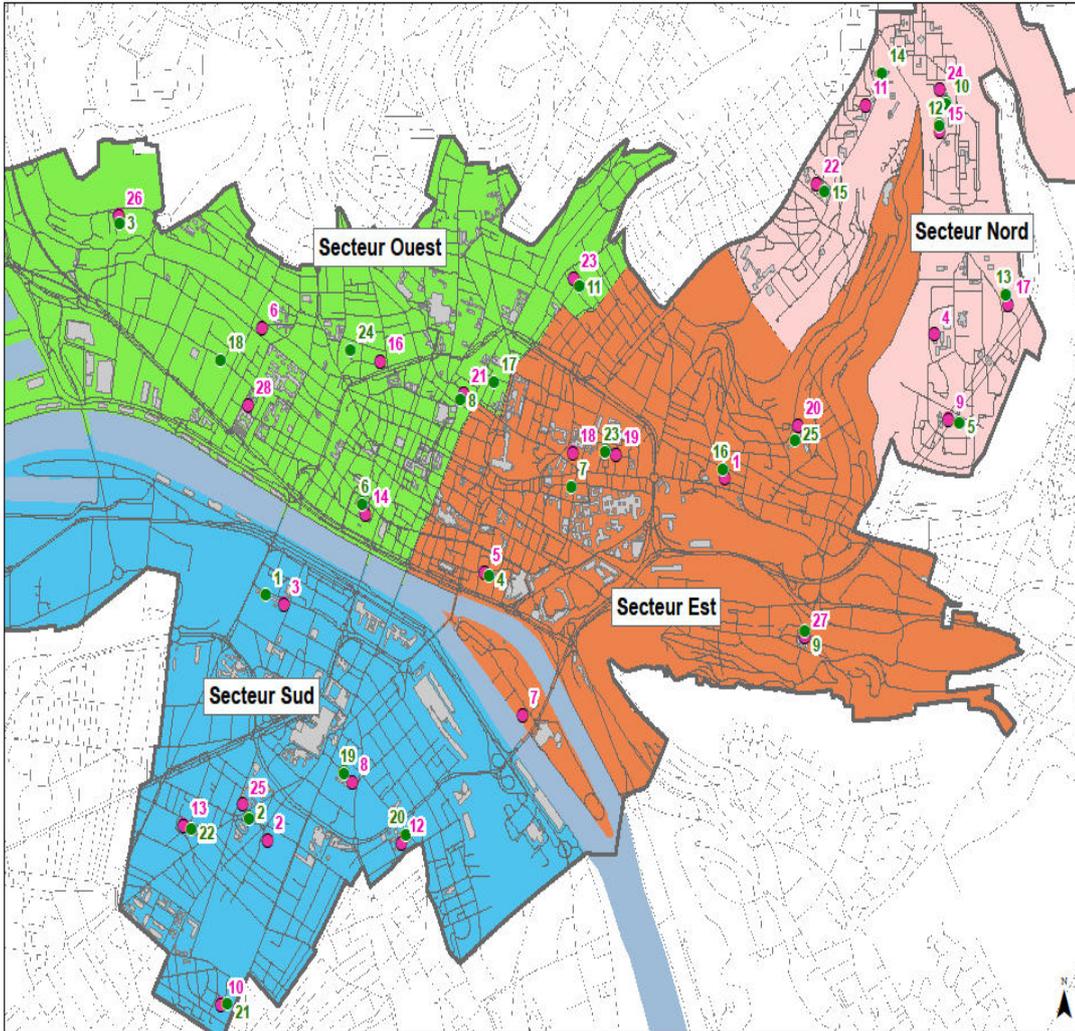
### ● Ecoles maternelles

- | N° | NOM                         |
|----|-----------------------------|
| 1  | Thomas Corneille            |
| 2  | Hameau des Brouettes        |
| 3  | Robert Cavalier de la Salle |
| 4  | Camille Claudel             |
| 5  | Guillaume Lion              |
| 6  | Achille Lefort              |
| 7  | Louis-Henri Brévère         |
| 8  | Marcel Cartier              |
| 9  | Claude Debussy              |
| 10 | Charles Nicolle             |
| 11 | Marguerite Messier          |
| 12 | Honoré de Balzac            |
| 13 | Pépinières Saint Julien     |
| 14 | Catherine Graindor          |
| 15 | Clément Marot               |
| 16 | Jeanne Hachette             |
| 17 | Jean-Philippe Rameau        |
| 18 | Maunce Nibelle              |
| 19 | Pauline Kergomard           |
| 20 | Anatole France              |
| 21 | Marie Houdemare             |
| 22 | Les Sapins                  |
| 23 | Jean de la Fontaine         |
| 24 | Pierre de Ronsard           |
| 25 | Marie Pape Carpentier       |
| 26 | Louis Pasteur               |
| 27 | Jules Ferry                 |
| 28 | Brière                      |
| 29 | Rosa Parks                  |

### ● Ecoles élémentaires

- | N° | NOM                         |
|----|-----------------------------|
| 1  | Robert Cavalier de la Salle |
| 2  | Jean Mullet                 |
| 3  | Louis Pasteur               |
| 4  | Laurent de Bimoret          |
| 5  | Claude Debussy              |
| 6  | Louis Eschiel Pouchet       |
| 7  | Jules Michelet              |
| 8  | Marie Houdemare             |
| 9  | Jules Ferry                 |
| 10 | François Villon             |
| 11 | Jean de la Fontaine         |
| 12 | Clément Marot               |
| 13 | Jean-Philippe Rameau        |
| 14 | Guy de Maupassant           |
| 15 | Les Sapins                  |
| 16 | Marthe Corneille            |
| 17 | Théodore Bachelet           |
| 18 | Benjamin Franklin           |
| 19 | Marie Dubocage              |
| 20 | Honoré de Balzac            |
| 21 | Charles Nicolle             |
| 22 | Pépinières Saint Julien     |
| 23 | Victor Legouy               |
| 24 | André Potier                |
| 25 | Anatole France              |
| 26 | Rosa Parks                  |

Source : SIG Rouen, 2016



● Ecoles maternelles

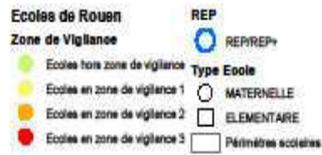
N°	NOM
1	Thomas Cornelle
2	Hameau des Brouettes
3	Robert Cavalier de la Salle
4	Camille Claudel
5	Guillaume Lion
6	Achille Lefort
7	Louis-Henri Brévière
8	Marcel Cartier
9	Claude Debussy
10	Charles Nicolle
11	Marguerite Messier
12	Honoré de Balzac
13	Pépinières Saint Julien
14	Catherine Graindor
15	Clément Marot
16	Jeanne Hachette
17	Jean-Philippe Rameau
18	Maurice Nibelle
19	Pauline Kergomard
20	Anatole France
21	Marie Houdemare
22	Les Sapins
23	Jean de la Fontaine
24	Pierre de Ronsard
25	Marie Pape Carpentier
26	Louis Pasteur

● Ecoles élémentaires

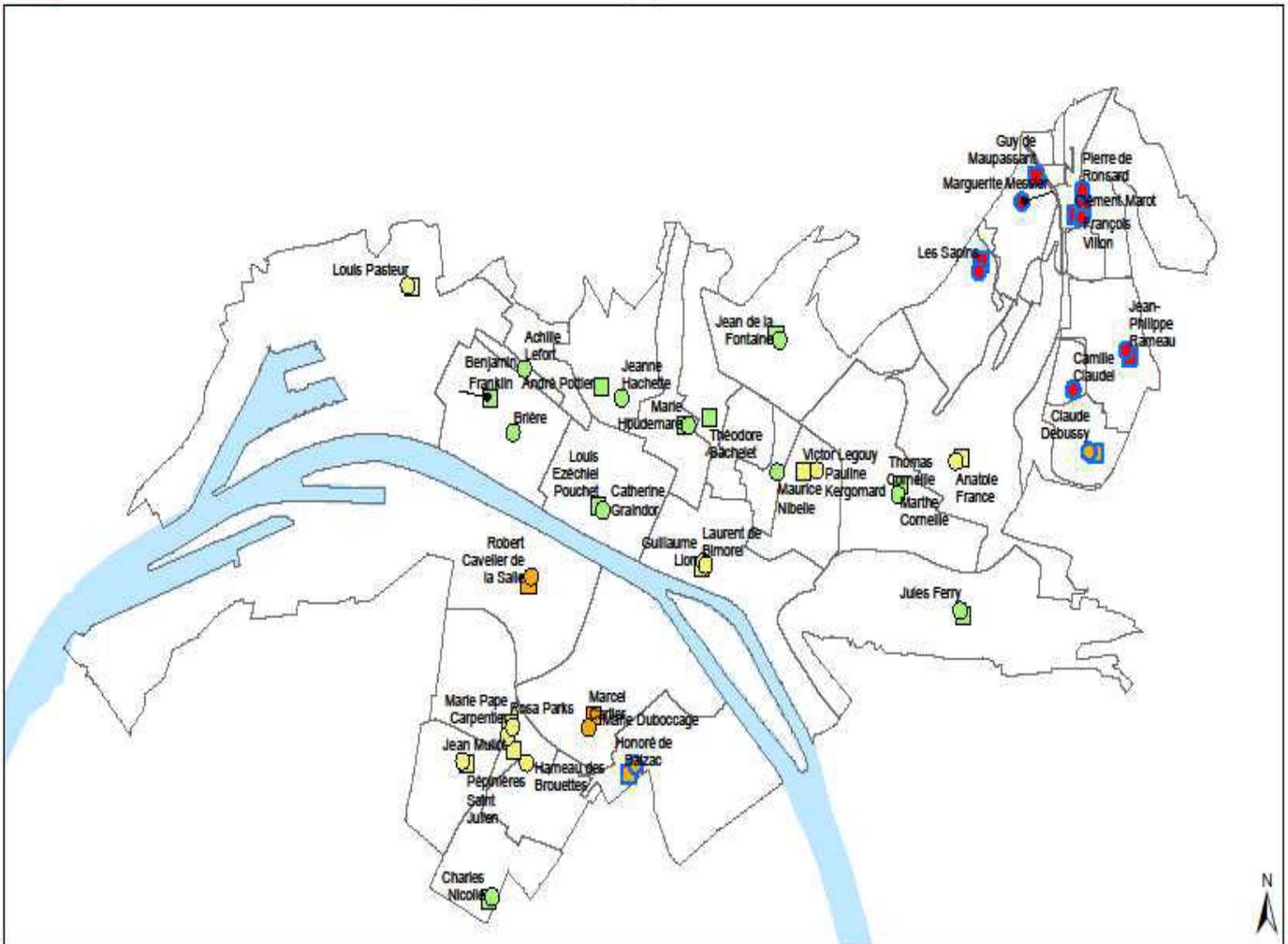
N°	NOM
1	Robert Cavalier de la Salle
2	Jean Mullot
3	Louis Pasteur
4	Laurent de Bimoret
5	Claude Debussy
6	Louis Ezechiel Pouchet
7	Jules Michelet
8	Marie Houdemare
9	Jules Ferry
10	François Villon
11	Jean de la Fontaine
12	Clément Marot
13	Jean-Philippe Rameau
14	Guyde Maupassant
15	Les Sapins
16	Marthe Cornelle
17	Theodore Bachelet
18	Benjamin Franklin
19	Marie Dubococage
20	Honoré de Balzac
21	Charles Nicolle
22	Pépinières Saint Julien
23	Victor Legouy
24	André Potier
25	Anatole France

Source : SIG Rouen, 2013

# Annexe 4 : Vigilance sociale des écoles publiques de Rouen

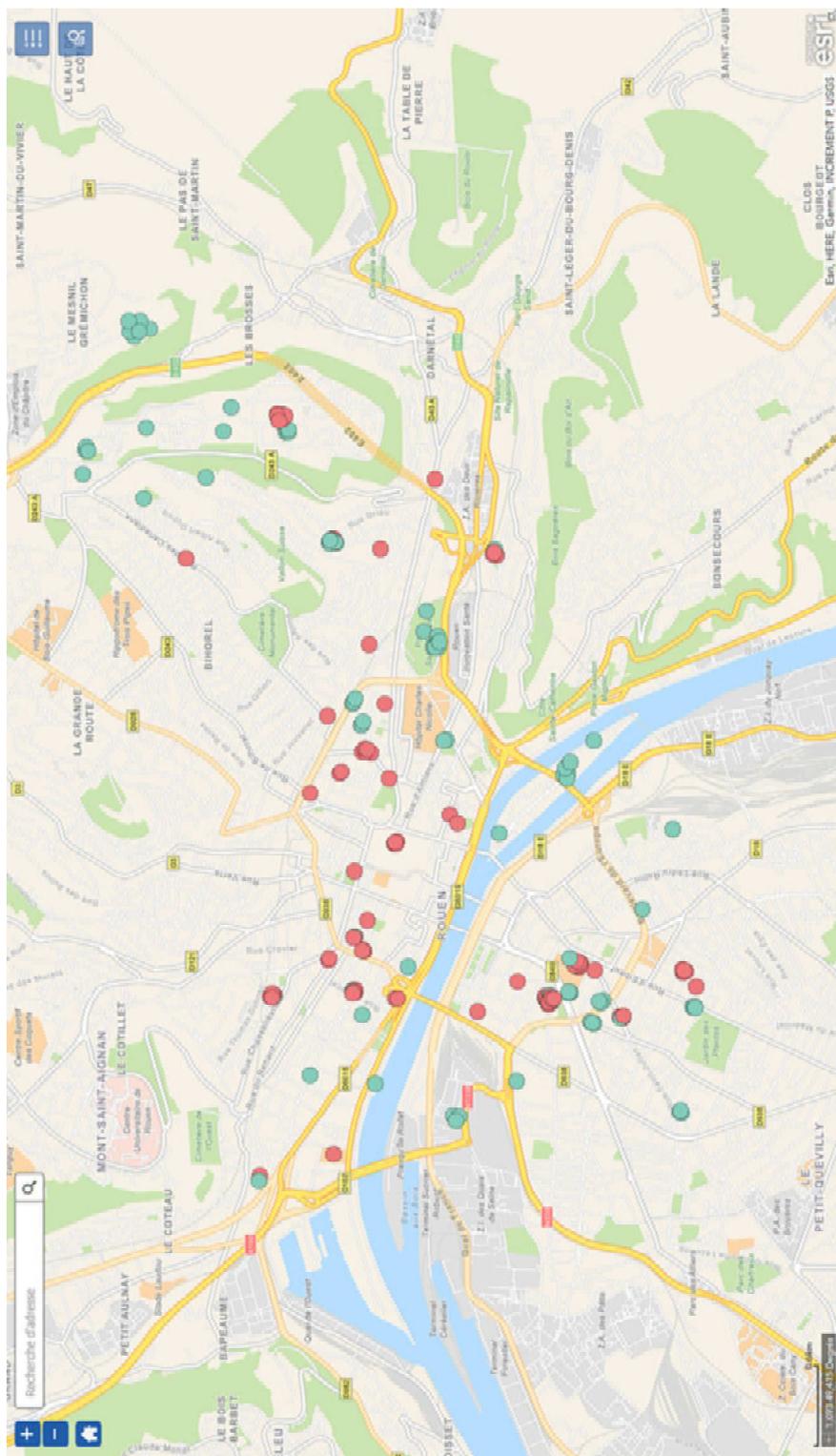


## Vigilance Sociale des Ecoles de Rouen



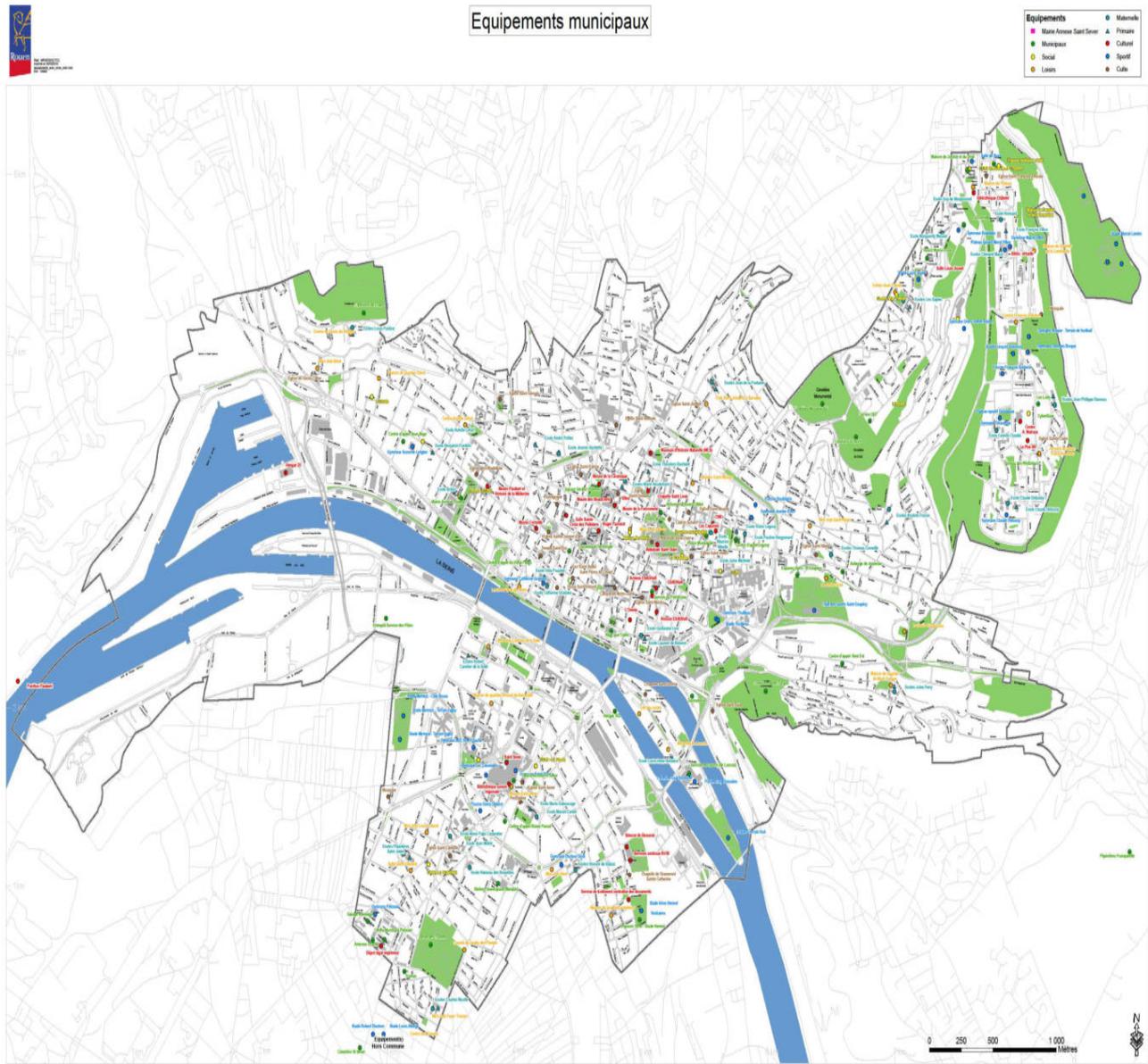
Source : Métropole, service Géomatique et connaissance des territoires, 2019.

## Annexe 5 : L'offre de loisirs à Rouen



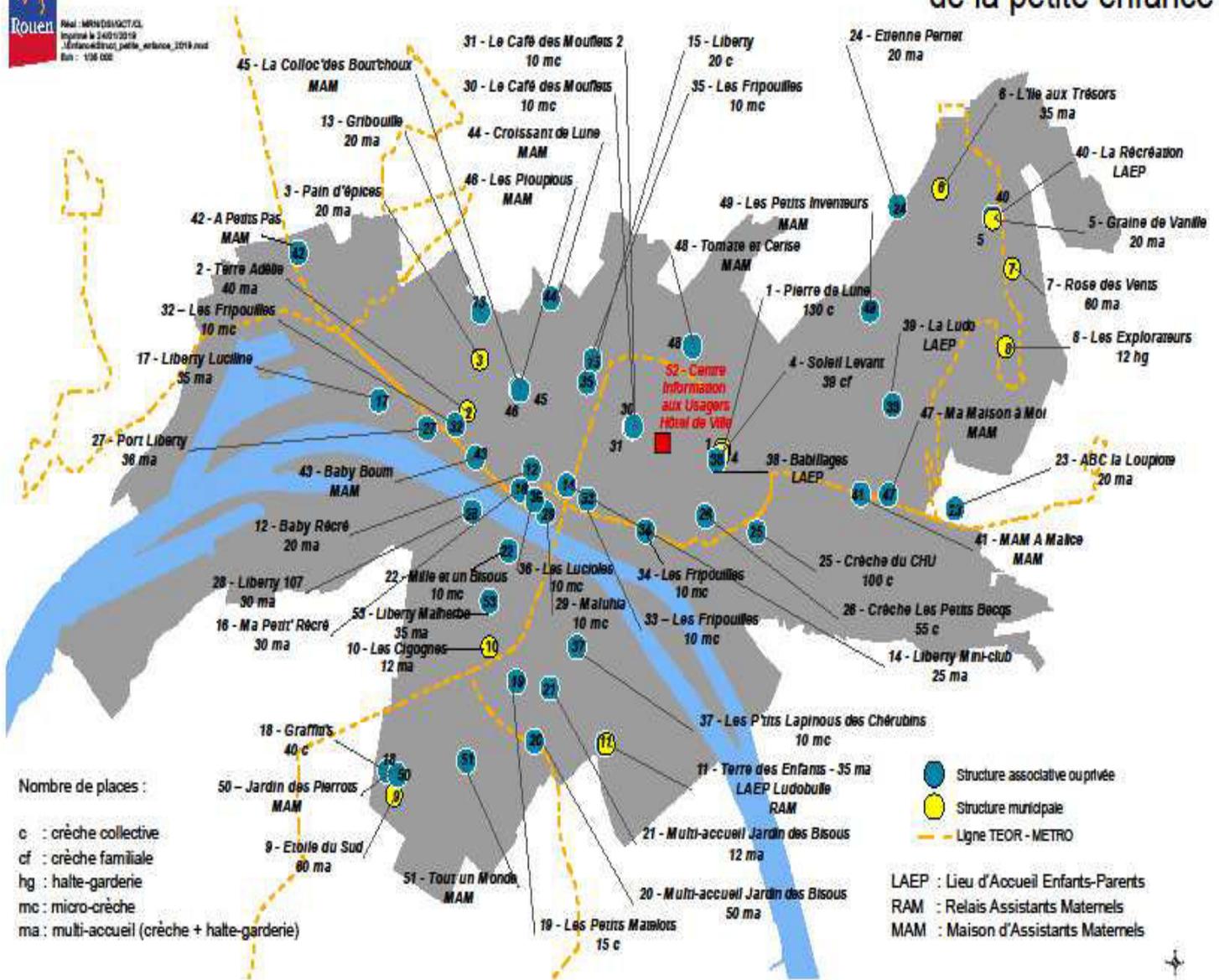
Source, CPJ, service Jeunesse, 2018.

# Annexe 6 : Les équipements sportifs et culturels à Rouen





## Les établissements d'accueil de la petite enfance



### DES PARENTS ET DES ENFANTS PARLENT DU CLAS

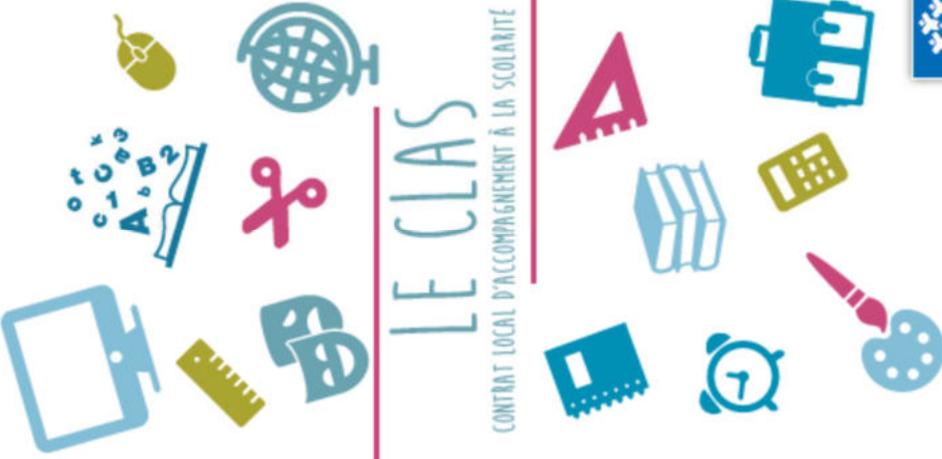
- « Pour mon fils Mehdi, le travail est devenu un moment de partage et de plaisir et non plus une corvée comme il l'imaginait. »
- « C'est là que j'ai appris à cerner les difficultés et à trouver une méthode pour les dépasser. »
- « Avant je ne savais pas comment ça se passe à l'école »
- « Clémentine a retrouvé sa vraie personnalité, elle a repris confiance en elle et à la maison nous avons retrouvé la sérénité... »
- « Mon enfant passait son temps sur Ford ; j'ai trouvé de l'appui et des conseils auprès de l'accompagnateur du Clás »
- « Cela a permis d'ouvrir Kevin à la tolérance, à la générosité, à la solidarité... »
- « L'accompagnement scolaire, c'est une autre façon d'apprendre, une autre vision de la transmission du savoir »






## LE CLAS

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ





**UNE CHANCE POUR QUE VOTRE ENFANT S'ÉPANOUISSE ET RÉUSSISSE À L'ÉCOLE !**

## LE CLAS

### » C'EST QUOI ?

Le Clas favorise l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui.



## POURQUOI FAIRE ?

Le Clas permet à votre enfant :

- d'apprendre à apprendre ;
- d'éveiller sa curiosité ;
- de savoir s'organiser ;
- de devenir plus autonome.

En tant que parent, le Clas vous accompagne dans la scolarité de votre enfant pour :

- mieux comprendre le système scolaire ;
- faciliter le dialogue avec les enseignants ;
- faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.



## QUI SONT LES ACTEURS DU CLAS ?

Accompagnateurs Clas pour conseiller, encourager, organiser des activités et faire le lien avec l'école



Parents pour aider votre enfant dans sa scolarité

École/Enseignants

pour orienter votre enfant vers le Clas et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire

ENSEMBLE, POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS



## COMMENT ÇA MARCHE ?

» VOTRE ENFANT EST ACCUEILLI EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE PAR DES ACCOMPAGNATEURS FORMÉS.

Ces moments sont organisés tout au long de l'année scolaire, durent 1h30 environ et sont animés en petits groupes.

Les accompagnateurs proposent par exemple :

- un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter ;
- de l'aide dans l'organisation du travail personnel ;
- des projets culturels (musées, bibliothèque, théâtre...)
- des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...).

À vous parents, les animateurs du Clas proposent des temps de rencontre spécifique en groupe ou en individuel.

## À QUI S'ADRESSE LE CLAS ?

» LE CLAS S'ADRESSE AUX ENFANTS SCOLARISÉS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AU LYCÉE.

Le Clas est gratuit pour les familles\*.

Si vous souhaitez bénéficier du Clas et rencontrer un accompagnateur, n'hésitez pas à contacter l'une des structures mentionnées au dos de ce document. Vous pouvez aussi en parler à l'enseignant de votre enfant.

\* Une participation financière symbolique peut être demandée aux familles pour financer certaines activités

## Annexe 9 : Le projet politique de la petite enfance

- **L'engagement de qualité auprès des familles :**
  - o mobilisation des équipes dans les domaines du handicap, de la parité, de la mixité sociale et culturelle, de la lutte contre les inégalités...)
  - o maintien de la qualité d'accueil
  - o préservation des conditions de travail et développement de la formation et de la qualification des agents
  - o mise en œuvre des actions du PEDT
  - o communication sur les actions réalisées
- **Le développement des places :**
  - o Privilégier le mode d'accueil en crèche collective plutôt qu'en crèche familiale
  - o Poursuivre le financement des crèches associatives
- **La fédération des actions d'accompagnement à la parentalité :**
  - o Développer l'écoute au quotidien dans les EAJE
  - o Poursuivre les actions engagées dans le dispositif « Accueil Social » de prévention précoce
  - o Développer les actions en faveur de la parentalité
  - o Créer une instance consultative, à l'écoute des parents dont les enfants sont accueillis dans les structures municipales
  - o Créer une université populaire des parents : organiser des temps d'échanges sur des thématiques animées par les professionnels des crèches
- **Améliorer la procédure d'inscription, d'accueil et de communication à destination des familles**
  - o Participer à la mise en œuvre du Guichet unique
  - o Améliorer le fonctionnement et la transparence de la commission d'attribution des places, redéfinir les critères prioritaires d'attribution des places
  - o Développer la gestion informatique du service et des démarches, dématérialisation des documents
- **Optimiser et diversifier les financements externes des équipements petite enfance**
  - o Optimiser les dépenses et mutualisation des moyens
  - o Recherche de financements supplémentaires

## Annexe 10 : Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant : 10 grands principes pour grandir en toute confiance



1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



# TARIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ROUENNAIS - Au 1er septembre 2019

## Accueil du midi avec repas

TARIF MIDI ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>MATERNELLE/ELEMENTAIRE</b>	inf à 350	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309
tarif mensuel MIDI (4 jours/semaine)	4,85 €	11,70 €	26,53 €	43,80 €	56,35 €	64,20 €	72,04 €	78,32 €
tarif mensuel MIDI (3 jours fixes/semaine)	3,64 €	8,77 €	19,90 €	32,85 €	42,26 €	48,15 €	54,03 €	58,74 €
tarif mensuel MIDI (2 jours fixes/semaine)	2,43 €	5,85 €	13,27 €	21,90 €	28,18 €	32,10 €	36,02 €	39,16 €
tarif mensuel MIDI (1 jour fixe/semaine)	1,21 €	2,92 €	6,63 €	10,95 €	14,09 €	16,05 €	18,01 €	19,58 €
Tarif présence exceptionnelle MIDI Rouennais	0,42 €	1,00 €	2,27 €	3,75 €	4,83 €	5,50 €	6,18 €	6,71 €

## MATERNELLES

TARIFS MATIN ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>MATERNELLE</b>	inf à 350	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309
Tarif mensuel MATIN (4 jours/semaine)	2,90 €	4,12 €	5,04 €	5,95 €	6,56 €	7,33 €	8,09 €	8,85 €
Tarif mensuel MATIN (3 jours fixes/semaine)	2,18 €	3,09 €	3,78 €	4,46 €	4,92 €	5,50 €	6,07 €	6,64 €
Tarif mensuel MATIN (2 jours fixes/semaine)	1,45 €	2,06 €	2,52 €	2,98 €	3,28 €	3,66 €	4,05 €	4,43 €
Tarif mensuel MATIN (1 jour fixe/semaine)	0,73 €	1,03 €	1,26 €	1,49 €	1,64 €	1,83 €	2,02 €	2,21 €
Tarif présence exceptionnelle MATIN Rouennais	0,25 €	0,35 €	0,43 €	0,51 €	0,56 €	0,63 €	0,69 €	0,76 €

TARIFS SOIR ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>MATERNELLE</b>	inf à 350	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309
Tarif mensuel SOIR (4 jours/semaine)	9,67 €	13,74 €	16,79 €	19,84 €	21,88 €	24,43 €	26,97 €	29,52 €
Tarif mensuel SOIR (3 jours fixes/semaine)	7,25 €	10,31 €	12,59 €	14,88 €	16,41 €	18,32 €	20,23 €	22,14 €
Tarif mensuel SOIR (2 jours fixes/semaine)	4,83 €	6,87 €	8,40 €	9,92 €	10,94 €	12,21 €	13,48 €	14,76 €
Tarif mensuel SOIR (1 jour fixe/semaine)	2,42 €	3,44 €	4,20 €	4,96 €	5,47 €	6,11 €	6,74 €	7,38 €
Tarif présence exceptionnelle SOIR Rouennais	0,83 €	1,18 €	1,44 €	1,70 €	1,88 €	2,09 €	2,31 €	2,53 €

## ÉLÉMENTAIRES

TARIFS MATIN ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>ELEMENTAIRE</b>	inf à 350	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309
Tarif mensuel MATIN (4 jours/semaine)	2,90 €	3,97 €	4,58 €	5,23 €	5,67 €	6,17 €	6,72 €	7,27 €
Tarif mensuel MATIN (3 jours fixes/semaine)	2,18 €	2,98 €	3,44 €	3,92 €	4,26 €	4,63 €	5,04 €	5,45 €
Tarif mensuel MATIN (2 jours fixes/semaine)	1,45 €	1,99 €	2,29 €	2,61 €	2,84 €	3,09 €	3,36 €	3,64 €
Tarif mensuel MATIN (1 jour fixe/semaine)	0,73 €	0,99 €	1,15 €	1,31 €	1,42 €	1,54 €	1,68 €	1,82 €
Tarif présence exceptionnelle MATIN Rouennais	0,25 €	0,34 €	0,39 €	0,45 €	0,49 €	0,53 €	0,58 €	0,62 €

TARIFS SOIR ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>ELEMENTAIRE</b>	inf à 350	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309
Tarif mensuel SOIR (4 jours/semaine)	9,67 €	13,22 €	15,28 €	17,42 €	18,92 €	20,58 €	22,40 €	24,22 €
Tarif mensuel SOIR (3 jours fixes/semaine)	7,25 €	9,91 €	11,46 €	13,06 €	14,19 €	15,44 €	16,80 €	18,16 €
Tarif mensuel SOIR (2 jours fixes/semaine)	4,83 €	6,61 €	7,64 €	8,71 €	9,46 €	10,29 €	11,20 €	12,11 €
Tarif mensuel SOIR (1 jour fixe/semaine)	2,42 €	3,30 €	3,82 €	4,35 €	4,73 €	5,15 €	5,60 €	6,05 €
Tarif présence exceptionnelle SOIR Rouennais	0,83 €	1,13 €	1,31 €	1,49 €	1,62 €	1,76 €	1,92 €	2,08 €

TARIFS ALSH ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8
<b>inf à 350</b>	de 351 à 515	de 516 à 625	de 626 à 850	de 851 à 1150	de 1151 à 1600	1601 à 2309	plus 2309	
Tarif journée ALSH	2,12 €	2,38 €	5,73 €	7,05 €	12,88 €	14,10 €	15,91 €	17,91 €
Tarif 1/2 Journée mercredi	1,41 €	2,03 €	4,76 €	6,66 €	10,47 €	11,64 €	13,10 €	14,56 €

# TARIFS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES NON ROUENNAIS - Au 1er septembre 2019

## Accueil du midi avec repas

TARIF MIDI NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
<b>MATERNELLE/ELEMENTAIRE</b>								
tarif mensuel MIDI (4 jours/semaine)	5,82 €	14,04 €	31,84 €	52,56 €	67,62 €	77,04 €	86,45 €	93,98 €
tarif mensuel MIDI (3 jours fixes/semaine)	4,37 €	10,53 €	23,88 €	39,42 €	50,72 €	57,78 €	64,84 €	70,49 €
tarif mensuel MIDI (2 jours fixes/semaine)	2,91 €	7,02 €	15,92 €	26,28 €	33,81 €	38,52 €	43,23 €	46,99 €
tarif mensuel MIDI (1 jour fixe/semaine)	1,46 €	3,51 €	7,96 €	13,14 €	16,91 €	19,26 €	21,61 €	23,50 €
tarif présence exceptionnelle MIDI Non Rouennais	0,50 €	1,20 €	2,73 €	4,50 €	5,80 €	6,60 €	7,41 €	8,06 €

## MATERNELLES

TARIFS MATIN NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
<b>MATERNELLE</b>								
tarif mensuel MATIN (4 jours/semaine)	3,48 €	4,95 €	6,05 €	7,14 €	7,87 €	8,79 €	9,71 €	10,62 €
tarif mensuel MATIN (3 jours fixes/semaine)	2,61 €	3,71 €	4,53 €	5,36 €	5,91 €	6,60 €	7,29 €	7,97 €
tarif mensuel MATIN (2 jours fixes/semaine)	1,74 €	2,47 €	3,02 €	3,57 €	3,94 €	4,40 €	4,86 €	5,31 €
tarif mensuel MATIN (1 jour fixe/semaine)	0,87 €	1,24 €	1,51 €	1,79 €	1,97 €	2,20 €	2,43 €	2,66 €
tarif présence exceptionnelle MATIN Non Rouennais	0,30 €	0,42 €	0,52 €	0,61 €	0,67 €	0,75 €	0,83 €	0,91 €

TARIFS SOIR NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
<b>MATERNELLE</b>								
tarif mensuel SOIR (4 jours/semaine)	11,60 €	16,49 €	20,15 €	23,81 €	26,26 €	29,31 €	32,36 €	35,42 €
tarif mensuel SOIR (3 jours fixes/semaine)	8,70 €	12,37 €	15,11 €	17,86 €	19,69 €	21,99 €	24,27 €	26,57 €
tarif mensuel SOIR (2 jours fixes/semaine)	5,80 €	8,25 €	10,08 €	11,91 €	13,13 €	14,66 €	16,18 €	17,71 €
tarif mensuel SOIR (1 jour fixe/semaine)	2,90 €	4,12 €	5,04 €	5,95 €	6,56 €	7,33 €	8,09 €	8,86 €
tarif présence exceptionnelle SOIR NON Rouennais	0,99 €	1,41 €	1,73 €	2,04 €	2,25 €	2,51 €	2,77 €	3,04 €

## ÉLÉMENTAIRES

TARIFS MATIN NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
<b>ELEMENTAIRE</b>								
tarif mensuel MATIN (4 jours/semaine)	3,48 €	4,76 €	5,50 €	6,27 €	6,81 €	7,41 €	8,06 €	8,73 €
tarif mensuel MATIN (3 jours fixes/semaine)	2,61 €	3,57 €	4,12 €	4,70 €	5,11 €	5,55 €	6,05 €	6,54 €
tarif mensuel MATIN (2 jours fixes/semaine)	1,74 €	2,38 €	2,75 €	3,14 €	3,40 €	3,70 €	4,03 €	4,36 €
tarif mensuel MATIN (1 jour fixe/semaine)	0,87 €	1,19 €	1,37 €	1,57 €	1,70 €	1,85 €	2,02 €	2,18 €
tarif exceptionnel MATIN Non Rouennais	0,30 €	0,41 €	0,47 €	0,54 €	0,58 €	0,63 €	0,69 €	0,75 €

TARIFS SOIR NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
<b>ELEMENTAIRE</b>								
tarif mensuel SOIR (4 jours/semaine)	11,60 €	15,86 €	18,33 €	20,90 €	22,70 €	24,70 €	26,89 €	29,06 €
tarif mensuel SOIR (3 jours fixes/semaine)	8,70 €	11,90 €	13,75 €	15,68 €	17,03 €	18,53 €	20,16 €	21,80 €
tarif mensuel SOIR (2 jours fixes/semaine)	5,80 €	7,93 €	9,17 €	10,45 €	11,35 €	12,35 €	13,44 €	14,53 €
tarif mensuel SOIR (1 jour fixe/semaine)	2,90 €	3,97 €	4,58 €	5,23 €	5,68 €	6,18 €	6,72 €	7,27 €
tarif présence exceptionnelle SOIR NON Rouennais	0,99 €	1,36 €	1,57 €	1,79 €	1,95 €	2,12 €	2,30 €	2,49 €

TARIFS ALSH NON ROUENNAIS	TRANCHE - Quotient Familial							
	Tranche 1 inf à 350	Tranche 2 de 351 à 515	Tranche 3 de 516 à 625	Tranche 4 de 626 à 850	Tranche 5 de 851 à 1150	Tranche 6 de 1151 à 1600	Tranche 7 1601 à 2309	Tranche 8 plus 2309
tarif journée ALSH	2,54 €	2,86 €	6,88 €	8,46 €	15,46 €	16,92 €	19,09 €	21,49 €
tarif 1/2 Journée mercredi	1,69 €	2,43 €	5,71 €	7,99 €	12,56 €	13,97 €	15,72 €	17,47 €

Adopté par le Conseil Municipal le 4 avril 2019

## Article 1 – Présentation

Le Décret du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité prévue par l'article D. 521-12 du code de l'éducation d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi reste un accueil de loisirs périscolaire dont les taux d'encadrement sont fixés compte tenu de l'âge des enfants, de la durée de l'accueil de loisirs et de la conclusion d'un projet éducatif de territoire (PEdT).

Par décision du 10 décembre 2018 qui fait suite à une démarche de concertation entreprise depuis janvier 2018, le conseil municipal a validé les résultats issus du vote consultatif relatif à l'organisation des rythmes éducatifs. Ainsi, les écoles publiques rouennaises seront ouvertes 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi sera réservé à l'accueil de loisirs périscolaires dans le cadre du plan mercredi. La nouvelle organisation entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2019.

La Ville de ROUEN propose des services d'accueils de loisirs dans toutes les écoles publiques de la commune sur les temps périscolaires du matin, du midi et du soir et des accueils de loisirs le mercredi et en extrascolaire dans des sites dédiés, afin de faciliter l'organisation des familles. Les services proposés prennent en considération le rythme et les besoins de l'enfant, en formalisant des objectifs éducatifs partagés et en favorisant une continuité entre les différents temps de la journée, de la semaine et durant les vacances scolaires. Des projets pédagogiques sont élaborés sur chaque site, en cohérence avec les orientations du Projet Educatif de Territoire (PEdT). Ces documents sont consultables sur l'école ou dans les différents accueils de loisirs.

En déclarant l'ensemble de ses accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la municipalité a fait le choix de se soumettre à la réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles relative aux Accueils Collectifs de Mineurs. Cette démarche volontariste traduit les ambitions de la Ville de ROUEN quant à la qualité de l'accueil des enfants.

La Direction des Temps de l'Enfant (DTE) de la Ville assure la mise en place de toutes les mesures nécessaires au bon déroulement des accueils périscolaires et extrascolaires.

En cas d'impossibilité d'assurer les conditions de sécurité et de salubrité, la Ville se réserve la possibilité de suspendre temporairement les services. Dans ce cas, les usagers en seront préalablement avertis.

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions et modalités de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires. Il s'impose à tous les usagers. L'inscription d'un enfant aux services vaut acceptation du présent règlement.

## Article 2 – Périodes de fonctionnement

2-1 Les accueils périscolaires : ils fonctionnent tous les jours en période scolaire.

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis : le matin de 7h45 à 8h20 ; le midi de 12h00 à 14h00 ; le soir de 16h30 à 18h00 (sauf horaires particuliers)
- les mercredis : deux types d'accueil proposés aux familles
  - un accueil en matinée avec repas de 8h00 à 13h00
  - un accueil en journée avec repas : de 8h00 à 18h00

2-2 Les accueils de loisirs extrascolaires : ils sont ouverts pendant toutes les vacances (sauf les congés scolaires de Noël et les deux derniers jours des vacances d'été) en journée complète de 8h00 à 18h00 pour les accueils de loisirs élémentaires et mixtes (maternel et élémentaire) et de 8h30 à 18h00 pour les accueils de loisirs maternels. Les parents ou les personnes habilitées peuvent venir chercher l'enfant ou les enfants entre 17h00 et 18h00.

## Article 3 – Conditions d'admission et modalités d'inscription

### **3-1 Les accueils de loisirs périscolaires :**

#### **Accueils du matin, du midi et du soir :**

Ils sont ouverts à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques rouennaises. Ils sont organisés en fonction du nombre d'enfants fréquentant le service.

Pour bénéficier des services périscolaires, les enfants doivent être inscrits aux accueils périscolaires rattachés à l'école qu'ils fréquentent. Les inscriptions sont annuelles.

**Formules d'abonnement** : les inscriptions aux services périscolaires sont soumises à différentes formules d'abonnement :

- abonnement mensuel de 4 jours par semaine
- abonnement mensuel de 3 jours fixes par semaine
- abonnement mensuel de 2 jours fixes par semaine
- abonnement mensuel de 1 jour fixe par semaine
- en cas de fréquentation sans inscription, les familles se verront appliquer le tarif présence exceptionnelle.

La grille tarifaire est adaptée par délibération en Conseil Municipal et peut être, par la suite, modifiée par décision du Maire ou par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

#### **Accueil du mercredi :**

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés dans les écoles rouennaises. L'admission nécessite une inscription préalable sous condition de places disponibles.

Les accueils du mercredi sont ouverts aux enfants dont les parents ont fait la démarche d'inscription et après validation de celle-ci par les services de la ville. Le traitement d'attribution des places se fait par ordre chronologique. Les familles seront prévenues par mail ou SMS de la suite réservée.

Les familles doivent choisir l'un des 2 types d'accueil proposés : soit un accueil en matinée avec repas de 8h00 à 13h00 soit un accueil en journée de 8h00 à 18h00 repas inclus. Les accueils du mercredi sont organisés en fonction des écoles de rattachement (voir en annexe la liste des accueils de loisirs et leurs écoles de rattachement). En cas d'accueil complet sur le centre de rattachement, la ville proposera aux familles un autre accueil de loisirs si ce dernier dispose encore des places libres.

Les enfants rouennais de 3 à 13 ans, non scolarisés dans les écoles publiques de Rouen, peuvent être accueillis dans les accueils du mercredi, sur demande des familles auprès de l'accueil unique de l'hôtel de ville ou des mairies de proximité et sous réserve des places disponibles.

Toute réservation non décommandée 15 jours à l'avance ou sans présentation d'un certificat médical, sera facturée. Au-delà de 3 absences consécutives et non justifiées, la Mairie se réserve le droit de désinscrire l'enfant, libérant ainsi des places pour les demandes restées en liste d'attente.

### **3-2 Les accueils de loisirs extrascolaires :**

L'enregistrement préalable d'une demande est obligatoire.

Avant toute pré-inscription, une démarche de constitution d'un dossier famille doit être effectuée sur le portail famille (famille.rouen.fr) ou auprès des accueils de la Ville. Les pré-inscriptions sont ouvertes, une semaine après la rentrée scolaire qui suit chacune des périodes de vacances, et ce pour une durée de trois semaines. Les familles ont plusieurs possibilités de pré-inscriptions : sur le portail famille (famille.rouen.fr), au guichet d'accueil unique de l'Hôtel de Ville de Rouen ou des mairies de proximité.

Au moment de la pré-inscription, une fiche de renseignements et une fiche sanitaire sont remises aux familles lors de leur venue au guichet ou sont téléchargeables sur le site [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) ou [famille.rouen.fr](http://famille.rouen.fr) et peuvent être renseignés sur le portail famille.

Pour pouvoir inscrire leur (s) enfant (s) aux accueils de loisirs extrascolaires, les parents doivent obligatoirement réserver au minimum 3 jours consécutifs. Les enfants sont pris en charge à la journée. Il n'y a pas d'inscription à la demi-journée.

Les enfants domiciliés à Rouen ou inscrits dans une école rouennaise sont prioritaires dans le traitement des demandes de préinscriptions dans un accueil de loisirs de la Ville de Rouen en fonction du nombre de places disponibles. Le traitement d'attribution des places se fait ensuite par ordre chronologique. Les familles seront prévenues par mail ou SMS de la suite réservée. Les familles recevront une réponse définitive une semaine après la démarche d'inscription. En cas de liste d'attente, les familles seront contactées selon l'antériorité de la demande d'inscription.

Chaque inscription peut être annulée sans frais jusqu'à 15 jours avant le début de la session.

Les familles s'engagent à signaler toutes modifications : numéros de téléphone, adresse, personnes habilitées à récupérer l'enfant sur le portail famille, ou à l'accueil unique de l'Hôtel de Ville ou au sein des mairies de proximité.

**3-3 Santé** : les enfants doivent présenter un état de santé compatible avec la vie en collectivité. L'accueil d'enfants souffrant d'allergies alimentaires, de problèmes de santé ou d'une situation de handicap est possible. Cet accueil suppose la signature préalable d'un protocole d'accueil (Projet d'accueil individualisé – PAI – ou autre). La demande doit être formulée auprès de la direction de l'école ou de la direction d'accueil de loisirs s'agissant des accueils extrascolaires et sur avis d'un médecin.

**Prise des médicaments** : hormis les PAI, les agents ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants, ni à administrer des traitements. Les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments.

Les enfants malades ou souffrants d'une maladie contagieuse ne peuvent être accueillis dans les accueils périscolaires et extrascolaires. Les équipes d'animation ont obligation de contacter les parents lorsque les enfants souffrent d'un problème de santé.

En cas d'accident, et si les parents ne sont pas joignables, les équipes contactent, selon la nature du problème, les pompiers (18) ou SAMU (15). Les agents ne sont pas autorisés à accompagner les enfants sauf cas exceptionnel et après validation des équipes de secours.

**Vaccination** : selon L'article R. 227-7 du code de l'action sociale et des familles « l'admission d'un mineur selon l'une des modalités prévues à l'article R.227-1 est subordonnée à la production d'un document attestant qu'il a satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations »

**3-4 Enfants en situation de handicap** : la Ville accueille, dans le cadre d'une démarche d'inclusion, les enfants en situation de handicap. Cet accueil suppose une organisation préalable impliquant différents acteurs éducatifs en lien avec les familles. Ces dernières doivent faire une demande auprès des infirmières municipales et auprès du référent périscolaire de l'école ou de la direction d'accueil de loisirs s'agissant des accueils extrascolaires. Une copie de la notification de la MDPH sera demandée.

**3-5 Tenues vestimentaires** : les enfants doivent adopter une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités et aux conditions climatiques.

**3-6 Assurances et responsabilité** : la Ville décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels des enfants. Il est demandé aux familles de veiller à ce que les enfants n'apportent aucun objet de valeur ni argent. Les parents doivent garantir auprès de leur assureur leur responsabilité civile pour tous les dommages matériels ou corporels dans lesquels leur enfant pourrait être impliqué.

**3-7 Droit à l'image** : dans le cadre des activités ou de l'élaboration de supports de communication, l'équipe d'animation peut être amenée à photographier ou à filmer les enfants. Les familles ont la possibilité de s'y opposer en le signalant sur la fiche de renseignements.

## **Article 4 – Lieux**

Les accueils périscolaires et extrascolaires se déroulent dans des locaux municipaux, prioritairement au sein de l'école pour laquelle ils sont organisés ou au sein des accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Les locaux périscolaires utilisés sont choisis en concertation avec l'équipe éducative de l'Education nationale, conformément au « guide d'utilisation partagée des locaux et du matériel ». Les locaux identifiés doivent permettre d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, sans perturber l'organisation des enseignements.

Les activités ont lieu principalement dans l'enceinte des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Des sorties ou des activités à l'extérieur peuvent également être organisées. Les déplacements s'effectuent alors à pied ou en transport en commun.

## **Article 5 – Modalités d'accueil**

### **5-1 : Hygiène et sécurité**

L'équipe d'animateurs de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire s'engage à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes aux dispositions légales et réglementaires.

### **5-2 Encadrement**

Les enfants sont accueillis sur les temps périscolaires et extrascolaires par du personnel municipal (animateurs, ATSEM et autres agents).

Un responsable de site (actuellement désigné « référent périscolaire » ou « directeur d'accueil de loisirs ») est chargé dans chaque groupe scolaire ou accueil de loisirs d'encadrer l'équipe d'animation et d'assurer le bon fonctionnement des accueils. Il est responsable de la surveillance des enfants, de leur sécurité physique et affective. Il élabore le projet pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif de territoire et le projet d'école, et organise la mise en place des activités. Il assure enfin le lien avec les parents, la direction de l'école et les autres partenaires éducatifs.

### **5-3 Accueils périscolaires**

**Accueil du matin** : ouvert de 7h45 à 8h20 (sauf horaires particuliers)

L'arrivée des enfants peut se faire de façon échelonnée, dans le cadre des horaires prévus. En maternelle, les parents doivent accompagner leur enfant et s'assurer de sa prise en charge par le personnel.

Certains accueils périscolaires du matin sont organisés en accueils mutualisés regroupant des écoles maternelles et élémentaires. Ces accueils sont organisés dans les écoles maternelles (voir en annexe la liste des accueils mutualisés)

**Accueil du midi** : ouvert de 12h00 à 14h00 (sauf horaires particuliers)

Les enfants fréquentant le service de restauration sont pris en charge par le personnel municipal de 12h à 14h. Ce temps comprend une période consacrée au repas, suivie ou précédée d'un temps d'activités. Des ateliers éducatifs sont proposés, parmi lesquels : culture, sport, environnement, citoyenneté, santé. Ces ateliers sont menés par les animateurs municipaux ou des prestataires extérieurs (clubs et associations) intervenant pour le compte de la Ville.

**Restauration scolaire** : les familles doivent choisir l'une des 2 formules proposées à savoir : un repas standard ou un repas sans viande. Une inscription des enfants à la restauration scolaire est obligatoire si l'enfant fréquente l'accueil du midi. Cette inscription est réalisée dans le même temps que la campagne d'inscription annuelle qui se déroule entre mi-mars et fin juin. Les familles dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'accueil du midi, se verront appliquer le tarif exceptionnel et se verront servir un repas en fonction des menus disponibles le jour de la présence exceptionnelle.

**Accueil du soir** : ouvert de 16h30 à 18h00

Un goûter est servi à 16h30 aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Ce goûter est suivi des prestations suivantes :

**Pour les enfants de maternelle** : activités encadrées et activités libres, organisées sous forme de pôles thématiques, en fonction des besoins, du rythme et des choix des enfants.

Le départ des enfants de maternelle est possible : de 17h00 à 17h10 ; de 17h30 à 18h00 de manière échelonnée.

**Pour les enfants d'élémentaire** : temps de révision des leçons, puis activités encadrées ou libres selon le choix des enfants.

Le départ des enfants d'élémentaire est possible : à 17h00 ; de 17h45 à 18h00 de manière échelonnée

A 16h30, les enfants qui ne sont pas inscrits aux services périscolaires ne pourront pas être accueillis par les agents municipaux. Ils sont placés sous la responsabilité de leurs parents pour les élèves d'élémentaire et restent sous la responsabilité de l'Education nationale pour les élèves de maternelle.

### **Accueil du mercredi**

Les enfants sont accueillis selon le type d'accueil choisi lors des inscriptions par les familles : accueil en matinée avec repas ou accueil en journée avec repas. Les enfants sont accueillis le matin de 8h00 à 9h00 pour les accueils de loisirs élémentaires et de 8h30 à 9h00 pour les accueils de loisirs maternels. Le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 17h00 et 18h00.

L'inscription prend en compte le choix d'un repas standard ou d'un repas sans viande.

### **5-4 Accueils extrascolaires**

Les enfants sont accueillis le matin de 8h00 à 9h00 pour les accueils de loisirs élémentaires et de 8h30 à 9h00 pour les accueils de loisirs maternels. Le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 17h00 et 18h00.

L'inscription prend en compte le choix d'un repas standard ou d'un repas sans viande.

## **5-5 Modalités de départ**

Le départ de l'enfant doit être systématiquement signalé à la personne qui contrôle la présence des enfants.

Les agents encadrant le service ont pour consigne de :

- vérifier l'identité de ces personnes, qui doivent se munir d'une pièce d'identité,
- ne pas remettre l'enfant si la personne présente des signes inappropriés (malaise, violence, forte suspicion d'état d'ébriété etc.).

La Ville est responsable de la garde des enfants pendant le temps d'ouverture des services sur lesquels l'enfant est inscrit. Au-delà de ces horaires les enfants sont sous la responsabilité du Procureur de la République. Dans le cas d'un retard des responsables légaux, les agents contactent les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements, puis, sans réponse de leur part, ils ont obligation de prévenir les services de police.

Le départ d'un enfant en dehors des horaires prévus ou au cours de la journée ne peut être autorisé qu'à titre très exceptionnel et doit faire l'objet d'une décharge de responsabilité du responsable légal de l'enfant.

**5-5-1 Accueils périscolaires** : les enfants quittent le site selon la modalité choisie par la famille. En élémentaire, les enfants ont la possibilité de rentrer seuls, sur la base du choix formulé par les parents sur la fiche de renseignements remplie lors de l'inscription.

En maternelle, et pour les élèves d'élémentaire qui doivent être accompagnés, seules les personnes mentionnées sur la fiche de renseignements seront autorisées à reprendre l'enfant.

**L'horaire de 18h00 correspond à celui de fermeture du site.** Les enfants doivent impérativement quitter l'accueil avec les personnes habilitées avant cet horaire. Les retards seront pénalisés selon les modalités définies à l'article 7. Il est par ailleurs souhaitable de prévenir le responsable du site en cas de retard, afin d'anticiper la disponibilité des agents et d'organiser des conditions d'accueil sécurisantes pour l'enfant.

**5-5-2 Accueils extrascolaires** : le départ des enfants est programmée de 17h00 à 18h00. Les enfants sont récupérés par les parents ou les personnes habilitées et dont les noms sont figurés dans le dossier de l'enfant.

**L'horaire de 18h00 correspond à celui de fermeture du site.** Les enfants doivent impérativement quitter l'accueil avec les personnes habilitées avant cet horaire. Les retards seront pénalisés selon les modalités définies à l'article 7. Il est par ailleurs souhaitable de prévenir le responsable du site en cas de retard, afin d'anticiper la disponibilité des agents et d'organiser des conditions d'accueil sécurisantes pour l'enfant.

## **Article 6 – Facturation des services périscolaires et extrascolaires**

### **6.1 Tarifs et paiement**

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal ou décision du Maire. Les prestations sont facturées à terme échu, sur le mois suivant.

Les factures sont émises par la Régie Facturation Enfance Famille globalisant les facturations des accueils en structure petite Enfance, des services péri et extrascolaires.

Le règlement de la Régie des inscriptions et de la Facturation Enfance Famille est disponible sur le site de la Ville [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) ou [famille.rouen.fr](http://famille.rouen.fr), ainsi qu'aux accueils uniques de l'Hôtel de Ville et des mairies de proximité.

La fréquentation des services donne lieu en fin de mois à une facturation selon les tarifs et les modalités en vigueur, tels que décrits dans le règlement portant sur Le règlement de la Régie des inscriptions et de la Facturation Enfance Famille.

A l'exception du mois de juillet ou l'ensemble des prestations périscolaires sont facturés à l'unité (présences réelles).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est partenaire financier des accueils de loisirs.

## **6.2 Changement de formule d'abonnement**

Tout changement relatif aux formules d'abonnement périscolaires devra être signalé 1 mois avant et prendra effet au 1<sup>er</sup> du mois suivant.

Tout changement relatif aux réservations des activités périscolaires devra être signalé 1 mois avant.

## **6.3 Non facturation**

Les familles ne seront pas facturées si la Ville n'est pas en mesure d'assurer les prestations souscrites.

Par exemple, en cas de grève et en cas de PAI avec panier repas.

Les absences seront facturées à la famille à l'exception des situations suivantes sur présentation d'un justificatif :

- Présentation d'un certificat médical dans les 15 jours de l'absence de l'enfant.
- Décès d'un des membres de la famille (fratrie, parents, grand parents)
- Déménagement de la famille
- Situation médicale de l'un des parents justifiant que l'enfant n'a pu venir à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi et l'accueil extrascolaire.

Les justificatifs doivent être transmis au référent périscolaire pour les services périscolaires ou à la direction de l'accueil de loisirs pour les services extrascolaires. Les familles peuvent également adresser les justificatifs à l'accueil unique de l'hôtel de ville ou les mairies de proximité.

## **Article 7 – Non-respect des règles**

Par ses nombreuses interventions en faveur des écoles, des accueils de loisirs et en direction de son personnel, la Ville de Rouen s'efforce de mettre en œuvre les meilleures conditions d'accueil des enfants afin de garantir leur bien-être et leur sécurité physique et affective. Le « Contrat de respect spécifique aux accueils périscolaires » définit des règles de vie destinées à favoriser le vivre ensemble entre les enfants, ainsi que dans la relation entre les enfants et les adultes.

Afin de garantir la continuité de la prise en charge des enfants pendant les différents temps scolaires, périscolaires, le présent règlement s'inscrit par ailleurs en cohérence avec le règlement intérieur de l'école, dont les règles peuvent être étendues sur les temps périscolaires.

### **7-1 Manquement aux horaires : retards et absences**

Tout retard des personnes habilitées à venir chercher l'enfant donne lieu à la signature conjointe d'une fiche de retard par l'agent municipal et la personne qui se présente à l'école.

Que ce soit sur les accueils périscolaires ou extrascolaires, à partir du troisième retard de courte durée (inférieur à 30 minutes), une pénalité de 10 € sera appliquée à chaque nouveau retard. Tout retard de longue durée (supérieur à 30 minutes) donnera lieu, dès le premier retard, au versement d'une compensation par les parents, calculée au prorata du temps de retard sur une base de 30 € de l'heure, correspondant au surcoût financier engagé par la collectivité.

La municipalité se réserve par ailleurs la possibilité d'exclure l'enfant des accueils périscolaires et extrascolaires, en cas de retard répétés des parents.

Accueil du mercredi : au bout de 3 absences consécutives non justifiées, la Ville a la possibilité de supprimer l'inscription d'un enfant, en vue de l'attribuer à une autre famille, le nombre total de places étant limité.

### **7-2 Dégradation ou dommages**

Les parents doivent souscrire auprès de leur assureur une responsabilité civile pour tous les dommages matériels ou corporels dans lesquels leur enfant est impliqué.

Les doudous et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. La Ville de ROUEN décline toute responsabilité en cas de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux, téléphones portables...).

En cas de dégradation volontaire des locaux, du mobilier et du matériel, la responsabilité des parents est mise en cause.

La Ville est donc en droit de facturer les frais relatifs à la remise en état.

### **7-3 Manquement de l'enfant aux règles de vie**

Les règles de vie sur les temps périscolaires sont précisées dans le « Contrat de respect », remis en début d'année scolaire à chaque enfant. Ce document est signé par chaque enfant d'élémentaire, ses parents et la Ville.

En cas de non-respect de ses engagements, l'enfant sera sanctionné. Dès lors qu'elles sont possibles, les actions de réparation seront privilégiées dans un esprit éducatif (ex. nettoyer ce qui a été sali). Les sanctions seront proportionnées aux fautes commises.

En cas de non-respect grave (insulte, bagarre, geste violent, insolence, dégradation) ou de récidive, la procédure sera la suivante :

1.- entretien avec l'enfant, en présence du responsable périscolaire du site et du directeur d'école ; mise en place d'actions d'accompagnement et/ou de réparation ; envoi d'une fiche d'information aux parents ;

2.- convocation des parents à l'école en présence de la direction de l'école et d'un responsable des temps périscolaires,

3.- rendez-vous en Mairie avec l'Adjoint au Maire en charge des écoles et des accueils de loisirs.

Après ce rendez-vous, des mesures d'exclusion temporaire ou définitive pourront être prononcées.

En cas de faute très grave (mise en danger d'autrui, dégradations volontaires...), l'enfant et les parents seront directement convoqués en Mairie.

### **7-5 Litige**

Tout problème ou désaccord entre adulte doit être réglé dans un état d'esprit de respect mutuel, autant que possible en dehors de la présence des enfants. Si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, et au terme d'un échange avec le responsable du site, les parents ont la possibilité :

- en cas d'urgence, de contacter le responsable dont les coordonnées sont indiquées sur le panneau Anim'Actions, apposé devant l'école ou l'accueil de loisirs ;
- en dehors des cas d'urgence :
  - o dans un premier temps, de remplir une fiche d'incident (disponible auprès du responsable du site, des animateurs ou du directeur de l'école), qui sera transmise pour traitement à la Direction des Temps de l'Enfant par l'intermédiaire des agents municipaux, de la direction de l'école ou en direct par les parents (possibilité de transmission via l'adresse [dte.ecoles@rouen.fr](mailto:dte.ecoles@rouen.fr)),

- dans un second temps, de solliciter une rencontre sur l'école ou l'accueil de loisirs en présence du personnel d'encadrement ; cette demande est à formuler auprès de la Direction des Temps de l'Enfant (02.35.08.86.10 ou [dte.ecoles@rouen.fr](mailto:dte.ecoles@rouen.fr)) ; ou de saisir la Ville par courrier, adressé au Maire.

*Le présent règlement adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 4 avril 2019 est applicable à compter de la rentrée scolaire du 1er septembre 2019. Le règlement intérieur est consultable sur le site de la ville [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) ou sur le portail famille. Les parents peuvent également le consulter sur les sites d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.*



## Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial



**Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, D.521-10 à D.521-12, D.411-2, et R.551-13 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4, R.227-1, R.227-16 et R.227-20 ;

**Vu** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifié relatif à l'organisation du temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**Vu** le décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**Vu** le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant des définitions et des règles applicables aux accueils de loisirs ;

**Considérant** le projet éducatif territorial communiqué aux services de l'Etat et de la CAF ;

- Le Maire de la commune de : -----  
-----  
Ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale : -----  
-----  
Dont le siège se situe à : -----  
-----
- Le Préfet de Seine-Maritime

- Le directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-Maritime agissant sur délégation du recteur d'académie
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime
- Le cas échéant, les associations ou opérateurs partenaires : -----  
-----  
-----

**Conviennent ce qui suit :**

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

I - La présente convention formalise la validation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, du projet éducatif territorial déposé par la collectivité, ainsi que l'octroi du label « plan mercredi ».

Le projet éducatif territorial (PEDT) définit la démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il est un instrument souple et adaptable aux territoires, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT peut être centré sur les activités périscolaires des écoles maternelles et/ou primaires en application de l'article L.551-1 du code de l'éducation, ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix du porteur de projet, à l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et des âges des enfants ou des jeunes.

II - La présente convention formalise également l'octroi du label « plan mercredi » et définit les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi qui organise l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

La charte est disponible sur le site : [plan.mercredi.education.gouv.fr](http://plan.mercredi.education.gouv.fr).

## **Article 2 : Le territoire concerné**

Le PEDT concerne les communes suivantes :

- 
- 
- 

S'il s'agit d'une communauté de communes indiquer, le cas échéant, la ou les commune(s) non concernée(s) par le PEDT :

- 
-

### **Article 3 : Présentation du Projet Educatif Territorial/Plan mercredi**

Le descriptif du projet éducatif territorial (associé au dossier de labellisation Plan mercredi) figure en annexe.

Ce document précise notamment les objectifs, les contenus, le public visé avec l'âge concerné, les temps concernés et la répartition générale du temps scolaire et périscolaire.

Il indique par ailleurs la complémentarité et l'articulation entre les objectifs du PEDT et ceux du projet d'école ou d'établissement, l'articulation avec les autres activités ou dispositifs éducatifs.

Il mentionne enfin les partenaires institutionnels, associatifs, municipaux impliqués dans la mise en œuvre du PEDT, pose le cadre de ce partenariat et détaille la place des parents dans cette démarche.

### **Article 4 : Engagements de la collectivité :**

La (les) collectivité(s) s'engage(nt) à mettre en œuvre les activités périscolaires dans le cadre prévu par le PEDT validé par les institutions partenaires.

La collectivité s'engage à veiller au respect des réglementations en vigueur, notamment pour les accueils qui relèvent des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et pour la pratique des activités physiques et sportives telle que définie dans le code du sport.

La collectivité s'engage à organiser le (ou les) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité.

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité renseigne, sur le document joint, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes (moins de 6 ans/6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

### **Article 5 : Engagements des institutions partenaires :**

Les institutions partenaires, c'est-à-dire les services de l'Etat et de la CAF, s'engagent à :

- accompagner le développement d'activités éducatives de qualité ;
- assurer le suivi des Plans mercredi ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte, à travers notamment la mise à dispositions d'outils sur le site [planmercredi.education.gouv.fr](http://planmercredi.education.gouv.fr) ;
- rendre disponible sur ce même site des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.
- faire connaître au niveau national l'engagement de la collectivité dans la démarche qualité du Plan mercredi.

La CAF s'engage à apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de l'éligibilité de ces heures aux règles de financement de la bonification Plan mercredi et dans la limite des fonds disponibles.

#### **Article 6 : Pilotage du projet**

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative du maire ou du président de l'EPCI, l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEDT incluant le Plan mercredi. Il associe élus et techniciens des collectivités, associations sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, associations de parents, établissements scolaires, conseils d'école, organismes sociaux, services de l'état...

Le comité de pilotage se réunit au moins deux fois par an pour assurer le suivi et l'évaluation du PEDT. Des groupes de travail thématiques peuvent aussi se mettre en place.

Compte-tenu de la multiplicité des acteurs, la collectivité porteuse du PEDT s'engage à désigner un coordonnateur qui anime avec l' élu les réunions de mise en œuvre du projet et propose une méthode de travail. La collectivité porteuse du PEDT communique aux institutions signataires de la présente convention les coordonnées du coordonnateur désigné.

#### **Article 7 : Mise en œuvre et coordination du projet**

La mise en œuvre du projet relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité (pou par un opérateur désigné dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public).

### **Article 8 : Evaluation du projet**

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon une périodicité annuelle.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe.

### **Article 9 : Durée de la convention**

---

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de la rentrée 2019/2020.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties concernées par ces avenants.

**A Rouen, le .....2019**

Le maire de la  
commune ou président de l'EPCI

Le préfet de Seine-Maritime

Le directeur académique des services  
de l'éducation nationale,  
directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale

Le directeur de la caisse d'allocations  
familiales

Le cas échéant le représentant  
d'une autre collectivité territoriale

Le cas échéant le représentant de  
l'association X

Le cas échéant le représentant d'autres  
partenaires

**Annexe**

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU  
MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

**(A renseigner obligatoirement)**

**Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

-

**Commune b**

-

**Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

-

**Commune b**

-

**Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a**

-

**Commune b**

-

**Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :**

**Commune a :**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

**Commune b :**

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

**Activités :**

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

**Partenaires :**

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

**Intervenants (en plus des animateurs) :**

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)